This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1. Mi[illegible] ... - ... ription
... + Grammar, 1768.
2. Netherlands ... - Vocabulary.
E.M.B.

1. [illegible] ... Description
... Grammar, 1768.
2. Netherlands ... Writings.
E.M.B.

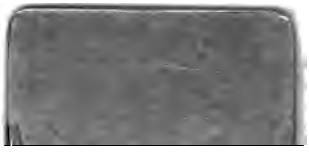

LES DÉLICES DES PAYS-BAS, OU DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES XVII. PROVINCES *BELGIQUES.*

Sixieme Édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

TOME PREMIER,

Contenant une Description générale des XVII Provinces Belgiques, & la Description particuliere du Duché de Brabant & du Brabant Wallon.

A LIEGE,
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Pere, Imprimeur de S. A. & Libraire.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Permission.

ПЗВУКА
МВПС
МЕМАОВК

AVERTISSEMENT.

LEs Editions multipliées ſont la preuve la plus certaine & la moins équivoque de la bonté d'un Livre. Le nombre de ceux qui ſont curieux de le lire, & jaloux de le poſſéder, annonce une multitude & une continuité de ſuffrages, qui ne permettent pas de douter de ſon mérite.

Quand il paroît pour la premiere fois, on le juge; & s'il n'a rien qui le rende utile ou intéreſſant, la foule des Lecteurs diminue; leur empreſſement ſe ralentit; le Livre tombe inſenſiblement dans l'oubli, & il ſemble ne s'être montré à la lumiere,

que pour être enſeveli dans les t
nebres. Les bons Livres, au co
traire, acquierent avec le temps u
réputation, qui ſe ſoutient, & q
s'augmente; plus ils ſont connu
plus ils ſont lus & recherchés : on
renouvelle ſouvent les Edition
parce que le Public eſt toujours é
lement empreſſé de les avoir. L
jugement favorable qu'il en a por
paſſe ſucceſſivement d'une géné
tion à l'autre, & comme ils ont
mérite réel, ils jouiſſent d'une
putation ſolide & durable.

C'eſt par cette raiſon que l'o
fait un ſi grand nombre d'Editi
du Livre intitulé : *Les Délices
Pays-Bas.*

Jean-Baptiſte Chriſtyn, célebre
riſconſulte, très-verſé dans la conn
ſance des XVII Provinces-Belgiqu
qui mourut Chancelier de Brab

en 1690, en donna d'abord un eſſai en un très-petit volume. Ce Livre fut ſi bien reçu du Public, que d'autres Ecrivains travaillerent à en donner des Editions plus amples & plus inſtructives; & malgré tous les défauts que l'on pouvoit lui reprocher avec juſtice, il fut réimprimé pour la cinquieme fois en 1743 : on le trouvoit à la vérité très-eſtimable pour le fond, c'eſt ce qui le faiſoit lire avec tant d'avidité; mais on jugeoit en même-temps que la forme en étoit très-défectueuſe en beaucoup d'endroits : il étoit, en effet, rempli de conſtructions vicieuſes, d'expreſſions baſſes, ſurannées, impropres, ou même tout-à-fait barbares ; de phraſes obſcures, de répétitions faſtidieuſes, de réflexions fauſſes ou inſipides, quelquefois même d'aſſertions contraires à la vérité de l'hiſ-

toire. On a donc cru faire un préſent agréable au Public, en lui donnant une ſixieme Edition de cet Ouvrage, écrit d'un ſtyle plus correct & plus élégant, où les Regles de la Grammaire Françoiſe fuſſent mieux obſervées, où les expreſſions réprouvées par l'uſage, qui eſt, comme l'on ſait, le ſouverain arbitre des Langues vivantes, ſe trouvaſſent remplacées par des termes plus propres & plus uſités; qui fût, en un mot, exempt de tous ces défauts, que les Lecteurs habiles & intelligents ne ſupportoient qu'avec peine dans les Editions précédentes. On ne craindra point de dire que celle-ci ſera fort ſupérieure à toutes les autres; on y a corrigé les fautes de François, dont le nombre étoit incroyable: on ne s'eſt pas contenté de ſupprimer les redites & les réflexions fauſſes ou

languiſſantes, on s'eſt encore appliqué à ſuppléer aux omiſſions, par de nouvelles recherches ; à fortifier, pour ainſi dire, les endroits foibles, à amplifier ceux qui n'étoient pas aſſez étendus, à reſſerrer ceux qui l'étoient trop ; enfin, on n'a rien négligé pour donner un nouveau prix & un nouveau luſtre à cet Ouvrage.

Il n'y a preſque point de Pays qui n'éprouve dans l'eſpace de vingt ou trente années des changements & des révolutions, qui obligent de changer les deſcriptions que l'on en a faites pour les rendre plus exactes. On a eu ſoin de marquer les époques des divers changements qui ſont arrivés dans les XVII Provinces des Pays-Bas, où ils ont été plus grands & plus fréquents que dans toutes les autres Contrées de l'Europe.

On a conſervé le titre de *Délices*

des Pays-Bas, ſous lequel ce Livre eſt connu, & qui a paſſé en uſage depuis que l'on a donné au Public *les Délices de l'Angleterre*, *les Délices de la Suiſſe*, *&c.* Ces ſortes de Livres ſont également utiles & à ceux qui voyagent, & à ceux qui ne ſont pas en état de voyager ; les premiers y apprennent ce qui mérite d'être vu, & les autres ce qu'il leur eſt impoſſible d'aller voir; ils inſtruiſent juſqu'aux habitants du Pays, qui n'ont ſouvent eux-mêmes qu'une idée très-ſuperficielle du Gouvernement ſous lequel ils vivent, & qui ont au milieu d'eux des chefs-d'œuvres de l'Art, auxquels ils ne ſont aucune attention. Combien de gens dans Paris, n'ont jamais admiré le Portail de Saint-Gervais, le Tombeau du Cardinal de Richelieu, & tant d'autres ouvrages admirables, qui décorent les

Temples & les Maiſons Royales, dont le prix & le mérite leur eſt inconnu ? Tous les Livres qui peuvent ſervir à inſtruire les hommes, ſur des objets dignes de leur curioſité, méritent aſſurément d'être lus & recherchés, préférablement à tant d'autres, où l'on ne trouve que des fables & des rêveries, qui n'apprennent rien.

M. l'Abbé Lenglet, dans ſon Livre intitulé : *Méthode pour étudier la Géographie, page* 75, s'exprime ainſi ſur *les Délices des Pays-Bas*, dont on avoit déja fait pluſieurs Editions : *L'Ouvrage eſt écrit avec ſens ; le détail en eſt fort exact & fort juſte, & ne contient d'hiſtoire que ce qui eſt néceſſaire pour varier, & non pour charger une deſcription géographique.*

On ſait que cet Ecrivain étoit un des plus habiles Bibliographes qu'il

y eût en France; c'eſt lui qui avoit le plus travaillé à former la Bibliotheque du Prince Eugene de Savoie; & cette collection, une des plus riches & des mieux choiſies qu'il y ait en Europe, fait voir que M. l'Abbé Lenglet ſavoit connoître & apprécier les bons Livres; il n'avoit aucun intérêt à louer ni à blâmer celui des *Délices des Pays-Bas*, dont les Auteurs lui *étoient inconnus*; & malgré les défauts qui défiguroient leur Ouvrage, il n'a cherché qu'à lui rendre juſtice, en diſant qu'il étoit écrit *avec ſens* & avec exactitude, quant au fond & à la ſubſtance des faits, qui lui faiſoit oublier les défauts & les imperfections de la forme qu'il avoit alors.

Ce jugement n'a pas plu à M. Janiçon, Auteur du Livre intitulé : *Etat préſent de la République des Provinces-Unies.*

„ Je ne ſais à quoi penſoit M. l'Abbé
„ Lenglet, dit-il dans ſa Préface,
„ lorſqu'il s'eſt aviſé de donner tant
„ de louanges au Livre intitulé, *Dé-*
„ *lices des Pays-Bas;* il s'en faut bien,
„ ajoute-t-il, que cet Ouvrage étant
„ examiné avec des yeux critiques,
„ puiſſe conſerver aſſez de bon &
„ d'utile, pour vérifier un tel éloge.

On a déja remarqué que M. l'Abbé Lenglet n'avoit aucun intérêt à le louer ni à le blâmer, au-lieu que l'on voit clairement l'intérêt que M. Janiçon a cru avoir à le décrier. Il s'eſt imaginé que le vrai moyen de donner au Lecteur une haute idée du mérite de ſon Livre, étoit de rabaiſſer tous les Auteurs qui ont travaillé dans le même genre & ſur le même ſujet que lui; il n'épargne pas même M. Baſnage, dont la réputation eſt ſi bien établie parmi les Savants.

La bonne opinion qu'il a de lui-même, ne l'a pas empêché de croire qu'il ne pouvoit s'élever que ſur les ruines de ceux qui ont écrit avant lui. C'eſt une ſorte d'inconſéquence dans laquelle pluſieurs autres Ecrivains étoient déja tombés par une vanité aveugle & mal entendue; car s'il étoit ſi ſûr de ſon mérite, qu'étoit-il néceſſaire de le faire valoir au préjudice des autres? On veut bien croire qu'il a mieux approfondi & mieux détaillé qu'eux tout ce qui regarde l'Etat & le Gouvernement des Provinces-Unies; mais ne pouvoit-il pas les ſurpaſſer ſans les mépriſer? Croit-il être lui-même exempt de défauts? Il eſt bien difficile, en écrivant, de contenter tout le monde. Il y aura peut-être des Lecteurs qui jugeront qu'à force de multiplier les détails, ſon Livre devient ennuyeux; qu'il y regne une

eſpece de monotonie & d'uniformité, qui diminue conſidérablement le prix & le mérite de ſes recherches & de ſon exactitude.

Quoiqu'il en puiſſe dire, les Editions fréquentes & multipliées, qui ſe ſont faites *des Délices des Pays-Bas*, ſont une preuve certaine de l'approbation publique, qui juſtifie ſuffiſamment l'éloge qu'en a fait M. l'Abbé Lenglet : cette approbation générale eſt l'effet d'un ſuffrage plus reſpectable que celui de quelque Particulier que ce puiſſe être, qui s'efforcera toujours en vain d'oppoſer ſon jugement à celui du Public; ſur-tout ſi ce Particulier eſt un Auteur qui court la même carriere que ceux qu'il critique, & qui croit avoir une ſorte d'intérêt à rabaiſſer des concurrents, dont la réputation pourroit, à certains égards, éclipſer la ſienne.

Au reſte, quelque ſoin que l'on
pris pour donner à cet Ouvrage to
l'exactitude & toute la perfecti
dont il eſt ſuſceptible, on ne ſ
point étonné s'il s'y trouve enc
quelques fautes qui auront échap
à l'attention des Ecrivains ou des I
primeurs. Qui pourroit ſe flatter q
dans cet amas prodigieux de fai
de dates & de noms propres, dc
ce Livre eſt rempli, il ne ſera ri
reſté qui puiſſe donner lieu à la
tique?

Le meilleur Livre n'eſt pas ce
qui eſt tout-à-fait exempt de défau
c'eſt celui qui en a le moins, & c'
ce que l'on peut dire de plus avan
geux de tous les hommes, & de to
les Ouvrages qui ſortent de leu
mains, en quelque genre que ce ſo
Optimus ille eſt, qui minimis urget

DÉNOMBREMENT

Des XVII Provinces des Pays-Bas.

Deſcription générale des XVII Provinces-Belgiques, Tome I. page 1
I. Le Duché de Brabant, T. I. 129
II. Le Duché de Limbourg, T. II. 73
III. Le Duché de Luxembourg, T. IV. 1
IV. Le Duché de Gueldres, T. II. 117
V. Le Comté de Flandres, T. II. 320
VI. Le Comté d'Artois, T. II. 208
VII. Le Comté de Hainaut, T. III. 215
VIII. Le Comté de Namur, T. II. 161
IX. Le Comté de Hollande, T. IV. 289
X. Le Comté de Zélande, T. V. 171
XI. Le Comté de Zutphen, T. IV. 245
XII. Anvers, Marquiſat du Saint-Empire, T. I. 259
XIII. La Seigneurie de Malines, T. II. 93
XIV. La Seigneurie d'Utrecht, T. V. 217
XV. La Seigneurie de Friſe, T. V. 282
XVI. La Seigneurie d'Over-Iſſel, T. V. 330
XVII. La Seigneurie de Groeningue, T. V. 365

Le Brabant Wallon, T. I. 322
Le Brabant Hollandois, T. II. 1
La Flandre Hollandoiſe, T. III. 90
La Flandre Françoiſe, T. III. 108
Le Cambreſis, T. III. 321
L'Evêché & Principauté de Liege, T. IV. 73
Le Territoire d'Aix-la-Chapelle, T. IV. 205

TABLE GÉNÉRALE

Des Provinces & des Villes, dont on fait la Deſcription dans les cinq Volumes des Délices des Pays-Bas.

A.

Aire, Tome II. *page* 275
Aix-la-Chapelle, IV. 205
Alcmaer, V. 141
Aloſt, III. 74
Amersfort, V. 270
Amſterdam, IV. 340
Anvers, I. 261
Ardenbourg, III. 101
Arlon, IV. 28
Armentieres, III. 199
Arnemuiden, V. 205
Arnhem, IV. 246
Arras, II. 231
Arſchot, I. 318
Aſperen, V. 118
Ath, III. 265
Aveſnes, III. 290

B.

Bailleul, Tome III. 49
Bailliage de Douay, III. 150
Bailliage de Namur, II. 185
Bailliage de Saint-Omer, II. 269
Bapaume, II. 283
Baſtogne, IV. 34
Baſſée, (la) III. 212
Bavay, III. 300
Beaumont, III. 295
Berg-op-Zoom, II. 26
Berg-Saint-Vinox, III. 36
Béthune, II. 271
Béveren, Bourg, III. 88
Beuvrage, Château, III. 260
Bidbourg, IV. 70
Biervliet, III. 107
Bilſen, IV. 190
Binche, III. 296
Blockzyl, Fortereſſe, V. 355
Bodegrave, Village, V. 121
Boertang, Fort, V. 385
Bois-le-Duc, II. 4
Bolswaert, V. 315
Bommel, IV. 265
Borckeloë, IV. 286
Bornhem, Terre, III. 88

Bouchain, III. 279
Bouillon, IV. 175
Bourbourg, III. 50
Bouvigne, II. 204
Boxmeer, II. 46
Braine-le-Comte, III. 814
Breda, II. 19
Brefort, Fortereſſe, IV. 286
Briele, (la) ou la Brille, V. 72
Brouwershaven, V. 207
Bruges, II. 365
Bruxelles, I. 192

C.

CAdſant, Iſle & Village, Tome III. 102
Cambray, III. 346
Cambron, Village, III. 307
Campen, V. 343
Campine, Contrée I. 293
Cateau-Cambreſis, III. 364
Charleroi, II. 189
Charlemont, II. 195
Châtellenie d'Ypres, II. 407
Châtellenie de Courtray, III. 1
Châtellenie de Caſſel, III. 46
Châtellenie de Bailleul, III. 50
Châtellenie de Lille, III. 126
Chievres, III. 306

Chimay, III. 292
Chiny, IV. 47
Ciney, IV. 183
Coeverden, V. 358
Comines, III. 203
Condé, III. 271
Cortegene, V. 211
Courtray, II. 410
Culembourg, IV. 270

D.

Daelem, Tome II. 86
Damme, ou Appingedam, V. 383
Damme, III. 69
Damvilliers, IV. 63
Delft, V. 1
Déventer, V. 336
Dickrich, IV. 66
Dieſt, I. 310
Dinant, IV. 156
Dixmude, III. 66
Dockum, V. 312
Doesbourg, IV. 281
Domburg, V. 213
Dort, IV. 367
Douay, III. 131
Dunkerque, III. 23
Durbuy, IV. 68

E.

Echternach, Tome IV. 59
Ecluſe, III. 91
Edam, V. 159
Egmont, Bourg, V. 145
Enchuyſe, V. 155
Enghien, III. 308
Erckelens, II. 157
Eſtaires, III. 47
Eynhove, II. 17

F.

Fauquemont, Tome II. 84
Fintelle, Fort, III. 62
Fleſſingue, V. 196
Florenne, IV. 179
Fontaine-l'Evêque, IV. 180
Fort de la Knocque, III. 60
Foſſe, IV. 182
Franc-de-Bruges, II. 392
Franeker, V. 311
Fréderic-Henri, Fort, II. 48
Fumay, IV. 188
Furner-Ambacht, Châtellenie, III. 35
Furnes, III. 33

G.

GAnd, Tome II. 34
Gemblours, I. 32
Gertruidenberg, II. 3
Givet, II. 19
Givet-Notre-Dame, petite Ville, II. 19
Givet-Saint-Hilaire, Village, II. 19
Gorcum, V. 6
Gouvernance d'Arras, II. 25
Grandmont, III. 8
Grave, II. 3
Gravelines, III. 5
Grave-Macheren, IV. 7
Groeningue, V. 37
Groll, IV. 28
Gueldres, II. 14

H.

HAeſebroeck, Tome III. 4
Halle, III. 31
Harderwyck, IV. 26
Harlem, IV. 39
Harlingen, V. 31
Haſſelt, IV. 16
Haſſelt, V. 35
Hedin, II. 28
Helmont, II. 17

Herenſtals, I. 294
Herve, II. 89
Heuſden, V. 122
Hindeloopen, V. 326
Hoffalize, IV. 71
Hondtſchote, III. 40
Hoogſtrate, I. 295
Horn, V. 151
Hulſt, III. 95
Huy, IV. 145

I.

Ilſt, Tome V. 325
Iſſelſtein, V. 280
Ivoy, IV. 57
Judoigne, I. 331

K.

Kevelaer, Bourg, Tome II. 148

L.

La Haye, Tome V. 77
Landrecies, III. 284
Lannoy, III. 210
Leau, I. 313
Leerdam, V. 116
Lens, II. 280
Leſſines, III. 311

Leuze, III. 3
Lewarde, V. 3
Leyde, V.
Lezil, Fort, V. 3
Liege, IV. 1
Liefkenshoeck, Fort, II.
Liere, I. 3
Lille, III. 1
Lillers, II. 2
Lillo, Fort, II.
Limbourg, II.
Linghen, V. 3
Lochem, IV. 2
Louvain, I. 2
Luxembourg, IV.

M.

Maeſtricht, Tome II. 5
Malines, II. 1
Malmedy, IV. 2
Marche, IV. 4
Marchiennes-au-Pont, IV. 1
Mardick, Port, III. 5
Marienbourg, II. 2
Marville, IV. 5
Maſeyck, IV. 1
Maubeuge, III. 2
Medemblic, V. 1
Menin, III. 1

Merville, petit endroit, III. 47
Middelbourg, III. 99
Middelbourg, Capitale de Zélande, V. 178
Molquern, Bourg, V. 323
Monikendam, V. 161
Mons, III. 231
Montaigu, I. 315
Montmedi, IV. 36
Munſter-Milen, Abbaye, IV. 155
Montfort, V. 278

N.

NAerden, Tome V. 130
Namur, II, 174
Néau, Bourg, II. 91
Neuf-Chatel, IV. 69
Nieuport, III. 62
Nimegue, IV. 250
Ninove, III. 84
Nivelle, I. 323
Nort-Hollande, V. 138

O.

OLdenzeel, Tome V. 351
Ommerſchans, Fort, V. 362
Orchies, III. 201
Oſtende, III. 14
Oudenarde, III. 5
Oudewaeter, V. 136

P.

PAys de Drenthe, Tome V. 3
Pays de Waes, III.
Philippeville, III. 2
Poperingue, III.
Prévôté de Haſpre, III. 2
Prévôté de Mons, III. 2
Prévôté de Valenciennes, III. 2
Purmerent, V. 1

Q.

QUartier d'Anvers, Tome I. 2
Quartier de Bois-le-Duc, II.
Quartier de Bruxelles, I. 2
Quatre (les) Offices, III. 1
Queſnoy, III. 2

R.

RAmmekens, Tome V. 2
Raveſtein, II.
Rhenen, V. 2
Riſwyck, Château, V. 1
Roche, (la) IV.
Rochefort, IV.
Rolduc, II.
Rotterdam, V.
Ruremonde, II. 1

S.

Saint-Cornelis-Muſter, Abbaye, IV. 232
Saint-Amand, III. 195
Saint-Guilain, III. 302
Saint-Hubert, IV. 50
Saint-Mertendick, V. 209
Saint-Omer, II, 256
Saint-Paul, II. 301
Saint-Trond, IV. 152
Saint-Venant, II. 296
Saint-Vit, IV. 64
Santvliet, Fort, II. 48
Sardam, Bourg, V. 168
Sas-de-Gand, III. 104
Schenck, Fort, IV. 275
Schiedam, V. 68
Schoonhove, V. 70
Slooten, V. 327
Sneeck, V. 316
Soignies, III. 312
Spa, Bourg, IV. 192
Stavelot, IV. 199
Staveren, V. 321
Steenberghe, II. 47
Steenvoorde, III. 47
Steenwyck, V. 353
Stevenſweert, Forteresſe, II. 145
Swammerdam, Village, V. 121
Swarze-Sluys, V. 358

T.

Ter-Goes, Tome V. 190
Tamiſe ou Temſche, Bourg, III. 87
Tergouw, ou Gouda, V. 45
Termonde, III. 77
Térouane, II. 304
Ter-Vere, V. 203
Teſſel, Iſle, V. 167
Thionville, IV. 31
Tholen, V. 193
Thuin, IV. 159
Tiel, IV. 268
Tirlemont, I. 300
Tongres, IV. 140
Tourcoing, Bourg, III. 213
Tournay, III. 153
Tournaiſis, (le) III. 193
Turnhout, I. 296

V.

Valenciennes, Tome III. 246
Venlo, II. 149
Vervier, IV. 174
Vianden, IV. 61
Viane, V. 133
Vieux-Jonc, ou Alde-Bieſſen, Commanderie, IV. 144
Vilvorde, I. 319

Virton, IV. 60
Viſet, IV. 173
Vollenhove, V. 350
Utrecht, V. 245

W.

WAchtendonck, Tome II. 159
Waes-Munſter, Bourg, III. 88
Walcourt, II. 205
Watene, Bourg, III. 48
Wavre, I. 332
Weert, II. 155
Weſtcapelle, V. 212
Willemſtadt, Fortereſſe, V. 128
Woerden, V. 119
Worcum, V. 125
Worcum ou Woldercum, V. 324
Wyck-te-Duerſtede, V. 275

Y.

YPres, Tome II. 396
Yſendicke, Fortereſſe, III. 106

Z.

ZIriczée, Tome V. 186
Zutphen, IV 278
Zwol, V. 346

Fin de la Table générale.

APPROBATION.

J'Ai lu les *Délices des Pays-Bas :* dans cet Ouvrage, preſqu'entiérement refondu, on verra des corrections très-néceſſaires, & des augmentations très-intéreſſantes. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Liege, ce 24 Juin 1768.

G. LA RUELLE, Chanoine de Saint-Barthelemi, Profeſſeur au Séminaire, Examinateur Synodal, & Cenſeur des Livres.

PERMISSION.

NOus en permettons l'impreſſion. Donné à Liege, ce 24 Juin 1768.

F. L. DE STOCKHEM, Vicaire-Général.

LES

24
Brubant.
Limbourg
Luxembourg
Hainaut
ZELANDE
Flessingue
DRES.
Courtray
Oudenarde
MONS.
Condé
Valenciennes
Bouchain
HAINAUT.
Cambray
BRESIS.
Landrecy
S. Quentin
Fere
25

LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

DESCRIPTION GÉNÉRALE des XVII Provinces Belgiques.

ON a donné le nom de *Pays-Bas* aux dix-ſept Provinces ſituées entre la France, l'Allemagne & l'Océan, & qui s'étendent depuis le 49me degré, 30 minutes de latitude, juſqu'au 53me, 30 minutes; & depuis le 19me degré, 40 minutes de longitude, juſqu'au 25me. Elles ont la France au Midi, l'Allema-

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

gne à l'Orient, l'Océan au Septentrion & à l'Occident. Le terrein y eſt en pluſieurs endroits plus bas que la Mer, & c'eſt ce qui leur a fait donner le nom de *Pays-Bas*. La reſſemblance du langage & des mœurs les a fait auſſi appeller la *Baſſe Allemagne*. On les diſtingue très-ſouvent par le nom de Flandres, en prenant une partie pour le tout. Jules-Céſar dans ſes Commentaires, les nomme la *Gaule Belgique*, à laquelle il donne plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui; car il comprend ſous ce titre tout le Pays ſitué entre le Rhin, l'Océan, & les rivieres de Seine & de Marne. Les Romains eurent beaucoup de peine à s'en rendre maîtres, parce que les Belges étoient la Nation la plus brave & la plus belliqueuſe des Gaules. Ils étoient connus ſous les noms de *Germains*, d'*Atrebates*, de *Batavès*, de *Nerviens*, de *Morins*, &c. Tacite en parle dans ſes Annales, où il dit que les Romains les traitoient d'amis, de freres, & d'aſſociés.

Lorſque les dix-ſept Provinces Belgiques étoient réunies ſous un même Souverain, elles formoient un Etat beaucoup moins conſidérable par ſon

étendue, que par ſes richeſſes, par le nombre & par l'induſtrie de ſes habitants. L'eſpace qu'elles occupent n'eſt pas plus grand que la cinquieme partie de l'Italie; & le Pays eſt plus riche & plus peuplé que l'Italie entiere. On y compte juſqu'à deux cents Villes murées, cent cinquante Bourgs auſſi grands que des Villes, ſix mille trois cents Paroiſſes, ſans parler d'une quantité prodigieuſe de Villages & de Hameaux. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

L'on ne doit attribuer cette abondance de Peuple & de richeſſes qu'aux travaux infatigables & à l'induſtrie des habitants; car bien qu'à parler en général, ils reſpirent un air groſſier & marécageux, beaucoup moins vif & moins ſubtil que celui des Provinces méridionales de l'Europe, il ne faut pas s'imaginer que la nature leur ait refuſé le génie & les talents néceſſaires pour former les grandes entrepriſes, & pour en aſſurer le ſuccès; ils n'ont rien à envier à cet égard aux Nations les plus vives & les plus habiles. Avec des dehors moins brillants, ils ont pour l'ordinaire des qualités plus ſolides; ils ſont communément plus capables de conſtance & d'application. S'ils ſont quelquefois

Les XVII Provinc. Belgiques.

lents à prendre leurs réſolutions, ils y tiennent avec plus de fermeté quand elles ſont une fois priſes; delà vient qu'il n'y a preſque point de ſcience & de travaux utiles dans leſquels ils n'aient excellé, à commencer par ceux de l'Agriculture, qui eſt ſans contredit l'art le plus néceſſaire & le plus avantageux au genre-humain. Sans avoir compoſé autant de Livres ſur ce ſujet que l'on en voit ailleurs, ils s'y ſont rendus ſavants par la pratique & par l'expérience. On voit peut-être dans diverſes Contrées de l'Europe, des terres plus fertiles que celles des dix-ſept Provinces Belgiques, priſes dans leur totalité, mais on n'en voit nulle part de mieux cultivées: c'eſt là que l'on ſait vaincre, à force de travail & d'induſtrie, la réſiſtance de la nature; & il n'y a point de terrein ſi ingrat & ſi ſtérile, dont les Flamands ne viennent à bout de tirer quelque parti.

L'art de filer le lin, & d'en faire des toiles & des dentelles d'une fineſſe & d'une beauté merveilleuſe, y eſt encore porté à la derniere perfection. Dès le temps que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, étoit Souverain des Pays-Bas, les tapiſſeries de Flandres étoient

recherchées dans toute l'Europe; les desſeins en étoient bizarres & gothiques, c'étoit le vice du temps: mais l'éclat & la vivacité des couleurs, joint au mêlange induſtrieux de la laine & de l'or, formoient un tiſſu qui ſe fait encore admirer, & qui décoroit autrefois les appartements des plus grands Princes. Depuis ce temps-là cet Art, loin de dégénérer entre les mains des Flamands, n'a fait que ſe perfectionner. Leurs tapiſſeries, faites ſur des desſeins plus corrects & plus réguliers, ſont encore plus recherchées qu'elles ne l'étoient autrefois.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Juſqu'où n'ont-ils pas porté l'art de la Peinture? L'Ecole Flamande, devenue ſi fameuſe par les chefs-d'œuvres immortels de Rubens & de Vandeick, tient un rang diſtingué, aux yeux des connoiſſeurs, parmi les plus célebres Ecoles de Peinture. Le burin délicat des Wierxs, des Galles & des Edelincks, a preſque égalé, dans l'art de la Gravure, le mérite de ces grands Peintres.

Les célebres Imprimeurs d'Anvers, de Leyde & d'Amſterdam, tels que les Plantins, les Blaeus, les Elzevirs, ont

Les XVII Provinc. Belgiq.

enrichi le Public d'un nombre prodigieux de Livres, qui, pour la beauté du papier & des caracteres, ne laiſſent rien à deſirer.

Mais en quoi les Peuples des Provinces Belgiques ſemblent avoir particuliérement excellé, c'eſt dans la ſcience du Commerce, la plus propre de toutes à enrichir un Etat. Les Vénitiens, les Florentins & les Genois n'avoient connu, pour ainſi dire, que les premiers éléments de cette Science; ceux-ci les ont ſurpaſſés. Les richeſſes de la Hollande en ſont la preuve; plus ſes Peuples ſe ſont trouvés reſſerrés dans les bornes étroites de leurs Provinces, plus ils ont fait d'efforts pour s'étendre par le commerce dans tous les Pays du monde. Quelles Mers n'ont pas été & ne ſont pas encore aujourd'hui couvertes de leurs vaiſſeaux? dans quelle Contrée de l'Univers n'ont-ils pas pénétré? où n'ont-ils pas des Comptoirs & des Etabliſſements dont ils tirent des profits immenſes? quel genre de commerce n'ont-ils pas embraſſé? de quelle eſpece de denrées & de marchandiſes ne font-ils pas le débit? eſt-il un climat dans l'Univers qui ne ſoit obligé de payer

en quelque ſorte, un tribut annuel à leur induſtrie? quelle multitude innombrable de vaiſſeaux & de barques de tranſport abordent continuellement à tous les Ports de cette République? ne diroit-on pas qu'elle a preſque autant de Sujets ſur la mer que ſur la terre? que d'intérêts & d'engagements divers entretiennent un mouvement perpétuel dans la Bourſe d'Amſterdam? qui n'admireroit la marche & le progrès de leur Compagnie des Indes? Celle d'Oſtende, formée par les Flamands des *Pays-Bas Autrichiens*, ſeroit devenue très-conſidérable, à en juger par ſes premiers ſuccès. Que n'auroit-elle pas fait ſi elle avoit ſubſiſté? Quoique la Ville d'Anvers ſoit aujourd'hui fort déchue de ſon ancienne ſplendeur, il s'y fait un commerce auſſi étendu que les circonſtances le permettent.

Les XVII. Provinc. Belgiq.

Les Flamands n'ont pas eu moins de ſuccès dans les ſciences plus abſtraites & plus élevées, quand ils s'y ſont appliqués avec cette conſtance, &, ſi l'on oſe le dire, avec cette eſpece d'opiniâtreté qui leur eſt naturelle. Quels noms dans la République des Lettres que celui d'un Eraſme, d'un Voſſius, d'un

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Grotius, d'un Juſte-Lipſe, d'un Heinſius, d'un Huyghens, &c! Ils ont eu même parmi eux des Poëtes Latins, tels que Hoſſchius & Wallius, qui par leur élégance nous rappellent le ſouvenir du ſiecle d'Auguſte.

Doit-on s'étonner de ce que les plus grands Princes de l'Europe ſe ſont diſputé ſi long-temps la poſſeſſion de ces belles Provinces? Elles ont été pendant pluſieurs ſiecles le théâtre ordinaire de la guerre; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Peuples y ont toujours été auſſi patients pour en ſupporter les ravages, qu'habiles & induſtrieux pour les réparer. Ce ſont ces guerres qui ont obligé d'y conſtruire tant de belles Fortifications, dont les unes ſont l'ouvrage du fameux Vauban, pour la France; & les autres de l'illuſtre Coehorn, ſon émule & ſon rival, pour les Provinces-Unies.

Le caractere de ce Peuple eſt doux & paiſible; ils ſont paſſionnés pour la liberté, dont l'amour ſemble être né avec eux. Strada les accuſe de pouſſer quelquefois cet amour à l'excès: ce qu'il y a de certain, c'eſt que la dureté les aigrit, la ſévérité les rebute, le mépris les irrite; & que ceux qui ont droit de

leur commander, en obtiennent tout ce qu'ils veulent en les traitant avec douceur, & même avec une ſorte de familiarité. C'eſt par-là que l'Empereur Charles-Quint avoit trouvé le ſecret de s'en faire adorer. Les XVII Provinc. Belgiq.

Chaque Province a ſes Loix, ſes Uſages & ſes Coutumes particulieres, auxquelles elles ſont extrêmement attachées, ainſi qu'à leurs Privileges. Charles-le-Hardi avoit eu envie de réunir en un ſeul corps toutes celles qu'il poſſédoit, & d'en faire un Royaume, qu'il auroit gouverné avec le titre de Roi. Les guerres qu'il entreprit avec plus de témérité que de prudence, ne lui permirent pas de ſuivre ce projet. Charles-Quint, qui poſſéda toutes les dix-ſept Provinces ſans aucune exception, eut la même idée dans la ſuite; mais il fit réflexion que le titre de Roi paroît annoncer une puiſſance illimitée, & une certaine uniformité dans la maniere de gouverner les différentes Provinces d'un même Royaume, à laquelle ces Peuples n'étoient pas accoutumés: il aima mieux renoncer à cette innovation, que de leur cauſer la moindre inquiétude.

Les XVII Provinc. Belgiq.

On eſt naturellement curieux de connoître un Pays ſi peu favoriſé de la nature à certains égards, & qui s'eſt cependant rendu ſi conſidérable par les reſſources qu'il a trouvées dans le génie de ſes Habitants : on veut ſavoir quelle eſt l'origine & l'antiquité de tant de Villes floriſſantes ; les noms des Souverains qui les ont poſſédées ; par qui & en quel temps elles ont été détruites ou réparées ; quelle eſt la forme actuelle de leur gouvernement ; quels ſont les principaux monuments qui les embelliſſent ; les noms des Hommes illuſtres qui en ſont ſortis. C'eſt ce qu'on expoſe dans cet Ouvrage, avec ce ſtyle ſimple & naïf qui eſt le plus propre à l'inſtruction, & qui repréſente plus parfaitement le langage de la vérité.

Les dix-ſept Provinces des *Pays-Bas* ſont diviſées en quatre Duchés, ſept Comtés, cinq Seigneuries, & un Marquiſat.

Les Duchés ſont : le Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre.

Les Comtés ſont : Flandres, Artois, Hainaut, Namur, Hollande, Zélande, Zutphen.

Les Seigneuries : Malines, Utrecht, Friſe, Over-Iſſel, Groningue. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Le Marquiſat, eſt la Ville d'Anvers avec ſon Diſtrict.

Toutes ces Provinces ſont ſoumiſes préſentement à quatre différents Souverains. L'Impératrice-Reine de Hongrie poſſede ce qu'on appelle les *Pays-Bas Autrichiens*. La France a les Pays conquis. La République de Hollande poſſede la partie maritime du côté du Nord. Et depuis la Paix d'Utrecht une partie de la Gueldre appartient au Roi de Pruſſe.

Les Hiſtoriens ſont fort partagés ſur l'origine de la plupart des Villes de ce riche Pays, ainſi que ſur le commencement de la converſion de ces Peuples. Quelques-uns ſoutiennent que S. Nazaire, Romain, qui ſouffrit le martyre ſous l'Empereur Néron, a été le premier qui y ait annoncé l'Evangile. D'autres, qu'Ægiſte, un des ſeptante-deux Diſciples du Seigneur, fut envoyé par S. Pierre en Friſe, pour y annoncer la Foi. D'autres enfin croient que le Pape Evariſte y envoya, vers l'an 112, S. Siagre, pour tirer les Peuples de ce Pays des erreurs du Paganiſme.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Il eſt plus vraiſemblable qu'ils n'ont embraſſé la Foi Chrétienne que vers l'an 270, ſous le Pontificat de S. Denis. Vers la fin du même ſiecle le Pape Marcellin envoya en France & aux Pays-Bas pluſieurs ſaints Eccléſiaſtiques, qui choiſirent chacun leur quartier. Saint Ruffin & S. Valere prêcherent à Rheims; S. Fuſcien & S. Victoric, à Terouane; S. Piat, S. Chryſole & S. Eugene, à Tournai. S. Piat y ayant fait de grands progrès, & converti plus de 30000 ames, y fut martyriſé par des Soldats Romains; ainſi que S. Chryſole, pendant qu'il prêchoit à Commines. S. Eugene prêchoit vers le même temps à Seclin, & S. Servais à Tongres & à Maeſtricht. L'an 390, S. Diogene fut envoyé par S. Nicaiſe, Archevêque de Rheims, à Arras, pour y fortifier la foi de ces Peuples.

L'an 407, les Vandales, après avoir ſaccagé une partie de l'Allemagne, vinrent fondre ſur les Pays-Bas, où ils mirent tout à feu & à ſang. S. Nicaiſe, S. Diogene, & pluſieurs autres Apôtres furent cruellement maſſacrés par ces barbares. L'an 445, Clodion, Roi de France, mit une puiſſante Armée en cam-

pagne, se rendit maître de Cambrai & de Tournai, & subjugua tout le Pays jusqu'à la Meuse. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Pendant que les François firent ces conquêtes, Attila, Roi des Huns, vint, l'an 451, avec une Armée de six cents mille hommes, ruina & brûla presque toutes les Villes des Pays-Bas. L'an 484, le Pape Félix III créa S. Eleuthere Evêque de Tournai; & comme la Religion Chrétienne commençoit à fleurir, on bâtit des Eglises à Cambrai, à Arras, à Terouane, à Maestricht, & en plusieurs autres Villes du Pays.

S. Amand prêcha l'Evangile à Gand vers l'an 608; & après avoir renversé les Idoles, il y fit bâtir l'Eglise de Saint-Pierre; celle de Renay, près d'Oudenarde; une à Drongene, & une à Anvers, qu'on appelle encore aujourd'hui l'Eglise du Bourg. L'an 662, S. Eloi prêchoit à Anvers, & S. Vaast à Arras; en 678, S. Boniface en Frise; en 690, S. Willebrord, avec plusieurs de ses compagnons, en Hollande, Zelande, & Utrecht; S. Lambert, dans la Campine; & en 753, S. Rombault à Malines, sans compter un grand nombre d'autres saints Apôtres & Evêques sortis princi-

Les XVII Provinc. Belgiq.

palement de l'Irlande & d'Ecoſſe, pour prêcher la Foi Catholique aux Peuples des Pays-Bas.

En 836, les Normands vinrent avec une Armée formidable, & mirent pied à terre dans l'Iſle de Walcheren, d'où ils vinrent à Anvers. Après avoir brûlé cette Ville, ils vinrent à Malines, où ils exercerent les mêmes cruautés, ainſi qu'à Liere. L'irruption qu'ils firent l'an 880, fut encore plus violente; ils prirent & ſaccagerent Arras, S. Omer, Tournai, & toutes les autres Villes ſituées ſur l'Eſcaut. L'Empereur Arnoul aſſembla une puiſſante Armée contre ces barbares, & vint à Louvain, où il les défit entiérement.

Après ces troubles, le Pays fut pendant plus de deux cents ans dans une tranquillité profonde; la Religion Chrétienne s'accrut de plus en plus, & on augmenta conſidérablement le nombre des Egliſes, Abbayes & Monaſteres; mais l'héréſiarque Tanchelin vint troubler ſa paix l'an 1115, & cauſa par-tout des déſordres terribles, principalement à Anvers. Dieu qui n'abandonne jamais ſon Egliſe, tira S. Norbert du fond de la France : il vint en Brabant avec qua-

rante compagnons, pour combattre & détruire l'héréſie de Tanchelin, & fonda, l'an 1120, l'Ordre de Prémontré, lequel fleurit particuliérement aux Pays-Bas. L'an 1132, S. Bernard, Abbé de Clairvaux, y vint pareillement prêcher l'Evangile. Les XVII Provinc. Belgiq.

Après la décadence de l'Empire Romain, les Peuples Belgiques s'affranchirent de toute ſervitude plus qu'aucune autre Nation. Après avoir reconnu pluſieurs Souverains particuliers, ils vinrent enfin au pouvoir des Ducs de Bourgogne, qui en furent Souverains depuis l'an 1383 juſqu'en 1477. Voici par qui & comment ces Provinces ont été réunies ſous un même Chef, & comment elles ſont paſſées ſous la domination de la Maiſon d'Autriche.

Le Comte de Flandres, Louis de Creſſi, Comte de Nevers & de Rethel, fut le premier qui augmenta ſa puiſſance par l'acquiſition qu'il fit, en 1333, de la Ville & Seigneurie de Malines, laquelle lui fut vendue, avec ſes dépendances, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege, pour la ſomme de 100000 florins.

Il acheta en même temps de Renaud,

Comte de Gueldre, l'Avouerie de la même Ville de Malines, pour la somme de 60000 florins; de sorte qu'il réunit en lui les droits de souveraineté, de domaine & de protection, qui appartenoient auparavant à deux personnes différentes.

Ce Comte avoit épousé Marguerite de France; & quoi qu'elle ne fût que la seconde fille du Roi Philippe-le-Long, & de Jeanne, fille d'Othon, Comte de Bourgogne, & de Mahaut, Comtesse d'Artois, cependant elle succéda dans la suite aux Comtés de Bourgogne & d'Artois, & à la Seigneurie de Salins, qui lui échurent, en 1361, par la mort de Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, son petit neveu, premier mari de Marguerite de Flandres, de laquelle il n'avoit point eu d'enfants.

La Princesse Marguerite de France mourut en 1382, & laissa tous ses biens au Comte de Flandres, Louis, dit de Male, son fils unique; de sorte que ce Prince réunit sous sa puissance les Comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Nevers, de Rethel, & les Seigneuries de Malines & de Salins.

Marguerite de Flandres, fille unique du

du Comte Louis de Male, hérita de tous ces biens après la mort de ſon Pere en 1383. Elle avoit été mariée, en premieres noces, à Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, duquel elle n'avoit point eu d'enfants; elle épouſa en ſecondes noces Philippe de France, ſurnommé le Hardi, qui avoit été fait Duc de Bourgogne en 1363 par le Roi Jean, ſon pere.

Outre les Pays & Seigneuries qui appartenoient au Duc Philippe-le-Hardi, tant de ſon chef que de celui de la Ducheſſe ſon épouſe, cette Princeſſe étoit encore héritiere préſomptive des Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, du Marquiſat d'Anvers, & de quelques Terres du Pays d'outre-Meuſe, du chef de Marguerite de Brabant, ſa mere.

Jean III, Duc de Brabant, Grand-Pere de la Ducheſſe de Bourgogne, n'avoit laiſſé que trois filles, dont l'ainée, nommée Jeanne, lui avoit ſuccédé au Duché de Brabant; la ſeconde, nommée Marguerite, avoit été mariée à Louis de Male, Comte de Flandres; & la troiſieme, nommée Marie, avoit épouſé Renaud, Comte de Gueldre.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Jeanne, Ducheſſe de Brabant, n'ayant point eu d'enfants de ſes deux maris, Guillaume, Comte de Hollande, mort en 1346, & Wenceſlas de Boheme, mort en 1383, avoit mis toute ſon affection aux petits enfants de ſa ſœur Marguerite, Comteſſe de Flandres.

Philippe-le-Hardi & Marguerite de Flandres, ſa femme, profitant de la bonne volonté de la Ducheſſe de Brabant, leur tante, avoient diſpoſé de leurs biens, en 1403, en faveur des trois enfants mâles qu'ils avoient eus de leur mariage.

Ils avoient aſſigné pour partage à l'aîné, nommé Jean, les Duché & Comté de Bourgogne, la Seigneurie de Salins, les Comtés de Flandres, d'Aloſt, d'Artois, & les Seigneuries de Termonde & de Malines.

Antoine, leur ſecond fils, devoit avoir les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquiſat d'Anvers & les Terres d'outre-Meuſe, dans leſquels il fut reçu comme Gouverneur, & enſuite comme Propriétaire, après la mort de la Ducheſſe Jeanne, ſa grande tante, en 1406.

Philippe, le troiſieme fils, devoit

avoir les Comtés de Nevers & de Rethel, la Baronie de Donzy, les Terres de Châteaurenault, de Braux & de Champagne; & en cas que le Duc de Berry vînt à mourir sans enfants, ce Prince devoit encore avoir le Comté d'Estampes, avec les Villes de Dourdan & de Gien; ou à leur défaut, les Châteaux de Montreal & de Castelguyon, avec trois mille livres de rente sur la Saline de Salins. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Cette disposition fut exécutée après la mort de Philippe-le-Hardi; le Duc Jean, son fils ainé, se contenta du patrimoine que son Pere lui avoit laissé: heureux s'il s'étoit aussi contenté d'y dominer, & si la passion de gouverner la France ne lui avoit fait abandonner ses propres Sujets pour aller inquiéter ceux d'autrui, & commettre des violences, qui lui attirerent le malheur d'être assassiné en 1419.

Philippe-le-Bon, son fils unique, n'eut pas plutôt recueilli la succession de son Pere, qu'il songea à s'agrandir; il commença par acquérir le Comté de Namur, les Villes, Terres & Seigneuries de Bethune, Bailleul, Peteghem, Poillevache, & les quatre Mêtiers de

Les XVII Provinc. Belgiq.

Flandres, qui ſont Hulſt, Bouchaut, Axel & Aſſenede, qui lui furent vendus, en 1421, par Jean de Flandres, Comte de Namur, pour la ſomme de cent trente-deux mille écus d'or.

Les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquiſat d'Anvers, & les Terres d'outre-Meuſe, (qui ſont Dalem, Fauquemont & Rolduc) avoient été donnés en partage à Antoine de Bourgogne; & ce Prince ayant été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, ces Duchés & Seigneuries étoient paſſés à ſes enfants.

Le Duc Jean les poſſéda juſques en 1426; lors qu'étant mort ſans avoir eu d'enfants de Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, ſa femme, ils paſſerent à ſon frere Philippe, qui mourut en 1430 ſans avoir été marié. La mort de ce Prince fit naître une conteſtation pour la ſucceſſion.

Marguerite de Bourgogne, fille du Duc Philippe-le-Hardi, & veuve de Guillaume de Baviere, Comte de Hainaut, prétendit qu'étant la tante du dernier Duc de Brabant, elle devoit être ſon héritiere, préférablement au Duc de Bourgogne, qui n'étoit que couſin germain du défunt.

Charles de Bourgogne, Comte de Nevers, prétendit que dans le partage que Philippe-le-Hardi avoit fait à ſes enfants, il avoit été ordonné qu'en cas que la ligne maſculine d'Antoine, ſon ſecond fils, vînt à manquer, le Duché de Brabant & les autres Terres qu'il lui laiſſoit, paſſeroient aux deſcendants mâles de Philippe, Comte de Nevers, ſon troiſieme fils; & qu'en vertu de cette clauſe de ſubſtitution, il devoit hériter du défunt Duc de Brabant, ſon couſin germain.

Le Duc de Bourgogne, ſans attendre la déciſion de ce différend, ſe rendit en diligence à Louvain, où il ſe fit reconnoître Duc de Brabant, & ſe mit enſuite en poſſeſſion du Duché de Limbourg, du Marquiſat d'Anvers, & des Terres d'outre-Meuſe, qu'il conſerva malgré les oppoſitions de la Comteſſe de Hainaut & les pourſuites que le Comte de Nevers & ſes ſucceſſeurs firent dans la ſuite pour être rétablis dans leurs droits.

Ce ne furent pas les ſeuls biens qui échurent au Duc de Bourgogne par la voie de ſucceſſion: Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, Hollande,

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Zélande, & Dame de Friſe, ſa couſine, n'ayant point d'enfants de Jean IV, Duc de Brabant, ſon mari, l'avoit voulu faire paſſer pour impuiſſant. Elle avoit commencé quelques procédures pour faire déclarer ſon mariage nul : mais ſa vivacité ne pouvant s'accommoder des longues formalités de la Juſtice, elle ſe livra toute entiere à l'amour ; & en épouſant Humfroy, Duc de Gloceſtre, elle prévint un jugement qui ne devoit pas lui être favorable.

Une conduite auſſi déréglée, que l'on pourroit, ſans calomnie, traiter de libertinage, lui attira le mépris de tous ſes Sujets. Philippe, Duc de Bourgogne, ſut profiter de cette conjoncture : il réduiſit cette Princeſſe à lui remettre la garde & le gouvernement de ſes Pays, & à le reconnoître pour ſon plus proche & légitime héritier ; le Traité en fut paſſé à Delft le 3 Juillet 1428, & il eut tout l'effet que le Duc en attendoit. Cette Princeſſe étant morte ſans enfants en 1436, laiſſa par teſtament au Duc de Bourgogne, ſon couſin germain, les Comtés de Hainaut, de Hollande & Zélande, avec la Seigneurie de Friſe, ou au moins une partie de cette

Seigneurie, & les prétentions qu'elle avoit ſur l'autre partie, que Charles-Quint acheta depuis du Duc de Saxe, en 1515, pour la ſomme de 100000 florins d'or.

Le Duché de Luxembourg fut la derniere acquiſition que fit Philippe-le-Bon. Ce Duché étoit poſſédé par Eliſabeth de Gorlits. Elle étoit inquiétée par Frédéric, Electeur de Saxe, & Guillaume, Landgrave de Thuringe, ſon frere, qui prétendoient que ce Duché ne lui appartenoit pas en propriété, & qu'elle n'y avoit qu'un droit d'engagement.

Le Duc de Bourgogne étoit le Prince le plus voiſin qui fût en état de ſoutenir les droits de cette Princeſſe; elle eut recours à lui, & il entreprit ſa défenſe: mais il lui fit payer bien chérement les ſecours qu'il lui envoya. Elle fit un Traité avec lui, par lequel elle fut obligée de ſe contenter d'une ſomme capitale de ſeize mille florins, & d'une penſion viagere de huit mille florins du Rhin, tant pour le revenu du Luxembourg, que pour quelques prétentions de douaire qu'elle avoit en Hollande; moyennant quoi elle lui céda tous ſes

Les XVII Provinc. Belgiq.

droits ſur le Duché de Luxembourg & le Comté de Chiny.

Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, avoit épouſé Anne d'Autriche, ſeconde fille de l'Empereur Albert II, & il en avoit eu pour dot la ſomme de cent mille florins d'une part, & vingt mille florins de l'autre, qui lui avoient été aſſignés ſur le Duché de Luxembourg. C'étoit à cauſe de cette prétention qu'il avoit fait la guerre à Eliſabeth de Gorlits; & il ne voulut point faire de paix avec cette Princeſſe, que le Duc de Bourgogne ne ſe fût engagé à lui payer cette ſomme; ce qui fut fait par un Traité du 29 Décembre 1443.

Eliſabeth de Gorlits, Ducheſſe de Luxembourg, n'avoit d'autre droit ſur ce Duché que celui qui lui avoit été cédé par l'Empereur Wenceſlas, ſon oncle, lorſqu'elle avoit été mariée à Antoine, Duc de Brabant; & par le contrat de leur mariage, paſſé le 27 Avril 1409, cet Empereur s'étoit réſervé pour lui & les ſiens la faculté de racheter ce Duché.

Le droit de rachapt étoit dévolu à Ladiſlas d'Autriche, Roi de Hongrie,

& il lui avoit été réſervé expreſſément dans ce Traité du 29 Décembre 1443; mais ce Prince étant mort ſans enfants, Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, mari de ſa ſœur Anne d'Autriche, prétendit que ce droit de rachapt appartenoit à ſon épouſe; de ſorte que le Duc de Bourgogne voulant s'aſſurer la propriété du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, trouva à propos de s'accommoder avec ce Landgrave. Il lui promit, en 1462, la ſomme de quarante mille écus d'or, qui lui furent payés dans les quatre années ſuivantes; moyennant quoi la femme du Landgrave, autoriſée de ſon mari, lui céda tous les droits qu'elle avoit ſur ce Duché & ce Comté, qui ſont par ce moyen paſſés à ſa poſtérité.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ſuccéda, en 1467, à tous les Etats de ſon Pere, & il y ajouta le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen. Arnoul, Comte d'Egmont, à qui ce Duché & ce Comté appartenoient en propriété, avoit le malheur de n'avoir qu'un fils, qui étoit le moins raiſonnable & le plus violent de tous les hommes. Il ne s'étoit pas contenté de faire la guerre à

Les XVII Provinc. Belgiq.

son pere, il l'avoit encore fait enfermer dans un cachot, où il seroit mort de froid & de misere, si Charles, Duc de Bourgogne, n'avoit eu la générosité de l'en faire retirer par force, l'an 1470, & de le rétablir dans ses Etats, dont son fils s'étoit emparé.

Le vieux Duc de Gueldre outré contre un fils ingrat & dénaturé, & d'ailleurs plein de reconnoissance du service que le Duc de Bourgogne lui avoit rendu, lui transporta par forme d'engagement, le 7 Décembre 1472, son Duché de Gueldre, avec le Comté de Zutphen, pour trois cents mille florins d'or, sans y rien réserver que la faculté de rachapt pour lui & ses héritiers, à l'exception de son fils Adolphe & des enfants descendants de lui.

En vertu de cet engagement, le Duc de Bourgogne alla, en 1473, prendre possession du Duché de Gueldre & du Comté de Zutphen : mais comme Gérard, Duc de Juliers, avoit des prétentions sur ces deux Provinces, quoiqu'il ne les eût jamais possédées, le Duc de Bourgogne, pour rendre son acquisition plus sûre & ajouter un droit à l'autre, traita avec le Duc de Juliers, qui, par

Lettres du 20 Juin 1473, lui céda & transporta tous ſes droits & prétentions ſur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen, moyennant la ſomme de 80000 florins du Rhin. Les XVII Provinc. Belgiq.

Le tranſport du 7 Décembre 1472 n'étoit qu'un engagement ſimple, ſujet à rachapt; & celui du 20 Juin 1473 étoit abſolu : auſſi le Duc de Bourgogne le jugeant plus favorable à ſes deſſeins, cacha le premier tranſport, & ſe ſervit ſeulement du ſecond, (quoique fait par un Prince dont le droit n'étoit pas trop certain) pour obtenir de l'Empereur Frédéric III, l'inveſtiture de ce Duché & de ce Comté, qui lui fut accordée pendant leur entrevue dans la Ville de Treves, le 6 Novembre 1473, en vertu ſeulement de cette ſeconde ceſſion, ſans qu'il fût fait mention dans les Lettres du droit de ceſſion faite de ces Provinces par le Duc Arnoul, ni de la faculté de rachapt, qu'il avoit réſervée à ſes héritiers.

Quoique par les Lettres d'engagement données par le Duc Arnoul, la poſtérité de ſon fils Adolphe eût été exclue de la faculté de racheter ces Provinces, cependant ce Prince Adolphe

Les XVII Provinc. Belgicq.

ayant été tué en 1477, Charles ſon fils, qui étoit né avant le tranſport, prétendit rentrer dans les biens de ſon Pere & de ſon Grand-Pere. Il fit long-temps la guerre pour ce ſujet; mais enfin par un Traité de l'an 1528, il céda à l'Empereur Charles-Quint ſon Duché de Gueldre & ſon Comté de Zutphen, en cas qu'il vînt à mourir ſans enfants mâles ou femelles; ce qu'il confirma par un autre Traité du 10 Décembre 1536.

On ne ſait pour quel ſujet le Duc de Gueldre changea de ſentiment, après avoir fait deux Traités auſſi ſolemnels que ceux de 1528 & 1536. Mais on trouve un autre Traité du 27 Janvier 1538, par lequel il reconnoît, du conſentement des Etats de ſes Pays, que perſonne n'y pourra ſuccéder après ſa mort, que Guillaume, fils de Jean, Duc de Cleves & de Juliers.

L'Empereur mécontent de cette diſpoſition, s'empara du Duché de Juliers, & obligea par ce moyen le Duc à ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Gueldre & le Comté de Zutphen, comme il ſe déſiſta lui-même de la priſe qu'il avoit faite du Duché de Juliers. Leur Traité fut fait le 7 Septembre 1543, & con-

firmé le 12 du même mois par un deuxieme Traité fait à Venlo avec les Etats du Pays, par lequel l'Empereur leur promit de les maintenir dans leurs Privileges, & de les traiter comme ſes bons Sujets, pourvu qu'ils gardaſſent la fidélité qu'ils lui devoient comme à leur Souverain. L'Auteur des Annales de Cleves ajoute que ces diſpoſitions furent confirmées par un Traité fait à Bruxelles le 2 Janvier 1544, que le Duc de Cleves fut enſuite reconnu pour Prince de l'Empire, & qu'il demeura toujours depuis attaché au ſervice de l'Empereur.

La Province de Groeningue & les Ommelandes avoient été agitées de différentes guerres contre les Princes de Saxe, qui les avoient toujours gouvernées; & après avoir cherché long-temps un Prince qui pût les maintenir en paix, & les défendre contre leurs ennemis, elles s'étoient miſes ſous la protection du Duc de Gueldre & l'avoient reconnu pour leur Souverain: mais ce Prince n'étant pas en état de les ſoutenir, céda ſes droits à l'Empereur Charles-Quint par les mêmes Traités des années 1528 & 1536, moyennant une ſomme de 35000 florins d'or & une penſion de 25000 fl.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Les Etats du Pays reconnurent auſſi l'Empereur pour leur Souverain, & ſe ſoumirent à ſa domination en 1536.

La Province d'Utrecht appartenoit à l'Evêque de ce nom, qui en étoit Seigneur ſpirituel & temporel, ainſi que de la Province d'Over-Iſſel. La richeſſe & la puiſſance de cet Evêque lui attiroient ſouvent des querelles avec ſes voiſins. Le Duc de Gueldre étoit un des plus acharnés contre lui; en ſorte que l'Evêque Henri de Baviere ſe voyant hors d'état de défendre ſa ſouveraineté, eut recours à l'Empereur Charles-Quint; & pour l'engager indiſpenſablement à la défenſe de ces Provinces, il lui en céda abſolument la Souveraineté & la Seigneurie temporelle, en l'année 1528; ce qui fut confirmé depuis par une Bulle du Pape Clément VII, donnée le 20 Août 1529.

C'eſt ainſi que les dix-ſept Provinces ſe ſont trouvées ſucceſſivement réunies ſous différents Princes, & qu'elles ſont paſſées dans la ſuite du temps ſous la domination de la Maiſon d'Autriche.

I. II. La Flandre avec Malines, en 1333.

III. Artois, en 1382.

IV. Namur, en 1421.

V. VI. VII. Brabant, Limbourg & Anvers, en 1430.

VIII. IX. X. Hainaut, Hollande & Zélande, en 1436.

XI. Friſe, en 1436 & 1515.

XII. Luxembourg, en 1443 & 1462.

XIII. XIV. Gueldre & Zutphen, en 1472 & 1473.

XV. Groeningue, en 1528 & 1536.

XVI. XVII. Utrecht & Over-Iſſel, en 1529.

Marie, fille unique de Charles-le-Hardi, fut recherchée en mariage par pluſieurs grands Princes; mais elle préféra Maximilien, Archiduc d'Autriche, qui fut depuis Empereur, à qui elle porta pour dot les Pays-Bas & la Franche-Comté. Philippe I, fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, fut reconnu Prince héréditaire des Pays-Bas. Il épouſa Jeanne de Caſtille, fille de Ferdinand le Catholique, de laquelle il eut deux fils, Charles & Ferdinand. Philippe étant mort avant l'Empereur ſon pere, Charles fut héritier de ſes Etats; & l'an 1519, après la mort de ſon grand-pere Maximilien, il fut élu Empe-

Les XVII Provinc. Belgiq.

reur, & connu ſous le nom de *Charles-Quint.*

Son regne fut long & heureux, quoiqu'il eût pluſieurs traverſes par les héréſies de Luther & de Calvin, qui s'éleverent en ce temps-là, & infecterent non-ſeulement l'Allemagne & la France, mais ſe gliſſerent auſſi dans les Pays-Bas, où elles ont donné enſuite occaſion à la révolte de quelques Provinces. Il eut auſſi de longues guerres à ſoutenir contre la France, où il fut preſque toujours victorieux, ayant fait même priſonnier le Roi François I, l'an 1525, à la bataille de Pavie.

Ce Prince dégoûté des grandeurs humaines, & touché du deſir de la retraite, ſe démit volontairement, l'an 1556, de l'Empire, en faveur de Ferdinand ſon frere, & laiſſa l'Eſpagne, les Pays-Bas & ſes autres Etats & Royaumes à ſon fils Philippe. Et comme s'il eût été ſoulagé d'un peſant fardeau, il prit auſſitôt le chemin d'Eſpagne, & ſe renferma dans le Couvent de St. Juſt, de l'Ordre de St. Jerôme, dans l'Eſtramadoure, où il mourut le 22 Septembre 1558, âgé de 58 ans.

Philippe II poſſéda les XVII Provinces

vinces jusqu'à l'an 1580, qu'il en perdit sept par l'établissement de la République de Hollande. LES XVII PROVINC BELGIQ.

Après la mort de son Pere, il partit de Flessingue, Port de Zélande, le 8 d'Août 1559, pour retourner en Espagne, laissant le gouvernement général des Pays-Bas à sa sœur naturelle, Marguerite, Duchesse de Parme. Il nomma en même temps aux nouveaux Evêchés que le Pape, Paul IV, avoit établis à sa sollicitation dans les Pays-Bas.

Il avoit formé un Conseil d'Etat, composé du Cardinal de Granvelle, du Comte de Berlaymont, & de Viglius de Aytta, Président du Conseil-Privé, auquel les principaux Seigneurs du Pays, tels que le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes avoient droit d'assister. Mais les trois premiers, & principalement le Cardinal de Granvelle, avoient plus de part que les autres à la confiance intime du Roi & de la Gouvernante. Origine des troubles des Pays-Bas.

Antoine Perennot, si connu sous le nom de Cardinal de Granvelle, avoit été d'abord Evêque d'Arras avant que d'être nommé à l'Archevêché de Malines; il n'étoit pas encore Cardinal, lorsque Phi-

Les XVII Provinc. Belgiq.

lippe II quitta les Pays-Bas; il ne le fut qu'en 1561 : mais la plupart des Hiſtoriens, ſans faire attention à cette époque, lui en donnent ſouvent le titre par anticipation. Charles-Quint, qui avoit une haute idée de ſon mérite, & de ſa capacité dans le maniement des affaires, l'avoit particuliérement recommandé à ſon fils, & celui-ci l'avoit laiſſé auprès de la Gouvernante comme un Miniſtre dont elle devoit ſuivre les avis dans les affaires importantes. Ce choix ne fut pas agréable aux Flamands. Granvelle étoit Franc-Comtois, né à Beſançon; & par conſéquent étranger dans un Pays où l'on ne voyoit pas volontiers dans les grandes places ceux qui n'y étoient pas nés : & quoique ſon Pere eût occupé des charges très-conſidérables à la Cour de Charles-Quint, il n'étoit pas d'une naiſſance illuſtre; ainſi les Seigneurs ne voyoient qu'avec peine la principale autorité entre les mains d'un homme qui leur étoit ſi inférieur du côté de la naiſſance. Ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la Gouvernante ne les appelloit au Conſeil que pour la forme; & qu'après avoir entendu leurs avis, elle ne ſe décidoit jamais que ſur ceux du

Cardinal. Le ſujet ordinaire des délibérations du Conſeil rouloit principalement en ce temps-là, ſur les moyens les plus propres pour arrêter le progrès des héréſies de Luther & de Calvin, qui commençoient à ſe répandre dans toutes les Provinces.

Le Roi d'Eſpagne inclinoit toujours pour les voies de rigueur, & le Cardinal approuvoit fort ce ſentiment. Les Seigneurs, au contraire, vouloient qu'on uſât de modération, & que l'on eût égard aux privileges reconnus par le Roi lui-même à ſa *joyeuſe entrée*. La Gouvernante, quoique très-zélée pour le maintien de la Religion Catholique, étoit naturellement portée à modérer la ſévérité des Edits publiés contre les Hérétiques, pourvu que l'on trouvât quelqu'autre moyen de maintenir la Religion Catholique, qu'ils attaquoient ouvertement par leurs diſcours, & quelquefois à main armée.

Il eſt vrai qu'à conſidérer la chaleur qui regnoit alors dans les eſprits, ce milieu n'étoit pas facile à trouver. D'ailleurs elle étoit obligée d'exécuter les ordres qui lui venoient d'Eſpagne, & les Seigneurs étoient perſuadés que ces

Les XVII Provinc. Belgiq.

ordres étoient dictés par le Cardinal, & par ceux du Conseil qui entroient dans ses vues. Piqués du peu d'égard que l'on avoit pour leurs avis, ils n'oublierent rien pour persuader aux Peuples que toutes les innovations étoient l'effet de l'ambition & de l'humeur impérieuse du Cardinal de Granvelle, que c'étoit lui qui favorisoit le long séjour des Troupes Etrangeres dans les Pays-Bas, l'établissement des nouveaux Evêchés & du Tribunal de l'Inquisition, & qu'il appuyoit toutes les nouveautés qui tendoient à la ruine entiere de leurs Privileges. Ces discours semés de toutes parts par des hommes d'un si grand poids, faisoient beaucoup d'impression sur les esprits.

Après avoir rendu le Cardinal odieux, ils travaillerent à le rendre ridicule; ils ne voulurent plus que leurs gens portassent des habits de la couleur de leurs livrées. Ils leur en donnerent qui étoient tous de la même couleur, comme s'ils n'eussent fait entre eux qu'une seule famille; & ils firent broder sur les manches de ces nouveaux habits la figure de ces petites marottes, qui sont regardées comme le symbole de la folie:

chacune avoit un petit capuchon, ſemblable, pour la forme, au camail du Cardinal de Granvelle.

Le Roi d'Eſpagne, qui fut bientôt informé de cette plaiſanterie, en fut très-mécontent : il leur fit ordonner en ſon nom, par la Gouvernante, de ſupprimer ces ridicules ſymboles. Ils obéirent ; mais ils firent broder à leur place ſept fleches liées enſemble, avec ces mots : *Vis unita fortior.*

Ces eſpeces d'emblêmes avoient été imaginés par le Comte d'Egmont ; & il eſt remarquable que ce faiſceau de ſept fleches, que l'on met aujourd'hui à une des pattes du Lion Belgique dans les Armes des Provinces-Unies, avoit été imaginé par ce Comte long-temps avant qu'aucune des dix-ſept Provinces penſât à former une République.

Le Cardinal dut s'appercevoir de l'averſion que la Nobleſſe avoit pour lui : lorſqu'il alla prendre poſſeſſion de ſon Archevêché de Malines, il ne ſe trouva pas un ſeul Gentilhomme à cette cérémonie ; & la Gouvernante lui ayant demandé, à ſon retour, pourquoi il ne les avoit pas fait avertir de s'y trouver : *C'eſt*, dit-il, *Madame, parce que je ſa-*

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

vois qu'ils étoient tous réſolus de n'y pas venir. Il appelloit l'union du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont, & du Comte de Hornes, *le Triumvirat;* & il prévoyoit que cette union ſeroit un jour très-funeſte à l'autorité du Souverain. L'événement a fait voir qu'il ne ſe trompoit pas. Il redoutoit particuliérement le génie du Prince d'Orange, qu'il appelloit le *Taciturne*, parce que ce Prince ne parloit guere ſans néceſſité, & toujours en peu de mots. Et lorſque l'on vint dire au Cardinal, que le Duc d'Albe croyoit avoir fait un grand coup en arrêtant le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes, il demanda s'il avoit pris le *Taciturne;* & ſur ce que l'on lui dit que non: *Si cela eſt*, repliqua-t-il, *c'eſt comme s'il n'avoit rien fait, il n'a point été à la ſource du mal.*

Ces trois Seigneurs écrivirent une Lettre en Eſpagne, pour ſe plaindre du Cardinal de Granvelle, & pour ſupplier Sa Majeſté de le retirer des Pays-Bas. Philippe eut beaucoup de peine à s'y déterminer; mais la Gouvernante lui ayant envoyé un Exprès pour lui dire qu'il n'y avoit que ce moyen-là de pacifier les troubles, il prit enfin le parti

de le rappeller, ſans toutefois lui ôter ſa confiance; car il ne ceſſa point de l'employer à Madrid, à Rome, & au Royaume de Naples, dans les plus grandes charges de l'Etat. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

On crut que la Gouvernante ne l'avoit abandonné, que parce qu'il vouloit la gouverner avec trop d'empire, ou parce qu'elle craignoit de partager la haine publique, dont il étoit chargé, ſi elle s'obſtinoit davantage à le ſoutenir.

Le Conſeil-Privé tient préſentement ſes Aſſemblées ordinaires dans l'Hôtel que ce Cardinal occupoit autrefois à Bruxelles.

Les Etats du Pays avoient député le Comte d'Egmont en Eſpagne pour ſe plaindre des nouveautés qui donnoient atteinte à leurs privileges; il y fut reçu favorablement, & le Roi lui ayant fait donner ſatisfaction ſur ſes griefs, avec promeſſe de venir lui-même aux Pays-Bas, le mécontentement y ceſſa pour quelque temps: mais les Peuples voyant qu'on leur manquoit de parole, ſe mutinerent, & les principaux Seigneurs firent à Gertruidenberg une Confédération entr'eux, où l'on réſolut de faire

Les XVII Provinc. Belgiq.

une Députation vers la Ducheſſe de Parme.

Henri, Comte de Bréderode, accompagné de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, l'alla trouver en leur nom, & lui préſenta, le 5 Avril 1566, une Requête; la Gouvernante les voyant venir, en fut toute interdite, car il étoit accompagné de plus de trois cents Gentilshommes. Le Comte de Berlaymont, qui étoit auprès d'elle, dit, pour la raſſurer, que ce n'étoit qu'un tas de Gueux. Ces paroles de mépris ayant été rapportées aux Confédérés, ils ſe nommerent eux-mêmes *les Gueux*, & ſe mirent enſuite au col une médaille d'or, où d'un côté l'on voyoit l'effigie du Roi, avec ces mots : *Fideles au Roi;* & de l'autre, deux mains jointes tenant une beſace, avec ces mots : *juſqu'à la beſace.* Le Comte de Bréderode fit faire une bouteille d'or en forme de calebaſſe, avec une écuelle de même métal, qu'il portoit attachées à ſa ceinture, avec cette deviſe : *Vive les Gueux.*

Le Roi ayant reçu la Requête de Bréderode, qui lui fut envoyée en Eſpagne, aſſembla inceſſamment ſon Conſeil, qui étoit compoſé de Ferdinand

Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, & de Ruy Gomez de Sylva, tous deux de très-grande autorité auprès de lui. Il y avoit auſſi le Cardinal Didaco Spinoſa, grand Inquiſiteur & Préſident de Caſtille; Gomez de Figueroa, Duc de Feria; Jean Manriquez de Lara; Antoine Perez de Tolede, grand Prieur de Caſtille, de l'Ordre de Malte; & le Pere Bernard Freſneda, Evêque de Cuença, & Confeſſeur du Roi. Quelques-uns d'entr'eux opinerent qu'il falloit agir avec douceur pour ramener les Flamands à leur devoir, & que le Roi devoit lui-même aller aux Pays-Bas. Mais l'avis du Duc d'Albe & du Cardinal Inquiſiteur l'emporta. Il fut réſolu d'uſer de la derniere ſévérité, & d'y envoyer le Duc d'Albe avec une armée pour ſoumettre les rebelles. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Ce Duc s'embarqua au Port de Carthagene, où le Duc Jean Doria l'attendoit avec 37 galeres. Il deſcendit à Genes, paſſa par l'Allemagne, & arriva à Bruxelles au mois d'Août 1567. Son armée étoit compoſée de 8780 Fantaſſins, & de 1200 Chevaux. Ferdinand de Tolede, ſon fils naturel, commandoit la Cavalerie; Chiapin Vitelli, Mar- Arrivée du Duc d'Albe.

Les XVII Provinc. Belgiq.

quis de Cétone, étoit Maréchal-de-Camp; & Gabriel Serbellon, Général de l'Artillerie. Il y avoit auſſi Julien Romero, Chriſtophe de Mondragon, Sanche d'Avila, François Verdugo, & pluſieurs autres Capitaines de grande réputation.

Les Habitants des Pays-Bas furent tellement alarmés de cette nouvelle, que plus de cent mille perſonnes quitterent le Pays pour s'établir ailleurs. Les Etats députerent vers le Roi les Marquis de Berghes & de Montigny : mais ils furent arrêtés à Ségovie, où le premier mourut de déplaiſir, & l'autre eut la tête tranchée.

Pendant ces troubles, les principaux Seigneurs voyant le Peuple ému, unirent leurs Conſeils avec ceux de la Gouvernante pour calmer ces déſordres. Ils les aſſoupirent en quelque façon, & le Peuple commençoit à rentrer dans ſon devoir; mais la ſévérité du Duc d'Albe jetta dans l'eſprit des Flamands la frayeur & le déſeſpoir. Marguerite n'étoit pas contente de ſa venue, ni de la trop grande autorité que le Roi lui avoit donnée; elle fit ſur ce ſujet des plaintes à Sa Majeſté, demandant d'être rappellée

du Gouvernement des Pays-Bas ; ce que le Roi lui accorda. Elle partit de Bruxelles au mois de Février 1568, au grand regret des Peuples, pour s'en aller en Italie.

Gouvernement du Duc d'Albe.

Le Duc d'Albe commença son Gouvernement, en faisant arrêter, le 9 Septembre 1567, les Comtes d'Egmont & de Hornes, qui furent conduits prisonniers au Château de Gand sous une escorte de 3000 Espagnols. Il établit ensuite un Conseil, dont il se déclara le chef, & qu'il nomma *le Conseil des Troubles ;* mais les Flamands le nommerent *Conseil de sang.* Il étoit composé du Comte de Berlaymont, du Baron de Noircarmes, d'André Vargas, d'Adrien Nicolaï, Chancelier de Gueldres ; de Jacques Martens, Président du Conseil de Flandres ; de Louis del Rio, Docteur en Théologie ; de Pierre Asset, Président du Conseil d'Artois ; de Jean de Blasere, Conseiller du grand Conseil ; & de Jacques Hessels, Conseiller du Conseil de Flandres. On ajourna d'abord le Prince d'Orange, le Comte Louis son frere, les Comtes de Hooghstrate, de Berghes & de Culembourg, pour comparoître dans le terme de

Les XVII Provinc. Belgiq.

quinze jours. Mais comme ils avoient pris le parti de se retirer, ils furent déclarés criminels de leze-Majesté. La Grandesse d'Espagne & la Toison d'or furent ôtées au Prince d'Orange; on mit garnison Espagnole dans sa Ville de Bréda; & l'Hôtel de Culembourg, à Bruxelles, fut rasé jusqu'aux fondements.

L'année suivante le même Conseil condamna vingt-un Gentilshommes, qui furent exécutés sur la Place du Sablon à Bruxelles: huit d'entr'eux moururent dans la Religion Catholique, les autres persistèrent dans leurs erreurs. Trois jours après, (le 5 Juin 1568) on trancha la tête aux Comtes d'Egmont & de Hornes sur le grand Marché de Bruxelles, vis-à-vis la Maison du Roi. Ils avoient été moins prévoyants que le Prince d'Orange, qui s'étoit retiré en Allemagne, à cause du danger qui le menaçoit. Il avoit exhorté le Comte d'Egmont à le suivre; mais le Comte qui ne se croyoit pas aussi coupable qu'on le jugeoit en Espagne, ne put jamais s'y résoudre. *Adieu, Prince sans terre*, dit-il au Prince d'Orange lorsqu'ils se séparerent. Le Prince lui répondit: *Adieu, Comte sans tête*, & sa prédiction

ne fut que trop vérifiée. Il prit le parti de faire la guerre à l'Eſpagne avec les Troupes que lui fourniſſoient les Princes Luthériens d'Allemagne & les Flamands Calviniſtes, qui ſe rangerent ſous ſes étendards. Il livra divers combats au Duc d'Albe, qui fut toujours victorieux. Le Comte de Hooghſtrate de ſon côté entra avec des Troupes dans le Pays de Juliers pour pénétrer dans les Duchés de Gueldres & de Brabant. Cocqueville, Capitaine François, entra dans l'Artois avec quelques Troupes Françoiſes & Angloiſes qu'il avoit ramaſſées. Louis & Adolphe, freres du Prince d'Orange, tenterent de ſe rendre maîtres de la Friſe, où le Prince d'Orange avoit réſolu de les ſuivre; mais le Comte de Hooghſtrate fut défait par les troupes du Roi entre Dalem & Erkelens, & Cocqueville eut la tête tranchée à Paris, à cauſe qu'il avoit levé des troupes ſans la permiſſion du Roi de France. Il n'y eut que le corps du Comte de Naſſau qui eut quelque bonheur; car il battit l'armée du Comte d'Aremberg à Winſchote, dans la Province de Groningue, le 24 Mai 1568. Ce fut là la premiere bataille qui ſe donna pour la liberté des

Les XVII Provinc. Belgiq.

Provinces révoltées : mais ces troupes furent bientôt après battues à leur tour par celles du Roi.

Mort de Dom Carlos, fils de Philippe II.

Ce fut auſſi cette année qu'arriva la mort de Dom Carlos, Infant d'Eſpagne, dont on n'a jamais bien ſu les véritables circonſtances. Il paroît que ce Prince fut non-ſeulement ſoupçonné, mais convaincu de correſpondance avec les Rebelles des Pays-Bas, & d'avoir eu deſſein de partir, à l'inſu du Roi ſon pere, pour ſe mettre à leur tête.

Les ſecrets des Souverains ſont quelquefois ſi bien gardés, qu'ils deviennent pour la poſtérité des myſteres impénétrables. On ne ſait point encore qui étoit ce priſonnier de la Baſtille, dont le viſage étoit toujours couvert d'un maſque ; quoique l'on ſache que ce trait d'hiſtoire, rapporté par M. de Voltaire, n'eſt point une fable, ni une idée chimérique. On en a des preuves inconteſtables dans des Regiſtres originaux qui ſubſiſtent encore, & qui prouvent que ce priſonnier eſt réellement arrivé maſqué dans ce Château le 18 Septembre 1698, qu'il y étoit encore le 19 Novembre 1703, & qu'il fut enterré le lendemain au Cimetiere de la Paroiſſe de St. Paul,

ſous le nom, manifeſtement ſuppoſé, de *Marchialy*, qui ſe voit encore ſur le Regiſtre mortuaire. C'eſt tout ce que l'on en ſait, &, ſelon toute apparence, tout ce que l'on en ſaura jamais.

Il en eſt à peu près de même de l'empriſonnement & de la mort de Dom Carlos. Strada prouve aſſez bien qu'il eut deſſein de quitter l'Eſpagne, à l'inſu & contre la volonté du Roi ſon pere, pour venir dans les Pays-Bas, où il étoit diſpoſé à favoriſer la conduite des Rebelles. Ce ſeul projet peut avoir été le motif de ſa détention. Le reſte, quoi qu'on en diſe, eſt abſolument inconnu: les uns prétendent qu'il mourut dans ſa priſon, d'une maladie cauſée par le chagrin; d'autres, qu'il y fut étouffé dans un bain, où on lui ouvrit les veines; d'autres, qu'il eut la tête coupée; d'autres, enfin, qu'il fut étouffé entre deux matelas : mais tout cela ſe dit ſans preuve & ſans connoiſſance. L'hiſtoire qu'en a donné l'Abbé de Saint-Réal, n'eſt qu'un agréable Roman qui a trompé bien des Lecteurs. La vraiſemblance y eſt très-bien gardée, & par-là il eſt très-propre à ſéduire; mais des faits & des circonſtances, qui ne ſont appuyés d'au-

Les XVII Provinc. Belgiq.

cunes preuves, ne seront jamais propres à persuader.

Sa Majesté Catholique vit dans la suite, que les troubles, au-lieu de diminuer, ne faisoient qu'augmenter par la trop grande sévérité du Duc d'Albe, qui fut rappellé en Espagne sur la fin de l'an 1573, après qu'il eut été six ans Gouverneur des Pays-Bas. On dit qu'il déclara au Comte de Konigstein, qu'il avoit fait mourir dix-huit mille six cents hommes par la main du bourreau. C'étoit un grand Capitaine, mais un Gouverneur trop cruel : il savoit gagner des batailles, mais il ne savoit pas gagner les cœurs.

Il eut pour successeur, l'an 1574, Louis de Requesens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques; lequel, en arrivant aux Pays-Bas, trouva la Ville de Middelbourg assiégée par les Rebelles. Il fit ce qu'il put pour la secourir; mais elle se rendit le 20 Février 1574. Pour insinuer aux Peuples qu'il vouloit agir avec douceur, & que la conduite de son prédécesseur avoit été désapprouvée en Espagne, il fit ôter la statue que le Duc d'Albe s'étoit fait ériger dans la Citadelle d'Anvers; il fit publier un pardon

don général : mais il vint mourir à Bruxelles peu de temps après. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Cependant les Provinces ſe voyant expoſées à la fureur des Soldats, appellerent le Prince d'Orange à leur ſecours, & s'unirent pour la défenſe commune. On fit alors le fameux Traité, qu'on appella *la Pacification de Gand*, parce qu'il y fut conclu le 8 Novembre 1576; le Prince d'Orange s'y étoit rendu avec les Députés de Hollande & de Zélande.

Philippe II n'étant pas ſatisfait de ce Traité, envoya aux Pays-Bas Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint; & il fut reçu à Louvain l'an 1577 comme Gouverneur-Général du Pays. Les Etats ſe brouillerent d'abord avec lui; mais il ſe fit un Traité d'accommodement à Marche-en-Famine, le 12 Février 1577, qu'on appella l'*Edit perpétuel*, contre lequel le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande proteſterent.

Dom Juan fit une entrée magnifique à Bruxelles le premier Mai; mais la bonne intelligence entre ce Prince & les Etats du Pays ne dura pas longtemps: car ſous prétexte d'aller ſaluer

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qui prenoit les eaux à Spa, il ſurprit la Ville de Namur. Les Provinces aigries par cette ſurpriſe, refuſerent de nouveau de lui rendre obéiſſance. Elles rappellerent le Prince d'Orange, qui fut reçu par les Etats de Brabant comme Protecteur des Pays-Bas.

On arma de part & d'autre, & la guerre recommença plus vivement que jamais. Philippe de Croy, Duc d'Arſchot, dont la Maiſon avoit toujours été ennemie de celle de Naſſau; Charles, Comte de Lalaing, & quelques autres Seigneurs de la premiere Nobleſſe du Pays, ne pouvant ſouffrir l'autorité du Prince d'Orange, formerent un troiſieme parti, ſous le nom de *Mécontents*. Ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe II, qui s'y rendit inceſſamment. Ce Prince, qui n'étoit âgé que de 19 ans, ſans expérience, ſans troupes, ſans argent & ſans appui, fut reçu Gouverneur ſous de certaines conditions, & fit ſon entrée à Bruxelles l'an 1577. La Lieutenance-Générale du Pays fut donnée au Prince d'Orange, qui ſe conſerva toute l'autorité & la diſpoſition des affaires.

Les Etats firent enſuite démolir la citadelle d'Anvers, du côté qui regardoit la Ville; ils firent raſer les Châteaux de Gand, d'Utrecht, de Lille, de Valenciennes, d'Aire, de Béthune & de Bapaume; ils prirent à leur ſervice pluſieurs vieux corps, qui abandonnerent le parti du Roi; le Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, leur amena un ſecours de troupes Françoiſes; & le Prince Caſimir, frere de l'Electeur Palatin, y vint avec un corps de troupes Allemandes, qui étoient à la ſolde d'Eliſabeth, Reine d'Angleterre.

Dom Juan d'Autriche, déclaré ennemi du Pays, fit revenir les Soldats Eſpagnols & Italiens qui étoient ſortis des Pays-Bas en conformité de l'Edit perpétuel, & aſſembla une armée de 20000 hommes, avec laquelle il remporta, le 31 Janvier 1578, une victoire conſidérable à Gemblours en Brabant; elle fut ſuivie de la priſe de pluſieurs Places, tant en Brabant qu'en Hainaut: mais il ne put jouir du fruit de ſes conquêtes, parce que la mort le ravit dans ſon camp de Bouges, près de Namur, la même année 1578.

Alexandre Farneſe, Duc de Parme,

LES XVII. PROVINC. BELGIQ.

qui succéda à son oncle dans le Gouvernement des Pays-Bas, donna tous ses soins à faire rentrer au service du Roi les Chefs des Mécontents, & il y réussit; car les principaux Seigneurs abandonnerent le parti des Rebelles. Mais ceux-ci voyant qu'on vouloit les désunir, s'assemblerent le 13 Janvier 1579 à Utrecht, où ils firent le fameux Traité, qu'on nomme l'*Union d'Utrecht.*

Les troubles s'augmentant de plus en plus, l'Empereur Rodolphe présenta sa médiation : on tint une assemblée à Cologne pour les assoupir ; mais après que le Congrès eut duré sept mois, on se sépara sans rien faire. L'Archiduc Mathias se voyant négligé, retourna en Allemagne, où il devint ensuite Empereur.

Le Prince d'Orange ayant persuadé aux Etats du Pays assemblés à Anvers, de déclarer le Roi Philippe II déchu de la Souveraineté des Pays-Bas, ils envoyerent vers le Duc d'Alençon sept Députés de leur corps, qui traiterent avec lui le 29 Septembre 1580, au Château de Plessis-les-Tours. Au commencement de l'an 1582, ce Prince arriva à Flessingue, & delà à Anvers,

où il fut proclamé Duc de Brabant, & Protecteur des Pays-Bas, & le Prince d'Orange lui mit le bonnet & le manteau Ducal. Il ne jouit pas long-temps de cette Souveraineté; car voyant que son pouvoir étoit trop limité, il voulut se rendre, l'an 1583, maître de la Ville d'Anvers; mais ses troupes y ayant été repoussées avec beaucoup de perte, il se retira précipitamment en France, à Château-Thierry, Ville de son apanage, où il mourut le 2 Juin 1584.

Le Prince d'Orange, qui avoit été comme le principal Agent de l'élection du Duc d'Alençon, voyant que son parti diminuoit par la vigilance & par l'adresse du Duc de Parme, se retira à Delft, en Hollande, où il fut assassiné le 10 Juillet 1584.

Les Rebelles déconcertés par le mauvais état de leurs affaires, rechercherent la protection de la France & de l'Angleterre. La premiere refusa ses offres à cause des brouilleries de la Ligue, & l'Angleterre ne voulant pas la Souveraineté, s'engagea, par un Traité conclu le 10 Août 1585, de leur envoyer un puissant secours d'hommes & d'argent, & de les prendre sous sa protec-

Les XVII Provinc. Belgiq.

tion. Les Etats lui livrerent de leur côté pour ôtages les Villes de Fleſſingue, la Brille, &c.

La Reine Eliſabeth fit d'abord paſſer en Hollande des troupes conſidérables ſous le commandement de Jean Norris. Robert Dudley, Comte de Leyceſter, y fut enſuite envoyé, & fut reconnu Gouverneur-Général du Pays.

Le Comte de Leyceſter, Gouverneur des Pays-Bas.

C'étoit le favori d'Eliſabeth, & l'on prétend que cette Reine avoit eu quelqu'envie de l'épouſer : il eſt certain qu'il eut un grand crédit ſur ſon eſprit. Il fit ſon entrée à La Haye au commencement de l'année 1586. Il y étoit attendu, & il y fut reçu comme le Libérateur de la République : mais le ſuccès ne répondit pas à de ſi belles eſpérances. Il traitoit les Flamands avec hauteur ; il donnoit tous les Emplois militaires à des Anglois, & principalement ceux qui étoient les plus lucratifs ; il diſoit hautement qu'il ne pouvoit pas répondre d'une Place, à moins qu'elle ne fût défendue par un Officier Anglois. Les Flamands ſe plaignirent à la Cour d'Angleterre. Les Anglois qui étoient avec lui, écrivirent de leur côté pour le juſtifier, ſachant bien que le vrai moyen

de plaire à leur Reine, c'étoit de paroître content de la conduite de ſon Favori. Les Flamands n'eurent pas la même complaiſance; mais ils ne furent pas écoutés. La Reine l'avoit vanté comme un grand Capitaine, & il parut en tout fort inférieur au Prince Alexandre de Parme, Gouverneur-Général des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, qui faiſoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Le Comte de Leyceſter retourna en Angleterre, où il fut rappellé pour préſider au Jugement de l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe. Il conſerva toujours, malgré ſon abſence, le titre & les fonctions de Gouverneur-Général des Provinces-Unies: il diſpoſoit de toutes les Charges militaires; & toutes les Ordonnances du Conſeil d'Etat étoient faites en ſon nom, & ſcellées du Sceau de ſes Armes.

Les conquêtes du Prince de Parme, qui augmentoient tous les jours, obligerent les Flamands d'implorer encore une fois le ſecours de la Reine d'Angleterre, & de lui demander de nouveaux renforts. Elle leur en envoya; mais toujours prévenue pour ſon Favori, elle voulut qu'il retournât dans les Pays-

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Bas, pour les commander. Il y consentit avec peine; mais il ne réussit pas mieux à ce second voyage qu'il n'avoit fait au premier. La mésintelligence augmenta entre lui & les Etats. Il vouloit gouverner avec une autorité absolue. On parla de restreindre ses pouvoirs, ce qui lui déplut extrêmement. Il avoit des cabales & des partisans dans toutes les Villes; & il y eut une conjuration formée pour lui livrer celle de Leyde. Ce projet fut découvert, & les Magistrats firent trancher la tête à quelques-uns des conjurés, sans lui demander son avis. Tout étoit plein de troubles & de divisions dans la République. Il obtint de la Reine la permission de retourner en Angleterre, & il se démit sans peine de sa Charge de Gouverneur-Général, qu'il avoit exercée, sans beaucoup de gloire, à la place du Comte Maurice, trop jeune encore pour en faire les fonctions, quoi qu'il en eût le titre. Après le départ du Comte de Leycester, le Comte Maurice de Nassau demeura seul Gouverneur-Général en titre : mais comme on se défioit encore de sa jeunesse & de son peu d'expérience, on lui donna pour Lieute-

nant-Général, le Comte Philippe Hoënlo, qui fut chargé de le conduire & de l'aider de ſes conſeils.

Philippe II, irrité contre la Reine d'Angleterre, à cauſe du ſecours qu'elle donnoit à ſes Sujets rebelles, réſolut de s'en venger. Il fit équiper, pour cet effet, une flotte qu'on nomma *l'Invincible :* elle étoit de 150 voiles, montée de 8000 Matelots, de 20000 Soldats, de 1600 pieces de canon de bronze, & de 1050 de fer; l'on dit qu'elle avoit coûté douze millions de ducats d'or. Le Roi avoit envoyé en même-temps ordre au Duc de Parme de tenir les forces navales de ſon Gouvernement prêtes à favoriſer l'exécution d'une ſi grande entrepriſe. La flotte partit de Lisbonne vers la fin de Mai 1588; & étant arrivée au mois d'Août dans le Canal, qu'on nomme la Manche d'Angleterre, elle y fut battue par une tempête furieuſe. Les Anglois, qui avoient toutes leurs forces en mer, l'attaquerent pendant ce déſordre; environ 10000 hommes y périrent, & plus de 30 vaiſſeaux furent pris, brûlés ou coulés à fond. Alphonſe Perez de Guſman, Duc de Médina-Sidonia, qui commandoit cette flotte, fut

Flotte de Philippe II, Roi d'Eſpagne, appellée fauſſement *l'Invincible.*

Les XVII Provinc. Belgiq.

contraint de ſe retirer, & de faire le tour de l'Ecoſſe & de l'Irlande pour regagner les côtes d'Eſpagne : à peine reſta-t-il 52 ou 53 bâtiments de cette grande flotte.

Si le Roi d'Eſpagne, au-lieu d'attaquer l'Angleterre, & d'obliger le Duc de Parme à paſſer en France pour y ſoutenir les Ligueurs, avoit employé toutes ſes forces à ſoumettre les Pays-Bas, il n'auroit pas perdu ces belles Provinces qu'on nomme aujourd'hui les Provinces-Unies.

Le Duc de Parme, après avoir remis la plupart des Provinces ſous l'obéiſſance du Roi, leur Souverain légitime, mourut à Arras l'an 1592, s'étant acquis la réputation d'un des plus illuſtres Capitaines de ſon ſiecle. Il eut pour ſucceſſeurs, dans le Gouvernement des Pays-Bas, les Comtes de Mansfeld, l'Archiduc Erneſt, le Comte de Fuentes, & l'Archiduc Albert, pour lors Cardinal.

Le Roi Philippe II, ſouhaitant de jouir de quelque repos en ſa vieilleſſe, maria ſa fille Iſabelle-Claire-Eugénie à l'Archiduc Albert, & lui donna pour dot les Pays-Bas & la Bourgogne. L'Ar-

chiduc ayant dépoſé les marques du Cardinalat ſur l'autel de Notre-Dame à Halle, partit de Bruxelles le 15 Septembre 1598. Il paſſa par l'Allemagne & l'Italie, accompagné de Philippe-Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, & de pluſieurs autres perſonnes de qualité, pour chercher ſon illuſtre Epouſe.

Le Roi Philippe II mourut à l'Eſcurial le 13 Septembre 1598, à l'âge de 72 ans, dont il avoit regné 42. On dit que Sa Majeſté avoua en mourant, que la guerre des Pays-Bas lui avoit coûté cinq cents ſoixante millions de ducats.

L'Archiduc Albert étant arrivé en Italie, y trouva Marguerite d'Autriche, qui devoit épouſer Philippe III. Ils allerent enſemble à Ferrare, où elle reçut la bénédiction nuptiale du Pape Clément VIII. Les Procureurs des abſents étoient l'Archiduc Albert pour Philippe, & le Duc de Seſſa, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, pour l'Infante. Les nouveaux mariés s'embarquerent à Genes, & paſſerent en Eſpagne, où les noces ſe firent, dans la Ville de Valence, avec beaucoup d'éclat & de magnificence. L'Archiduc & Iſa-

Les XVII Provinc. Belgiq.

belle arriverent aux Pays-Bas le 5 Septembre 1599, & firent une entrée magnifique à Bruxelles le 24 Novembre, qui ſe fit enſuite auſſi dans les autres Villes.

La premiere action qui ſe paſſa entre l'Archiduc & les Etats, fut la bataille de Nieuport, où les Hollandois eurent tout l'avantage. Son Alteſſe aſſiégea enſuite la Ville d'Oſtende, & donna la direction du ſiege au Général Ambroiſe Spinola, qui s'y acquit une grande réputation; la Ville ſe rendit le 22 Septembre 1604, après trois ans de ſiege, & pendant ce temps-là plus de cent quarante mille hommes de part & d'autre y perdirent la vie.

Enfin la Treve de douze ans avec les Hollandois fut conclue à la Haye l'an 1609, contre la volonté des Etats de Zélande & du Prince Maurice, Stadthouder de Hollande, qui vouloient continuer la guerre. L'Archiduc la ſigna & la ratifia à Bruxelles, & les Hollandois en firent de même à Bergue-op-Zoom. En vertu de ce Traité, les Etats furent reconnus comme Peuple libre & indépendant.

Cette Treve expira le 9 Avril 1621,

& les Hollandois recommencerent d'abord les hoſtilités, qui ne finirent qu'en 1648 par la Paix de Munſter. Cependant l'Archiduc Albert étoit mort à Bruxelles le 13 Juillet 1621, au grand regret des Peuples, âgé de 61 ans & huit mois, après en avoir gouverné 25. Son corps fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Gudule, devant l'Autel du St. Sacrement de Miracles : on ne vit jamais pareille magnificence à celle de ſon enterrement ; tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, d'Archevêques, d'Evêques & Abbés dans le Pays, y aſſiſterent. Le convoi commença à huit heures du matin, & ne finit qu'à ſept heures du ſoir.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Mort de l'Archid. Albert.

Après la mort de l'Archiduc, l'Infante Iſabelle gouverna la Belgique pendant douze années. Cette Princeſſe étoit d'une piété ſi ſolide, que ſon Palais paroiſſoit plutôt un Monaſtere qu'une Cour. Sa douceur, ſa prudence & ſa juſtice la rendirent extrêmement chere aux Peuples qu'elle gouvernoit. Elle mourut l'an 1633, & fut enterrée ſans aucune pompe.

Louis XIII, Roi de France, animé par les conſeils du Cardinal de Riche-

Les XVII Provinc. Belgiq.

lieu, ſon premier Miniſtre, fit déclarer la guerre à l'Eſpagne l'an 1635. L'enlévement de Pierre-Chriſtophe de Sotern, Electeur de Treves, qui s'étoit mis ſous la protection de la France, & qui avoit été conduit priſonnier à Luxembourg, & delà au Château de Namur, fut le prétexte de cette guerre, par laquelle les François & les Hollandois ſembloient vouloir envahir l'Eſpagne. Elle cauſa bien des maux aux Pays-Bas, où pluſieurs batailles furent données, & pluſieurs Places priſes & repriſes; on ne la termina que par la Paix qui fut conclue le 30 Janvier 1648 à Munſter, avec la Hollande, en vertu de laquelle elle fut reconnue pour une République ſouveraine.

La guerre continua cependant aux Pays-Bas, théatre ordinaire de la guerre entre l'Eſpagne & la France, où il y eut, pendant la minorité du Roi Louis XIV, pluſieurs diviſions, dont les Eſpagnols profiterent. Le Parlement de Paris déclara le Cardinal Mazarin, qui étoit premier Miniſtre, ennemi du Roi & de l'Etat; & par une procédure fort extraordinaire, il avoit mis ſa tête à prix, en promettant 50000 écus à celui qui le

prendroit vif ou mort. Ce Cardinal avoit fait arrêter les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville. La Reine Régente fut obligée de leur rendre la liberté, & le premier ſe retira dans les Pays-Bas auprès de l'Archiduc Léopold, qui en étoit Gouverneur. Il ſe mit à la tête des troupes; & ſi la France n'avoit pas eu à lui oppoſer un Général accompli dans la perſonne de Mr. de Turenne, les armées de l'Archiduc auroient été plus heureuſes. A la fin la Paix ſe conclut en 1659 entre la France & l'Eſpagne, par l'entremiſe du Cardinal Mazarin & de Dom Louis Mendez de Haro-Guſman, qui la ſignerent après vingt-quatre conférences dans l'Iſle des Faiſans aux Pyrenées.

Le mariage du Roi Louis XIV avec la Princeſſe Marie-Théreſe d'Autriche, fille du Roi Philippe IV, en fut la baſe.

Le Roi Philippe IV mourut à Madrid le 17 Septembre 1664, & Charles II ſon fils, âgé de quatre ans, lui ſuccéda, & fut inauguré à Bruxelles le 24 Février 1666. Marie-Anne d'Autriche ſa mere, fut établie Régente des Royaumes d'Eſpagne pendant ſa minorité. Pendant la même année 1666, la

Les XVII Provinc. Belgiq.

peſte fit de grands ravages dans les Pays-Bas.

Louis XIV, Roi de France, fit au même temps une irruption dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté, où il prit pluſieurs Places en temps de Paix, ſous prétexte des droits que la Reine Marie-Théreſe d'Autriche ſon épouſe prétendoit avoir ſur le Duché de Brabant. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-Bas, n'avoit point de forces ſuffiſantes pour oppoſer à celles de la France ; de ſorte que l'Eſpagne fut obligée de faire la Paix, qui fut conclue à Aix-la-Chapelle le 2 Mai 1668, par la médiation des Etats-Généraux. Lille, Tournay, Douay, Courtray, Oudenarde, Ath, Furnes, Bergue-Saint-Winox, Armentieres, Binche & Charleroi, avec leurs dépendances, Châtellenies, &c. demeurerent à la France, qui rendit à l'Eſpagne la Franche-Comté.

L'an 1672, la guerre ſe ralluma dans les Pays-Bas entre la France & les Etats-Généraux. Louis XIV ſe rendit maître de ſoixante-cinq Places de Hollande en une campagne : l'Empereur & les Eſpagnols ſe liguerent depuis avec les Etats-

Etats-Généraux contre la France. On donna, le 10 Août 1674, la fameuſe bataille de Senef, où les deux partis s'attribuerent la victoire. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

La Paix ſe conclut à Nimegue le 10 Août 1678, entre la France & les Etats-Généraux, & le 17 du mois ſuivant entre l'Eſpagne & la France. En vertu de ce Traité, le Roi Très-Chrétien rendit à Sa Majeſté Catholique les Villes de Charleroi, Binche, Ath, Oudenarde, la Ville & le Duché de Limbourg, Gand, Courtray, Saint-Guilain, &c. & Maeſtricht aux Hollandois. Le Roi d'Eſpagne céda de ſon côté à la France toute la Franche-Comté, les Villes de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambray, Aire, Saint-Omer, Ypre, Caſſel, Bavay & Maubeuge, avec leurs dépendances & Châtellenies.

En 1684, le Roi de France recommença les hoſtilités au ſujet du Comté d'Aloſt, ſur lequel Sa Majeſté avoit formé des prétentions. Ses troupes aſſiégerent la Ville de Luxembourg, & la prirent en peu de temps : mais il ſe conclut à Ratisbonne, en Allemagne, le 15 Août 1684, une Treve pour vingt ans entre l'Eſpagne & la France.

Les XVII Provinc. Belgiq.

En Novembre 1688, Guillaume, Prince d'Orange, ſe mit en mer avec une flotte très-conſidérable, & une armée de 13000 hommes. Il paſſa en Angleterre, d'où le Roi Jacques II fut obligé de ſe ſauver. En 1689 la guerre recommença entre la France & l'Eſpagne avec ſes Alliés : elle déſola le Pays l'eſpace de huit années, & il ſe donna pluſieurs batailles ſanglantes aux Pays-Bas ; pluſieurs Villes furent priſes & repriſes, & la France eut le plus grand avantage. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, qui avoit été nommé l'an 1692 Gouverneur des Pays-Bas, y furent les Chefs de l'armée des Alliés.

Cette guerre finit par la Paix qui fut conclue en 1697 au Château de Riſwick, en Hollande ; en vertu de laquelle, Guillaume, Prince d'Orange, fut reconnu, par la France, pour Roi d'Angleterre ; & les Etats-Généraux mirent garniſon dans les Places fortes du Pays-Bas Eſpagnol, ſous prétexte de barriere contre la France.

Louis XIV, Roi de France, Guillaume III, Roi de la Grande-Bretagne,

& les Etats-Généraux des Provinces-Unies conclurent enſuite enſemble à La Haye, le 11 Octobre 1698, un Traité *de Partage* touchant la Monarchie d'Eſpagne, en cas que le Roi Charles II. mourût ſans enfants. La baſe de ce Traité étoit, que le Prince Electoral de Baviere, fils ainé de l'Electeur de ce nom, ſuccéderoit au Roi d'Eſpagne: mais ce Traité ne ſubſiſta pas long-temps; la mort inopinée de ce jeune Prince, arrivée à Bruxelles le 6 Février 1699, dans la ſixieme année de ſon âge, rompit les meſures qu'on avoit priſes juſques alors. On fit un ſecond Traité de partage entre les mêmes Souverains, qui fut ſigné à Londres le 3 Mars, & à La Haye le 25 Mars 1700 : mais la France ne voulut pas s'y tenir dans la ſuite.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Charles II, Roi d'Eſpagne, mourut à Madrid le premier Novembre 1700, âgé de 39 ans, ſans laiſſer aucune poſtérité. Il avoit nommé, par ſon Teſtament du 2 Octobre 1700, & par Codicille, ſigné le 5 ſuivant, Philippe de France, Duc d'Anjou, ſecond fils du Dauphin, & petit-fils de Louis XIV, pour ſucceſſeur de tous ſes & Etats.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Après la mort de Charles II, on lui fit une Epitaphe satyrique, dont voici la copie :

Cy gît Charles II, Roi d'Espagne,
Qui de ses jours ne fit campagne,
Pour qu'on pût le dire vaillant ;
Point de conquêtes ni d'enfant.
Qu'a-t-il donc fait, ce très-grand Prince,
Qui possédoit tant de Provinces ?
Pour vous le dire franchement,
Il n'a fait que son Testament.

Le Duc d'Anjou arriva en Espagne au mois de Février 1701, & cependant les troupes Françoises, comme Auxiliaires, prirent en un même jour (6 Janvier 1701) possession de toutes les Places fortes des Pays-Bas, dans plusieurs desquelles il y avoit garnison Hollandoise, sous le titre de barriere. Elles entrerent aussi dans la Ville & Citadelle de Liege, comme troupes du Cercle de Bourgogne, le 22 Novembre 1701.

Philippe V. fut inauguré à Bruxelles le 21 Février 1702, comme Duc de Brabant, & à Gand, le 19 Mars, comme Comte de Flandres; tous les autres

Etats de la Monarchie d'Eſpagne le reconnurent pour leur Souverain. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

La ſucceſſion lui fut pourtant diſputée; l'Empereur Léopold I. ſoutenoit qu'elle ne pouvoit être aliénée au préjudice de ſa Maiſon. S. M. I. & l'Empire firent un Traité d'Alliance * contre la France & l'Eſpagne, avec Guillaume III, Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Louis XIV arma d'abord de toutes ſes forces pour maintenir Philippe V, ſon petit-fils, ſur le Trône. Toute l'Europe prit part à cette guerre; le Roi de Portugal & le Duc de Savoie entrerent dans les intérêts de la Maiſon d'Autriche; & les Electeurs de Baviere & de Cologne ſe joignirent à la France.

Jacques II, Roi d'Angleterre, qui avoit été obligé de chercher un aſyle en France, vint à mourir à St. Germain-en-Laie le 16 Septembre 1701, &

* Il fut conclu à La Haie le 7 Septembre 1701, & ſigné par le Comte de Goes & le Comte de Wratiſlau de la part de l'Empereur, par Milord Marleborough de la part de l'Angleterre, & par ſept Députés de la part des Etats-Généraux de chacune des Provinces-Unies.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Louis XIV reconnut d'abord ſon fils pour Roi d'Angleterre, ſous le nom de Jacques III. Les Anglois prirent cette reconnoiſſance pour une infraction au Traité de Riſwick, & le Parlement fit un Bil contre ce Prince, qu'il nomma *Prétendant*, par lequel il fut déclaré criminel de haute trahiſon. Cependant le Roi Guillaume III. mourut le 14 Mars 1702; & la Princeſſe Anne de Danemarck, ſa belle-ſœur, fut proclamée Reine de la Grande-Bretagne. Elle prit le même parti, & envoya une puiſſante armée aux Pays-Bas, ſous les ordres du Duc de Marleborough.

La guerre étoit commencée en Italie, où le Prince Eugene de Savoie commandoit les armées Impériales; mais elle s'étendit l'an 1702 aux Pays-Bas & ſur le haut Rhin. La premiere entrepriſe des Alliés fut le ſiege de Keyſerſwert, petite Ville de l'Electorat de Cologne, ſur le Rhin, qui ſe rendit le 15 Juin 1702, après un ſiege de ſix ſemaines. Le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Boufflers, qui commandoient l'armée de France, penſerent à ſurprendre Nimegue; & les Alliés ſe rendirent encore maîtres des Duchés de Gueldres

& de Limbourg, de tout l'Electorat de Cologne, & de l'Evêché de Liege. En Allemagne la guerre commença par le ſiege de Landau, qui fut inveſti par le Prince Louis de Bade, & pris le 10 Septembre 1702 par Joſeph, Roi des Romains. Les XVII Provinc. Belgiq.

Les François épouvantés des grands progrès que les Alliés avoient faits la campagne précédente, firent faire des lignes pour couvrir la Province de Brabant contre leurs inſultes : mais tous ces fraix ſervirent à peu de choſe. Le 30 Juin 1703, il ſe donna une bataille à Eckeren, près d'Anvers, & les deux partis s'attribuerent la victoire.

L'Electeur de Baviere eut des avantages conſidérables du côté de la Suabe & de la Franconie, où il battit le Général Schlick, près de Paſſau, le 11 Mars 1703. Le Maréchal de Villars, pour le ſoutenir & porter la guerre au cœur de l'Allemagne, avoit ſurpris le fort de Kell & réparé le pont ſur le Rhin devant Strasbourg, pour recevoir par-là les ſecours de la France. Il joignit l'armée de S. A. E. de Baviere, avec laquelle il prit la Ville de Donawert. Les François ayant ainſi le pied dans

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

l'Empire, l'Electeur fit marcher ſes troupes tout-à-coup vers le Tirol, où il prit la Ville d'Inſpruck, & quelques autres. Son deſſein étoit de donner les mains au Duc de Vendôme, qui s'avançoit du côté de l'Italie, & d'ouvrir par-là un chemin vers l'Allemagne aux ennemis de l'Empereur; mais les troupes de France ne purent forcer les paſſages du Trentin; de ſorte que l'Electeur fut obligé de regagner le Danube, & de ſe rejoindre au Maréchal de Villars; ils prirent enſemble la Ville d'Ausbourg. Le Duc de Bourgogne emporta Briſach le 7 Septembre; & le Maréchal de Tallard reprit le 19 Novembre la Ville de Landau, après avoir défait l'armée du Prince de Heſſe-Caſſel près de Spierback.

Vers la fin de cette année, l'Empereur Léopold déclara ſon ſecond fils, l'Archiduc Charles, héritier de tous les droits qui lui appartenoient ſur la Monarchie d'Eſpagne. Ce Prince fut reconnu ſous le nom de Charles III, & fut tranſporté par les flottes d'Angleterre & de Hollande au Royaume de Portugal, où il arriva le 9 Mars 1704. Les Anglois s'emparerent vers le même

temps des Villes de Gibraltar & de Port-Mahon, dont ils ſont demeurés les maîtres, malgré tous les efforts des Eſpagnols.

En 1704, le fort de la guerre fut au centre de l'Empire. Il vint un corps conſidérable de troupes Angloiſes & Hollandoiſes, ſous les ordres du Duc de Marleborough, au ſecours de l'Empereur & de l'Empire. L'Electeur de Baviere s'étoit retranché auprès de Donawert, ſur la montagne de Schellenberg, où le Prince Louis de Baden & le Duc de Marleborough l'attaquerent le 4 Juillet 1704; ils mirent une partie de ſes troupes en déroute, & lui prirent ſon artillerie & tout ſon bagage.

L'armée Impériale, ſous les ordres du Prince Eugene de Savoie, du Prince Louis de Baden, & du Duc de Marleborough, décampa le 12 Août pour s'avancer juſqu'à Hochſtet; mais l'Electeur les ayant prévenus, il fut réſolu d'attaquer inceſſamment les François & les Bavarois. L'action commença le 13 Juillet au matin : les Alliés fondirent avec tant de furie ſur leurs ennemis, qu'ils remporterent une victoire complete. Le Maréchal de Tallard fut fait

Les XVII Provinc. Belgiq.

priſonnier ſur le bord du Danube, où une partie des fuyards de ſon armée ſe précipita & périt malheureuſement en voulant ſe ſauver à la nage ; 12000 hommes qui en reſtoient, ſe rendirent priſonniers de guerre.

Cette bataille, ſi célebre par la déroute entiere du parti Bavarois en Allemagne, fut déciſive pour les affaires de l'Electeur : car il fut contraint d'abandonner ſa Famille & ſes Etats, & de retourner aux Pays-Bas avec le Maréchal de Marſin & les débris de ſon armée. Il arriva à Bruxelles le premier Octobre ; & Philippe V, pour le conſoler des diſgraces qu'il venoit d'eſuyer à la journée d'Hochſtet, lui donna le titre de Vicaire-Général des Pays Bas.

L'Empereur Léopold mourut à Vienne le 5 Mai 1705, & ſon fils ainé Joſeph, Roi des Romains, ſuccéda à la Couronne Impériale, que ſon pere avoit portée quarante-huit ans. Le nouvel Empereur mit les Electeurs de Cologne & de Baviere au Ban de l'Empire.

Le Duc de Marleborough, qui étoit retourné aux Pays-Bas, força le 18 Juillet les Lignes que les François avoient

fait faire par-delà Tirlemont; ce fut plutôt une fuite précipitée, qu'une bataille; car il n'y demeura pas beaucoup de monde. L'Electeur, qui étoit à la tête des armées des deux Couronnes, ayant le Maréchal de Villeroi ſous lui, fut contraint de mettre ſon armée derriere Louvain & la Dile, & la campagne finit.

L'an 1706, les armées de part & d'autre vinrent en campagne, ayant les mêmes Chefs à leur tête. Le Maréchal de Villeroi, qui avoit fait paſſer la Dile à ſon armée, s'avança vers Tirlemont, & vint camper le 23 Mai à Ramillies, où l'Electeur arriva le même jour. Quelques heures après, le Duc de Marleborough attaqua l'armée de France avec tant de bravoure, que les troupes de la Maiſon du Roi furent renverſées, & la Cavalerie miſe en déroute; on ne voyoit plus que confuſion & déſordre parmi les troupes Françoiſes.

Après la perte de la bataille de Ramillies, on vit d'abord une révolution générale par tout le Pays. L'armée victorieuſe s'avança vers Louvain & Bruxelles, où le Duc de Marleborough entra le 28 Mai. Les Magiſtrats vinrent au-devant lui & lui préſenterent les clefs

Les XVII Provinc. Belgiq.

de la Ville. L'Electeur * & le Maréchal de Villeroi furent obligés d'abandonner la campagne, & de ſe retirer ſous le canon des Places fortes avec les débris de leurs troupes. On établit d'abord à Bruxelles, par ordre de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux, un Conſeil d'Etat, pour gouverner le Pays au nom du Roi Charles III.

Toutes les Villes du Brabant ouvrirent leurs portes aux Alliés, de même que pluſieurs Villes de Flandres, où l'on prit encore Oſtende, Termonde, Menin & Ath. Les armes des Alliés ne furent pas moins glorieuſes en Eſpagne & en Piémont. Le Roi Philippe ayant ſous lui le Maréchal de Teſſé, avoit aſſiégé en perſonne la Ville de Barcelone

* Maximilien-Emmanuel, Electeur & Duc de Baviere, a été Gouverneur des Pays-Bas depuis l'an 1692, où il s'eſt attiré l'affection générale des Peuples. En 1706, après les révolutions de ce Pays, il ſe retira à Mons, à Namur, & enfin à Compiegne; il ne retourna dans ſes Etats de Baviere qu'après la Paix de Bade. Il mourut à Munich le 26 Février 1726, âgé de 64 ans. Son fils aîné, Charles-Albert, lui ſuccéda: il étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697, & il avoit épouſé l'Archiducheſſe Marie-Amélie, fille de l'Empereur Joſeph I.

qui s'étoit rendue l'année précédente au Roi Charles : mais il fut obligé de lever le siege le 11 Mai avec tant de précipitation, qu'il abandonna ses munitions & son artillerie, qui consistoit en 140 pieces de canon.

En Piémont, le Roi de France avoit fait investir, le 15 Mai, la Ville de Turin par le Duc de la Feuillade ; mais il fut obligé d'abandonner son entreprise avec perte de 114 pieces de canon & de 55 mortiers, après que l'armée, commandée par le Duc d'Orléans, eut été entiérement défaite le 7 Septembre, par celle des Alliés, sous le Duc de Savoie & le Prince Eugene.

En 1707, le sort des armes fut égal aux Pays-Bas : les François évacuerent l'Italie ; les Alliés furent défaits en Espagne à la bataille d'Almanza, le 25 Avril ; le Maréchal de Berwick, fils naturel du Roi Jacques II, y commandoit les troupes du Roi Philippe, & plus de 7000 hommes des Alliés y furent tués ou faits prisonniers. Le Duc de Savoie avec le Prince Eugene, ayant assiégé la Ville de Toulon en Provence, furent contraints aussi d'abandonner leur entreprise le 22 Août.

Les XVII Provinc. Belgiq.

L'an 1708, le Duc de Bourgogne se mit à la tête de l'armée de France en Flandres, ayant avec lui le Chevalier de Saint-Georges, (ou Jacques III, Roi d'Angleterre,) & le Duc de Vendôme. Le Prince Eugene de Savoie vint auſſi aux Pays-Bas, avec un renfort conſidérable de troupes Impériales & commanda l'armée des Alliés conjointement avec le Duc de Marlebrough : jamais on ne vit de plus belle ni de plus nombreuſes troupes des deux côtés. Les François ſurprirent Gand 5 Juillet ; mais ils furent battus le 1 ſuivant près d'Oudenarde : on y fit beaucoup de priſonniers, & cette défaite ſuivie de la priſe des Villes de Lil de Gand, de Bruges, &c.

La campagne étant finie, on commença à parler de Paix. M. de Colbert, Marquis de Torcy, vint faire propoſitions à la Haye de la part du de France. On y dreſſa quelques *liminaires*, qui ne furent point acce par la Cour de France, & les Cc rences n'eurent aucun effet.

Le 6 Janvier 1709, il ſurvint gelée ſi rude, que de mémoire d' mes on n'en avoit vu de pareille.

dura neuf ſemaines, & fut particuliérement reſſentie en France, où la diſette de bled & de vin, qui ſont les principales richeſſes de ce Royaume, cauſa une grande miſere. Cette diſette fit perdre aux François Tournay, avec ſa Citadelle, la Ville de Mons & St. Guilain. La bataille de Malplaquet, la plus ſanglante de toute la guerre, où les François eurent le déſavantage, les fit ſonger à chercher de nouveaux moyens pour avoir la Paix. Cette bataille ſe donna le 11 Septembre; mais les Alliés y perdirent le plus de monde, & les troupes Hollandoiſes y ſouffrirent beaucoup.

Milord Townshend, Ambaſſadeur de la Reine d'Angleterre, & les Députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, firent à La Haye un Traité de *Barriere* le 29 Octobre 1709, contre la France, & toute autre Puiſſance qui voudroit attaquer les Pays-Bas Eſpagnols.

Au commencement de l'année 1710, le Roi de France fit faire à La Haie de nouvelles ouvertures pour la paix, & envoya, pour ce ſujet, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac à Gertruidenberg, Ville du Brabant Hollan-

Les XVII Provinc. Belgiq.

dois ; & les Etats-Généraux nommerent de leur côté deux Plénipotentiaires pour traiter avec eux. Les François y firent des offres fort avantageuſes : mais comme on ne put convenir touchant la Monarchie d'Eſpagne, que les Alliés vouloient ôter au Roi Philippe V, les Conférences furent rompues le 25 Juin.

Les François perdirent encore cette année les Villes de Douay, de Béthune, d'Aire & de Saint-Venant. Le ſort des armes fut tout autre en Eſpagne: Philippe V. y fut premiérement défait à Almenara le 27 Juillet, & à Sarragoſſe le 20 Août; la Ville de Madrid même ſe ſoumit le 20 Octobre au Roi Charles III, qui y fit ſon entrée. Mais la priſe de Brihuega, dont le Duc de Vendôme ſe rendit maître le 9 Décembre, après un rude combat, fit changer la face des affaires; & la bataille de Villa-Vicioſa, qu'il donna le lendemain, fit regagner en peu de temps tout ce que le Roi Philippe avoit perdu.

L'Empereur Joſeph, * fils de Léopold

* Il étoit né le 26 Juillet 1678. En 1687 il fut élu Roi de Hongrie, & en 1690 Roi des Romains.

pold I, étant mort à Vienne de la petite-vérole, le 17 Avril 1711, le Roi Charles III, ſon frere, partit de Barcelone le 17 Septembre pour s'en retourner en Allemagne. Il fut élu Empereur des Romains à Francfort, le 12 Octobre, ſous le nom de Charles VI. Les Alliés prirent, pendant la même année, aux Pays-Bas, la Ville de Bouchain, qui ſe rendit le 13 Septembre, & eurent ſur la France d'autres avantages ſi conſidérables, qu'on la croyoit perdue ſans reſſource.

Le commencement de l'année 1712 ne lui fut pas moins fatal; car la Dauphine de France, Marie-Adélaïde de Savoie, mourut à Verſailles le 12 Février, âgée de 26 ans, & le Dauphin ſon époux ſix jours après, dans la vingt-neuvieme année de ſon âge. Leurs corps

---

mains. Il épouſa, le 15 Janvier 1699, Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Fréderic de Brunſwick, Duc d'Hanovre, & de Bénédictine-Philippe-Henriette, Comteſſe Palatine, dont il eut Léopold-Joſeph, né le 28 Octobre 1700, mort le 4 Août 1701; Marie-Joſephe, née le 8 Décembre 1699, & Marie-Amélie, née le 21 Octobre 1701. La premiere épouſa le Prince Electoral de Saxe, & l'autre celui de Baviere.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

furent transportés sur un même char à l'Abbaye de St. Denis, au tombeau de la Famille Royale. Louis XIV donna d'abord le titre de Dauphin au Duc de Bretagne, fils ainé du défunt; mais ce jeune Prince n'en jouit pas long-temps; car il mourut âgé de cinq ans; de sorte que le titre de Dauphin passa au jeune Duc d'Anjou, * frere du défunt, qui n'étoit âgé que de deux ans.

L'armée des Alliés aux Pays-Bas, sous les ordres du Prince Eugene de Savoie & de Milord Duc d'Ormond, ** Général des troupes Angloises, y prit la Ville du Quesnoy : mais la Reine d'Angleterre, qui traitoit secrétement avec la France, ordonna à son nouveau Général d'abandonner les Alliés, & on publia le 17 Juillet une suspension d'armes entre les troupes Angloises & celles de France. Le Maréchal de Villars

* Né le 15 Février 1710; il est présentement Roi de France, Louis XV.

** Le Gouvernement d'Angleterre ayant changé, & les Thoris ayant prévalu sur les Wigts, la Reine envoya aux Pays-Bas Jacques Butler, Duc d'Ormond, pour commander ses troupes à la place du Duc de Marleborough, qui étoit du parti contraire.

profita de cette ſéparation, & remporta, le 24 Juillet, au Bourg de Denain, un avantage ſi conſidérable ſur une partie de l'Armée des Alliés, commandée par Milord Comte d'Albemarle, que pluſieurs mille hommes & beaucoup de Généraux y périrent. Cette victoire rétablit les affaires de la France; car outre que les Alliés furent obligés de lever le ſiege de Landrecies en Hainaut, les François reprirent en peu de temps Douay, le Queſnoy & Bouchain. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

La guerre, dont l'Europe avoit été déſolée pendant douze années, fut enfin terminée par la Paix conclue à Utrecht le 11 Avril 1713, entre la France, l'Eſpagne, l'Angleterre, le Portugal, la Pruſſe, les Etats-Généraux & la Savoie. Le Congrès avoit été commencé dès le 29 Février 1712, & tous les Princes de l'Europe y envoyerent leurs Ambaſſadeurs.

En vertu de cette Paix, le Roi Philippe V reſta ſur le trône d'Eſpagne, le Duc de Savoie devint Roi de Sicile, & la France remit aux Etats-Généraux, dans les Pays-Bas Eſpagnols, Ypres, Namur, Furnes, Charleroi & Luxembourg, afin que ces Villes leur ſerviſ-

Les XVII Provinc. Belgiq.

ſent de *Barriere*, & qu'ils les remiſſent enſuite à l'Empereur Charles VI. Les Etats-Généraux y mirent des Commandants Hollandois & des Garniſons de leurs troupes, comme ils avoient déja dans celles de Mons, de Tournay, de Menin, &c. Les belles fortifications de Dunkerque furent raſées, & le Risbanc démoli, pour contenter les Anglois. Le Roi de Pruſſe acquit la Ville de Gueldres avec un territoire conſidérable, &c.

L'Angleterre & la Hollande avoient toujours leurs Députés à Bruxelles, qui formoient un Conſeil, qu'on nomma *la Conférence*, pour veiller à leurs intérêts. Ils obligerent le Conſeil d'Etat à ſigner *la ſubordination aux Puiſſances maritimes :* mais les Conſeillers de ce Conſeil le refuſerent, ſoutenant que le Pays appartenoit uniquement à Sa Majeſté Impériale & Catholique ; & les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande établirent en 1713 un autre Conſeil d'Etat, qui ſe ſoumit à leurs ordres.

La guerre continua cependant en Eſpagne contre les Barcelonois, quoique les troupes Allemandes euſſent quitté la Catalogne dès le 22 Juin 1713. L'Empereur continua la guerre en Allema-

gne, mais foiblement; le Maréchal de Villars y reprit Landau & Fribourg. Enfin la Paix fut conclue à Radſtat, (petite Ville de la Suabe,) le 6 Mars 1714, par l'entremiſe du Prince Eugene de Savoie & du Maréchal de Villars. En exécution de ce Traité, la France rendit à l'Empereur les forteresſes de Fribourg, de Briſach & de Kell; & les Electeurs de Cologne & de Baviere furent rétablis dans leurs Etats & Dignités Electorales. Cette Paix fut confirmée à Bade en Suiſſe le 7 Septembre ſuivant, & tout l'Empire y fut compris. Le Pape & tous les Princes de l'Empire y eurent auſſi leurs Miniſtres. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Il arriva dans ce même temps deux choſes remarquables : l'une fut la mort d'Anne Stuart, Reine d'Angleterre, décédée le 10 Août 1714, à l'âge de 45 ans, ſans laiſſer d'enfants : Georges-Louis, Electeur & Duc d'Hanovre, lui ſuccéda en vertu d'un Acte du Parlement, & il fut couronné le 12 Octobre 1714 : l'autre fut la priſe de Barcelone, qui ſe ſoumit, avec toute la Catalogne, au Maréchal Duc de Berwick, Général de l'armée d'Eſpagne, après

Les XVII Provinc. Belgiq.

dant ſa minorité. Le Maréchal de Villeroi, & Mgr. André-Hercule de Fleury, enſuite Cardinal & premier Miniſtre, furent chargés du ſoin de l'éducation du jeune Roi.

Les Etats des Provinces de Brabant & de Flandres, mécontents du Traité de *Barriere*, envoyerent au commencement de l'an 1716 une Députation * ſolemnelle à Vienne, pour remontrer leurs griefs à Sa Majeſté Imp. & Cath. qui les reçut favorablement, & envoya en Hollande le Marquis de Prié, † avec caractere de Plénipotentiaire, pour le Gouvernement des Pays-Bas, pendant l'abſence du Prince Eugene de Savoie, §

* Les Députés étoient Philippe Erard Vander Noot, Évêque de Gand; Pierre-Joſeph de Sierſtorf, Évêque d'Anvers; le Duc d'Urſel, avec les Bourguemeſtres & les Penſionnaires d'Anvers, de Gand & de Bruges.

† Hercule-Joſeph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, Grand d'Eſpagne, Conſeiller d'Etat de S. M. Imp. & Cath. & ci-devant ſon Ambaſſadeur auprès du Pape Clément XI. Il arriva à Bruxelles le 16 Novembre 1716, & retourna à Vienne le 24 Mai 1725, où il mourut le 12 Janvier de l'année ſuivante, âgé de 73 ans.

§ Eugene-François, Prince de Savoie, Che-

auquel S. M. I. avoit donné ce Gouvernement. Ce Prince ne put ſe rendre aux Pays-Bas, à cauſe que ſa préſence étoit néceſſaire en Hongrie. Les Turcs ayant rompu la Treve de Carlowitz, conclue l'an 1699, avoient pris en 1715 toute la Morée ſur les Vénitiens. L'Empereur, en vertu de l'alliance faite avec cette République, déclara, en 1716, la guerre aux Infideles, & envoya le Prince Eugene de Savoie avec une puiſſante armée en Hongrie, où il les défit entiérement, le 5 Août, à la bataille * de Péterwaradin. Il ſe rendit maître peu de temps après de la Fortereſſe de **

valier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Préſident du Conſeil de Guerre de S. M. I. & C. & Généraliſſime de ſes Armées, fut nommé en 1716 Gouverneur-Général des Pays-Bas. En 1724, l'Empereur le fit ſon Vicaire-Général en Italie. Il mourut ſubitement à Vienne le 21 Avril 1736, âgé de 73 ans, ſans avoir été marié. Il étoit, ſans contredit, le plus grand Capitaine de ſon ſiecle.

* L'armée des Turcs, forte de 200000 hommes, étoit commandée par le Grand-Viſir, qui y fut tué avec le Séraſquier, l'Aga des Janiſſaires, & plus de 25000 Turcs.

** Ville de la haute Hongrie, priſe par Soliman II en 1552, repriſe par le Prince Eugene le 13 Octobre 1716.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Thémeſwar, que les Turcs avoient ſurnommée *l'Invincible.*

Au commencement de l'an 1717, la France fit à La Haye un Traité d'Alliance avec l'Angleterre & la Hollande, qui fut augmenté enſuite & ratifié à Londres le 2 Août 1718, & fut pareillement ſigné par les Miniſtres de l'Empereur. On le nomma la *Quadruple Alliance*, dont le ſujet étoit la pacification des troubles de l'Europe.

La campagne recommença en Hongrie avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Prince Eugene inveſtit le 18 Juin la Ville de * Belgrade. Les Turcs vouloient la ſecourir; mais ils y furent mis en déroute le 16 Août; & deux jours après, cette importante forteresſe ſe rendit à diſcrétion. Cependant l'Eſpagne, jalouſe des conquêtes de l'Empereur, & gouvernée pour lors par le Cardinal **

* Elle eſt la Capitale de la Servie, & fut priſe par Soliman II l'an 1521; les Turcs en demeurerent les maîtres juſqu'en 1688, lorſque Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandant l'armée Impériale, la prit ſur eux; mais ils la reprirent en 1690, & les Impériaux l'aſſiégerent inutilement en 1693.

** Jules Alberoni, natif de Borgo-San-Donni-

Albéroni, s'empara du Royaume de Sardaigne, & prit Cagliari, ſa Capitale, le 2 Octobre 1717.

Vers la fin de cette année, on fit aux Pays-Bas l'Inauguration de l'Empereur Charles VI, avec beaucoup d'éclat & de magnificence. Le Marquis de Prié reçut le ſerment de fidélité, à Bruxelles le 11 Octobre, des Etats de Brabant & de Limbourg; & à Gand, le 18 du même mois, des Etats de Flandres; le Prince de Rubempré, Grand-Veneur de Brabant, à Mons, celui des Etats de Hainaut, &c.

L'année ſuivante 1718, la flotte Eſpagnole arriva devant Palerme, Capitale du Royaume de Sicile, & y débarqua le Général Marquis de Lede, avec un gros corps de troupes: mais l'Amiral Bing, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé, en vertu de la quadruple Alliance, au ſecours de l'Empereur, battit & diſperſa la flotte Eſpagnole le 11 Août, dans les mers de Syracuſe.

---

no, au Duché de Parme, parvint, d'une baſſe naiſſance, à la Charge de premier Miniſtre d'Eſpagne. Il devint Cardinal l'an 1717; mais il fut diſgracié & renvoyé au commencement de l'an 1720; il ſe retira enſuite à Rome.

Les XVII Provinc. Belgiq.

L'Empereur fit la Paix avec la Porte Ottomane, & le Traité fut ſigné à Paſſarowitz, en Servie, le 21 Juillet, par la médiation de l'Angleterre & des Etats-Généraux. Sa Majeſté envoya enſuite une armée en Sicile, ſous le Général Comte de Merci, pour arrêter les progrès des Eſpagnols, qui s'étoient déja emparés de Palerme, de Meſſine, & de preſque toutes les Places fortes du Royaume, excepté Syracuſe & Melazzo. Ils aſſiégerent la derniere Place; mais ils furent obligés d'en lever le ſiege.

En 1719, l'armée Impériale s'étant conſidérablement renforcée par le grand nombre de troupes que l'Empereur y avoit envoyées d'Allemagne, aſſiégea à ſon tour la Ville de Meſſine. Le Marquis * de Lede fit tous ſes efforts pour en faire lever le ſiege. Il ſe donna une ſanglante bataille à Francavilla aux environs de Meſſine, le 20 Juin, où les

* Jean-François de Bette, Marquis de Lede, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne, Capitaine-Général des Armées du Roi, Préſident du Conſeil de Guerre, mort à Madrid le 11 Janvier 1725, âgé de 57 ans.

deux armées s'attribuerent la victoire. Cependant le Général Merci continua ſes progrès, & s'étant rendu maître de Meſſine, il prit la Citadelle le 18 Octobre. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Louis XV, Roi de France, avoit auſſi déclaré la guerre à l'Eſpagne : il fit quelques conquêtes dans la Biſcaye & dans la Navarre, ſans que les Eſpagnols lui puſſent réſiſter. Ceux-ci ſe trouvant attaqués par tant d'ennemis, prirent enfin le parti d'accepter les articles, dont on étoit convenu par la quadruple Alliance, pour procurer la Paix à l'Europe. Les Miniſtres d'Eſpagne ſignerent ces articles à la Haye, le 16 Février 1720.

L'Empereur Charles VI, voulant procurer aux Provinces des Pays-Bas tous les avantages de la Paix, accorda, le 19 Décembre 1722, un Octroi pour l'érection d'une Compagnie des Indes à Oſtende, avec les mêmes privileges dont jouiſſent celles des autres Souverains : mais cette Compagnie donna tant d'ombrage aux Hollandois, aux Anglois & aux François, qu'il eût fallu, pour la conſerver, entreprendre une nouvelle guerre. Sa Majeſté Impériale aima mieux

Les XVII Provinc. Belgiq.

la ſupprimer, en révoquant ſon Octroi, que de troubler la paix de l'Europe.

Dès l'année 1723, l'Empereur Charles VI avoit fait une *Pragmatique-Sanction*, par laquelle il régloit la ſucceſſion de ſes Etats héréditaires, au cas qu'il n'eût point d'enfants mâles. Suivant cet Acte, les Archiducheſſes, ſes filles, devoient recueillir toute ſa ſucceſſion, en ſuivant l'ordre de la progéniture. Il appelloit, à leur défaut, les filles de l'Empereur Joſeph I, ſon frere, & au défaut de ceux-ci, les Archiducheſſes ſes ſœurs.

Rien n'étoit plus ſage que cet arrangement, qui ne laiſſa pas de ſouffrir de grandes difficultés dans l'exécution.

Cette Sanction fut publiée ſolemnellement à Bruxelles, le 15 Mai de l'année 1725, en préſence des Députés, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, de toutes les Provinces des Pays-Bas Autrichiens: le Comte de Daun, qui avoit convoqué cette Aſſemblée, y préſida.

La même année, Marie-Eliſabeth d'Autriche, ſœur de l'Empereur Charles VI, fut nommée Gouvernante-Générale des Pays-Bas: elle partit de Vienne le 4 Septembre, & fit une entrée magnifique à Bruxelles le 9 Octobre ſui-

vant. Le Prince de Rubempré & d'Everberg, Chevalier de la Toiſon d'or, & Grand-Veneur du Brabant, fut déclaré ſon Grand-Ecuyer ; la Comteſſe d'Ulefeld, ſa Grande-Maîtreſſe ; & en 1732 le Comte Fréderic d'Harrach eut, dans ſa Maiſon, la Charge de Grand-Maître & celle de premier Miniſtre de S. A. S. à la place du Comte Julio Viſconti Borromeo Arreze, qui fut nommé Vice-Roi du Royaume de Naples.

L'Europe jouiſſoit depuis pluſieurs années, des douceurs de la Paix, lorſque ſon repos fut troublé par la mort d'Auguſte, Roi de Pologne, décédé le premier Février 1733.

La Nation choiſit, pour lui ſuccéder, le Roi Staniſlas Leckſzynski, beau-pere du Roi de France; mais dans le temps même de l'élection, il ſe forma un parti contraire, qui choiſit Fréderic-Auguſte, fils du dernier Roi, & comme lui Electeur de Saxe. L'Empereur ſoutint l'élection de Fréderic-Auguſte, & le Roi de France déclara la guerre à l'Empereur, ſur la fin de l'année 1733. La Czarine prit le parti de l'Electeur de Saxe : ſes troupes entrerent en Pologne, & la France n'envoya qu'un foible ſe-

Les XVII Provinc. Belgiq.

cours au Roi Staniſlas, qui fut obligé de céder la Couronne à ſon concurrent.

Comme on n'enviſage ici l'Hiſtoire, qu'autant qu'elle a un rapport direct avec les Pays-Bas, on n'entrera dans aucun détail ſur ce qui ſe paſſa en Italie & en Allemagne pendant les années 1734 & 1735; il ſuffira d'obſerver que les Pays-Bas garderent une exacte neutralité, & que le Roi de France fit déclarer à l'Archiducheſſe Gouvernante, qu'elle pouvoit reſter à Bruxelles en toute ſûreté; & l'Envoyé que la France avoit auprès d'elle, eut ordre d'y demeurer.

Dans le temps que les armées agiſſoient de part & d'autre en Italie & en Allemagne, avec des ſuccès divers, la Paix ſe conclut à Vienne lorſqu'on s'y attendoit le moins, par les ſoins du Cardinal de Fleury, premier Miniſtre de France, qui eut toujours une averſion naturelle pour la Guerre, & des inclinations très-pacifiques. Les articles préliminaires furent ſignés le 3 Octobre 1735.

Le Roi Staniſlas conſerva le titre & les honneurs de Roi de Pologne, & les Duchés de Lorraine & de Bar lui furent

rent donnés en Souveraineté, ſa vie durant, à condition qu'après ſa mort ils ſeroient réunis à perpétuité à la Couronne de France. Le grand Duché de Toſcane fut donné au Duc de Lorraine, pour l'indemniſer des deux Duchés qu'il abandonnoit. Il entra peu de temps après en poſſeſſion de la Toſcane, par la mort du Grand-Duc Jean-Gaſton, décédé à Florence le 9 Juillet 1737, ſans laiſſer de poſtérité. Le Fort de Kell & de Philisbourg, que les François avoient pris au commencement de la guerre, furent rendus à l'Empire.

Par le même Traité, les Royaumes de Naples & de Sicile, & quelques Places des Côtes de Toſcane, furent donnés à l'Infant Dom Carlos, aujourd'hui Roi d'Eſpagne. Le Roi de Sardaigne obtint quelques Places dans la Lombardie; & les Duchés de Milan & de Mantoue demeurerent à l'Empereur.

Le Roi Auguſte III fut reconnu Roi de Pologne; & enfin le Roi Très-Chrétien s'engagea très-formellement à garantir, dans la meilleure forme, la Pragmatique-Sanction faite par S. M. I. Tout ceci fut ratifié dans la ſuite par un Traité définitif de Paix entre l'Empereur

Les XVII Provinc. Belgiq.

& le Roi de France, conclu à Vienne le 18 Novembre 1738, auquel les Rois d'Eſpagne, de Sardaigne & de Naples accéderent l'année ſuivante.

Par la ſignature des Préliminaires, l'Empereur ſe croyoit très-aſſuré que la France ne feroit aucune démarche pour s'oppoſer à l'exécution de la Pragmatique : dès-lors il ne balança plus à conclure le mariage de l'Archiducheſſe, ſa fille ainée, à laquelle il deſtinoit toute ſa ſucceſſion, avec le Prince François-Etienne de Lorraine, Grand-Duc de Toſcane. Les noces ſe firent à Vienne le 12 Février 1736.

L'année ſuivante, l'Empereur eut une grande guerre à ſoutenir contre l'Empire Ottoman, où l'on s'apperçut que ſes armées n'étoient plus commandées par le Prince Eugene de Savoie, qui étoit mort avant qu'elle fût déclarée. Cette guerre ne fut pas longue ; mais le Traité de Paix, qui fut ſigné le premier Septembre 1739, fut plus avantageux aux Turcs qu'ils n'avoient lieu de l'eſpérer, ayant eu à combattre à la fois contre deux puiſſants Empires, l'Allemagne & la Ruſſie, qui avoit joint ſes forces à celles de l'Empereur. On n'en-

trera dans aucun détail sur les événements de cette guerre, qui n'avoit aucun rapport direct avec les Pays-Bas, dont elle ne pouvoit altérer la tranquillité.

L'Empereur Charles VI mourut à Vienne le 20 Octobre 1740, âgé de 55 ans, dans une juste espérance que par les mesures qu'il avoit prises, l'Archiducheſſe, sa fille ainée, hériteroit tranquillement de tous ses Etats, conformément à la Pragmatique-Sanction, dont la France & la plupart des autres Puissances de l'Europe lui avoient garanti l'exécution: mais la Providence en avoit autrement ordonné. A peine ce Prince eut-il les yeux fermés, qu'il s'éleva de tous côtés des difficultés contre cette Sanction. Tout paroiſſoit se réunir pour dépouiller cette grande Héritiere, & chacun vouloit avoir quelque partie de cette belle succeſſion. Elle prit d'abord le titre de Reine de Hongrie & de Boheme; elle s'associa, comme Co-Régent dans tous ses Etats & Royaumes, le Prince Grand-Duc de Toscane, son époux, par un Acte publié à Vienne le 21 Novembre 1740. Cette Princeſſe accoucha heureuſement dans cette

Les XVII Provinc. Belgiq.

Ville, le 13 Mars 1741, d'un Archiduc, qui fut nommé Joſeph-Auguſte-Benoît. Le Pape Benoît XIV & le Roi de Pologne furent ſes parrains.

Elle ſe fit couronner à Presbourg Reine de Hongrie, le 25 Juin: mais les commencements de ſon regne furent traverſés par pluſieurs Princes, qui envahirent d'abord une grande partie des Etats que les droits du Sang & la Pragmatique-Sanction du feu Empereur ſon pere lui avoient adjugés. Le Roi de Pruſſe fut ſon premier agreſſeur: il venoit de ſuccéder au Trône de ſon pere, mort le 31 Mai 1740; & au mois de Décembre de la même année, il entra en Siléſie avec une puiſſante armée, qu'il commandoit en perſonne. Il ſe rendit maître en fort peu de temps de la Ville de Breſlau & de toute la baſſe Siléſie. Le 10 Avril de l'année ſuivante, il gagna la bataille de Molwitz, contre l'armée Autrichienne, commandée par le Comte de Neiperg; & la conquête du reſte de la Siléſie fut le prix & la ſuite de cette victoire.

Pour revenir aux Pays-Bas, qui ſont toujours ici notre principal objet, il faut remarquer que l'Archiducheſſe

Marie-Eliſabeth, ſœur de l'Empereur Charles VI, mourut ſur ces entrefaites, le 26 Août 1741, au Château de Marimont, âgée de 60 ans & huit mois, univerſellement regrettée des Peuples qu'elle avoit gouvernés pendant ſeize ans avec beaucoup de ſageſſe & de douceur. Elle fut enterrée dans l'Egliſe de Ste. Gudule, auprès de l'Archiduc Albert & de l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie. Le Comte de Harrach, Grand-Maître de ſa Maiſon, fit alors les fonctions de Gouverneur & Capitaine-Général, en vertu d'une Lettre de la Reine de Hongrie, qui avoit été dépoſée au Château d'Anvers, & qui lui en donnoit l'autorité juſqu'à l'arrivée du Duc Charles de Lorraine, à qui Sa Majeſté donna le Gouvernement-Général de ſes Provinces Belgiques. Les XVII Provinc. Belgiq.

Pendant que cette Princeſſe aſſuroit le bonheur de ces Provinces, en leur accordant pour Gouverneur le Prince ſon beau-frere, elle étoit ſur le point de perdre tous ſes Etats en Allemagne. L'Electeur de Baviere, qui avoit épouſé la ſeconde Archiducheſſe, fille de l'Empereur Joſeph, ne voulut pas s'en tenir à la Pragmatique-Sanction, quoiqu'il ſe

Les XVII Provinc Belgiq.

fût engagé ſolemnellement à l'obſerver. Il commença par ſurprendre la Ville de Paſſau. Les troupes Françoiſes vinrent à ſon ſecours; une partie, ſous les ordres du Maréchal de Belle-Iſle, commença à paſſer le Rhin, le 16 Août 1741, pour ſe rendre de là en Baviere & dans le haut Palatinat; l'autre, aux ordres du Maréchal de Maillebois, occupa les Duchés de Bergues & de Juliers, l'Electorat de Cologne, les Evêchés de Munſter & d'Oſnabruck, & tout le bas Rhin, où les François prirent leurs quartiers-d'hiver, le 26 Octobre. On commença à Francfort les premieres Conférences pour l'élection d'un nouvel Empereur. Philippe-Charles, Baron d'Eltz, Electeur de Mayence, y préſida comme Archi-Chancelier de l'Empire. Le Pape Benoît XIV y envoya ſon Nonce, Mgr. Charles Doria, Archevêque de Chalcédoine. Le Maréchal de Belle-Iſle s'y trouva comme Ambaſſadeur de France; & le Comte de Montijo, comme Ambaſſadeur d'Eſpagne. L'Electeur de Baviere, avec le ſecours des troupes Françoiſes, entra, au mois d'Octobre, dans la haute Autriche, & s'empara de toutes les Places.

Les François ſe rendirent maîtres de Lintz, qui eſt, pour ainſi dire, aux portes de Vienne, dont on ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent bientôt le ſiege. La Reine de Hongrie & le Grand-Duc ſon époux, s'étoient retirés à Presbourg, avec le jeune Archiduc. D'un autre côté, l'Electeur de Saxe, qui avoit épouſé l'Archiducheſſe, fille ainée de l'Empereur Joſeph, forma auſſi des prétentions ſur le Royaume de Boheme. Les troupes Françoiſes, Bavaroiſes & Saxonnes, prirent d'aſſaut la Ville de Prague: la garniſon Autrichienne, au nombre de trois mille hommes, fut faite priſonniere de gueire, & l'Electeur de Baviere s'y fit proclamer Roi de Boheme; ce qui ne s'accordoit pas trop avec les prétentions de l'Electeur de Saxe.

Il ſembloit enfin que les Puiſſances de l'Europe avoient conſpiré pour détruire la Pragmatique-Sanction, & pour anéantir la Maiſon d'Autriche; mais le Dieu des armées lui accorda une protection viſible contre tant d'ennemis. Outre les vieilles troupes Autrichiennes, la Nobleſſe Hongroiſe, qui étoit montée à cheval, les Croates, les Waradins, les Eſclavons, dits *Pandoures*,

Les XVII Provinc. Belgiq.

& quantité d'autres Peuples, ſujets de la Reine de Hongrie, firent des efforts incroyables pour la maintenir dans la poſſeſſion de ſon héritage, & ils ſe diſtinguerent dans cette occaſion critique, par une fidélité & un courage, qui fera un jour l'admiration de la poſtérité, comme il a fait la nôtre.

Cependant on fit à Francfort l'élection d'un nouvel Empereur. Le choix étoit décidé par les négociations du Maréchal de Belle-Iſle, avant que l'on s'aſſemblât pour en délibérer. Toutes les voix ſe réunirent en faveur de Charles-Albert-Gaëtan, Electeur de Baviere, qui étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697. Les Archevêques-Electeurs de Mayence & de Cologne s'y trouverent en perſonnes : tous les autres y envoyerent leurs Ambaſſadeurs Plénipotentiaires. La voix de Boheme demeura ſuſpendue malgré les proteſtations de la Reine de Hongrie, qui ne voulut pas reconnoître le nouvel Empereur, ſoutenant que ſon élection étoit contraire aux Regles fondamentales de la Bulle d'or. Le Prince Clément-Auguſte, Electeur de Cologne, fit la cérémonie du Sacre de ſon frere, le 12 Février ; l'Electeur de

Mayence lui ayant cédé cette fonction. Mais il ne suffisoit pas de faire un nouvel Empereur; il falloit encore le défendre & le maintenir dans la possession de ses propres Etats; il fut si vivement attaqué & si mal défendu, qu'après avoir voulu dépouiller la Reine de Hongrie, il se vit dépouillé lui-même des Villes & des Pays qui lui appartenoient.

La Reine songea d'abord à éloigner les François du voisinage de Vienne. *Lintz*, Capitale de la haute Autriche, fut reprise le 23 Janvier 1742, par le Duc Co-Régent, assisté du Comte de Kevenhuller. Le Comte de Ségur, Lieutenant-Général des armées du Roi de France, qui y commandoit un corps d'environ 8000 François & Bavarois, fut obligé de rendre cette Place, à condition que les troupes de sa garnison ne pourroient servir d'un an contre la Reine de Hongrie.

Ensuite le Comte de Kevenhuller, après avoir remporté plusieurs avantages considérables contre les Bavarois, se rendit maître de la Ville de Munich, & de toute la Baviere, ce qui obligea le nouvel Empereur d'aller tenir sa Cour & la Diete de l'Empire à Francfort-sur-

Les XVII Provinc. Beloiq.

le-Mein. La Reine reçut encore de nouveaux ſecours des Puiſſances maritimes, au mois de Mai de l'année 1742.

Georges II, Roi de la Grande-Bretagne, fit paſſer dans les Pays-Bas, par Oſtende, un corps de 16000 Anglois, ſous les ordres du Comte de Stairs, qui fut en même-temps revêtu du caractere d'Ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, afin de les engager à prendre les armes pour ſoutenir la Reine de Hongrie; ſeul moyen de maintenir l'équilibre de l'Europe: mais ces premieres tentatives qu'il fit auprès d'eux, n'eurent aucun ſuccès.

Le Roi de la Grande-Bretagne fit plus; il envoya encore dans les Pays-Bas 16000 hommes de ſes troupes Hanoveriennes, & 6000 Heſſois qui étoient à la ſolde de l'Angleterre. La Reine de ſon côté, fit paſſer en Flandres un corps de 8000 Autrichiens.

La Reine de Hongrie avoit tant d'ennemis ſur les bras, que la bonne politique exigeoit qu'elle travaillât à en diminuer le nombre. Le Roi de Pruſſe, jeune, hardi, né avec des talents ſupérieurs pour la guerre & pour le gouvernement, étoit ſans contredit le

plus redoutable dans les circonstances. Elle fit sa Paix particuliere avec lui par un Traité qui fut signé à Breslau le 11 Juillet, & ratifié à Vienne le 14 du même mois.

Par ce Traité, la plus grande partie de la Siléfie demeura au Roi de Prusse. Le Roi de Pologne ne tarda pas à mettre bas les armes, & il fit de son côté un Traité de Paix avec la Reine.

En 1743, la Ville de Prague, bloquée par les troupes de la Reine, étant réduite aux abois, le Maréchal de Belle-Isle l'abandonna, le 2 Janvier, pendant la nuit. Il faisoit un froid excessif; & après plusieurs marches forcées, où le Maréchal perdit beaucoup de monde, soit par la rigueur du froid, soit par les attaques continuelles des Hussards & des Pandoures, il revint en France avec quinze ou seize mille hommes, reste de deux belles & nombreuses armées, qui sembloient devoir donner la loi à toute l'Allemagne.

La Reine fut couronnée à Prague le 12 Mai, comme Reine de Boheme: il ne restoit plus aux Ennemis que la forteresse d'Egra, dont la garnison fut faite prisonniere de guerre le 9 Septembre.

Les XVII Provinc. Belgiq.

Pendant que la Reine prenoit poſſeſſion de la Boheme, les troupes Autrichiennes, qui s'étoient raſſemblées dans les Pays-Bas, ſe mirent en marche pour ſe porter ſur le Rhin & ſur le Mein. Le Roi d'Angleterre vint lui-même ſe mettre, le 19 Juin, à la tête de cette armée. Il avoit ſervi ſous le Prince Eugene dans la guerre de la ſucceſſion, & il ne fut pas fâché de donner dans celle-ci de nouvelles preuves de ſa valeur. On donnoit à ſon armée le nom de *Pragmatique*, parce qu'elle étoit deſtinée à ſoutenir la *Pragmatique-Sanction* du feu Empereur Charles VI. Le Maréchal de Noailles, qui commandoit l'armée Françoiſe, vint attaquer celle des Alliés, le 27 Juin, à Ettingen : le combat fut très-vif ; la perte fut plus grande du côté des François, qui furent mis en déroute, & obligés de repaſſer le Mein. A la fin de Juillet, quelques mille Hollandois ſe mirent en marche pour ſe joindre à l'armée *Pragmatique ;* mais ils n'y arriverent que vers le temps qu'elle étoit ſur le point de ſe ſéparer.

Le 7 Janvier de l'année ſuivante 1744, le Duc Charles de Lorraine épouſa à Vienne l'Archiducheſſe Marie-Anne,

fille cadette de l'Empereur Charles VI; & le lendemain elle fut aſſociée au Prince ſon époux, par Lettres-Patentes, dans le Gouvernement-Général des Pays-Bas. L. A. S. vinrent au mois de Mars prendre poſſeſſion de leur Gouvernement, & furent reçus par-tout avec autant de joie que de magnificence. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Le 20 du mois ſuivant, le Duc Charles fit à Bruxelles la cérémonie de l'Inauguration de la Reine, en qualité de Ducheſſe de Brabant; après quoi il partit *le 7* Mai pour aller ſe mettre à la tête de l'armée de la Reine, en Allemagne. La même Inauguration ſe fit à Mons, à Menin, à Luxembourg & à Malines, en ſon abſence, par des Députés particuliers.

Juſques-là le Roi de France avoit ſecouru les Ennemis de la Reine de Hongrie, ſans lui déclarer la guerre. Cette déclaration, ſi long-temps différée, parut enfin au mois d'Avril 1744; & ce Monarque fit déclarer par ſon Ambaſſadeur à La Haye, qu'il attaqueroit les Pays-Bas. Les hoſtilités commencerent le 17 Mai ſuivant. Les François s'emparerent d'abord de Courtray; ils firent enſuite les ſieges de Menin, d'Ypres,

Les XVII Provinc. Belgiq.

du Fort de Kenoque & de Furnes, dont ils raſerent toutes les fortifications. L'armée Françoiſe étoit commandée par le Roi; celle des Alliés, par le Duc d'Aremberg. Cette armée, couverte par l'Eſcaut, ſe tint tranquille entre Gand & Oudenarde, pendant que les Ennemis firent les ſieges dont on vient de parler.

Le Duc Charles de Lorraine, qui commandoit l'armée de la Reine ſur le Rhin, arrêta la conquête des François dans les Pays-Bas, par une entrepriſe hardie & heureuſe. Après avoir trompé par mille ruſes de guerre, la vigilance des Généraux François & Bavarois, il paſſa ce fleuve le 2 Juillet, s'empara des lignes de Spire, de Germesheim, de Lauterbourg & d'Haguenau, & s'établit au milieu de l'Alſace. Cet événement inattendu obligea le Roi de France de paſſer en Alſace, & de détacher 30000 hommes de l'armée qu'il avoit dans les Pays-Bas; ce qui la mit dans l'impoſſibilité de continuer ſes conquêtes.

Peu de temps après, le Roi de Pruſſe, ſans égard à la Paix de Breſlau, entra dans la Boheme avec une armée de cent mille hommes. Cette diverſion obli-

gea le Duc Charles d'abandonner l'Alsace pour voler au secours de la Boheme, que le Roi de Prusse de son côté fut obligé d'abandonner. La marche conduite par le Duc Charles, s'étoit faite avec tout l'ordre & toute la promptitude imaginable.

Pendant ce temps-là, l'Archiducheſſe Marie-Anne, ſon auguſte épouſe, mourut à Bruxelles, le 16 Décembre 1744, des ſuites malheureuſes d'une couche prématurée & précipitée. L'Empereur Charles VII, Electeur de Baviere, mourut peu de temps après elle, au mois de Janvier 1745.

Le Trône Impérial étoit vacant, & il falloit le remplir. Le Grand-Duc, Co-Régent des Pays-Bas héréditaires, y aſpiroit, & il fut élu à Francfort au mois de Septembre, au milieu des armées que la France avoit aſſemblées pour traverſer ſon élection. Le Roi de France refuſa hautement de le reconnoître pour Empereur; il ſe mit à la tête d'une armée de cent mille hommes, commandée, ſous ſes ordres, par le Maréchal de Saxe; & cette armée ouvrit la campagne dans les Pays-Bas, par le ſiege de Tournay. Les Alliés, qui s'é-

Les XVII Provinc. Belgiq.

toient avancés pour ſecourir cette Place, furent battus le 11 Mai, auprès du Village de Fontenoy : il n'y eut proprement que les troupes Angloiſes qui chargerent l'Ennemi, ſous les ordres du Duc de Cumberland, ſecond fils du Roi d'Angleterre. Les troupes Hollandoiſes, commandées par le Prince de Waldeck, demeurerent dans l'inaction. La priſe de la Ville & Citadelle de Tournay fut la ſuite de cette victoire ; & le Roi en fit raſer les fortifications, qui avoient coûté des ſommes immenſes au feu Roi Louis XIV, ſon biſaïeul.

Le 25 Décembre de l'an 1745, l'Impératrice-Reine fit un nouveau Traité avec le Roi de Pruſſe, dont les diſpoſitions furent à peu près les mêmes que celles du Traité de Breſlau.

Au commencement de l'année ſuivante, le Maréchal de Saxe forma le deſſein d'aſſiéger Bruxelles, où il y avoit une garniſon de dix-huit Bataillons & de neuf Eſcadrons, preſque tous Hollandois, ſous les ordres du Général Vanderduin. Malgré la rigueur de la ſaiſon & la difficulté des tranſports, la Place fut inveſtie le 29 Janvier 1746, & la tranchée fut ouverte le 7 Février. L'attaque

ſe

se fit du côté de la porte de Scarebeck. La Ville capitula le 21 du même mois; toute la garnison fut faite prisonniere de guerre, avec dix-sept Officiers-Généraux. Les Soldats Hollandois furent conduits en France; le Comte de Kaunitz-Ritberg, qui, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, faisoit, en l'absence du Duc Charles de Lorraine, les fonctions de Gouverneur-Général, obtint une capitulation particuliere pour le Gouvernement civil & pour le peu de troupes Autrichiennes qui se trouvoit dans la Place. Il se retira ensuite à Anvers, avec le Conseil d'Etat, le Conseil-Privé, celui des Finances, & la Chambre des Comptes; mais le Conseil de Brabant, le Magistrat & les autres Tribunaux furent maintenus dans l'exercice de leurs fonctions, & dans toutes leurs prérogatives

LES XVII PROVINC. BELG.Q.

Le Roi Louis XV fit son entrée publique à Bruxelles, le 4 Mai suivant; & S. M. logea à l'Hôtel d'Egmont, qui est présentement l'Hôtel d'Aremberg.

La campagne de 1746 fut signalée par la bataille de Raucoux, que le Maréchal de Saxe gagna contre les Alliés le 11 Octobre. Les François s'empare-

Les XVII Provinc. Beloiq.

rent enſuite de toute la Flandre Hollandoiſe & du Fort de la Perle. Les Villes de l'Ecluſe, du Sas-de-Gand, de Hulſt & d'Axel, furent ſoumiſes en moins d'un mois, & ſe rendirent preſque ſans réſiſtance. Le Maréchal gagna encore l'année ſuivante la bataille de Lawfelt, qui ſe donna le 2 Juillet, près de Tongres. Après cette victoire, le Comte de Lowendal fut détaché, avec une partie de l'armée Françoiſe, pour faire le ſiege de Berg-op-Zoom, dont il ſe rendit maître le 16 Septembre, au grand étonnement de toute l'Europe; car cette Place, déja très-forte par elle-même, étoit défendue par une armée qui pouvoit être ſecourue & rafraîchie par la mer; les François n'ayant point envoyé de flotte pour bloquer le Port.

Ils ouvrirent la campagne de 1748 par le ſiege de Maeſtricht, pendant que les Miniſtres des Puiſſances intéreſſées dans la guerre, étoient déja aſſemblés à Aix-la-Chapelle, pour traiter de la Paix: elle y fut ſignée le 16 Septembre 1748, & le Roi de France fut fidele à la parole qu'il avoit donnée, de rendre toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans les Pays-Bas.

L'année 1756 fut remarquable par le Traité d'alliance conclu entre la France & la Maiſon d'Autriche : l'accroiſſement de la puiſſance du Roi de Pruſſe en fut l'origine. La guerre s'étant rallumée dans l'Allemagne, la France unit ſes forces à celles de l'Impératrice-Reine; l'Empire ſe déclara pour elle, & l'Impératrice de Ruſſie vint encore à ſon ſecours. LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Le Roi de Pruſſe, aidé de la ſeule alliance de l'Angleterre, ſoutint les efforts de ces quatre Puiſſances réunies: il gagna des batailles, & il éprouva quelques revers; mais ſoit habileté, ſoit bonheur, ſoit plutôt l'un & l'autre enſemble, il ſut toujours réparer ſes pertes & ſe mettre en état de réſiſter à ſes ennemis. Les Pays-Bas ne prirent part à cette nouvelle guerre, que par les ſecours abondants & multipliés qu'ils fournirent à l'Impératrice-Reine.

On ſongea ſérieuſement à faire la Paix ſuivant l'uſage, quand tout le monde fut las de la guerre.

Le Roi de Pruſſe garda la Siléſie, & l'alliance de l'Impératrice-Reine avec la France, ſubſiſta toujours : l'on peut dire que cette alliance eſt le gage le

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

plus assuré que les Peuples des Pays-Bas Autrichiens puissent jamais avoir de leur tranquillité; ils sont délivrés par-là de ces fréquentes incursions des troupes Françoises, qui venoient d'abord les attaquer, dès que la France étoit en guerre avec la Maison d'Autriche. Ces incursions étoient devenues plus faciles & plus dangereuses, depuis que la France, dans la guerre de 1744, avoit détruit les remparts des plus fortes Places, qui ne pouvoient plus servir ni de boulevards aux Flamands, ni de barriere aux Hollandois.

Dès lors les Pays-Bas Autrichiens cessérent d'être, comme ils avoient presque toujours été, le théatre de la guerre; car on peut dire qu'il y a peu de Contrées dans l'Europe dont la terre ait été plus abreuvée de sang, & plus souvent fatiguée par le séjour des armées.

Sans parler d'une multitude innombrable de sieges qui y ont été soutenus, voici la Liste effrayante des plus fameuses batailles qui s'y sont données depuis le XIe siecle jusqu'à nos jours.

Batailles qui se sont données dans les Pays-Bas.

I. En 1015, la bataille de Florines, où Godefroi, Duc de Lorraine, défit,

entre la Sambre & la Meuſe, Lambert, Duc de Brabant. Les XVII Provinc. Belgiq.

II. En 1018, la bataille de Meruet, près de Dordrecht, où les Friſons défirent l'armée de Godefroi, Duc de Lorraine.

III. En 1071, la premiere bataille de Caſſel, où Robert le Friſon, uſurpateur du Comté de Flandres, défit l'armée de Philippe I, Roi de France, qui ſoutenoit les intérêts d'Arnould, Comte de Flandres, ſon Vaſſal; ce Comte fut tué dans cette malheureuſe journée.

IV. En 1214, la bataille de Bovines, entre Lille & Tournay, gagnée par Philippe-Auguſte, Roi de France, contre l'Empereur Othon IV & ſes Alliés, dont les principaux étoient Jean ſans Terre, Roi d'Angleterre; Ferrand, Roi de Portugal & Comte de Flandres; Renaud, Comte de Boulogne; ces deux derniers y furent faits priſonniers.

V. En 1288, la bataille de Woringue, où Jean de Brabant défit l'armée de Sifrid, Electeur de Cologne, & le fit priſonnier avec les Comtes de Gueldres & de Naſſau.

VI. En 1297, la bataille de Furnes,

Les XVII Provinc. Belgiq.

où Robert, Comte d'Artois, qui commandoit les Troupes de Philippe-le-Bel, Roi de France, défit Guy de Flandres, qui s'étoit déclaré pour Edouard premier, Roi d'Angleterre.

VII. En 1302, la bataille de Courtray, où Jean, Comte de Namur, défit l'armée Françoiſe. Robert d'Artois y fut tué.

VIII. En 1304, le 18 Août, la bataille de Mons-en-Puelle, entre Lille & Douay, où les Flamands furent battus par Philippe-le-Bel, Roi de France.

IX. En 1328, la ſeconde bataille de Caſſel, où Philippe de Valois, Roi de France, défit les Flamands, qui s'étoient révoltés contre Louis de Crécy, Comte de Flandres. Le Connétable Gaucher de Châtillon y combattit à l'âge de quatre-vingts ans.

X. En 1382, la bataille de Roſebecq, entre Ypres & Courtray, où Charles VI, Roi de France, accompagné du Duc de Bourgogne & du Connétable de Cliſſon, défit les Flamands, commandés par Philippe Artevelle.

On lit dans l'Hiſtoire du Moine de St. Denis, Auteur contemporain, qui a été miſe en François par M. le Labou-

reur, que les Flamands étoient conduits par une vieille *Sorciere*, qui les avoit assurés de la victoire, pourvu qu'on lui donnât à porter la banniere de St. Georges. Il ajoute que cette femme fut tuée au commencement du combat. Il y auroit bien des réflexions à faire sur cette particularité, qui n'a pas été assez remarquée par les Historiens modernes.

1°. Il y a lieu de croire que les Flamands la regardoient plutôt comme une personne inspirée de Dieu, que comme un organe du Démon ; puisqu'une armée, ou, pour mieux dire, une Nation entiere ne donne pas sa confiance à une personne reconnue pour Sorciere, que la Religion, qui étoit alors plus respectée qu'elle ne l'est aujourd'hui, nous oblige de regarder avec horreur. 2°. Sans doute que le nom de cette femme courageuse ne seroit pas tombé dans l'oubli, si ses prédictions avoient été suivies d'un succès plus heureux. 3°. Il y a grande apparence que Philippe Artevelle avoit mis en œuvre l'enthousiasme & la réputation de cette femme pour encourager ses Soldats, en leur persuadant qu'ils étoient assurés, par sa présence, de la protection du Ciel.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Pucelle d'Orléans.

4°. La fameuse Pucelle d'Orléans parut en 1429 à la tête des armées Françoises, sous le Regne de Charles VII, quarante-sept ans après la bataille de Rosebecq. La circonstance de la prétendue *Sorciere*, qui avoit porté la banniere de St. Georges, n'étoit pas encore oubliée. 5°. La Pucelle d'Orléans fut pareillement traitée de *Sorciere* par les Anglois, tandis que les François la regardoient comme une personne inspirée du Ciel. 6°. Les prédictions de celle qui conduisit les Flamands à Rosebecq, se trouverent fausses par l'événement, au-lieu que la Pucelle d'Orléans en fit plusieurs, qui furent accomplies à la lettre. 7°. Le peu de succès de la Pucelle Flamande, a fait tomber son nom dans l'oubli, au-lieu que les avantages que les François, conduits par la Pucelle d'Orléans, remporterent sur les Anglois, a fait passer son nom à la postérité. 8°. L'on n'a commencé à douter de la mission divine & miraculeuse de la Pucelle d'Orléans, que sous le regne de François I, du moins à en juger par les monuments qui nous restent. 9°. Plusieurs Ecrivains modernes l'ont attaquée plus ouvertement, en la trai-

tant de fraude & d'impoſture. 10°. Le Pere Daniel n'a pas été de leur ſentiment; il ſoutient fortement que la Pucelle d'Orléans étoit divinement inſpirée & envoyée du Ciel, pour tirer le Roi & la France du péril dont ils étoient menacés. 11°. Dans cette diverſité de jugements, M. Leclerc a pris un ſentiment mitoyen, ſuivant la remarque du Préſident Hénault. 12°. "Il écarte tout „ à la fois de cet événement la fraude „ & le merveilleux. Une jeune fille ſe „ préſente, elle ſe croit inſpirée; on „ profite de l'impreſſion que ſon enthouſiaſme peut faire ſur les Soldats; & „ ſans rien mettre au hazard, les Généraux qui la conduiſent ont l'air de „ la ſuivre: elle n'a point de commandement, & paroît ordonner de tout; „ ſon audace, que l'on cherche à entretenir, ſe communique à toute l'armée, & change la face des affaires. Les XVII Provinc. Belgiq.

XI. En 1415, la bataille d'Azincourt, en Artois, dans le Comté de Saint-Pol, où Henri V, Roi d'Angleterre, remporta ſur l'armée Françoiſe une victoire complette. Les Ducs d'Alençon, de Lorraine & de Bar, de Brabant, de Nevers; le Connétable d'Albret, le Ma-

Les XVII Provinc. Belgiq.

réchal de Boucicault, & l'Amiral de Dampierre y furent tués sur la place.

XII. En 1453, la bataille de Grave, sur l'Escaut, où Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, défit l'armée des Gantois rebelles.

XIII. En 1476, la bataille de Guinegaste, où Maximilien, Archiduc d'Autriche, défit l'armée de France qui marchoit au secours de Térouane.

XIV. En 1554, la bataille de Renti, où le Roi Henri II défit une partie de l'armée Impériale, qui marchoit au secours de Renti, dont il fut cependant obligé de lever le siege, malgré l'avantage qu'il venoit de remporter sur l'Ennemi.

XV. En 1557, la bataille de Saint-Quentin, que l'on a aussi nommée la bataille de Saint-Laurent, parce qu'elle se donna le 10 Août, jour de la fête de ce Saint. Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y défit entiérement l'armée Françoise, commandée par le Connétable de Montmorency.

XVI. En 1558, la bataille de Gravelines, où Lamoral, Comte d'Egmont, Général en chef de l'armée de Phi-

lippe II, Roi d'Eſpagne, défit celle de Henri II, Roi de France, commandée par le Maréchal de Thermes, qui y fut fait priſonnier. Les XVII Provinc. Belgiq.

XVII. En 1568, la bataille de Gemmingen, en Friſe, ſur la riviere d'Ems, où le Duc d'Albe, Gouverneur-Général des Pays-Bas, défit l'armée des Rebelles, commandée par le Prince d'Orange.

XVIII. En 1574, la bataille de la Bruyere Moock, près de Nimegue, où Dom Sanche d'Avila, Général des Troupes Eſpagnoles, défit les Rebelles, commandés par Chriſtophe, Prince Palatin, & par les Comtes Ludovic & Henri de Naſſau; ces deux derniers y furent tués.

XIX. En 1578, la Bataille de Gemblours, gagnée contre les Rebelles, par Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint.

XX. En 1600, la Bataille de Nieuport, où le Comte Maurice de Naſſau, Stadthouder de la nouvelle République des Provinces-Unies, battit l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas Eſpagnols.

XXI. En 1622, la premiere bataille de Fleurus, dans le Comté de Namur,

Les XVII Provinc. Belgiq.

où le Comte de Tilly, Général des Troupes de l'Empereur Ferdinand II, défit Chriſtian de Brunſwick & le Bâtard de Mansfeld.

XXII. En 1635, le 20 Mai, la bataille d'Avein, gagnée par les Maréchaux de Châtillon & de Brezé, contre l'armée Eſpagnole, commandée par le Prince Thomas de Savoie.

XXIII. En 1642, le 26 Mai, la bataille de Honnecourt, près du Catelet, où Dom Franciſco de Mello, Gouverneur des Pays-Bas, & le Baron de Beck, défirent le Comte de Guiche, depuis Maréchal de Grammont.

XXIV. En 1648, le 20 Août, la bataille de Lens, gagnée par le Prince de Condé, contre l'Archiduc Léopold, qui commandoit l'armée d'Eſpagne.

XXV. En 1654, le 25 Août, le combat d'Arras, aſſiégé par l'Archiduc Léopold & par le Prince de Condé, qui furent forcés dans leurs lignes par M. de Turenne.

XXVI. En 1656, le 16 Juillet, le combat de Valenciennes, aſſiégée par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté, qui furent attaqués & forcés dans leurs lignes par Dom Juan d'Autriche, accom-

pagné de Louis de Bourbon, Prince de Condé.

XXVII. En 1658, le 4 Juin, la bataille des Dunes, près de Dunkerque, gagnée par M. de Turenne, contre Dom Juan d'Autriche & le Prince de Condé.

XXVIII. En 1674, le 11 Août, la bataille de Senef, entre Nivelle & Charleroi, où le Prince de Condé battit l'arriere-garde de l'armée des Alliés, & leur prit tout leur bagage. Il attaqua enſuite le corps de bataille qui s'étoit retranché dans le Village de Senef, où il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. La nuit fit ceſſer le combat; mais les François prirent un ſi grand nombre de drapeaux & d'étendards, qu'ils paroiſſent avoir eu raiſon de s'attribuer la victoire.

XXIX. En 1677, le 11 Avril, la troiſieme bataille de Caſſel, où Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV, accompagné des Maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, défit l'armée du Prince d'Orange, qui venoit au ſecours de St. Omer.

XXX. En 1678, le 14 Août, la bataille de Saint-Denis, près de Mons, où le Prince d'Orange vint attaquer le

Les XVII Provinc. Belgiq.

Maréchal de Luxembourg, lorſque le Traité de Paix venoit d'être ſigné à Nimegue : il croyoit ſurprendre le Maréchal ; mais M. de Luxembourg eut bientôt rangé ſes troupes en bataille ; elles combattirent avec une extrême valeur, & le Prince d'Orange fut repouſſé avec perte.

XXXI. En 1690, le premier Juillet, la ſeconde bataille de Fleurus, où le Maréchal de Luxembourg battit l'armée des Alliés, commandée par le Prince de Waldeck.

XXXII. En 1691, le 18 Septembre, le combat de Leuſe, ſur les confins du Hainaut & du Brabant, où 28 Eſcadrons de la Maiſon du Roi, commandés par le Maréchal de Luxembourg, en battirent 75 des Troupes ennemies.

XXXIII. En 1692, le 3 Août, la bataille de Steinkerque, où le Maréchal de Luxembourg, qui ne s'attendoit pas à être attaqué, repouſſa l'armée du Prince d'Orange, après un combat ſanglant & opiniâtre.

XXXIV. En 1693, le 29 Juillet, la bataille de Nerwinde, gagnée contre le Prince d'Orange, par le Maréchal de Luxembourg ; le premier y perdit toute

ſon artillerie, environ 12000 hommes tués ſur la place, 2000 priſonniers, 60 étendards & 22 drapeaux.

XXXV. En 1706, le 23 Mai, la bataille de Ramelies ou Ramillies, gagnée par le Duc de Marleborough, contre les François, commandés par le Maréchal de Villeroi.

XXXVI. En 1708, le 11 Juillet, la bataille d'Oudenarde, gagnée par les Alliés, ſous les ordres du Prince Eugene de Savoie & du Duc de Marleborough, contre l'armée Françoiſe, commandée par le Duc de Bourgogne & le Duc de Vendôme, qui ne s'accordoient pas enſemble.

XXXVII. En 1709, le 11 Septembre, la bataille de Malplaquet, où les Alliés, commandés par le Prince Eugene de Savoie & par le Duc de Marleborough, attaquerent les retranchements de l'armée Françoiſe, commandée par le Maréchal de Villars, & vinrent à bout de les forcer, après le plus ſanglant combat que l'on eût vu depuis long-temps.

XXXVIII. En 1712, le 24 Juillet, la bataille de Dénain, où le Maréchal de Villars força le camp des Ennemis,

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

pendant que le Prince Eugene de Savoie étoit occupé au ſiege de Landrecies.

XXXIX. En 1745, le 11 Mai, la bataille de Fontenoy, près de Tournay, où Louis XV, Roi de France, accompagné du Maréchal Comte de Saxe, battit les Alliés, commandés par le Duc de Cumberland, fils du Roi d'Angleterre.

XL. En 1746, le 11 Octobre, la bataille de Raucoux, gagnée par les François contre les Alliés.

XLI. En 1747, le 2 Juillet, la bataille de Lawfelt, où l'armée de France, commandée par le Roi en perſonne, &, ſous ſes ordres, par le Maréchal Comte de Saxe, défit l'armée des Alliés pour la troiſieme fois.

LE DUCHÉ
DE BRABANT.

CETTE Province a le titre de Duché : on lui donne le premier rang parmi les XVII Provinces des Pays-Bas ; & ſes Députés avoient le premier ſuffrage dans les Aſſemblées générales des Etats. Elle eſt entourée de rivieres, ayant la Meuſe à l'Orient & au Nord, la Sambre au Midi, & l'Eſcaut au Couchant. En outre le Demer coule du Levant au Couchant, & diviſe le Brabant en deux parties preſqu'égales, avec la Dile, lorſqu'elle a reçu ſes eaux. Elle a une partie du Duché de Gueldre & de l'Evêché de Liege au Levant ; la Flandre & une partie de la Zélande, au Couchant ; le Hainaut & le Comté de Namur, au Midi ; & au Septentrion,

la Hollande & l'autre partie du Duché de Gueldre.

DUCHÉ DE BRABANT.

Le Brabant a 20 lieues de largeur, 22 de longueur, & environ 80 de circuit : l'air y eſt bon & le terrein fort fertile. Louvain eſt proprement la Capitale ; mais la Cour réſide à Bruxelles. Les autres Villes ſont Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Liere, Dieſt, Nivelle, Bréda, Berg-op-Zoom, Turnhaut, Hooghſtrate, Vilvorde, Montaigu, Gemblours, Arſchot, Leau, Maeſtricht, Meghem, Raveſtein, &c. faiſant en tout le nombre de 26 Villes, ſans compter quantité de Bourgs auſſi conſidérables que les Villes même.

Il y a outre cela quelques Villes particulieres, ſur leſquelles on diſpute pour ſavoir ſi elles reſſortiſſent du Brabant, de la Hollande ou de la Gueldre, comme Grave, Gertruidenberg, Heuſden, Willemſtadt, &c.

Les Souverains du Brabant prennent encore le titre de Duc de Lothier, & ils s'engagent même à le prendre le jour de leur Inauguration, par l'Article IV *de la joyeuſe Entrée.* C'étoit le titre de l'ancien Duché de la baſſe Lorraine, qui n'eſt plus aujourd'hui d'au-

cune Province distinguée du Brabant.

DUCHÉ DE BRABANT.

Le Château de Genappe, situé à cinq lieues de Bruxelles, est regardé comme le Chef-lieu de ce Duché de Lothier; & il y a encore plusieurs Fiefs qui en relevent, que l'on nomme *Fiefs de Lothier*, qui sont régis par des Coutumes différentes de celles que l'on suit dans les autres Fiefs du Brabant.

Duché de Lothier.

Dans le temps que les XVII Provinces Belgiques appartenoient à l'Espagne, le Roi y nommoit un Gouverneur-Général, qui étoit ordinairement un Prince ou une Princesse de son Sang, & qui faisoit sa résidence ordinaire dans la Ville de Bruxelles. Les Patentes de ces Gouverneurs ou Gouvernantes, leur donnoient un pouvoir illimité, mais que le Roi pouvoit restreindre par les instructions particulieres qu'il leur donnoit. Lorsqu'il nommoit à cette Place des Seigneurs qui n'avoient pas la qualité de Princes, leurs pouvoirs étoient plus bornés, & il ne les nommoit que *par provision;* ce qui étoit formellement exprimé dans leurs Patentes; au-lieu que les Princes avoient ce Gouvernement à vie, & ils étoient regardés comme inamovibles, à moins qu'ils ne jugeassent

DUCHÉ DE BRABANT.

à propos de donner leur démiſſion, ou de demander leur rappel.

Il n'y a plus que les Provinces ſoumiſes à la Maiſon d'Autriche qui aient un Gouverneur-Général. Quand il eſt Prince, la Cour de Rome entretient toujours auprès de lui un Nonce, qui a le titre d'Archevêque. Elle ne lui envoie qu'un Inter-Nonce quand il n'a pas la qualité de Prince.

Il eſt d'uſage de nommer un Succeſſeur au Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, en cas de mort, par une dépêche cachetée, que les Eſpagnols nommoient *Piéga de Providencia*, laquelle ſe dépoſe au Château d'Anvers.

Fonctions des Miniſtres Plénipotentiaires envoyés dans les Pays-Bas.

Le Gouverneur-Général a auprès de lui un *Miniſtre Plénipotentiaire*, nommé par la Cour de Vienne. Cet Emploi étoit inconnu avant l'année 1716. Il fut créé en faveur du Maréchal de Konigſegg, alors Lieutenant-Général, qui en prit poſſeſſion dans les Pays-Bas Autrichiens, au nom & par l'autorité de l'Empereur Charles VI. Il fut remplacé, la même année, par le Marquis de Botta, dont le Miniſtere ceſſa au commencement de l'année 1725. Depuis ce temps-là il n'y eut point de Miniſtre Plénipo-

tentiaire juſqu'en 1745, que le Comte de Konigſegg-Erps, neveu du Maréchal, eut le même Emploi, pendant l'abſence du Duc Charles de Lorraine. Le Comte, aujourd'hui Prince de Kaunitz-Ritberg, lui ſuccéda en 1745, & il fut remplacé l'année ſuivante par le Comte de Bathiany. Le Marquis de Botta arriva enſuite à Bruxelles avec la même qualité & avec le droit de repréſenter le Gouverneur-Général, & d'exercer ſon autorité pour tous les cas où S. A. R. ſeroit abſente du Pays. Ce Marquis ayant enſuite deſiré de retourner en Italie, fut nommé pour y exercer la Charge de Miniſtre Plénipotentiaire, comme il avoit fait dans les Pays-Bas. Alors le Comte Charles de Cobentzel, Miniſtre Impérial dans l'Empire, fut nommé à cette importante Place dans les Pays-Bas Autrichiens, par l'Impératrice Marie-Thérese, Reine de Hongrie & de Boheme, avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que ſes Prédéceſſeurs.

DUCHÉ DE BRABANT.

Le Souverain n'ordonne aucune impoſition dans le Duché de Brabant, ſans le conſentement des Etats de la Province, & c'eſt le Chancelier qui en fait la demande au nom & de la part de Sa

DUCHÉ DE BRABANT.

Majesté : on ne doit pas en conclure qu'ils aient une Juriſdiction, proprement dite, ni qu'ils participent aux attributs de la Puiſſance ſouveraine ; ils ne ſont que les Repréſentants du corps entier des Sujets. Les tributs qu'ils levent ſur les Peuples, quoiqu'impoſés en vertu de leur conſentement, appartiennent au Souverain, eu égard à la ſomme qu'ils ont accordée ; & ſans le concours de ſon autorité, nulle eſpece d'impoſition ne peut être légitime. Telle eſt l'eſſence & la conſtitution d'un corps d'Etats en général : il y auroit de grands inconvénients à la détruire ; il n'y en auroit pas moins à étendre leur pouvoir au-delà de ſes juſtes bornes. C'eſt ce qu'on éprouva dans le temps des troubles, où ils prirent en main les rênes du Gouvernement du Pays, comme s'ils en euſſent été les véritables Souverains.

Etats de Brabant.

Les Etats de Brabant ſont compoſés de Nobles, de Prélats, & de Députés des Villes.

Les Prélats qui compoſent le premier ordre, ſont : 1°. l'Archevêque de Malines, comme Abbé d'Afflighem. 2°. L'Evêque d'Anvers, comme Abbé de Saint-Bernard : cette Abbaye avoit été

assignée pour dot aux Evêques d'Anvers, lorsque l'on y établit un Siege Episcopal; mais les Religieux obtinrent dans la suite la permission de se choisir un Abbé, & il se fit à cette occasion un partage égal des biens de l'Abbaye entre l'Evêque & le Monastere. Depuis ce temps-là, l'Evêque & l'Abbé sont également admis aux Etats de Brabant. 3°. L'Abbé d'Ulierbeck; 4°. celui de Villers; 5°. celui de Saint-Bernard, dont on vient de parler; 6°. celui de Saint-Michel; 7°. celui de Grimberghen; 8°. celui de Parc, qui a la qualité d'Aumônier de la Cour des Ducs de Brabant; 9°. celui de Heylessem; 10°. celui d'Everboden; 11°. celui de Tongerloo; 12°. celui d'Ilghem; 13°. celui de Sainte-Gertrude.

Pour entrer aux Etats de Brabant en qualité de Noble, il faut avoir au moins le titre de Baron, ou un autre plus relevé attaché à une Terre Seigneuriale, & située dans la Province. On exige de plus que chaque Baron ait au moins 4000 florins de revenu dans le Brabant. Les Comtes & les Marquis doivent en avoir 12000; & les plus hauts titres, au moins 20000. Leur Noblesse doit être

DUCHÉ DE BRABANT.

ancienne de nom & d'armes de quatre côtés, & admiſſible dans les Chapitres, où l'on ne reçoit que des filles d'une naiſſance illuſtre. Les Nobles ne ſont nommés dans les Etats aſſemblés, que par le titre attaché à la Terre qui leur donne droit d'y aſſiſter.

L'Abbé de Gemblours, quoique Chef de la plus ancienne Abbaye de la Province, n'entre pas cependant aux Etats de Brabant comme Eccléſiaſtique, mais comme premier Noble, & il ſe place à la tête de la Nobleſſe. On a propoſé quelques difficultés contre un arrangement ſi bizarre; il n'eſt fondé, dit-on, que ſur l'uſage, comme ſi le rang que l'on prend dans la plupart des Aſſemblées, & le cérémonial que l'on y obſerve, étoient toujours fondés ſur des titres authentiques, ſans aucun égard à l'uſage & à la coutume. On ajoute que l'on lui donne le titre de Comte de Gemblours, quoiqu'il n'y ait aucun veſtige de l'érection de cette Terre en Comté de Brabant; c'eſt que le titre primordial en eſt perdu, parce qu'il eſt trop ancien. Cette Abbaye eſt la plus ancienne de la Province : ſes premiers titres ſont donc de la plus haute antiquité, &, par

conſéquent, ils ont dû périr comme une infinité d'autres, par l'injure des temps. Ces anciens Barons, qui ont eu ſéance aux Etats de Brabant de temps immémorial, ſe ſeroient-ils laiſſés précéder par ce Religieux, s'il n'y avoit pas été autoriſé par un titre ſupérieur à celui de ſimple Baron? Mais voyant que le Comté de Gemblours étoit réuni à ſon Abbaye, ils lui laiſſerent prendre aux Etats la place d'un Comte. Auroient-ils ſouffert qu'il occupât une telle place, s'ils n'avoient pas été ſûrs que la Terre de Gemblours avoit été érigée en Comté par un titre inconteſtable? Il paroît ſingulier que cet Abbé prenne le pas ſur les Ducs & ſur les Princes. On n'en doit pas être ſurpris, ſi l'on fait réflexion que la Terre qu'il poſſede, étoit érigée en Comté avant celle de ces Ducs & de ces Princes, dont le titre eſt plus récent que la fondation des plus anciennes Abbayes du Brabant; car il faut remarquer que les Nobles prennent le rang que leur donne le titre de la Terre du Chef de laquelle ils ont entrée aux Etats; de ſorte qu'un Duc qui y entre à titre de Baronnie, ne prend ſon rang que parmi les Barons. Quant à ceux qui

DUCHÉ DE BRABANT.

ont le même titre, leur rang eſt réglé ſuivant l'ancienneté du ſerment que chacun d'eux a prêté aux Etats.

Le Tiers-Etat étoit compoſé autrefois des Députés de toutes les Villes, & même des Bourgs conſidérables du Brabant; mais depuis long-temps le droit d'envoyer des Députés du Tiers-Etat a été attaché privativement aux Villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc, que l'on nomme, par cette raiſon, *les quatre Chefs-Villes;* ce droit a ceſſé à l'égard de la derniere, lorſqu'en 1629 elle paſſa au pouvoir des Etats-Généraux de la République de Hollande. Chacune de ces Chefs-Villes a permiſſion d'envoyer à l'Aſſemblée des Etats, autant de Députés qu'elle juge à propos; & c'eſt le Magiſtrat de chacune de ces Villes qui a droit de les choiſir: mais depuis long-temps les Villes de Louvain & d'Anvers n'y envoient que leur premier Bourguemeſtre & un Conſeiller-Penſionnaire; celle de Bruxelles y envoie toujours le premier Bourguemeſtre, le premier Echevin & un Conſeiller-Penſionnaire.

Les Prélats & les Nobles prennent par eux-mêmes leur réſolution ſur les

affaires qui ſe traitent dans les Etats; mais les Députés des Villes ſont obligés de rendre compte à leurs Commettants des propoſitions que l'on fait, & d'attendre leurs ordres.

Les réſolutions des Etats de Brabant ne ſe prennent que ſur les ſuffrages unanimes des trois ordres, & dans chaque ordre on décide à la pluralité des voix; c'eſt un uſage établi de temps immémorial, qui n'eſt fondé ſur aucun titre primordial que l'on puiſſe produire. Le conſentement eſt ordinairement plus difficile à former dans l'ordre du Tiers-Etat que dans les deux autres, parce qu'il eſt compoſé d'un plus grand nombre de têtes, dont il faut prendre les avis dans les trois Chefs-Villes.

Les Prélats & les Nobles, en prenant une réſolution ſur-tout en matiere d'Aides & de Subſides, ont toujours ſoin d'y ajouter cette clauſe : *A condition que le Tiers-Etat ſuive, & autrement pas.*

Les Etats de Brabant s'aſſemblent ordinairement deux fois l'année; ſavoir, vers le mois de Mars & vers le mois d'Octobre; ce qui n'empêche pas les Aſſemblées extraordinaires, lorſque le ſervice du Souverain & les beſoins pu-

DUCHÉ DE BRABANT.

blics l'exigent : mais ceux des autres Provinces ne peuvent s'assembler dans aucun cas, sans être spécialement convoqués par le Souverain.

Depuis que les Subsides sont devenus une charge annuelle & permanente, les Etats de Brabant, & ceux des autres Provinces, qui sont chargés de la direction & du recouvrement des impositions, établissent des Députés permanents pour y veiller. La Députation des Etats de Brabant se tient à Bruxelles: elle est composée de deux Prélats & de deux Nobles, qui doivent être renouvellés & confirmés tous les trois ans, auxquels on joint le premier Bourguemestre & un Conseiller-Pensionnaire de Louvain, de Bruxelles & d'Anvers.

Les Etats ont aussi un Receveur principal dans chacune de ces trois Villes, dans la Caisse duquel les Receveurs particuliers des diverses Communautés, verſent le produit des impositions. La forme & la composition des Etats est la même dans les autres Provinces, à quelques différences près. Par exemple, ceux de la Province de Limbourg sont composés des Députés de quatre Districts; & pour y être admis en qualité de Nobles,

Etats des autres Provinces.

il ſuffit d'être iſſu d'une ancienne Nobleſſe, & de poſſéder dans le Diſtrict où l'on veut être admis, un bien noble, avec haute, moyenne & baſſe Juſtice. Dans ceux du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, qui y eſt incorporé depuis l'an 1364, l'unanimité des ſuffrages n'eſt point néceſſaire pour l'établiſſement des impoſitions; il ſuffit que les trois Ordres conſentent à la même ſomme à la pluralité des voix; & lorſque les trois Ordres conſentent à des ſommes différentes, on forme un total de ces trois ſommes, & le tiers de ce total eſt regardé comme accordé d'un conſentement général des trois Ordres; c'eſt ce qu'on appelle *tiercer*. DUCHÉ DE BRABANT.

Le Clergé n'eſt point admis dans les Etats de Gueldre, qui ne ſont compoſés que des Députés de la Ville de Ruremonde. Pour être admis à ces Etats en qualité de Noble, il faut prouver huit quartiers nobles, quatre du côté paternel, & quatre du côté maternel.

Dans les Etats de Flandres, il y a huit voix principales. Le Clergé de Gand y a une voix; celui de Bruges, une voix; la Généralité des Villes, trois voix; la Généralité des Châtellenies,

DUCHÉ DE BRABANT

trois voix. Pour trouver la triple voix de la Généralité des Villes, chaque Ville y eſt compriſe & y a une influence proportionnée au contingent qu'elle paie dans les charges publiques. Pour trouver la triple voix des Châtellenies, chaque Châtellenie, Corps, Métier ou Communauté, y a une influence proportionnée à ſon contingent; il y a toujours huit Députés à l'Aſſemblée; ſavoir un de Gand, un de Bruges, trois de la Généralité des Villes, & trois de la Généralité des Châtellenies.

Dans les Etats du Hainaut, le Corps du Clergé eſt compoſé de 17 Membres; ſavoir ſix Abbés, quatre Députés des Chapitres, & ſept Doyens Ruraux, que l'on appelle dans le Pays, *Doyens de Chrétienté.* Pour y avoir ſéance dans le Corps de la Nobleſſe, il faut être iſſu de pere, d'aïeul, de biſaïeul & de triſaïeul nobles en ligne directe & légitimes, & tenus pour tels, du moins pendant les cent dernieres années; & de plus, vérifier que l'on eſt Seigneur d'une Terre à clocher, ou du moins que l'on eſt propriétaire de ſix bonniers de terre dans le Hainaut, ſoumis à l'Impératrice-Reine.

Dans les Etats de Namur, l'Aſpirant doit prouver ſix générations de Nobleſſe, y compris le premier ennobli : il doit pareillement prouver qu'il poſſede en propre une Seigneurie avec haute Juſtice, ou un bien d'au-moins quatre charrues de labour. DUCHÉ DE BRABANT.

Quant à l'adminiſtration de la Juſtice en général, chaque Ville & chaque Village des Pays-Bas a un corps de Magiſtrature, compoſé de pluſieurs perſonnes, qui ſont les Juges du Diſtrict où ils ſont ſitués. Il y a auſſi un Officier de Juſtice & de Police, connu ſous le titre *de Mayeur, d'Aptman, de Droſſard, de Bailli ou d'Ecoutette*, ou autre ſemblable : cet Officier eſt chargé, par ſon Emploi, du maintien, de l'ordre & de la tranquillité publique, & c'eſt à ſa pourſuite que les Juges ſtatuent ſur la punition des crimes. Dans quelques-unes des Provinces, on appelle des Jugements rendus par les Juges de chaque Bourg ou Village, au Magiſtrat de la Ville principale du Canton où ils ſont ſitués; dans d'autres, les appels ſont portés au Conſeil de la Province, ainſi que celui des Sentences rendues par les Magiſtrats des Villes. Un uſage particulier

DUCHÉ DE BRABANT.

de la Province du Hainaut, c'eſt que l'on n'y pourſuit point, par contumace, un accuſé fugitif, où tellement caché que l'on ignore le lieu de ſa retraite.

DU CONSEIL DE BRABANT.

Il eſt compoſé du Chancelier & de quinze Conſeillers, d'un Conſeiller-Fiſcal, d'un Procureur-Général, de deux Greffiers & de ſix Secretaires; il eſt diſtribué en deux Chambres, dont le Chancelier change la compoſition comme il le juge à propos. Celle où le Chancelier préſide, eſt compoſée de huit Juges, & l'autre Chambre de ſept. Quoique, en général, les Emplois du Brabant ne puiſſent être poſſédés que par des Brabançons, cependant le Souverain eſt en droit de diſpoſer de deux Places de Conſeillers & de deux Places de Secretaires, en faveur des Etrangers. Ces Charges, non plus que celles des autres Conſeillers, dans quelque Tribunal que ce ſoit, ne ſont point vénales, & n'entrent point dans le commerce comme dans d'autres Pays, où les Charges de Judicature, achetées à prix d'argent, ſe tranſmettent aux héritiers comme un bien de famille.

mille. La Juriſdiction & les prérogatives du Conſeil de Brabant ſont fort étendues; aucune Ordonnance ne peut être exécutée dans les Provinces de Brabant & de Limbourg, que de ſon avis, ſigné par un Secretaire Brabançon, & ſous le Sceau particulier de cette Province, dont le Chancelier a la garde.

DUCHÉ DE BRABANT.

Outre le Duché de Brabant, ſa Juriſdiction s'étend ſur celui de Lothier & ſur le Marquiſat du Saint-Empire, incorporés dans le Brabant; ſur toute la Province de Limbourg, qui comprend auſſi le Duché de ce nom; les Pays de Fauquemont, de Dalem & de Rolduc, nommés Pays *d'outre-Meuſe*.

Ce Conſeil fut établi à Cottenberg, entre Bruxelles & Louvain, en 1312, par le Duc Jean II; mais Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, le fixa à Bruxelles l'an 1463.

Il y a dans le Brabant quatre grands Officiers héréditaires; 1°. *le Chambellan*, 2°. *le Sénéchal*; c'eſt le Duc d'Aremberg qui poſſede ces deux charges: la premiere, comme Baron de Rotſelaer; la ſeconde, comme Baron de Héverle. 3°. Le Duc d'Urſel a celle de *Maréchal*, comme Baron de Wéſemael. 4°. Le

DUCHÉ DE BRABANT.

Marquis de Wemmel a celle de *Guidon*, comme Seigneur d'Aſſche; celui-ci porte l'étendart à l'Inauguration du Souverain, & le Duc d'Urſel porte l'épée. Le Prince de Rubenpré avoit la Charge de grand *Veneur* du Brabant; & le Prince Everberg de Rubenpré, celle de grand *Fauconnier*.

Il y a auſſi dans le Brabant un grand *Droſſart*, un grand *Foreſtier*, un grand *Gruyer* & un grand *Louvetier*.

On a déja remarqué que les Flamands ſont extrêmement attachés à leurs Privileges. Il y en a qui ſont communs à toutes les Provinces, & d'autres qui ſont particuliers aux Duchés de Brabant & de Limbourg.

PRIVILEGES COMMUNS À TOUTES LES PROVINCES.

En général, les Peuples ne peuvent être chargés d'Impôts, ſans le conſentement des Etats des Provinces.

Chacun doit être jugé par ſon Juge compétent, établi d'ancienneté pour adminiſtrer la Juſtice.

Perſonne ne peut être évoqué en Juſtice hors du Pays, nommément pas à la Cour de Rome.

Ces Privileges ſont communs à toutes les Provinces. Il eſt à remarquer néanmoins que la partie de la Flandre, cédée à la France par les Traités d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue, & rétrocédée à la Maiſon d'Autriche par ceux d'Utrecht, de Raſtadt & de Bade, eſt régie, par rapport aux Subſides, ſur le pied qu'elle étoit ſous le Gouvernement François. PRIVILEG. DES PAYS-BAS.

Les Subſides annuels & ordinaires y ſont impoſés par la ſeule autorité de Sa Majéſté, & ce n'eſt que pour les Subſides extraordinaires qu'on demande le conſentement des Adminiſtrations de ce Pays, dont on ſe paſſeroit même, ſi elles s'opiniâtroient à ne pas condeſcendre aux demandes du Gouvernement: auſſi l'Empereur Charles VI & ſon auguſte Héritiere n'ont fait à leur Inauguration aucuns ſerments aux Peuples de la Flandre rétrocédée; & cette cérémonie n'a conſiſté qu'à recevoir dans la Ville d'Ypres, le ſerment de fidélité des Peuples.

Dans toutes les Provinces, le Souverain reçoit, lors de ſon Inauguration, le ſerment des Peuples, repréſentés par les Etats, & leur en prête un de ſon

PRIVILEG. DES PAYS-BAS.

côté, par lequel il leur promet, en général, qu'il les gouvernera comme bon & léal Seigneur, & qu'il conſervera leurs Privileges, Coutumes & Uſages. Ce n'eſt que dans les Provinces de Brabant & de Limbourg que le ſerment du Souverain porte ſur des Privileges exprimés en détail, ainſi qu'on va le voir.

PRIVILEGES particuliers des Duchés de Brabant & de Limbourg, que le Souverain fait ſerment de maintenir lorſqu'il prend poſſeſſion de ſa Souveraineté, & que l'on nomme, par cette raiſon, la Joyeuſe Entrée.

La Joyeuſe Entrée conſiſte aujourd'hui dans un Recueil de LIX Articles d'anciens Privileges, dont le Souverain, lors de ſon Inauguration, promet, ſous ſerment, l'obſervation aux Etats de Brabant & de Limbourg. Cette derniere Province eſt unie au Brabant depuis la conquête qu'en fit Jean I, Duc de Brabant, en 1288; & en conſéquence de cette union, confirmée irrévocablement par un Traité du 4 Novembre 1415, les diſpoſitions de la Joyeuſe Entrée ſont communes aux habitants des deux Provinces.

Les Etats de Brabant assistent en corps à la cérémonie de l'Inauguration, & ceux de Limbourg par Députés. Depuis 150 ans elle s'est faite constamment à Bruxelles, nonobstant les protestations de la Ville de Louvain, où les Inaugurations se célébroient autrefois. Voici les principaux Articles de la Joyeuse Entrée, tels qu'ils ont été déclarés par l'Impératrice-Reine, le 20 Avril 1744, aux Etats de Brabant & de Limbourg, & jurés, au nom de S. M., par S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas. PRIVILEG. DU BRABANT.

I. Sa Majesté leur sera bonne, équitable & léale Dame : elle ne les gouvernera pas par la force, ni par volonté, ni autrement que par Droit & Sentence, & devant les Juges ordinaires.

III. Sa Majesté n'entreprendra pas de guerre pour causes concernant les Pays de Brabant & de Limbourg, que du consentement des Villes & Pays de Brabant; elle ne prendra pas d'engagement tendant à retrécir les limites ou à diminuer les droits, libertés ou privileges des mêmes Pays.

IV. Sa Majesté prendra le titre & les

PRIVILEG. DU BRABANT.

Armes de Lothier, de Brabant, de Limbourg & du Marquiſat du Saint-Empire ; d'après ces titres & armes, elle fera graver un Sceau diſtingué de ſes autres, par une marque notable, lequel devra toujours demeurer dans le Brabant, & dont on ſcellera toutes choſes concernant les Pays de Brabant & d'outre-Meuſe, ſans en ſceller d'autres ; de plus, ces Actes ſeront dépêchés par l'un des Secretaires de Sa Majeſté, ordonné pour les affaires de Brabant.

V. Sa Majeſté compoſera ſon Conſeil de Brabant de ſept perſonnes, dont l'un ſera Chancelier & Scelleur, natif de Brabant, ſachant les langues Latine, Wallonne & Flamande, qui gardera le Sceau de Brabant ; quatre autres ſeront Brabançons, ou devront poſſéder une Baronnie d'Eſtocq par eux-mêmes, ou du chef de leurs femmes ; & les deux autres pourront être Etrangers, au choix de Sa Majeſté, pourvu qu'ils ſachent le Flamand.

Par ce Conſeil, ainſi compoſé, & par les autres perſonnes que Sa Majeſté trouvera bon d'y ajouter, elle fera traiter & expédier toutes les affaires du Pays de Brabant & d'outre-Meuſe, con-

cernant la Juſtice & ce qui en dépend, ſoit Proviſions ordinaires de Juſtice, Statuts, Edits, Ordonnances ou Mandements; & ne ſera ledit Conſeil ſoumis à d'autres ordres que ceux de Sa Majeſté ou de ſon Gouverneur-Général, ou Gouvernante-Générale. PRIVILEG. DU BRABANT.

Les Conſeillers & Secrétaires avant que de prendre poſſeſſion de leurs Places, jureront aux Etats qu'ils ne concourront jamais à aucun Acte tendant à aliéner ou à engager aucune partie des Pays de Brabant ou de Limbourg, ſans le conſentement des Etats.

Sa Majeſté fera corriger par le Conſeil des Nobles & des bonnes Villes de ſon Pays de Brabant, les prévarications que les Conſeillers, le Scelleur ou les Secretaires, pourroient commettre au fait de leur Office.

VI. Les Membres du Conſeil de Brabant devront être Brabançons, & nés de légitime mariage, ou poſſédant une Baronnie d'Eſtocq, à la réſerve de deux Conſeillers exceptés par l'Article V.

VII. Le Conſeil ſe tiendra dans le lieu où Sa Majeſté réſidera en Brabant; & pendant les abſences de Sa Majeſté, dans un lieu commode de la Province.

PRIVILEG. DU BRABANT.

La Chambre des Comptes ſera tenue ainſi qu'elle a été juſqu'à préſent.

VHI. Les Lettres-Patentes ou Cloſes, qui s'expédieront au Conſeil de Brabant, ſeront conçues dans la langue que l'on parle aux lieux pour leſquels elles ſont deſtinées.

IX. Le Chancelier ou Scelleur du Conſeil de Brabant, devra être né de légitime mariage & Brabançon, ou poſſédant une Baronnie d'Eſtocq, ſachant les trois langues énoncées à l'Article V, & fera le ſerment rappellé au même Article.

Les Secretaires de S. M. en Brabant, & le Clerc du Regiſtre de ſes Fiefs, c'eſt-à-dire le Greffier de la Cour Féodale, ſeront nés Brabançons, ſauf que S. M. pourra établir au Conſeil de Brabant deux Secretaires qui ne ſont pas Brabançons.

X. Les Chanceliers & Gens du Conſeil; les Secretaires & les Gens de la Chambre des Comptes en Brabant; les Clercs, Droſſards, Gruyers, & tous autres Officiers, même ceux du plat Pays; les Bourguemeſtres & Echevins des Villes, & tous autres qui adminiſtrent la Juſtice, ſoit de la part de S. M. ou

de ſes Vaſſaux, jureront l'obſervation de la Joyeuſe Entrée. PRIVILEG. DU BRABANT.

XI. Les Pays de Limbourg & d'outre-Meuſe demeureront unis à jamais au Brabant.

XII. Ceux qui prendront en ferme les Thonlieux de Sa Majeſté, ou qui y auront part, ne pourront, pendant la durée de cette ferme, être reçus dans les Magiſtrats des Villes, non plus que ceux qui ont part aux monnoies.

XVI. Si quelqu'un ſe trouve appréhendé dans les Pays de Brabant ou d'outre-Meuſe, S. M. ne le fera ni ne le laiſſera conduire priſonnier hors des mêmes Pays.

XVII. Sa Majeſté ne fera battre aucun denier en Brabant, ſinon de l'avis & du conſentement des Etats, & ce denier ne pourra être altéré.

XVIII. Tous Officiers, en Brabant, devront être nés en légitime mariage.

XIX. Sa Majeſté ne fera grace d'un homicide à perſonne, à moins qu'auparavant il n'ait ſatisfait les parents du défunt.

XXI. Sa Majeſté ne ſouffrira pas qu'un Brabançon puiſſe faire ſaiſir ou aſtreindre en Juſtice un autre Brabançon hors

PRIVILEG. DU BRABANT.

de la Province, & les contrevenants ſeront condamnés à 200 marcs d'or, ou autrement corrigés à l'arbitrage du Conſeil de Brabant.

XXIV. Ceux qui trahiront, contre Sa Majeſté, ſes Pays de Brabant ou d'outre-Meuſe, ou qui donneront des ſecours aux Ennemis des mêmes Pays, encourront confiſcation de corps & & de biens, & Sa Majeſté ne leur fera grace, à l'effet de demeurer dans les mêmes Pays, que ſur le conſentement des Etats.

XXIX. Les Villes & Terres que Sa Majeſté ajoutera à ſon Pays de Brabant, par droit de conquêtes, avec les armes des Brabançons, y ſeront unies, & jouiront des privileges de Brabant.

XXX. Si quelqu'un deſire qu'il ſoit procédé à l'abornement de ſes Terres avec celles de S. M., elle y conſentira.

XXXIII, XXXIV & XXXV. Ces articles établiſſent la liberté de la chaſſe *

* Cette liberté de la chaſſe conſiſte à pouvoir chaſſer toutes ſortes de gibiers, *poil contre poil*, & *plume contre plume* ; c'eſt-à-dire avec des chiens ou avec des oiſeaux de proie, ſans armes à feu.

par tout le Brabant, à la réſerve des bois de Soigne, de Zaveuterloo, de Grootheuyſt, de Merdacle, de Grootenhout & des franches Garennes, reconnues pour telles depuis l'an 1367. PRIVILEG. DU BRABANT.

XXXVII. Le Bailli du Wallon-Brabant devra être Brabançon, ainſi que ſes Officiers ſubalternes.

XXXVIII. Les Officiers ſubalternes de S. M. & Receveurs particuliers, devront être Brabançons, de même que les Châtelains des Châteaux du Brabant, à moins qu'ils ne poſſedent des biens d'Eſtocq dans ledit Pays de Brabant, ſoit de leur chef ou par mariage.

XLI. La Ville d'Anvers, ſes appartenances & dépendances, demeureront unies à toujours au Brabant, de même que la Ville de Nivelles.

XLII. Lorſque S. M. fera convoquer les Etats de Brabant & d'outre-Meuſe, cette convocation ſe fera toujours quinze jours avant celui déſigné pour l'Aſſemblée, à moins que l'objet de l'Aſſemblée ne requiere une grande célérité, pour éviter quelqu'inconvénient; & ces Aſſemblées ſe tiendront dans un lieu commode, où les Etats puiſſent aller avec ſûreté, & s'en retour-

PRIVILEG. DU BRABANT.

ner de même. Chacun pourra y dire librement ſon opinion, ſans pour cela encourir l'indignation ou la diſgrace de S. M. ou de quelqu'autre en aucune façon.

XLIII. Sa Majeſté tiendra ſa Cour Féodale dans le lieu où elle réſidera dans ſon Pays de Brabant; & en cas d'abſence, elle autoriſera un homme de bien, qualifié à être Conſeiller en Brabant, lequel, en ſon abſence, recevra les hommages de Fiefs, & tiendra les Plaids dans le lieu où ſera la réſidence du Conſeil de Brabant.

XLVI. Sa Majeſté n'accordera aucuns privileges aux Nations tenant leur ſtation dans ſon Pays de Flandres, qui pourroient redonder au déſavantage de ſon Pays ou habitants de Brabant.

XLVIII. Sa Majeſté tiendra unis à ſon Pays de Brabant, les Pays & Villes de Heuſden & de Gertruidenberg, ſi avant qu'elle peut le faire en droit & raiſon.

L. Sa Majeſté promet que les Pays & Villes de Grave, les Pays de Cuyck, Keſſel & Oyen demeureront toujours annexés au Brabant, ſi avant qu'en droit il ſe pourra faire.

LVII. Aucune Abbaye, Prélature ou Dignité, ne ſera donnée en commande, & Sa Majeſté s'employera pour obtenir du Siege de Rome une réduction des Annates, moyennant que les Prélats & Monaſteres ſe chargent de la dépenſe néceſſaire pour cette réduction. PRIVILEG. DU BRABANT.

LVIII. Sa Majeſté confirme en général aux Prélats, Nobles, Villes, & à tous ſes Sujets du Pays de Brabant & d'outre-Meuſe, tous les droits, franchiſes, privileges, chartres, coutumes, uſages & autres droits qu'ils ont, & qui leur ont été donnés par les Ducs & Ducheſſes de Brabant, ainſi que ceux dont ils ont joui & uſé, nommément les additions à la Joyeuſe Entrée du Duc Philippe-le-Bon, du 20 Septembre 1451, & du 28 Novembre 1457, ainſi que les additions de l'Empereur Charles V, des 12 & 26 Avril 1515.

LIX. Sa Majeſté n'alléguera pas qu'elle n'eſt pas tenue d'obſerver leſdits droits, privileges & uſages confirmés en général, par la raiſon qu'elle ne les auroit pas accordés ou promis en particulier.

S'il arrivoit que Sa Majeſté ceſſât d'obſerver les Privileges, en tout ou en

PRIVILÆG. DU BRABANT.

partie, elle conſent qu'en ce cas ſes Sujets ceſſent de lui faire ſervice juſqu'à ce que les contraventions aient été réparées.

Les Officiers établis contre la diſpoſition de la *Joyeuſe Entrée*, ſeront incontinent deſtitués.

Outre les Articles de la *Joyeuſe Entrée*, le Souverain promet auſſi en particulier l'obſervation des Additions de Philippe-le-Bon & de Charles V, rappellés à l'Article LVIII; mais ces Additions n'ont guere pour objet que des arrangements paſſagers, dont il ne s'agit plus aujourd'hui, ou des diſpoſitions qui ont été inſérées dans les Joyeuſes Entrées poſtérieures; il n'y a que les Articles ſuivants qui méritent d'être remarqués.

Par l'Article II de l'Addition de Philippe-le-Bon, de 1451, le Souverain promet de garantir ſes Sujets contre tout exercice indû de la Juriſdiction Eccléſiaſtique; & par un autre Article, il proſcrit l'acquiſition des biens immeubles par les mains-mortes.

Par la ſeconde Addition de Charles V, du 26 Avril 1515, accordée à la demande des Députés des Villes, fran-

chiſes, & du plat-Pays de Brabant, le Souverain promet que les Cours ſpirituelles pour le Brabant, ſeront établies dans la Province.

PRIVILEG. DU BRABANT.

Article V. Qu'il n'accordera à aucun Particulier, de quelqu'état, Nation, Pays ou condition qu'il ſoit, des Lettres de répit, ſinon *in formâ Juris*, ſous caution à mettre en Brabant, & que ces Lettres ne ſeront accordées qu'une fois.

Article VI. Que les ſoi-diſants Egyptiens, entrant dans le Brabant, ſeront punis de mort.

Article XIII, XIV & XV. Que les mains-mortes ne pourront acquérir des biens immeubles dans les Pays de Brabant & de Limbourg, ſans le conſentement du Souverain & des Gens de Loi des Chefs-Villes, ſous leſquelles les biens ſont ſitués.

Il faut voir préſentement la ſuite des Ducs de Brabant, qui nous ſont connus depuis le commencement du ſeptieme ſiecle.

Ducs de Brabant.

I. Pepin * de *Landen*, Prince de Hasbaie & de Tongres, fils du Duc Carloman, & Maire du Palais d'Auſtraſie, eſt reconnu pour premier Duc de Brabant. Il épouſa Idubergue, femme de ſainte vie, de laquelle il eut Grimoald, & deux filles, Ste. Gertrude & Ste. Begghe; il mourut en 647.

II. Grimoald, fils de Pepin, ne regna pas long-temps; car ſes Sujets ſe révolterent contre lui, & le menerent au Roi Clovis II, qui le fit mourir l'an 658. Il eut un fils nommé Hildebert, qui fut tué dans une bataille avant la mort de ſon pere.

III. Ste. Begghe, ſœur de Grimoald, gouverna enſuite avec ſon mari Anſegiſe, Duc & Comte Palatin, fils de St. Arnould, depuis Evêque de Metz. Anſe-

* Pluſieurs Auteurs rapportent encore d'autres Ducs de Brabant avant ceux-ci; ſavoir, I. Taxandre. II. Anſegiſe. III. Charles-le-Bel. IV. Lando. V. Auſtraſius. VI. Charles Naſo. VII. Charles Hasbanius. VIII. Carloman, & enfin Pepin de Landen.

Ducs de Brabant.

Anſegiſe ayant été aſſaſſiné l'an 685, Ste. Begghe ſe retira au Bourg d'Andenne, où elle finit ſes jours, après y avoir fondé un Chapitre de Chanoines & de Chanoineſſes.

IV. Pepin II, ſurnommé *de Herſtal*, fils d'Anſegiſe & de Ste. Begghe, épouſa Plectrude, laquelle eſt morte à Cologne en odeur de ſainteté; il en eut trois fils & une fille. Dreux fut Duc de Champagne; Grimoald mourut pour la foi; Sylvin ſe fit Moine, & leur ſœur Norberge vécut ſaintement. Pepin mourut en 714 au Château de Jupille-ſur-Meuſe, laiſſant pour héritier de ſes Etats, Charles *Martel*, fils d'Alpaïde, ſa concubine.

V. Charles *Martel*, Prince courageux, vainquit tout ce qui s'oppoſoit à ſes armes; il ſe rendit ſi redoutable, que les François lui préſenterent la Couronne, après la mort de Chilperic II; mais il la refuſa, & éleva ſur le Trône Thierry, fils de Dagobert. Il mourut en 741, & fut inhumé à St. Denis parmi les Rois.

VI. Pepin III, dit *le Bref*, fils de Charles *Martel*, fut couronné Roi de France en 751. Ce Prince, plein de

DUCS DE BRABANT.

zele pour la Foi, a ſouvent ſecouru le Saint-Siege contre ſes ennemis. Il mourut en 768, & fut enterré à Saint-Denis.

VII. Charles, ſon fils, fut nommé *le Grand* ou *Charlemagne*, par rapport à ſa taille & à ſes faits héroïques. Après avoir gouverné l'eſpace de trente-deux ans, il fut couronné Empereur des Romains par le Pape Leon III. Il mourut à Aix-la-Chapelle, l'an 814, en opinion de Sainteté.

VIII. Louis I, ſon fils, ſurnommé *le Débonnaire*, lui ſuccéda en tous ſes Royaumes. Il mourut en 840, âgé de 64 ans, & fut enterré à Metz en Lorraine.

IX. Lothaire ſuccéda à l'Empire & aux autres Etats de ſon pere. Il ſe fit Moine à l'Abbaye de Prum, l'an 855, après avoir partagé ſes Etats entre ſes trois fils : il donna l'Empire à Louis ſon ainé, le Royaume de Lorraine & le Duché de Brabant à Lothaire, & le Royaume de France à Charles *le Chauve*.

X. Lothaire II ne laiſſa point d'enfants légitimes, & mourut à Plaiſance en 869.

XI. Charles, dit *le Chauve*, Empereur & Roi de France, hérita de la Lorraine & du Brabant, par la mort de son frere Lothaire II, mais il n'en jouit que peu de temps; car il mourût empoisonné l'an 877. DUCS DE BRABANT.

XII. Louis II, dit *le Begue*, Empereur & Roi de France, Duc de Lorraine & de Bourgogne, fils du précédent, mourut à Compiegne l'an 879.

XIII. Louis III, & Carloman, enfants du précédent, n'ont regné que cinq années; le premier mourut en 883, & l'autre en 884.

XIV. Charles *le Simple*, Roi de France & de Lorraine, fils posthume de Louis *le Begue* & d'Adélaïde, mourut en prison à Péronne, en 929, où Héribert, Comte de Vermandois, l'avoit fait enfermer.

XV. Louis IV, Roi de France, fut surnommé *d'Outremer*, parce qu'il avoit demeuré en Angleterre avec sa mere Ogine, femme de Charles *le Simple*, & fille du Roi Edouard. Ayant été rappellé en France, il gouverna paisiblement, & mourut à Rheims l'an 954.

XVI. Lothaire III, Roi de France, céda à Charles, son frere puiné, la pos-

Ducs de Brabant.

seſſion de la Lorraine & du Brabant, en 979, & mourut en 986.

XVII. Charles *le Gros*, Duc de Lorraine & de Brabant, fut exclus de la Couronne de France par Hugues Capet, Comte de Paris, qui le retint priſonnier à Orléans, où il mourut miſérablement, en 991 ou 994.

XVIII. Othon, fils de Charles, dernier Prince mâle de la race de Charlemagne, mourut en 1005, ſans poſtérité.

XIX. Lambert, Comte de Mons & de Louvain, qui avoit épouſé Gerberge, fille de Charles *le Gros*, devint enſuite Duc de Brabant. Il fut tué l'an 1014 à la bataille de Florines, qu'il livra à Godefroi, Comte d'Ardenne, auquel l'Empereur Henri II avoit donné l'inveſtiture du Duché de Lorraine.

XX. Henri I, ſurnommé *le Vieux*, ſuccéda à Lambert ſon pere; mais il fut aſſaſſiné à Louvain l'an 1038, laiſſant un fils nommé Othon, qui mourut fort jeune, & trois filles.

XXI. Lambert, dit *Balderic*, ſuccéda à ſon frere Henri *le Vieux*, & fut tué l'an 1054 dans une bataille près de Tournay.

XXII. Henri II, fils & ſucceſſeur de

Lambert, fut assassiné dans son lit par un Gentilhomme, l'an 1068.

DUCS DE BRABANT.

XXIII. Henri III ayant gouverné 22 ans, fut tué l'an 1096 à Tournay, dans un carousel, & ne laissa point d'enfants mâles.

XXIV. Godefroi succéda à son frere, à l'exclusion de ses nieces. On lui donna le surnom de *Barbu*, parce qu'il avoit, dit-on, promis à son pere de ne point se faire raser la barbe, à moins qu'il n'eût reconquis une grande partie des Duchés de Brabant & de Lothier, qui étoit entre les mains du Comte d'Ardenne. L'Empereur Henri V lui en donna l'Investiture, après l'avoir ôté à Henri, Duc de Limbourg. Ce Prince mourut en 1140, & fut enterré à l'Abbaye d'Affligen, qu'il avoit fondée.

XXV. Godefroi II, son fils, ne gouverna que deux ans. Il mourut en 1142, & fut enterré à Louvain dans l'Eglise de St. Pierre.

XXVI. Godefroi III succéda à son pere, & fut nommé *au Berceau*, à cause que n'ayant qu'un an, il fut porté dans un berceau * au milieu de l'armée, lors-

* Butkens, dans ses *Trophées de Brabant*, nie ce fait.

Ducs de Brabant.

que ſes troupes étoient prêtes à combattre contre leurs Ennemis, près de Grimbergue. Elles furent ſi animées à la vue de leur jeune Prince, qu'elles défirent leurs Ennemis, quoiqu'à forces inégales. Ce Prince épouſa en premieres noces Marguerite de Limbourg, de laquelle il eut Henri IV, & St. Albert, Evêque de Liege, Cardinal & Martyr; & en ſecondes noces, Imaine de Los, laquelle, après la mort de ſon mari, devint Abbeſſe de Munſter-Bilſen. Godefroi III mourut en 1186, & fut enterré auprès de ſon pere.

XXVII. Henri IV fut nommé, par ſon pere, en 1172, pour gouverner les Provinces, de concert avec lui; il fit mettre le premier aux armes de Brabant, le Lion d'or ſur un fond noir. Il mourut à Cologne l'an 1235, & fut enterré à St. Pierre à Louvain.

XXVIII. Henri V, ſon fils, refuſa la Couronne Impériale, que le Pape Innocent IV lui avoit offerte. Etant décédé l'an 1247, il fut enterré à l'Abbaye de Villers.

XXIX. Henri VI fut aſſaſſiné par quelques Gentilshommes l'an 1260, & enterré à Louvain aux Dominicains, qu'il avoit fondés.

XXX. Aleide ou Alix, ſon épouſe, lui ayant ſurvécu, gouverna cette Province l'eſpace de ſept ans, pendant la minorité de ſes fils, dont l'ainé Henri ſe fit Religieux dans l'Abbaye de St. Bénigne à Dijon, en 1269, & céda ſes Etats à Jean, ſon frere puiné : Godefroi, leur cadet, fut Comte d'Arſchot.

XXXI. Jean I fut ſurnommé *le Victorieux*, à cauſe de l'heureux ſuccès de ſes armes. Il gagna, l'an 1288, la fameuſe bataille de Woeringhe, près de Cologne. Il mourut l'an 1294 d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la main dans un carouſel, qu'on fit à Anvers à l'occaſion du mariage de Jean ſon fils, avec Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre. Il fut enterré à Bruxelles dans l'Egliſe des Récollets.

XXXII. Jean II, ſurnommé *le Pacifique*, mourut au Château de Tervuren, l'an 1312, & fut enterré à Bruxelles au milieu du Chœur de l'Egliſe de Ste. Gudule.

XXXIII. Jean III, dit *le Triomphant*, lui ſuccéda à l'âge de 12 ans. Il eut trois fils, Jean, Henri & Godefroi, qui moururent ſans poſtérité avant leur

DUCS DE BRABANT.

pere, mort en 1355, & enterré dans l'Abbaye de Villers.

XXXIV. Jeanne, ſa fille ainée, lui ſuccéda dans ſes Etats. Elle épouſa premiérement Guillaume II, Comte de Hainaut & de Hollande, qui fut tué l'an 1345 par les Friſons : puis elle épouſa Wenceſlas, fils de Jean, Roi de Boheme, & premier Duc de Luxembourg, qui mourut en 1383, ſans laiſſer de poſtérité. Elle mourut l'an 1406, & fut enterrée aux grands Carmes à Bruxelles, & ſon mari dans l'Abbaye d'Orval, au Pays de Luxembourg.

XXXV. Antoine, fils de Philippe, Duc de Bourgogne, & petit-fils de Marguerite, ſœur de la Ducheſſe Jeanne, ſuccéda à ſa tante, & fut inauguré Duc de Brabant à Bruxelles, le 28 Décembre 1406. Ce Prince avoit épouſé premiérement Jeanne, fille de Walerand, Comte de Saint-Pol, de laquelle il eut Jean IV, qui ſuit ; elle mourut l'an 1407. Deux ans après, il épouſa Eliſabeth de Gorlitz, Ducheſſe de Luxembourg, dont il ne laiſſa point d'enfants. Il fut tué l'an 1415, avec ſon frere Philippe, à la bataille d'Azincourt, en Artois, & fut enterré

à Tervuren, dans la Forêt de Soigne.

Ducs de Brabant.

XXXVI. Jean IV, fut inauguré Duc de Brabant l'an 1415, à l'âge de 13 ans. Il épouſa Jacqueline de Baviere, Comteſſe héritiere de Hollande & de Hainaut, de laquelle il ſe ſépara, & mourut en 1426, ſans laiſſer de poſtérité. Peu de temps avant ſa mort, il avoit établi l'Univerſité de Louvain; il fut enterré à Tervuren, près de ſon pere.

XXXVII. Philippe, ſon frère, fut inauguré Duc de Brabant l'an 1427. Ce Prince étoit fiancé à Jolande, fille de Louis, Roi de Sicile; mais il mourut au Château de Louvain, l'an 1430, avant que de l'épouſer, & fut enterré auprès de ſon frere.

XXXVIII. Philippe, ſurnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, & Seigneur de Malines, ayant hérité de Philippe I, ſon couſin germain, des Provinces de Brabant, Lothier & Limbourg, &c. fut inauguré en 1430. Il augmenta ſes Domaines, en y ajoutant les Provinces de Luxembourg, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Friſe & de Namur. Il inſtitua à Bruges, la même année, à l'occaſion de ſes noces avec Iſa-

Ducs de Brabant.

belle de Portugal, l'Ordre de la Toiſon d'or : il mourut en 1467, âgé de 72 ans; ſon corps fut tranſporté à Dijon, en Bourgogne.

XXXIX. Charles, ſon fils, dit *le Hardi*, *le Terrible & le Téméraire*, fut inauguré en 1467. Ce Prince étoit d'un courage invincible ; car après s'être trouvé à pluſieurs batailles, & ayant pris la Lorraine, qui lui étoit néceſſaire pour joindre les Pays-Bas avec les Duché & Comté de Bourgogne, il voulut auſſi ſoumettre les Suiſſes; mais il perdit preſque toute ſon Infanterie à Granſon, le 2 Mars 1476, & le 22 Juin ſuivant, 18000 hommes de ſes troupes périrent devant Morat. Malgré ſes défaites, il oſa attaquer Nanci avec 3000 hommes ſeulement; mais il fut défait par René, Duc de Lorraine, le 5 Janvier 1477, & lui-même tué, à l'âge de 44 ans: ſon corps fut mis en dépôt à Nanci, puis tranſporté à Bruges, où il fut enterré ſous une tombe magnifique dans l'Egliſe de Notre-Dame.

XL. Marie, fille de Charles *le Hardi* & d'Eliſabeth de Bourgogne, ſa ſeconde femme, ſuccéda à ſon pere, ſous la tutele des Etats du Pays. Elle épouſa

Maximilien, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic III, lequel fut inauguré à Bruxelles en 1479, comme mari & tuteur de sa femme. Elle aimoit fort la chasse, mais ce divertissement lui fut fatal ; car se trouvant un jour à la chasse du héron, elle tomba de son cheval dans un fossé qu'elle voulut sauter. Cette chûte lui causa la mort à Bruges, l'an 1482 ; elle y fut enterrée dans l'Eglise de Notre-Dame, auprès de son pere, n'ayant été mariée que cinq années, & laissant deux enfants, Philippe & Marguerite.

DUCS DE BRABANT.

Maximilien continua de gouverner après la mort de sa femme, pendant la minorité de son fils ; il fut élu Roi des Romains l'an 1486, & couronné ensuite à Aix-la-Chapelle en 1494 : il devint Empereur, & mourut en 1519, à Neustadt, en Autriche, où il fut enterré.

XLI. Philippe, surnommé *le Bel*, fils de Marie de Bourgogne & de Maximilien, naquit à Bruges en 1478 ; il épousa, en 1496, Jeanne, fille & héritiere de Ferdinand V, Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Reine de Castille.

La Maison d'Autriche acquit par ces deux mariages, la possession des Pays-

DUCS DE BRABANT.

Bas, & les Couronnes de Caſtille & d'Arragon ; c'eſt ce qui donna lieu de faire ce fameux Diſtique, que tout le monde ſait :

Bella gerant alii, tu, felix, Auſtria, nube :
Nam, quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

En voici une traduction, ou plutôt une imitation en Vers François, que tout le monde ne ſait pas.

D'autres, par le Dieu Mars, par le droit de la guerre,
Ont acquis des Etats, en effrayant la terre.
Pour vous, heureuſe Autriche, en donnant des époux,
Vous regnerez par des moyens plus doux.
N'implorez point le ſecours de Bellone ;
Allez au Dieu d'Hymen, c'eſt lui qui vous couronne.

Philippe *le Bel* mourut à Burgos, en Eſpagne, l'an 1506, où il a été enterré dans l'Egliſe des Chartreux.

XLII. Charles-Quint, ſon fils, nâquit à Gand en 1500, & lui ſuccéda en 1506 : il fut inauguré, en 1515, Duc de Brabant ; élevé à l'Empire, après la mort de Maximilien ſon aïeul, en 1519, &

couronné à Boulogne par le Pape Clément VII, l'an 1530. Il avoit épouſé à Seville, en 1526, Iſabelle de Portugal. Son mariage avoit encore été projetté avec cinq autres Princeſſes ; ſavoir, en 1501, avec Claude de France, fille de Louis XII ; en 1507, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VII ; en 1515, avec Renée, autre fille de Louis XII ; en 1516, avec Louiſe de France, fille de François I, laquelle étoit encore au berceau ; & enfin, en 1522, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, laquelle n'avoit que ſept ans. Ce grand Prince a réduit par ſes armes les Royaumes de Naples & de Sicile, & le Duché de Milan. Il a porté ſes conquêtes juſques en Aſie, en Afrique & en Amérique. On compte qu'il a fait neuf voyages en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, dix au Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, huit ſur la Méditerranée, & trois ſur l'Océan ; en tout 51. Après avoir cédé volontairement, en 1555, l'Empire & ſes Etats d'Allemagne à Ferdinand ſon frere, & l'Eſpagne, les Pays-Bas & ſes autres Etats d'Italie à Philippe II, ſon fils, il ſe retira en Eſpagne

DUCS DE BRABANT.

Ducs de Brabant.

au Couvent de St. Juſt, ne s'étant réſervé que douze perſonnes pour le ſervir, & cent mille ducats pour ſon entretien. Il y mourut le 21 Septembre 1558, & fut enterré à Grenade.

XLIII. Philippe II, ſon fils, qui naquit l'an 1527, fut inauguré Duc de Brabant à Louvain, le 5 Juillet 1549, en préſence de ſon pere & de ſes tantes, Eléonore & Marie. Il mourut le 13 Septembre 1598, & fut enterré au Couvent de St. Jérôme, à l'Eſcurial, qu'il avoit bâti. Ce Prince a eu quatre femmes; Marie, fille de Jean III, Roi de Portugal, qu'il épouſa en 1544, & qui mourut en couche l'année ſuivante, ne laiſſant qu'un fils, l'infortuné Dom Carlos. Il ſe remaria, l'an 1554, à Marie, Reine d'Angleterre, fille & héritiere du Roi Henri VIII, laquelle mourut quatre ans après, ſans laiſſer de poſtérité. En troiſiemes noces, l'an 1566, il épouſa Iſabelle, fille de Henri II, Roi de France, qui mourut huit ans après, laiſſant deux filles, Iſabelle-Claire-Eugenie, & Catherine, mariée à Charles-Emmanuel, Duc de Savoie. Sa quatrieme femme fut Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II.

C'eſt d'elle que naquit Philippe III, Roi d'Eſpagne. Elle mourut en 1580, après dix ans de mariage. DUCS DE BRABANT.

XLIV. Iſabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Eſpagne, à qui Philippe II, ſon pere, donna pour dot les XVII Provinces des Pays-Bas, épouſa, l'an 1598, Albert, Archiduc d'Autriche : elle avoit alors 32 ans. Philippe lui céda la Souveraineté de ces Provinces, avec droit de réverſion à ſa Couronne, en cas qu'elle ne laiſſât point de poſtérité. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, qui avoit épouſé, en 1585, l'Infante Catherine, ſœur cadette d'Iſabelle, ſe plaignit amérement de ce que ſa belle-ſœur avoit un ſi beau partage. Il diſoit que ſa femme n'avoit eu en dot qu'un Crucifix & une Image de la Vierge, tandis que l'on donnoit à Iſabelle les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valoient mieux que le Portugal & les deux Caſtilles. L'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle furent inaugurés à Louvain, Ducs de Brabant, de Lothier & Limbourg : ils n'eurent point d'enfants ; & lorſqu'ils n'eurent plus aucune eſpérance d'en avoir, Philippe III, Roi d'Eſpagne, voulut ſe faire inaugurer, par an-

DUCS DE BRABANT.

ticipation, Prince ſouverain des Pays-Bas. L'Archiduc Albert ayant reçu, pour cet effet, ſa procuration, fit convoquer les Etats des Provinces, dans la Ville de Binche, en Hainaut; mais s'étant trouvé incommodé à Marimont, le 12 Mai 1616, il fut obligé d'y recevoir l'hommage des Etats de Hainaut, de Namur, de Furnes, du Tournaiſis, de Mortagne, de Saint-Amand, de Cambray & du Cambreſis.

Les Etats de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Malines, le firent le 26 du même mois; & ceux des quatre Membres de Flandres & des Châtellenies de Lille, de Douay & d'Orchies, le 19 de Juin : les Etats de Brabant ayant refuſé de ſortir de leur Province, firent cette cérémonie à Bruxelles, le 18 Juillet. L'Archiduc n'ayant pu ſe tranſporter à Gand, y envoya Nicolas de Montmorency, Chef des Finances, avec une procuration, pour recevoir l'hommage des Villes & Châtellenies ſubalternes de Flandres. Philippe III s'aſſura ainſi la Souveraineté des Pays-Bas; mais il n'eut pas le temps d'en jouir, car il mourut le 30 Mars 1621, lorſque l'Archiduc Albert vivoit

vivoit encore. Celui-ci ne mourut que le 13 Juillet ſuivant, & Iſabelle, qui lui ſurvécut, continua de gouverner en Souveraine, juſqu'au 8 Décembre 1533, qu'elle finit ſes jours. Ils furent inhumés à Bruxelles dans l'Egliſe de Sainte-Gudule, dans la Chapelle du St. Sacrement, vis-à-vis l'Autel.

DUCS DE BRABANT.

XLV. Les Pays-Bas étant dévolus à Philippe IV, Roi d'Eſpagne, par la mort de l'Archiduc, qui n'avoit point laiſſé de poſtérité, Sa Majeſté fut inaugurée Duc de Brabant à Bruxelles, le 2 Avril 1623. Ce Prince épouſa, l'an 1615, Iſabelle de Bourbon, fille de Henri IV, Roi de France, de laquelle il eut Charles-Balthazar, mort en 1646, à l'âge de 17 ans; Marie-Théreſe, épouſe de Louis XIV, Roi de France; & quatre autres filles, mortes en bas-âge. Il épouſa en ſecondes noces Marie-Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III, de laquelle il eut Marguerite-Théreſe, mariée à Léopold I, Empereur; Charles II, né en 1661, deux autres Princes & une Princeſſe morts au berceau. Ce Prince mourut à Madrid le 17 Septembre 1665, âgé de 60 ans.

XLVI. Charles II fut un Prince doux

DUCS DE BRABANT.

& vertueux : il avoit épouſé, en premieres noces, Marie-Louiſe d'Orléans, qui mourut le 12 Février 1689; & en ſecondes, l'an 1690, Marie-Anne, Princeſſe Palatine de Neubourg ; mais il mourut à Madrid, au grand regret de toute l'Europe, le premier Novembre 1700, à l'âge de 39 ans, ſans laiſſer aucune poſtérité.

Philippe V, Duc d'Anjou, ſecond fils de Louis Dauphin de France, & petit-fils du Roi Louis XIV, ſuccéda au Trône d'Eſpagne, en vertu d'un Teſtament, que le Roi Charles II avoit fait en ſa faveur, le 2 Octobre 1700. Ce Prince fut inauguré à Bruxelles, le 21 Février 1702, Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg. Il épouſa, en 1701, en premieres noces, Marie-Louiſe-Gabrielle de Savoie, qui mourut le 14 Janvier 1714, laiſſant trois Princes; & en ſecondes, le 16 Septembre de la même année, Eliſabeth Farneſe, Princeſſe de Parme, dont il a eu pluſieurs enfants. Ce Roi abdiqua volontairement la Couronne, le 10 Janvier 1724, en faveur de ſon fils ainé, Louis, Prince des Aſturies, qui étoit âgé alors d'environ 17 ans, & il ſe retira

avec la Reine ſon épouſe, au Palais de Saint-Ildephonſe, près de Ségovie; mais le jeune Roi étant venu à mourir, le 30 Août ſuivant, de la petite-vérole, Philippe V reprit la Couronne.

XLVII. Après la mort de Charles II, Charles, Archiduc d'Autriche, & depuis Empereur, ſous le nom de Charles VI, avoit pris le titre de Roi d'Eſpagne, ſous le nom de Charles III; & lorſque la longue & ſanglante guerre de la ſucceſſion eut été terminée par la Paix d'Utrecht, il fut inauguré à Bruxelles Duc de Brabant, le 11 Octobre 1717.

XLVIII. Marie-Thérèſe, Archiducheſſe d'Autriche, Reine de Hongrie & de Boheme, fille ainée de l'Empereur Charles VI, ſuccéda à ſon pere dans tous ſes Etats héréditaires, malgré les Puiſſances armées pour partager cette belle ſucceſſion. Elle épouſa, le 12 Février 1736, François-Etienne, Duc de Toſcane, qui fut enſuite élu Empereur des Romains, & reconnu Co-Régent de tous les Pays héréditaires.

On a cru devoir placer à la ſuite des Ducs de Brabant, celle des Gouverneurs-Généraux choiſis pour y repréſenter la Perſonne du Souverain.

GOUVERNEURS DU BRABANT ET DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

I. Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Pays-Bas, mourut à Malines, l'an 1532.

II. Marie d'Autriche, Reine de Hongrie, ſa niece, fille de l'Empereur Charles V, fut nommée après elle Gouvernante des Pays-Bas : elle fit un Traité avec le Pays de Liege, en 1548, concernant la Juriſdiction & le Droit de Tonlieu, ſur les Rivieres de Meuſe & de Sambre.

III. Marguerite, Ducheſſe de Parme, fille naturelle de l'Empereur Charles V, fut nommée Gouvernante des Pays-Bas en 1559 : elle retourna en Italie en 1568, quelques mois après l'arrivée du Duc d'Albe.

IV. Dom Ferdinand-Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas en 1568, & rappellé en Eſpagne en 1573.

V. Dom Louis de Requeſens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques, en Caſtille, ſuccéda au Duc d'Albe dans

le Gouvernement des Pays-Bas : il avoit été Gouverneur du Milanois, lorſque St. Charles-Borromée étoit Archevêque de Milan, & il eut de grands démêlés avec ce ſaint Prélat, dont il eſtimoit la vertu, mais dont il n'approuvoit pas toujours la conduite, qui lui paroiſſoit trop ſévere. Il ſe réconcilia cependant avec lui avant que de quitter le Milanois. Il mourut dans les Pays-Bas, l'an 1576.

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

VI. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles V, déja célebre par la victoire de Lépante, arriva dans les Pays-Bas avec la qualité de Gouverneur-Général, lorſque la plupart des Provinces étoient révoltées : il n'y en eut d'abord que deux qui le reconnurent. Les Etats, dans les autres Provinces, avoient pris en main les rênes du Gouvernement : ils demanderent qu'il renvoyât les troupes Eſpagnoles ; il y conſentit ; mais il s'apperçut bientôt que ſans le ſecours de ces troupes, il ne ſeroit Gouverneur que de nom : il les fit revenir, & gagna contre les Rebelles la bataille de Gemblours. Il mourut en 1578, près de Namur, au Village de Bouge, qu'il faiſoit fortifier : ſon corps fut mis en dépôt dans l'Egliſe Cathé-

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

drale de Namur, & enſuite tranſporté en Eſpagne.

VII. Alexandre Farneſe, Prince de Parme, fils de Marguerite, Ducheſſe de Parme, & Gouvernante des Pays-Bas, l'un des plus grands hommes & des plus fameux Capitaines de ſon ſiecle, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas après la mort de Dom Juan d'Autriche. Son gouvernement ne fut qu'une ſuite continuelle de proſpérités & de victoires. Si Philippe II avoit toujours ſuivi les conſeils de ce Héros, il n'y auroit jamais eu de République de Hollande. Il mourut à Arras, en 1592; ſon corps fut mis en dépôt dans l'Abbaye de Saint-Waſt, & enſuite tranſporté en Italie.

VIII. Le Comte Erneſt de Mansfeld eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il quitta en 1594.

IX. L'Archiduc Erneſt, frere de l'Empereur Rodolphe, fit ſon entrée à Bruxelles, avec la qualité de Gouverneur-Général, le 30 Janvier 1594, & mourut au mois de Février de l'année ſuivante.

X. Le Comte de Fuentes eut après lui la qualité de Gouverneur-Général, par proviſion.

XI. L'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie furent ensuite déclarés Souverains des Pays-Bas. L'Archiduc mourut le 13 Juillet 1621, & l'Infante Isabelle, qui lui survécut de plusieurs années, conserva la Souveraineté, & continua de gouverner jusqu'à sa mort, qui arriva en 1633. GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

XII. Le Marquis d'Aytonne fut nommé par le Roi Philippe IV, Gouverneur-Général, par *interim*.

XIII. Le Cardinal Infant d'Espagne, Archevêque de Tolede, succéda, en 1634, au Marquis d'Aytonne, & mourut à Bruxelles en 1641.

XIV. Dom Francisco de Mello lui succéda, & fut chargé du Gouvernement jusqu'en 1644.

XV. Le Marquis de Castel-Rodrigo eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserva jusqu'en 1647.

XVI. L'Archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'Empereur Ferdinand II, fut Gouverneur des Pays-Bas, depuis l'an 1647 jusques à l'an 1656, qu'il retourna à Vienne, où il mourut peu de temps après.

XVII. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne,

GOUVERN. GEN. DES PAYS-BAS.

fut Gouverneur des Pays-Bas, après la retraite de l'Archiduc Léopold Guillaume. Dom Juan retourna en Eſpagne au mois de Mars 1659.

XVIII. Le Marquis de Caracene, qui lui ſuccéda, fut rappellé en Eſpagne peu de temps après.

XIX. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo, fils de celui qui avoit déja été Gouverneur-Général des Pays-Bas, remplaça le Marquis de Caracene dans ce Gouvernement, qu'il quitta en 1663.

XX. Dom Inigo de Velaſco, Connétable de Caſtille, ſuccéda, en 1663, au Marquis de Caſtel-Rodrigo, dans le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conſerva ſept ans.

XXI. Le Comte de Monterey lui ſuccéda en 1670. Ce fut lui qui déclara la guerre à la France, pour empêcher qu'elle n'ajoutât la conquête des Pays-Bas Autrichiens à celle des Provinces-Unies; après avoir gouverné les Pays-Bas pendant cinq ans, il retourna en Eſpagne, où il embraſſa l'état Eccléſiaſtique, & mourut dans un âge très-avancé.

XXII. Le Duc de Villa-Hermoſa prit poſſeſſion du Gouvernement-Général

des Pays-Bas Eſpagnols en 1675, & fut rappellé en Eſpagne en 1680. GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

XXIII. Alexandre Farneſe, Prince de Parme, arriere-petit-fils du Prince de ce nom, qui avoit gouverné les Pays-Bas du temps de Philippe II, avec tant de gloire, fut fait Gouverneur des Pays-Bas en 1680, & ſe démit enſuite de cette Charge, le 3 Avril 1682.

XXIV. Le Marquis de Grana en fut pourvu la même année, & mourut au Château de Marimont, en 1685.

XXV. Le Marquis de Caſtanaga lui ſuccéda la même année dans le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conſerva juſques à l'an 1692.

XXVI. Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, fut déclaré Gouverneur-Général en 1692; & par les révolutions qui arriverent pendant la guerre de la Succeſſion, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui avoient gouverné le Brabant & les autres Provinces, par un Conſeil d'Etat, en remirent l'adminiſtration au Comte de Königſegg, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Impériale, qui fut chargé par proviſion de ce Gouvernement.

XXVII. Le Prince Eugene de Savoie

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

fut nommé Gouverneur-Général des Pays-Bas en 1716; mais comme il ne pouvoit quitter Vienne, à cauſe des grands Emplois dont il étoit chargé, l'Adminiſtration générale du Gouvernement fut confiée, en ſon abſence, à Hercule-Joſeph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Grand d'Eſpagne & Chevalier de la Toiſon d'or, qui fut rappellé à Vienne en 1725; il y mourut le 12 Février de l'année ſuivante, âgé de 73 ans.

XXVIII. Le Comte de Daun fut Gouverneur-Général après lui, juſqu'à l'arrivée de l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth-Lucie d'Autriche, ſœur de l'Empereur Charles VI.

XXIX. Cette Princeſſe fit ſon entrée à Bruxelles, le 9 Octobre 1726; & après avoir gouverné pendant 16 ans, elle mourut à Marimont, le 26 Août 1741.

XXX. Le Comte Frédéric de Harrach fut fait Gouverneur-Général, en 1742.

XXXI. L'Archiducheſſe Marie-Anne, fille de l'Empereur Charles VI, épouſe du Duc Charles de Lorraine, fut déclarée, en 1744, Gouvernante-

Générale des Pays-Bas, conjointement avec le Duc ſon époux : elle mourut à Bruxelles le 16 Décembre de la même année. GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

Après ſa mort, le Prince Charles, Duc de Lorraine & de Bar, conſerva le Gouvernement-Général, qu'il remplit encore aujourd'hui à la ſatisfaction univerſelle des Provinces Belgiques.

La Place de Chancelier de Brabant eſt une des plus conſidérables de la Province. Voici la liſte de ceux qui l'ont occupée depuis l'an 1326.

CHANCELIERS DE BRABANT.

I. Roger de Leefdael, l'an 1326, ſous le Duc Jean II.

II. Jean Van Loon, Seigneur d'Agimont, Walhein, &c. l'an 1372, ſous le Duc Wenceſlas.

III. Pierre de Camdonck, qui vivoit vers l'an 1407, ſous Antoine, Duc de Brabant.

IV. Jean de Bont, Chantre de l'Egliſe de Ste. Gudule à Bruxelles, Tréſorier de Cambray, & Archidiacre de Famene à Liege; il demanda ſa démiſſion en 1429, & mourut en 1453. Il

CHANCEL. DE BRABANT.

a fondé l'Hôpital des XII Apôtres à Bruxelles.

V. Jean Guilain de Sart, Chanoine de la Cathédrale, & Prévôt de la Collégiale de St. Denis à Liege; le Duc Philippe-le-Bon le fit Chancelier en 1429, & il mourut en 1443.

VI. Goſwin de Ryt, fut fait Chancelier l'an 1445, & mourut en 1462.

VII. Jean l'Orphevre, Préſident du Conſeil de Luxembourg, fut fait Chancelier, & mourut ſubitement en 1465.

VIII. Geldolphe Vander Noot, après avoir été Conſeiller du Conſeil de Brabant, fut fait Chancelier en 1465; mais à cauſe de ſon grand âge, il quitta la Charge l'an 1481, & mourut en 1492.

IX. Charles de Groot fut nommé à cette Charge en 1483, & mourut la même année.

X. Jean, Baron de Houthem, en 1485, & mourut en 1498.

XI. Guillaume Stradio en 1499, & mourut en 1503.

XII. Jean Vander Vorſt; Philippe-le-Bel, Duc de Brabant, l'éleva à cette Charge en 1504; il mourut en 1508.

XIII. Jean Sauvage, Préſident du Conſeil de Flandres, fut fait Chancelier

en 1509, & mourut en Eſpagne en 1518, étant grand Chancelier de Bourgogne. CHANCEL. DE BRABANT.

XIV. Jérôme Vander Noot fut fait Chancelier en 1514, & mourut en 1540.

XV. Adolphe Vander Noot, Chancelier en 1531, devint Préſident de la Cour Féodale à Bruxelles, l'an 1540, & mourut trois ans après.

XVI. Engelbert Van Dale, Conſeiller du grand Conſeil, fut fait Chancelier en 1540, & mourut en 1557.

XVII. Jean Schyf; le Roi Philippe II le fit Chancelier en 1557, & puis ſon Ambaſſadeur en Angleterre; il mourut en 1581, dans le temps des révolutions.

XVIII. Didier t'Seſtigh, Conſeiller du Conſeil de Brabant, devint Chancelier en 1580, & mourut en 1585. *

XIX. Nicolas Damant, Vicomte de Bruxelles, Préſident du Conſeil de Flan-

* Strada, dans ſon *Hiſtoire des Guerres de Flandres*, *Liv. V.* dit que Théodore de Lieſvelt étoit Chancelier de Brabant l'an 1584, & qu'il fut appellé d'Anvers à Bruxelles pour aller en Ambaſſade en France. Néanmoins, ceux qui ont écrit des Chanceliers de Brabant, n'en font aucune mention, parce qu'il avoit été fait Chancelier par les Mécontents, du temps des révolutions des Pays-Bas.

CHANCEL. DE BRABANT.

dres; le Roi le fit Chancelier en 1585, & il mourut en 1616.

XX. Pierre Peckius, Conſeiller du grand Conſeil & du Conſeil-Privé, fut fait Chancelier en 1616, & mourut en 1625. Il avoit été Ambaſſadeur auprès de l'Empereur Rodolphe, auprès de Henri IV & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

XXI. Ferdinand de Boiſſchot, Comte d'Erps, Conſeiller du Conſeil-Privé, fut fait Chancelier en 1626, & mourut en 1649. Il avoit été Ambaſſadeur à la Cour de Louis XIII, Roi de France, & à celle de Jacques I, Roi d'Angleterre.

XXII. François de Kinſchot, Conſeiller du Conſeil Suprême auprès du Roi Philippe IV, à Madrid, fut fait Chancelier en 1653, & mourut en 1654.

XXIII. Robert Aſſeliers fut fait Chancelier en 1654, & mourut en 1661, à l'âge de 85 ans. Il avoit été Conſeiller du Conſeil de Brabant, & du Conſeil Suprême auprès du Roi à Madrid.

XXIV. Philippe-Guillaume de Steenhuys, Baron de Poederlé, Conſeiller du grand Conſeil, fut fait Chancelier en 1661, & mourut en 1668.

XXV. Simon de Fierlant, Conſeiller

du grand Conſeil, & puis du Suprême à Madrid, mourut Chancelier en 1686. CHANCEL. DE BRABANT.

XXVI. Jean-Antoine Locquet, auparavant Préſident du grand Conſeil, mourut en 1687.

XXVII. Jean-Baptiſte Chriſtyn, Baron de Meerbeeck, Conſeiller du Conſeil-Privé, fut fait Chancelier en 1688, & mourut en 1690. Il avoit été Ambaſſadeur à la Paix de Nimegue.

XXVIII. Guillaume-Philippe, Marquis d'Herzelles, auparavant Préſident du grand Conſeil, mourut en 1698.

XXIX. Guillaume-Albert de Griſpere, Baron de Goick, Préſident du grand Conſeil, fut fait Chancelier l'an 1698, & mourut le 20 Janvier 1725, âgé de 87 ans.

XXX. Honorius-Henri, Vicomte de Haegen, ſucceſſivement Conſeiller du grand Conſeil, du Conſeil d'Etat, & du Conſeil des Pays-Bas à Vienne, prit poſſeſſion le premier Octobre 1725. Il mourut le premier Juin 1739, âgé de près de 78 ans.

XXXI. Jean-Daniel-Antoine Stockaert, d'abord Conſeiller au Conſeil ſouverain de Brabant, & enſuite au Conſeil-Privé, fut nommé Chancelier par

CHANCEL. DE BRABANT.

l'Archiducheſſe Gouvernante, le 24 D[illegible] cembre 1739.

XXXII. Le Comte de Robiano, [illegible] lui ſuccéda, fut nommé en 1756, mourut le 26 Février 1763.

LA VILLE DE BRUXELLES.

L'Origine de ſon nom eſt fort incer[illegible] taine: les uns prétendent que c'e[illegible] le nom d'un marais voiſin qu'on nomm[illegible] Brockſel; d'autres diſent qu'il vient du mot de *Brouſſailles*, parce qu'elle fut bâtie dans un lieu qui en étoit couvert. Sa fondation remonte à l'an 900. Il y avoit dès-lors un Château & un Bourg vers la porte de Halle. Elle ne commença à porter le nom de Ville, que l'an 1040.

On l'augmenta ſucceſſivement, tant ſur les hauteurs que dans la plaine où elle eſt ſituée; & quoique cette inégalité de terrein donne quelqu'incommodité à ceux qui doivent traverſer la Ville, la quantité de carroſſes qu'on y trouve, les fontaines d'eau vive que ſa ſituation fournit, & la belle vue, qui préſente

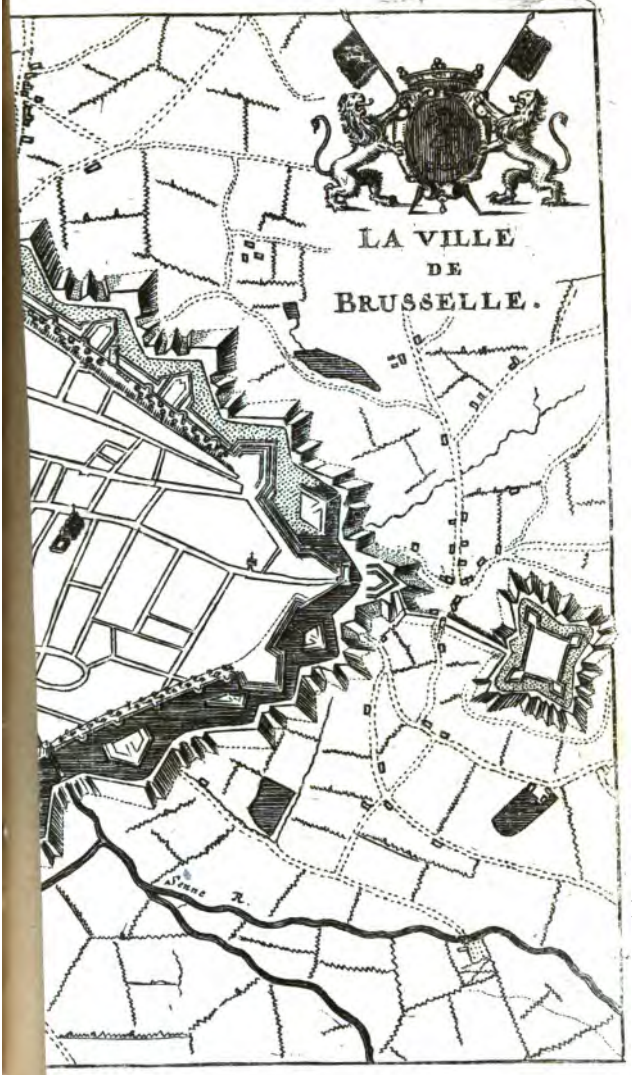
LA VILLE
DE
BRUSSELLE.
Senne R.

ſente une eſpece d'amphithéatre, ſuppléent aſſez à ces inconvénients. BRUXELLES.

On commença d'en agrandir le circuit en 1357 : il fut achevé au bout de quatorze ans; il eſt de 26600 pas géométriques, ayant au-dehors des foſſés & quelques fortifications. Ce circuit, qui eſt embelli de rangées d'arbres, a pluſieurs tours, dont celle des Drapiers ou groſſe tour, (appellée vulgairement *Wollendries*,) eſt la plus remarquable. Il y a à 200 pas de la porte de Hallé, un petit Fort, que le Comte de Monterey, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y fit conſtruire en 1672, pour empêcher le petit Peuple de ſe révolter.

Il ſemble que dès le commencement on ait arrêté ſur un même nombre tout ce qui dépend de cette Ville; car au rapport du fameux Hiſtorien Erice Puteanus, tout eſt ſepténaire à Bruxelles. Elle eut anciennement ſept différents Seigneurs à la fois, qui avoient chacun leur Château, & produiſirent les ſept Familles patriciennes, dont on forme annuellement le Magiſtrat. Ce ſont les Familles de Steenweghe, Sleeuws, Serhuyghs, Coudenberg, Serroelofs, Sweerts & Rodenbeeck.

BRUXELLES.

Il y a ſept grandes Places, qui ſont, 1°. le grand Marché; 2°. le Sablon ou le Marché aux Chevaux; 3°. le Marché aux Poiſſons; 4°. celui aux Grains; 5°. celui aux Bois; 6°. la Place de Louvain & le Marché aux Bœufs; 7°. le vieux Marché, outre pluſieurs autres moins conſidérables. On y compte vingt-une Fontaines publiques, la plupart de pierre bleue, & ornées de ſtatues.

Les Portes ſont pareillement au nombre de ſept; ſavoir de Louvain, de Namur, de Halle, d'Anderlecht, de Flandres, de Laecken, & celle de Scarebeeck, dite autrefois la Porte de Cologne. On y compte environ 14000 maiſons, & plus de 100000 habitants.

La Riviere *de Senne*, qui prend ſa ſource à ſept lieues de Bruxelles, près de Soignies, entre, après pluſieurs détours, dans la Ville; en la traverſant, elle y forme une Iſle près de l'Egliſe de St. Géry; & bien que le lit n'en ſoit pas large, ſes eaux ne laiſſent pas d'être d'une grande utilité à pluſieurs métiers, & en hiver elles y cauſent des inondations très-conſidérables.

A quelques pas de la Senne, il y a un beau Canal, de la longueur de cinq

lieues, depuis Bruxelles juſqu'au Village de Willebroeck ; les eaux y ſont retenues par cinq Ecluſes, parce que le terrein de Bruxelles eſt près de 50 pieds plus élevé que ce Village. On s'y embarque pour Anvers, ſur la Riviere de Rupel, dans laquelle ſe décharge ce Canal; mais elle perd ſon nom à quelque diſtance de là, & prend celui de l'Eſcaut. Jean de Loquenghien, en ce temps-là Amptman ou Lieutenant-Civil & Criminel de Bruxelles, mit la premiere main à ce Canal, le 11 Juin 1550, en qualité de Surintendant, & le rendit navigable le 11 Octobre 1561, par la direction du fameux Architecte Georges Rinaldy. On dit qu'il a coûté dix-huit cents mille florins. Il eſt d'une très-grande commodité aux Voyageurs; on s'embarque en cette Ville deux fois par jour pour Anvers, à l'heure réglée ſelon la marée; & les bateaux marchands partent pour les autres Villes du Pays & pour la Hollande, ſelon que leur charge eſt prête. BRUXELLES.

Ce Canal eſt bordé de chaque côté de quatre belles rangées d'arbres, ſous leſquelles on voit tous les jours un grand concours de Nobleſſe. On acheva l'an

BRUXELLES.

1667, le bel Escalier que le Magistrat avoit fait poser à la porte du Canal, pour l'embellissement de la Ville.

Marie-Elisabeth, Archiducheſſe d'Autriche, ſœur ainée de l'Empereur Charles VI, & Gouvernante des Pays-Bas, a tenu ſa Cour à Bruxelles depuis l'an 1725. Elle y fut reçue aux acclamations des Peuples ; & l'on peut dire, ſans la flatter, qu'elle étoit un exemple de vertu, de piété & de charité. On lui rendoit les mêmes honneurs qu'on rendoit à Vienne à l'Empereur ; elle avoit une Cour nombreuſe, & prenoit connoiſſance de toutes les affaires du Pays, auxquelles elle donnoit toute l'attention poſſible pour le bien public. Sa premiere demeure fut au Palais de la Cour, réſidence ordinaire des anciens Souverains, & enſuite des Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas. Ce bâtiment fut commencé en 1300, par Jean II, Duc de Brabant; en 1452, Philippe-le-Bon le fit agrandir, & il fut achevé par ſes Succeſſeurs. On a vu demeurer autrefois dans ce Palais, en un même-temps, ſept Têtes couronnées ; ſavoir, l'Empereur Charles-Quint, ſon fils Philippe II, pour lors Roi de Naples ;

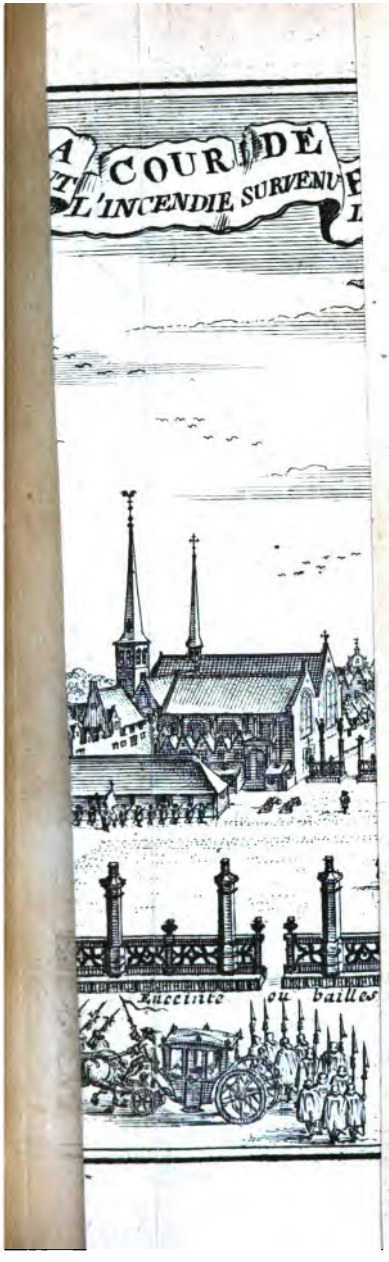
COUR DE
L'INCENDIE SURVENU
Enceinte
ou bailles

Maximilien, Roi de Boheme, avec la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas; le Roi de Tunis, en Afrique, nommé Muley-Hasen; le Duc de Savoie, Roi de Chypre, & la Ducheſſe de Lorraine, Reine de Jéruſalem. BRUXELLES.

A l'entrée du Palais, on voyoit une ſalle d'une grandeur extraordinaire, d'où l'on paſſoit à la Chapelle, qui eſt d'une très-belle architecture, & d'une ſymmétrie admirable: c'eſt le ſeul bâtiment qui ſoit reſté, depuis le malheur arrivé le 3 Février 1731, lorſque le feu y prit vers minuit, avec tant de violence & de rapidité, qu'avant les quatre heures du matin, tout y fut conſumé. On dit que ce malheur arriva par l'imprudence d'une Camériſte de l'Archiducheſſe. Cette Princeſſe ſe ſauva comme par miracle; elle n'eut le temps que de mettre ſa robe & un bas. Le plancher brûloit déja, & enfonça dans le temps qu'elle ſortit de ſa chambre. Tous ſes habits, ſa vaiſſelle & ſes joyaux y furent conſumés avec tous les meubles; & la jeune Comteſſe d'Ulefeld, une de ſes Dames d'honneur, eut le malheur d'y périr dans les flammes. Depuis ce temps-là, la Séréniſſime Gouvernante alla demeurer au Pa- Incendie du Palais à Bruxelles.

BRUXELLES.

lais d'Orange, appartenant à la Maiſon de Naſſau. *

Derriere le vieux Palais, il y a un grand Parc, où les habitants prennent le divertiſſement de la promenade, & les grands Seigneurs quelquefois celui de la chaſſe. A l'extrémité de ce Parc, du côté de la Porte de Louvain, il y a une jolie maiſon, que l'Empereur Charles-Quint fit bâtir après ſon abdication.

Entre les bâtiments publics, l'Hôtel-de-Ville, qui eſt ſur la grande Place, eſt le plus remarquable; on commença en 1380, d'abattre les maiſons dans l'endroit où on vouloit l'élever; mais on n'entreprit l'ouvrage qu'en 1400, & il ne fut achevé qu'en 1442 : c'eſt un bâtiment quarré. La tour, qui a 364 pieds de hauteur, eſt d'une ſtructure admirable, bâtie à la Gothique. On y dreſſa, l'an 1445, ſur le ſommet, une ſtatue de cuivre doré, de la hauteur de 17 pieds, laquelle tourne au vent; elle repréſente St. Michel, Archange, Patron de la Ville.

* Ce Palais d'Orange a été depuis rebâti & embelli par les ſoins du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général.

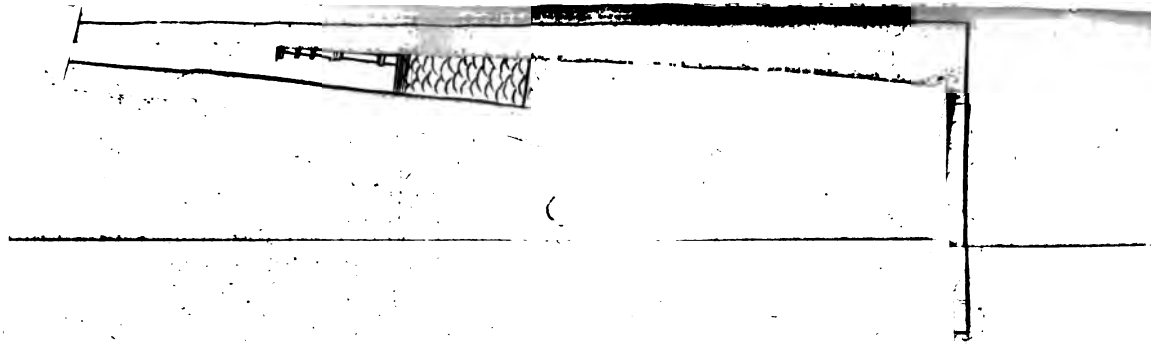

L'an 1440, on bâtit ſur la grande Place ſix belles maiſons, des pierres qui reſterent après que l'Hôtel-de-Ville fut achevé. BRUXELLES.

A l'oppoſite de l'Hôtel-de-Ville, on voit la maiſon du Roi, qu'on nomme *Broot-huys*, qui fut bâtie en 1618, par ordre de l'Archiduc Albert & d'Iſabelle; mais ſes plus beaux ornements ont été gâtés au bombardement.

Il y a encore pluſieurs autres Places publiques, qui ſont belles & ſpacieuſes. On y voit grand nombre d'Hôtels des principaux Seigneurs du Pays, entre leſquels on diſtingue ceux de Naſſau ou d'Orange, d'Aremberg, de Berghes, de la Tour-Taxis, de Ligne, d'Epinoy, de Rubempré; celui d'Egmont, celui de Bournonville, où il y a de beaux jardins; ceux de Croy, de Hornes, de Weſterloo, d'Urſel, & quantité d'autres. Le Théatre de l'Opéra, qui a été bâti en 1700, par ordre de l'Electeur de Baviere, Gouverneur du Pays, mérite auſſi la curioſité des Etrangers, tant pour ſa grandeur, que pour ſes décorations. L'Arſenal, qui eſt vis-à-vis l'Abbaye de Caubergue, mérite encore d'être vu, pour l'arrangement de toutes for-

BRUXELLES.

tes d'anciennes armes, cuiraſſes, boucliers, drapeaux, &c. qu'on y conſerve.

On voit au milieu de la Place du Sablon, une fontaine ornée d'un grouppe de pluſieurs Statues de marbre blanc, très-bien travaillées par un Sculpteur de Bruxelles, nommé Bergé. C'eſt une eſpece de Trophée élevé à la gloire de l'Empereur François, de Marie-Thereſe d'Autriche, ſon auguſte épouſe, & du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas.

Milord Thomas Bruce, Comte d'Aylesburi, Pair de la Grande-Bretagne, obligé de quitter l'Angleterre, à cauſe de ſon attachement au Roi Jacques II, étoit venu s'établir à Bruxelles, où il fut chéri & reſpecté de tout le monde pendant l'eſpace de quarante ans; & pour témoigner ſa reconnoiſſance aux Souverains & aux habitants, il légua, par ſon teſtament, une ſomme conſidérable, pour être employée à la conſtruction de ce magnifique monument; ce qui fut fidélement exécuté par Milord Thomas Bruce, ſon héritier.

La magnificence des Egliſes n'eſt pas moins grande; il y en a ſept principales, qui ſont autant de Paroiſſes; ſavoir,

1°. l'Eglise de Ste. Gudule ; 2°. Notre-Dame-de-la-Chapelle ; 3°. St. Gery ; 4°. St. Nicolas, Paroisse du Magistrat ; 5°. Ste. Catherine ;* 6°. St. Jacques de Caubergue ;† Paroisse de la Cour ; & 7°. Notre-Dame de *Finis Terræ*, depuis l'an 1650 desservie par des Peres de l'Oratoire ; elle fut rebâtie magnifiquement l'an 1712. BRUXELLES.

Il y eut dans la Paroisse de la Cha-

* C'est dans la Paroisse de Ste. Catherine qu'est enterré le fameux Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne.

† Il y a dans l'Eglise de St. Jacques-de-Caubergue, une Chapelle, qu'on nomme *la Chapelle de Toulouse*, & que l'on prétend avoir été fondée par un Comte de Toulouse, Capitale de la Province de Languedoc, en France. On n'a aucun titre certain de cette tradition, qui paroît destituée de toute vraisemblance, quoique l'on dise que ce Comte de Toulouse est enterré dans cette Chapelle. Il y a bien plus d'apparence qu'elle a été fondée par le Sieur *de Toulouse*, qui fut Commissaire des Guerres du temps de l'Empereur Charles-Quint, & un des trois Ambassadeurs que ce Prince envoya en Angleterre, sur la fin du regne d'Edouard VI, pour y soutenir les intérêts de la Princesse Marie, fille de Henri VIII. Cet Ambassadeur étoit un personnage assez considérable, pour avoir une Chapelle dans l'Eglise de Caubergue. Il se nommoit *Jacques de Marnix, Sieur de Toulouse.*

BRUXELLES.

pelle, le Vendredi-ſaint de l'an 1405, un embraſement ſi effroyable, que plus de 1400 maiſons furent dévorées par les flammes, avec 400 métiers de drapiers.

La tour de l'Egliſe de St. Nicolas tomba en 1367, ſans cauſer aucun malheur, & fut rétablie en 1380. On y mit en 1662 un carillon, qui étoit un des plus harmonieux du Pays; mais il fut détruit en 1695 par le bombardement. On rehauſſa enſuite cette tour, & on y mit, en 1714, un carillon nouveau; mais elle fut bouleverſée le 29 Juillet de la même année par ſon grand poids, & il y eut pluſieurs maiſons voiſines renverſées, & quelques perſonnes écraſées ſous les ruines.

Egliſe de Ste. Gudule.

L'Egliſe de Ste. Gudule, qui eſt la Collégiale & la plus magnifique, eſt ſituée dans le haut quartier de la Ville; elle a un frontiſpice rehauſſé de deux grandes tours quarrées. Le 8 Juillet 1518, on démonta les cloches de l'ancienne tour, que l'on commença à démolir le 26 Septembre ſuivant, pour y bâtir les deux tours qu'on voit à préſent, qui auroient dû être plus élevées, ſelon le modele qui en avoit été fait. On em-

bellit encore considérablement la même Eglise en 1720 & 1735, à l'occasion des deux derniers Jubilés du St. Sacrement de miracles. BRUXELLES.

Lambert, surnommé *Balderic*, Duc de Brabant, fit bâtir cette Eglise vers l'an 1047, & y fit transférer de celle de St. Gery, le corps de Ste. Gudule, de concert avec Gérard, Evêque de Cambray. Les miracles fréquents ont rendu le culte de cette Sainte très-célebre à Bruxelles. Elle naquit d'une famille également sainte & illustre; son pere, le Comte Witger; sa mere, Amelbergue, sœur de Pepin de Landen; son frere & ses sœurs, sont tous dans le Catalogue des Saints de Brabant; elle eut pour marraine & pour maîtresse de son éducation, Ste. Gertrude, laquelle étant décédée à Nivelle, Gudule alla demeurer au Château de ses parents, qui étoit au Village de Mortzel, près d'Alost, où elle remplit tous les devoirs d'une Vierge vraiment Chrétienne; elle fit plusieurs miracles pendant sa vie, & mourut le 8 Janvier de l'an 715, au Château de Ham, près de Vilvorde, d'où son corps fut transporté dans l'Eglise de St. Sauveur à Mortzel, lieu de

BRUXELLES. son ancienne demeure, où il y eut auſſi autrefois un Monaſtere de Religieuſes. Charles, Duc de Lorraine, fit tranſporter, vers l'an 980, les Reliques de ſainte Gudule, ſa parente, de Mortzel à Bruxelles, afin qu'elles ne fuſſent pas expoſées aux inſultes des Soldats, & les plaça dans l'Egliſe de St. Gery, près de ſon Palais, qui étoit bâti dans l'Iſle que la riviere de Senne y forme. Depuis la tranſlation de ces Reliques, la grande Egliſe, quoique dédiée à St. Michel, fut appellée plus communément du nom de Ste. Gudule, à l'honneur de laquelle Lambert *Balderic*, Duc de Brabant, fonda, en 1043, un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, un Chantre, un Tréſorier, un Ecolâtre, &c. Il y a outre cela une ſeconde fondation pour dix Chanoines, qui a été faite l'an 1226, par Henri IV, Duc de Brabant.

On y remarque la Chapelle du ſaint Sacrement, qui ne fut pas d'abord auſſi grande & auſſi ornée qu'elle l'eſt aujourd'hui. L'ancienne Chapelle, qui étoit plus petite, fut démolie en 1533; les vitrages de celle-ci ſont peints par le fameux Rogiers, & les portraits ſont tirés ſur les originaux des Rois & des

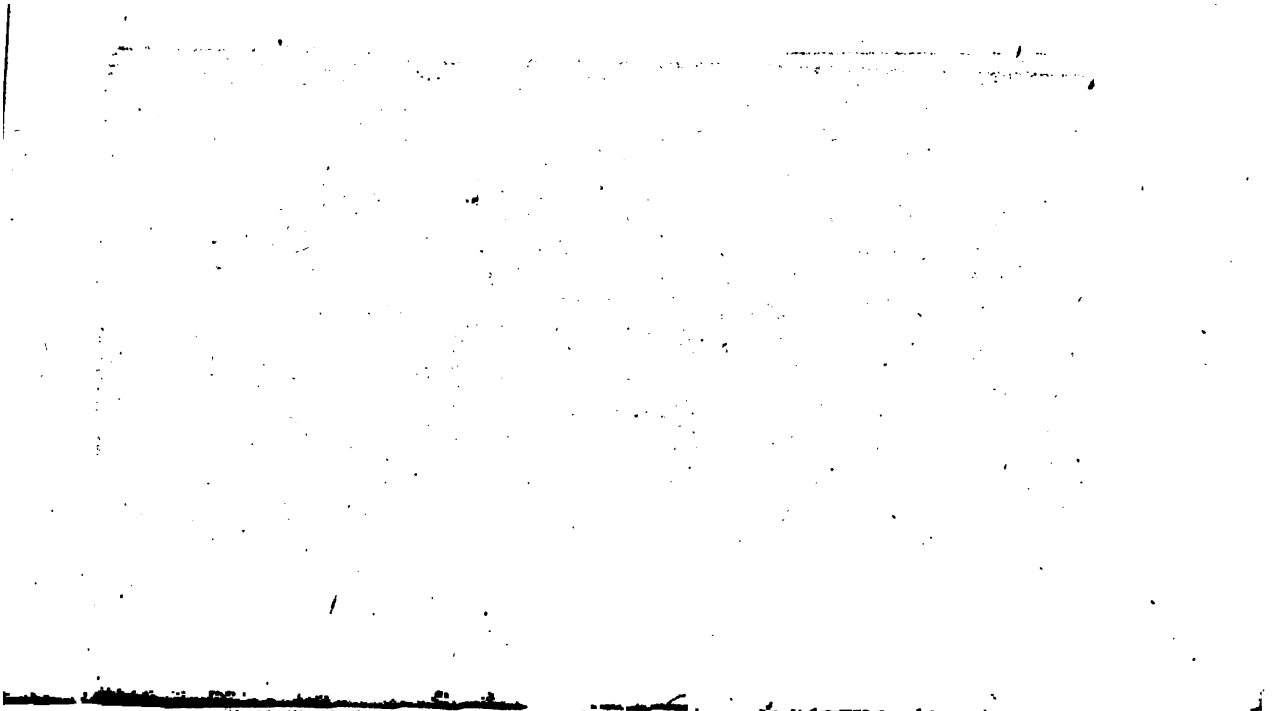

Princes, qui en ont fait la dépense. Le premier, qui est derriere l'Autel, fut donné par l'Empereur Charles V. Le second, par Ferdinand, son frere, Empereur des Romains. Le troisieme, par François I, Roi de France. Le quatrieme, par Marie, Reine de Hongrie; & le cinquieme, par Jean, Roi de Portugal. BRUXELLES.

C'est dans cette Chapelle que l'on conserve trois Hosties miraculeuses, qui ayant été percées à coups de couteaux par des Juifs, jetterent des gouttes de sang, & qu'on nomme, par cette raison, le très-saint Sacrement de miracles.

Ce sacrilege énorme fut commis du temps de Wenceslas, Duc de Brabant, l'an 1369. Un Juif fort riche, nommé Jonathas, habitant d'Enghien, gagna, par argent, un autre Juif, nommé Jean de Louvain, qui s'étoit fait Chrétien, pour lui livrer quelques Hosties consacrées; ce qu'il promit de faire. Après s'être arrêté en plusieurs Eglises, il jugea celle de Sainte-Catherine la plus commode pour favoriser son entreprise. Ce Juif y étant entré de nuit, brisa le Tabernacle, où il prit un Ciboire avec seize Hosties consacrées, & les porta à

Histoire d'un sacrilege commis par les Juifs.

BRUXELLES. Enghien à Jonathas : celui-ci ravi d'avoir entre ſes mains le Dieu des Chrétiens, appella ſa femme, ſon fils & les autres Juifs, qui renverſerent le Ciboire avec ces Hoſties ſur une table, ſe moquant de la préſence réelle du vrai Dieu; mais peu de temps après, Jonathas fut tué dans ſon jardin par des gens inconnus. Sa veuve & ſon fils porterent les ſaintes Hoſties à Bruxelles, & les mirent entre les mains des Juifs qui y demeuroient, leſquels s'étant aſſemblés le jour du Vendredi-Saint en leur Synagogue, qui eſt à préſent la Chapelle dite du Comte de Salazar, verſerent les Hoſties ſur une table, & les percerent indignement de pluſieurs coups de couteaux; il en coula d'abord beaucoup de ſang, ce qui les mit en telle épouvante, qu'ils chercherent le moyen de s'en défaire. Ils s'aviſerent donc de traiter avec une femme de leur nation, qui s'étoit faite Chrétienne, afin qu'elle les portât à Cologne, pour les mettre entre les mains des Juifs de cette Ville ; mais elle eut la nuit des craintes & des ſcrupules, qui l'obligerent d'aller de grand matin déclarer à ſon Curé, qui étoit celui de la Chapelle, tout ce qui venoit d'arriver.

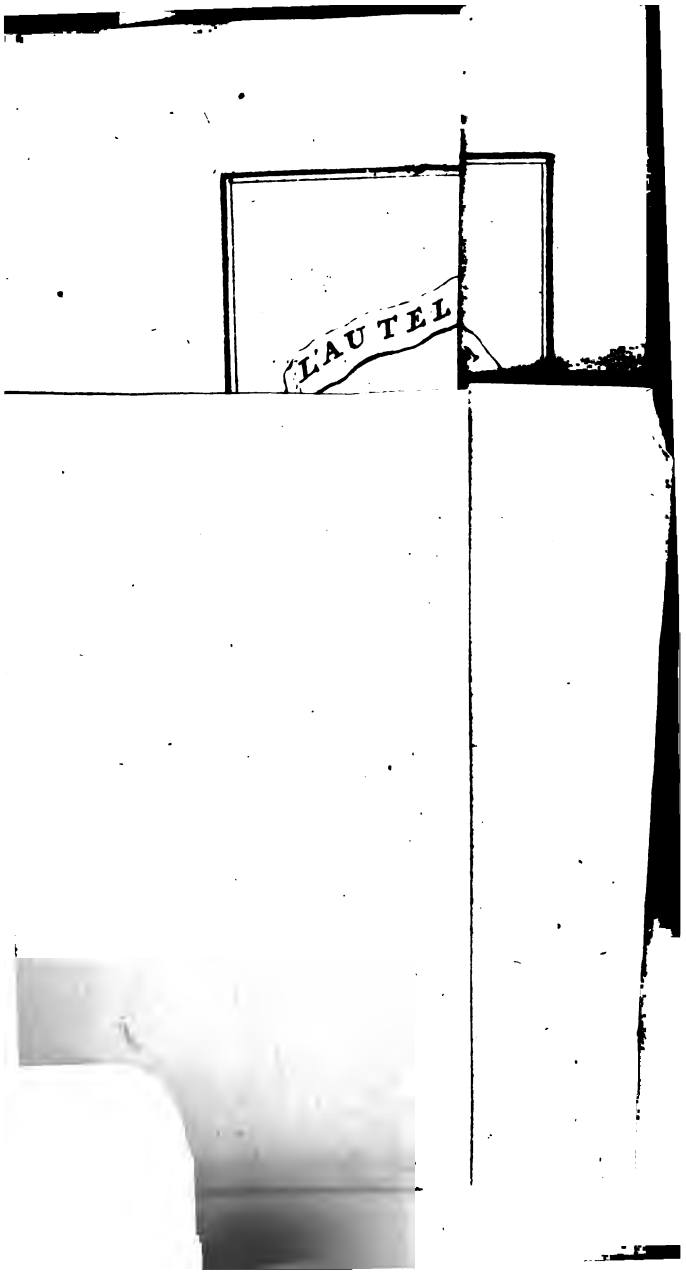
L'AUTEL

Le Duc Wenceſlas informé de cet horrible ſacrilege, fit prendre tous ces ſcélérats, & les fit brûler vifs près de la roſſe tour, après les avoir fait tenailler tous les carrefours de la Ville; ce qui exécuté la veille de l'Aſcenſion, l'an Il inſtitua, pour éterniſer la mé- de ce grand miracle, une Pro- nnuelle, qu'on fait encore tous avec grande ſolemnité, le Di- d'après le 13 Juillet. On y porte es Hoſties, qu'on a conſervées, Remontrance garnie de perles erreries d'un prix ineſtimable, ſieurs Souverains & Princes ont ſent. Le Clergé Séculier & Ré- les Corps de Métiers, le Ma- les Conſeils & le Gouverneur- l du Pays, aſſiſtent à cette Pro- . On dreſſe tous les ans pour cette devant le Chœur de Ste. Gudu- magnifique Autel, doré de tous , avec une baluſtrade d'argent

BRUXELLES.

Tréſor des Reliques de Ste. Gu- qui eſt très-conſidérable, mérite e des Etrangers : l'Infante Iſabel- ui les avoit recueillies, en a fait nt au Chapitre, comme un monu-

BRUXELLES.

ment perpétuel de ſa dévotion exemplaire.

Pluſieurs Princes ſouverains ſont enterrés dans la même Egliſe ; entr'autres l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas; ſa femme, Iſabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Eſpagne; & le Prince Electoral de Baviere, mort en 1699. On voit au milieu du grand Chœur les tombeaux de quelques Ducs de Brabant; ſavoir, de Jean II, qui y eſt enterré avec ſa femme Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre, & celui d'Antoine, fils de Philippe-le-Bon. Il y a du côté de l'Autel le tombeau d'Erneſt, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, que l'Archiduc Albert, ſon frere, lui a fait dreſſer.

C'eſt dans le même Chœur qu'on a tenu autrefois deux Chapitres de l'Ordre de la Toiſon d'or; l'un en 1435, & l'autre en 1516. Charles-Quint y conféra cet Ordre à François I, Roi de France.

La Chapelle de St. Jean, ſur le Marais, eſt des plus anciennes, ayant été conſacrée l'an 1131 par le Pape Innocent II, lorſqu'il fut obligé d'abandonner l'Italie pour le ſchiſme d'Anaclet II, Anti-

ipe. Près de cette Chapelle eſt d Hôpital : il y en a encore plu- utres moins conſidérables pour erins & paſſagers, comme auſſi rs Hôtels-Dieu & fondations pour des habitants incapables ner leur vie, à cauſe de leur vieil- On y diſtingue entr'autres la Mai- correction, bâtie l'an 1734 par ns & libéralités de S. A. S. Marie- eth, Gouvernante des Pays-Bas; ondation de Dom Auguſtin Pa- , & de Marie-Iſabelle, Baronne Marez, l'an 1713, pour des De- lles Nobles, réduites à la pauvreté. Egliſe de Notre-Dame du Sablon de en beauté à aucune autre. Jean I, de Brabant, la fit bâtir l'an 1288, émoire de la célebre victoire qu'il remportée à Woeringue, par la- le le Duché de Limbourg a été i au Brabant.

Bruxelles.

a Chapelle de N. D. de Bon-Se- rs, bâtie en forme de dôme, eſt auſſi fréquentée; on y honore l'image la Ste. Vierge, célebre par pluſieurs racles, depuis l'an 1625.

Il y a deux anciennes Prévôtés; celle St. Jacques-de-Caubergue, Chanoi-

BRUXELLES.

nes Réguliers de St. Auguſtin, dont le Prévôt eſt mitré, & premier Chapelain de la Cour; il porte le titre d'Abbé depuis l'an 1731 : l'autre eſt celle de N. D. de la Chapelle, dont l'Abbé du Saint-Sépulcre à Cambray eſt le Collateur, & la confere à un de ſes Religieux. Ces deux Prévôtés ont été fondées en 1140 par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant.

Les autres Couvents d'hommes ſont: les Récollets, admis l'an 1359; les grands Carmes, reçus l'an 1292; les Dominicains, l'an 1455; la Chapelle bâtie par les Eſpagnols joignant cette Egliſe, mérite d'être vue; les Bogards du Tiers-Ordre de St. François, fondés l'an 1359; les Chartreux, qui furent fondés l'an 1454, près de la Chapelle de N. D. de *Scheut*, d'où ils ſe retirerent en Ville l'an 1594; les Capucins, reçus l'an 1587; les Carmes déchauſſés, l'an 1610; * les Minimes,

* Le Couvent des Carmes déchauſſés a été autrefois l'Hôtel de Culembourg, qui fut raſé par ordre du Duc d'Albe. Jean-Baptiſte Rouſſeau, fameux Poëte François, eſt enterré dans leur Egliſe. Il mourut à Bruxelles le 17 Mars 1741, âgé de 72 ans. Il avoit été banni du Royaume de France à perpétuité en 1712, par un Ar-

l'an 1616 ; les Freres Alexiens, l'an 1368 ; les Auguſtins, reçus l'an 1406 ; ceux-ci enſeignent les humanités depuis l'an 1602, comme les Peres Jéſuites l'ont fait depuis l'an 1604 ; ils avoient été reçus à Bruxelles dès l'an 1586 ; * les PP. de l'Oratoire furent admis l'an 1633. BRUXELLES.

Les Monaſteres de Filles ſont : les Religieuſes de St. Pierre, de Ste. Eliſabeth, de Jéricho, (qui a une Juriſdiction fort ample dans la Ville,) le Couvent de Berlaymont, ſous la regle de St. Auguſtin, fondé l'an 1626 ; les Clariſtes-Urbaniſtes, (auparavant Sœurs-griſes, qui ont demeuré hors de la Porte de Halle ; leur Couvent d'à-préſent étoit occupé par des Freres de St. Jérôme, qui enſeignoient les humanités ;) les pauvres Claires, les Annonciades, & les Capucines, ſous la Regle de St. François ; les Brigittines, les Religieuſes de ſainte

rêt du Parlement de Paris, pour avoir compoſé des Couplets infâmes & ſatyriques, dont il a ſoutenu juſqu'à la mort qu'il n'étoit point l'Auteur.

* Le College des Jéſuites fut autrefois le Palais de l'Archevêque de Cambray : leur Egliſe fut bâtie en 1621, aux dépens de l'Archiduc Albert.

BRUXELLES.

Gertrude, les Carmélites, les Repenties, les Urſulines, les Religieuſes de la fondation de Lorraine, celles de la Viſitation, l'Abbaye des Bénédictines Angloiſes, les Dominicaines Angloiſes, les Sœurs noires, les Hôpitalieres, les Apoſtolines & les Marolles.

Les Chapelles ſont : Sainte-Madelaine, (laquelle appartenoit autrefois aux Templiers, qui y avoient une Maiſon,) Ste. Anne, la Ste. Trinité, la Ste. Croix, St. Michel, St. Corneille, St. Antoine, St. Guilain, St. Eloy, les douze Apôtres, de Salazar; N. D. *Ter-Arcken*, St. Roch, St. Laurent, St. Georges, St. Chriſtophe & les Marolles, outre le grand & le petit Béguinage, la fondation de Deinſe, &c.

Le grand Béguinage reſſemble à une petite Ville; il eſt entouré de murailles, avec un foſſé. On y voit pluſieurs belles rues, où chaque Béguine a ſa demeure; leur nombre ordinaire eſt de 7 à 800, & quelquefois plus; chacune y gouverne ſon bien: elles font vœu de chaſteté pour le temps de leur demeure; & en quittant la maiſon, elles peuvent ſe marier. Elles ſont gouvernées par quatre Supérieures qu'elles choiſiſ-

ſent de leur Corps, & par un Curé qui eſt à la nomination de l'Evêque d'Anvers. BRUXELLES.

Leur Egliſe mérite d'être vue pour ſa belle Architecture; on commença à la bâtir en 1657. On les appelle Béguines, à cauſe qu'elles ont pour Fondatrice Ste. Begghe, fille de Pepin de *Landen;* quoique d'autres ſoutiennent qu'elles ont été fondées par Lambert *le Begue*, qui mourut en 1177, duquel elles peuvent avoir tiré leur nom. * Ce Béguinage fut premiérement fondé à *Molenbeeck*, près de cette Ville, en 1250, par un Eccléſiaſtique nommé Regnier Breeteycken; mais en 1303 il fut transféré dans la Ville.

En 1617, l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle firent bâtir le Mont de Piété à Bruxelles, dont ils mirent la

* Fiſen, Hiſtorien de Liege, rapporte que l'an 1176, Lambert *le Begue*, Liégois, fonda le Béguinage de St. Chriſtophe, lez Liege, & qu'il fut le premier Auteur ou certainement Reſtaurateur des Béguines; & Foulon, *Tom.* 1, *pag.* 282, *de ſon Hiſtoire de Liege*, cite un Manuſcrit dans lequel on lit cette Epitaphe à St. Chriſtophe: *L'an* 1187, *mourut Lambert le Begue, Fondateur du Béguinage de St. Chriſtophe.*

BRUXELLES. premiere pierre, & établirent pour Surintendant-Général, Wenceſlas Coebergher, leur Architecte. Ce bâtiment ayant été achevé l'année ſuivante, on fit l'ouverture du Mont de Piété le 28 Septembre de la même année.

Afin que ce Mont fût bien adminiſtré, Leurs Alteſſes lui donnerent pour Protecteurs & Conſervateurs, Matthias Hovius, Archevêque de Malines, & Pierre Peckius, Chancelier de Brabant.

Outre le Conſeil de Brabant, dont on a fait mention, *pag.* 144, pluſieurs Corps & Tribunaux réſident en cette Ville.

Le Conſeil d'Etat tient le premier rang, puiſque le Souverain ou le Gouverneur-Général des Pays-Bas y préſide. Il eſt compoſé ordinairement de l'Archevêque de Malines, Primat des Pays-Bas, du Chef-Préſident, du Tréſorier-Général, du Chancelier de Brabant, du Préſident du grand Conſeil, & de quelques autres Seigneurs au choix du Prince, d'un Audiencier, & des Secretaires d'Etat & de Guerre.

En 1702, il parut un Décret de Philippe V, donné à Naples le 2 Juin, en

vertu duquel le Conſeil d'Etat, le Conſeil-Privé & celui des Finances, furent réunis en un ſeul Conſeil Royal. Les Puiſſances maritimes, alliées avec le Roi Charles III, rétablirent le Conſeil d'Etat, l'an 1706; & le même Prince ayant été élu Empereur, y nomma de nouveaux Conſeillers après ſon Inauguration, comme Souverain des Pays-Bas. BRUXELLES.

Le Conſeil-Privé eſt compoſé du Chef-Préſident, & de cinq ou ſix Conſeillers, que le Souverain choiſit. Ce Conſeil, dans ſes commencements, faiſoit un même corps avec le grand Conſeil de Malines juſqu'à l'an 1504, lorſque Philippe-le-Bel fixa une partie des Conſeillers à Malines, & retint les autres auprès de ſa Perſonne, ou de celle du Gouverneur du Pays, en l'abſence du Souverain. Charles-Quint confirma l'inſtitution du Conſeil-Privé, par ſes Lettres-Patentes, l'an 1517 & 1531. Philippe V l'abrogea l'an 1702; mais l'Empereur Charles VI le rétablit le 19 Septembre 1725.

BRUXELLES.

CHEFS-PRÉSIDENTS.

I. Jean Carondelet, Bourguignon, Archevêque de Palerme, Primat de Sicile, Prévôt de l'Egliſe de St. Donat à Bruges, Grand-Doyen de Beſançon, Prévôt de Furnes & de Seclin, &c. fut nommé premier Chef du Conſeil-Privé l'an 1544. On dit que Pierre Taiſpil fut Préſident de ce Conſeil vers le même temps, & qu'il mourut en 1541.

II. Louis de Schore, de Louvain, Docteur en Droit dans cette Univerſité, & Conſeiller du Parlement de Malines, devint Chef-Préſident en 1540, & mourut en 1548.

III. Viglius Aytta de Zuichem, Friſon, Docteur en Droit, Prévôt mitré de la Cathédrale de St. Bavon à Gand, Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Chef-Préſident depuis l'an 1549, enſuite Préſident du Conſeil d'Etat en 1569, décéda l'an 1577.

IV. Charles Tiſnac, ci-devant Conſeiller Fiſcal au Conſeil de Brabant, Tréſorier de la Toiſon d'or, & Garde-des-Sceaux en Eſpagne, fut nommé Chef-Préſident l'an 1569, & mourut en 1572.

V. Arnould Sasbout, Hollandois, Chancelier du Conſeil de Gueldres, lui ſuccéda l'an 1572. Il mourut l'an 1583, à La Haye, où il s'étoit retiré pendant les troubles du Pays. BRUXELLES.

VI. Guillaume de Pamele, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, ſuccéda l'an 1581, & mourut en 1592.

VII. Jean Vander Burch, paſſa de la Préſidence du grand Conſeil à celle du Conſeil-Privé, & décéda l'an 1595.

VIII. Jean Richardot, ſuccéda l'an 1597, & mourut en 1609.

IX. Engelbert Maes, ſuccéda l'an 1614, & mourut l'an 1630.

X. Pierre Rooſe, Conſeiller aux Conſeil de Brabant & Privé, &c. devint Chef-Préſident l'an 1632. Il ſe démit de cette charge l'an 1653, & mourut en 1673.

XI. Charles d'Hovine, Chef-Préſident depuis l'an 1653, mourut en 1671.

XII. Leon-Jean de Pape, autrefois Conſeiller-Fiſcal au Conſeil de Brabant, devint Chef-Préſident l'an 1672, & mourut en 1685.

XIII. Pierre-François Blondel, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, fut nommé Chef-Préſident l'an 1684, par adjonction, avec droit de ſuccé-

BRUXELLES.

der. Il décéda le 22 Septembre 1694.

XIV. Albert de Coxie, de Malines, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, devint Préſident l'an 1694; il fut remercié l'an 1701, & mourut le 13 Novembre 1709.

XV. Chriſtophe-Erneſt, Comte de Baillet, Luxembourgeois, auparavant Préſident du grand Conſeil, fut déclaré Chef-Préſident le 19 Septembre 1725, lorſque Sa Majeſté Impériale & Catholique rétablit le Conſeil-Privé. Il mourut le 3 Juin 1732.

XVI. Jean-Alphonſe, Comte de Coloma, d'Anvers, Conſeiller du grand Conſeil, & enſuite du Conſeil Suprême à Vienne, revint en qualité de Chef-Préſident l'an 1733, & mourut le 7 Janvier 1739.

XVII. Auguſtin de Steenhault, de Bruxelles, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, fut déclaré Chef-Préſident le 13 Mai 1739, & mourut le 3 Janvier 1758.

XVIII. Le Comte de Neny fut nommé pour le remplacer, le 13 Mai de la même année.

Le Conſeil des Finances gouverne les Domaines du Roi & donne les Ré-

glements pour tout ce qui concerne les droits d'entrée & ſortie ſur toutes les marchandiſes. Il y avoit autrefois un Chef des Finances, dont le dernier a été le Comte d'Iſenbourg, mort en 1664; à préſent c'eſt le Tréſorier-Général qui les gouverne, avec quelques Conſeillers & Commis des Domaines & Finances du Roi. Il y a deux Greffiers, un Conſeiller-Député pour les affaires du Commerce, & un Fiſcal. BRUXELLES.

Philippe *le Hardi*, Duc de Bourgogne, a établi la Chambre des Comptes du Roi, étant à Lille, en 1385. Les Provinces de Flandres, de Hainaut, d'Artois, de Namur, le Tourneſis & la Seigneurie de Malines, étoient de ſon reſſort. Cette Chambre n'a eu dans ſon commencement, qu'un Préſident, quatre Maîtres des Comptes, deux Auditeurs, un Clerc ordinaire & un extraordinaire. Elle eſt compoſée à préſent d'un Préſident, de pluſieurs Maîtres des Comptes, d'Auditeurs ordinaires & extraordinaires & d'un Greffier. Louis XIV, Roi de France, ayant pris la Ville de Lille en 1667, les Officiers de cette Chambre ſe retirerent d'abord à Bruges, d'où ils ſont venus, en 1681, s'é- Tribunaux établis à Bruxelles.

BRUXELLES.

tablir à Bruxelles ; mais toutes les anciennes Chartres ſont reſtées à Lille.

La Chambre des Comptes du Roi, en Brabant, eſt compoſée d'un Préſident, de quelques Maîtres des Comptes & Auditeurs, & de deux Greffiers. C'eſt devant ce Tribunal que tous les Receveurs des Duchés de Brabant, de Limbourg & de Luxembourg, comme auſſi du Pays d'outre-Meuſe, ſont comptables : ces deux Chambres ont été réunies en 1734.

La Cour ſouveraine Féodale de Brabant eſt compoſée d'un Lieutenant de Roi, qui en eſt le Chef, de quelques Hommes de Fief ou Juriſconſultes qu'il choiſit lorſqu'il y a des procès à juger en matiere de Fief, & d'un Greffier. Elle a ſes Coutumes particulieres, & l'on y enrégiſtre les ventes, les aliénations & les engagements des Terres & Seigneuries des Duchés de Brabant & de Limbourg, & du Pays d'outre-Meuſe.

Les autres Tribunaux ſont, celui de la Foreſterie, ceux de la Chaſſe & de la Pêche ; la Chambre de Tonlieu ; la Juſtice ou l'Audience militaire ; la Juſtice de la Cour, dont le Chef eſt nommé *Alcalde ;* la Chambre d'Uccle, où il y a

ſept Echevins & un Greffier, dont la Juriſdiction s'étend ſur plus de cent Bourgs & Villages. BRUXELLES.

Le Magiſtrat de Bruxelles eſt compoſé de l'*Amptman* ou Lieutenant Civil & Criminel, d'un Bourguemeſtre, de ſept Echevins, de deux Tréſoriers, d'un Penſionnaire, de trois Secretaires, de trois Greffiers & de deux Receveurs. Il y a encore un Lieutenant-*Amptman*, un Sous-Bourguemeſtre & neuf Conſeillers choiſis hors de la Bourgeoiſie, un Surintendant, un Receveur du Canal, & un Greffier de la Tréſorerie.

Les deſcendants des ſept anciennes Familles patriciennes choiſiſſent, le 13 Juin, trois perſonnes de chaque claſſe, qu'ils préſentent au Gouverneur-Général, dont il forme le Magiſtrat, ordinairement la veille de la St. Jean. Le ſecond Bourguemeſtre & les neuf Conſeillers, avec les Receveurs, ſont nommés par le premier Bourguemeſtre. Les Bourgeois ſont juſticiables devant le Magiſtrat en premiere inſtance; & par appel, au Conſeil ſouverain de Brabant.

La Bourgeoiſie eſt diviſée en neuf claſſes, qu'on nomme *Nations*, qui furent formées en 1321 des principaux

BRUXELLES. Artisans de la Ville : ils sont, en quelque maniere, comme *les Communes* en Angleterre. Chaque Classe comprend plusieurs Corps de Métiers, qui ont chacun leur Doyen, avec leur arriere-Conseil. Ils s'assemblent au son de la cloche, soit pour accorder quelques subsides au Souverain, ou pour consentir au nom de la Ville aux propositions que le Bourguemestre leur fait.

Entre plusieurs Privileges que les Ducs de Brabant ont accordés aux habitants de cette Ville, il y en a un qui concerne la Bourgeoisie, dont les enfants acquierent le droit par leur naissance, quand même leur pere ne seroit pas Bourgeois, pourvu que la mere le soit; il faut néanmoins qu'ils soient nés dans la Ville, ou dans un de ses Fauxbourgs, qu'on nomme *la Banlieue* ou *District de Bruxelles*.

Le commerce de camelots, de dentelles & de tapisseries fines, qu'on transporte par toute l'Europe, y fleurit plus que dans aucun autre endroit. Le langage ordinaire est le Flamand ou le François. La Ville est repartie en quarante quartiers, dont chacun comprend plusieurs rues; la Bourgeoisie est divisée

en dix Compagnies, qui ont chacune leur Capitaine, &c. Il y a outre cela cinq Compagnies, qu'on appelle *les Serments;* & en Flamand, *de Guldens.* Elles ſont choiſies entre les Bourgeois, & ſuivoient autrefois le Prince quand il étoit obligé d'aller à la guerre; on leur confie encore la garde des deux principales Portes, & les clefs des autres, qu'on conſerve à l'Hôtel-de-Ville. BRUXELLES.

La Compagnie du grand Serment a été inſtituée ſous la protection de la Ste. Vierge, l'an 1213; le Serment de l'Arbalête, ſous celle de ſaint Georges, en 1422; celui de l'Arc, ſous celle de ſaint Sébaſtien & de ſaint Antoine, en 1428; le Serment de l'Arquebuſe, ſous celle de ſaint Chriſtophe & de ſainte Barbe, en 1477; & celui des Eſcrimeurs, ſous celle de ſaint Michel, en 1480.

Autrefois il y avoit des Tournois, & on y tiroit l'oiſeau tous les ans. On rendoit de grands honneurs à celui qui l'abattoit, & on lui mettoit un collier d'or, avec lequel il paroiſſoit aux proceſſions & aux fonctions publiques. Pluſieurs Souverains & autres principaux Seigneurs du Pays prenoient plaiſir de

Bruxelles. tirer avec les Bourgeois, & ont eu l'adreſſe d'abattre l'oiſeau. Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, l'abattit en 1466; l'Empereur Maximilien en 1510; Charles-Quint, en 1512; Marguerite d'Autriche, en 1518; Lamoral, Comte d'Egmont, en 1551; Guillaume, Prince d'Orange, en 1564; le Duc d'Albe, en 1568; Alexandre Farneſe, Duc de Parme, en 1587; le Comte de Manſfelt, en 1592; l'Infante Iſabelle, en 1615; Charles, Duc de Lorraine, en 1649; l'Archiduc Léopold, en 1651; & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, en 1698, au Serment de l'Arquebuſe. Ce Prince donna à cette occaſion pluſieurs fêtes aux Bourgeois, & revêtit tous ceux du Serment d'habits neufs, aux couleurs de Baviere.

L'an 1695, l'armée de France, ſous le Maréchal de Villeroi, marcha vers Bruxelles, pour obliger les Alliés à lever le ſiege de Namur. On commença à bombarder cette Ville le 13 Août, ſur les cinq heures après-midi; le feu continua pendant 48 heures avec tant de furie, qu'il ſe communiqua de toutes parts par une infinité de bombes & de boulets rouges, & réduiſit en cendres

dres quatorze belles Egliſes, & plus de 4000 hôtels & maiſons, y compris l'Hôtel-de-Ville. Le dommage ineſtimable que les François firent à Bruxelles, ſans en tirer aucun profit, n'a ſervi qu'à faire connoître la puiſſance de cette Ville, qui fut rebâtie plus ſomptueuſement en moins de quatre ans, ayant reçu une nouvelle beauté de ſes propres ruines. BRUXELLES.

Après la bataille de Ramillies, l'Electeur de Baviere & tout le parti du Roi Philippe V, abandonnerent la Ville de Bruxelles, dont les Alliés s'emparerent le 27 Mai 1706. Le Magiſtrat porta les clefs au Duc de Marleborough, Commandant de l'armée des Alliés. On y forma, au nom du Roi Charles III, un Conſeil d'Etat, pour gouverner le Pays; & le Général Churchil, frere de Milord Marleborough, y fut fait Gouverneur de la Ville.

Le 22 Novembre 1708, elle fut aſſiégée par l'Electeur de Baviere; mais le Duc de Marleborough, qui faiſoit le ſiege de Lille avec le Prince Eugene de Savoie, paſſa auſſi-tôt l'Eſcaut avec une partie de l'armée alliée, pour venir au ſecours; & S. A. E. fut obligée d'abandonner ſon entrepriſe avec l'artillerie le

BRUXELLES. 27 du même mois, après avoir été repouſſée dans un rude aſſaut à la contreſcarpe, entre les portes de Namur & de Louvain.

LE QUARTIER DE BRUXELLES.

Le Souverain & les Etats de Brabant y ont chacun leur Receveur. Outre neuf Fauxbourgs, qui forment les beaux environs de Bruxelles, ſon territoire contient pluſieurs Mairies, dont celle de Vilvorde a 19 Villages; Merchtem 21; Campenhout 18; le Marquiſat d'Aſſche 8; Capelle-op-den-Boſch 10; Rode 29; la Baronnie de Grimberghe en contient 12, & celle de Gaesbeeek 15.

La Mairie de Nivelle, ſous le Wallon-Brabant, en contient 16, y compris ladite Ville; Genappe 39; la Hulpe 12; Mont-Saint-Wibert 38; Grez 8; outre 9 Villages du Territoire d'Enghien, qui ſont du Chef-lieu de Bruxelles.

Anderlecht eſt un de ſes Fauxbourgs, où il y a un Chapitre de 18 Chanoines, avec un Doyen, un Chantre & un Tréſorier. Il a été fondé vers le dixieme ſiecle, & richement doté dans la ſuite, par Wautier & Léon, Châtelains de

Bruxelles, Seigneurs d'Aa, &c. La collation d'onze Prébendes appartient à M. de Man, Seigneur d'Aa & de Walcourt : le Souverain en confere quatre, & le Magiſtrat de Bruxelles les trois autres. L'Egliſe, dédiée à ſaint Pierre, eſt d'une ſtructure ancienne & aſſez belle ; les Reliques de ſaint Guidon y ſont en grande vénération. Il étoit natif d'Anderlecht ; & après avoir été Laboureur, Clerc de l'Egliſe de N. D. à Laecken, & pélerin dans la Terre-Sainte, il mourut ſaintement dans ſon lieu natal, l'an 1012, dans la maiſon où ſont maintenant les Minimes, qui y furent fondés l'an 1615, par le Duc d'Aumale. BRUXELLES.

Au Village de Laecken, autre Fauxbourg de Bruxelles, il y a, depuis pluſieurs ſiecles, une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge. L'Infante Iſabelle & l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth, Gouvernantes des Pays-Bas, n'ont jamais ceſſé de fréquenter ce lieu, & y ont laiſſé la mémoire de leur dévotion exemplaire. Les Prêtres de l'Oratoire y ont une Maiſon, & deſſervent la Cure.

La belle Forêt de Soigne, qui s'étend juſqu'aux portes de Bruxelles, contient 16526 arpents. Il y a en abondance du

BRUXELLES. gibier, & les Princes y prennent souvent leur divertissement; d'ailleurs, elle Forêt de Soigne. fournit du bois en quantité, tant pour la charpente que pour le chauffage. On y fait ordinairement une coupe de plus de cent bonniers par an, en continuant ainsi jusqu'à cent ans, depuis une extrémité de la Forêt jusqu'à l'autre. On compte dans cette Forêt trois Prieurés de Chanoines Réguliers, de l'Ordre de saint Augustin. 1°. *Groenendael*, à deux lieues de Bruxelles, qui fut érigé en Monastere l'an 1383, par deux Chanoines de Ste. Gudule, & par les soins de Jean Rusbrock, Chapelain de la même Eglise, & fameux Auteur mystique, qui se retiroit souvent dans la Forêt, pour y vaquer à la contemplation : il embrassa ensuite la vie religieuse dans ce Couvent, où il est mort en odeur de sainteté.

2°. Le Prieuré de Rougecloître, à une lieue & demie de Bruxelles, fut commencé l'an 1369, par un autre Chapelain de Ste. Gudule, & par un Prêtre qui y vivoit en Hermite, dans un endroit que l'on nommoit l'Hermitage. Jeanne, Duchesse de Brabant, contribua aussi à cette fondation. Il y a dans

la Bibliotheque de ce Prieuré, une collection considérable d'anciens Manuscrits. BRUXELLES.

3°. Le Prieuré de *Sept-Fontaines* doit son origine à Gilles Brédeyck, Prêtre & Chapelain d'Anderlecht, à qui Jeanne, Ducheſſe de Brabant, accorda le terrein pour bâtir ce Monaſtere, l'an 1380.

Trevuren, ancien Château, bâti par les Ducs de Brabant, dans la Forêt de Soigne, eſt à deux lieues & demie de Bruxelles : on voit à l'entrée une ſalle d'une grandeur immenſe, & d'une largeur extraordinaire, dont on admire la charpente qui eſt à découvert. Il eſt aſſez difficile de ſavoir à quoi cette ſalle étoit employée. Le bâtiment du Château n'a rien d'ailleurs de fort remarquable ; mais le parc en eſt fort agréable, par les embelliſſements que le Duc Charles de Lorraine y a fait faire. Château de Trevuren.

A une demi-lieue du Château, l'on trouve un Couvent de Capucins, dont les avenues, pratiquées dans la Forêt, forment de très-belles promenades : on montre, à l'extrémité de leur jardin, un petit corps-de-logis, dans lequel l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie, Souve-

BRUXELLES.

raine des Pays-Bas, se retiroit souvent pour y méditer à loisir sur les vérités du salut; on y voit la petite cellule où elle étoit logée, qui est aussi étroite que la cellule d'un Capucin; le lit où elle couchoit, qui est aussi dur, s'il ne l'est plus, & dont le chevet est un gros morceau de bois; vis-à-vis est une tête de mort, que l'on dit être celle d'une de ses femmes-de-chambre, qui étoit morte à la fleur de son âge; à côté de la chambre est une petite Chapelle où l'on lui disoit la Messe. Il y a aussi à une lieue de Bruxelles, dans un endroit de la Forêt, qu'on nomme *Bootendael*, un Couvent de Récollets.

Le territoire de Bruxelles renferme quantité d'Abbayes de divers Ordres; savoir, Affligem, Villers, Grimberghe, Diligem, Wautier-Braine, Aiwieres, Foreſt, Cortemberghe, le grand Bigard, le petit Bigard, la Cambre & les Dominicaines d'Auwerghem. Tous ces Monasteres ont été rebâtis magnifiquement depuis quelques années, & leurs Egliſes sont très-belles.

L'Abbaye d'Affligem, de l'Ordre de saint Benoît, fut fondée vers l'an 1083, par Godefroi *le Barbu*, Duc de Bra-

bant, qui y a été enterré. L'Archevêque de Malines en eſt Abbé, en vertu de l'union faite à l'Archevêché, pour lui ſervir de dot; & il jouit de la moitié des revenus. En 1629, ces Religieux ſe ſont ſoumis à l'étroite obſervance de la Regle de ſaint Benoît. BRUXELLES.

L'Abbaye de Grimberghe a été fondée par les Seigneurs du lieu, qui y mirent premiérement des Chanoines Réguliers de St. Auguſtin, au-lieu de Bénédictins qu'il y avoit eu anciennement; enfin, les Religieux de l'Ordre de Prémontré s'y ſont établis en 1128; ils ſont ordinairement au nombre de 60 Religieux, & deſſervent pluſieurs Cures.

La Terre de Grimbergue eſt une Principauté, dont le titre avoit été accordé le 18 Mai 1729, à Louis-Joſeph de Luynes, Envoyé de l'Electeur de Baviere à la Cour de France. Ce Seigneur qui avoit beaucoup de goût, a fort embelli le Château & les jardins; cependant la Terre ne lui appartenoit qu'en partie; l'autre eſt du Domaine du Prince d'Orange, Stathouder héréditaire de Friſe.

L'Abbaye de Diligem, du même Or-

BRUXELLES.

dre, a été fondée environ l'an 1140, par Onulphe, Seigneur de Wolverthem ; il y avoit eu auparavant une Communauté de Moines Bénédictins. De ce Monaſtere dépendent pluſieurs Cures, que les Religieux deſſervent.

L'Abbaye de Foreſt, de Dames nobles, de l'Ordre de ſaint Benoît, a été fondée vers l'an 1090, par Gilbert, Comte d'Aloſt.

L'Abbaye de Cortemberghe, de Religieuſes du même Ordre, a été fondée par les Ducs de Brabant, avant l'an 1105.

La belle Abbaye du grand Bigard, que l'on voit à deux lieues de Bruxelles, n'étoit dans ſes commencements qu'un ſimple Prieuré, qui fut fondé l'an 1137, par ſainte Vittine, dont on y conſerve le corps dans une magnifique chaſſe d'argent, & dont on y célebre la Fête le 17 Décembre. La fondation fut confirmée par Godefroi, Duc de Brabant, en 1548. Le Pape Paul III érigea ce Monaſtere en Abbaye. Les Religieuſes ne peuvent y être admiſes ſans faire preuves de Nobleſſe.

La Terre du grand Bigard, qui n'appartient pas à l'Abbaye, fut érigée en Marquiſat l'an 1742, en faveur du

Banck
Yser R.
DE
LIN.

le Königſegg-Erps, qui avoit l'héritiere de la Famille de t. BRUXELLES.

rieuré du petit Bigard, de Reli-de l'Ordre de ſaint Benoît, fut an 1234 par Sire van den Berghe. bbaye de la Cambre, de Reli- de l'Ordre de Cîteaux, a été par Henri, Duc de Brabant, & de ſa femme, environ l'an 1201. Couvent d'Auwerghem, de Re-es Dominicaines, eſt à une lieue xelles, dans la Forêt de Soigne; ondé l'an 1262, par la Ducheſſe , veuve de Henri III, Duc de nt.

A VILLE DE LOUVAIN.

Uoique Bruxelles ſoit la réſidence des Souverains & des Gouverneurs Pays-Bas, Louvain ſe vante d'être apitale du Duché de Brabant. C'eſt ancien Comté, qui appartenoit, l'an 7, à Cl arles, Duc de Lorraine; en-te à ſon gendre, Lambert, Comte Mons, qui devint, l'an 1005, Duc

LOUVAIN. de Brabant. Ce Comté comprenoit alo
Louvain, Bruxelles, Nivelle, Vilvo
de, Tervuren & la Forêt de Soign
Les Ducs de Brabant avoient coutum
de se faire inaugurer à Louvain, Vil
très-ancienne; quelques-uns soutie
nent que Jules-César en est le Fond
teur : ce qu'il y a de certain, c'est qu
Louvain étoit déja connu l'an 885, lor
que Godefroi, Duc des Normands
ayant ravagé une grande partie du Pays,
vint camper sur la Dile, dans la plain
de Louvain, où ses troupes se retran-
cherent, & bâtirent des cabanes pour
mettre leur pillage à couvert.

L'Empereur Arnould y a fait bâtir un Château, pour garantir le Pays des insultes des Normands; & c'est celui qu'on nomme encore aujourd'hui le *Château de César.* Ces brigands furent défaits par le même Empereur, en 891, près de la Dile. C'est l'opinion de Juste-Lipse, que ce fut là le commencement du Bourg de Louvain, qui a été entouré de murailles en 1165, & agrandi dans la suite, principalement en 1361, du temps de Wenceslas & de Jeanne, Duc de Brabant.

Le Château a été long-temps la de-

meure ordinaire des Ducs de Brabant. Henri I y a été assassiné l'an 1038. Thierri, Comte de Hollande, y fut prisonnier l'an 1200. L'Empereur Charles-Quint y a été élevé avec ses sœurs vers l'an 1510, & autrefois les Assemblées des Etats s'y sont souvent tenues; mais il tombe présentement en ruine. LOUVAIN.

Louvain est situé sur la riviere de Dile, environ à quatre lieues de Bruxelles & de Malines, & à trois de Tirlemont. Il est maintenant sous le Dioceſe de Malines, après avoir été de celui de Liege, dont l'Evêque avoit un Official à Louvain.

Le commerce qu'on y fait n'est pas fort considérable; car il ne consiste que dans la bierre, qu'on transporte dans les autres Villes, principalement à Bruxelles, par le moyen du pavé qui a été fait l'an 1710; à Malines & à Anvers, par la riviere de Dile, & par le pavé fait en 1731; à Tirlemont & à Liege, par celui qu'on a commencé en 1716.

On n'y compte à présent qu'environ 12000 habitants, parmi lesquels il y a près de 2000 Etudiants; autrefois il y en avoit beaucoup davantage; car le célebre Juste-Lipse, qui y vivoit au com-

LOUVAIN. mencement du ſiecle précédent, rapporte qu'il y en avoit plus de 4000.

Louvain étoit autrefois la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le Pays; ſon principal commerce, conſiſtant en draps & en laines, étoit ſi floriſſant, qu'on y a vu au commencement du quatorzieme ſiecle, ſous Jean III, Duc de Brabant, plus de quatre mille maiſons de Drapiers, & plus de cent cinquante mille Ouvriers.

Le Magiſtrat y eſt auſſi plus nombreux que par-tout ailleurs: outre deux Bourguemeſtres & ſept Echevins, deux Penſionnaires, ſix Secretaires, & deux Receveurs, il y a encore vingt-un Conſeillers de l'arriere-Conſeil, dont onze ſont de la Nobleſſe, & les dix autres ſont les Doyens des Métiers. Ces dix choiſiſſent le premier Bourguemeſtre; les autres onze nomment celui des Bourgeois, & le Souverain nomme les Echevins. Cette élection ſe fait preſque tous les ans, vers la St. Jean, en vertu du Privilege accordé aux Bourgeois, l'an 1379, par Wenceſlas, Duc de Brabant.

Il y avoit autrefois ſept Familles patriciennes, dont on tiroit ceux qui compoſoient le Magiſtrat, comme l'on fait

encore aujourd'hui à Bruxelles ; mais ces recherches ne ſe font plus. LOUVAIN.

En 1382, les gens de Métiers ſe révolterent contre Wenceſlas, Duc de Brabant, & jetterent par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dix-ſept, tant Echevins que Conſeillers du Magiſtrat. Ils prirent enſuite les armes contre leur Prince, & déſolerent le Brabant ; étant enfin aſſiégés & preſſés, ils implorerent ſa clémence, & obtinrent leur pardon à l'inſtance d'Arnould de Hornes, Evêque de Liege. Les plus coupables furent néanmoins punis, & les Tiſſerands, premiers auteurs de la révolte, furent exilés : ils ſe retirerent pour la plupart en Angleterre, où ils ont introduit les fabriques de draps.

Louvain étant ainſi preſque dépeuplé, faute de commerce & d'habitants, Jean IV, Duc de Brabant, y fonda, l'an 1426, du conſentement du Pape Martin V, une Univerſité, qui eſt devenue dans la ſuite très-célebre. Les premiers Docteurs y furent envoyés des Univerſités de Paris & de Cologne. Elle a été enrichie depuis de pluſieurs beaux privileges par les Papes & par les Souverains du Pays ; on y donna la premiere Univerſité de Louvain.

LOUVAIN. leçon le premier Septembre 1426. Cinq ans après, le Pape Eugene IV permit d'y enſeigner la Théologie, ce qui n'avoit pas été accordé dans ſa premiere inſtitution. En 1726, on y célébra ſolemnellement le troiſieme Jubilé de ſon établiſſement, & Mgr. de Smet, Evêque d'Ypres, (anciennement Profeſſeur à Louvain,) y officia.

Parmi plus de quarante Colleges tenus par des Etudiants en diverſes Sciences, il y en a quatre où l'on enſeigne la Philoſophie, nommés *Pédagogis*, qui ſont *le Lis*, *le Château*, *le Faucon* & *le Porc;* ils ont été fondés tous quatre au commencement de l'Univerſité, & retiennent encore le nom de l'enſeigne des maiſons où ils ont été établis. C'eſt d'un de ces quatre Colleges qu'on déclare annuellement le Premier de la promotion, à la mi-Octobre : on a coutume de le reconduire en triomphe en ſon lieu natal, où il eſt reçu avec beaucoup d'honneur, & par une cavalcade d'Etudiants.

La Théologie, l'un & l'autre Droit, la Médecine & les Mathématiques, s'enſeignent aux Halles, qui ont été bâties en 1317, pour l'uſage des Drapiers, &

qui ont été cédées depuis pour y enſeigner ces Sciences. On les a rebâties magnifiquement l'an 1685, & augmentées l'an 1724 d'un ſuperbe bâtiment pour y placer la belle Bibliotheque, qui a été léguée par M. Dominique Snellaert, autrefois Profeſſeur en Philoſophie, & Chanoine d'Anvers. Ces places méritent la vue des Etrangers. LOUVAIN.

Les Langues Hébraïque & Grecque, l'Hiſtoire & la Langue Françoiſe s'enſeignent au College des Trois-Langues, qui a été fondé l'an 1517, par Jérôme de Buſleyde, Prévôt d'Aire, Chanoine de Malines, & Conſeiller de l'Empereur Charles-Quint.

Le Recteur-Magnifique eſt le Chef de l'Univerſité; il poſſede cette dignité trois mois de ſuite, leſquels étant écoulés, on le continue ordinairement pour trois autres. On le choiſit par tour dans les cinq Facultés. Son Tribunal étend ſa Juriſdiction ſur tous ceux qui dépendent de l'Univerſité. Outre la Charge de Recteur, il y en a deux autres fort honorables; celle de Conſervateur des Privileges de l'Univerſité, & celle de Chancelier, qui eſt élective, & attachée à la Prévôté de l'Egliſe de St. Pierre.

LOUVAIN. Colleges de Louvain.

I. Le grand College, dit du St. Eſprit, a été fondé l'an 1432, par Louis de Rycke, pour des Théologiens; il s'eſt accru enſuite conſidérablement par le grand nombre de fondations qu'on y a ajoutées. On y a conſtruit, l'an 1720, une Chapelle magnifique, & enſuite d'autres beaux bâtiments.

II. Le petit College des Théologiens fut bâti l'an 1560, parce qu'il fallut ſéparer les Etudiants, qui étoient en trop grand nombre dans le premier College. Il a été rebâti l'an 1719.

III. Le College du Pape Adrien VI, fut commencé l'an 1512, lorſque ce Pape n'étoit encore que Doyen de ſaint Pierre à Louvain, & fut achevé lorſqu'il étoit élevé au Pontificat.

IV. Le College du Roi fut fondé l'an 1579, par le Roi Philippe II, qui voulant donner de bons Paſteurs à ſon Pays, infecté par les héréſies, fonda deux Colleges, celui-ci à Louvain, & un autre à Douay : quelques Abbayes furent obligées de contribuer à leur entretien.

V. Le Séminaire de Liege, pour des Théologiens, doit ſes commencements au Prince Erneſt de Baviere, Electeur de

de Cologne, & Prince de Liege, l'an 1605.

COLLEGES DE LOUVAIN.

VI. Le College de Bay fut fondé l'an 1614, par Jacques de Bay, Docteur en Théologie, & Doyen de Saint-Pierre, qui laiſſa ſes revenus & ceux de ſon oncle, Michel de Bay, auſſi Docteur, pour l'entretien de quelques Théologiens.

VII. Le College Malderi fut fondé pour des Théologiens, l'an 1633, par Jean Malderus, Docteur en Théologie & Evêque d'Anvers.

VIII. Le College de Saint-Willebrord ou de Bois-le-Duc, a été fondé l'an 1625, par Nicolas Zoeſius, Evêque de Bois-le-Duc.

IX. Le College Divæi doit ſes commencements à Grégoire Divæus, natif de Louvain, qui laiſſa, en 1575, ſa maiſon & ſes revenus pour l'entretien des Théologiens.

X. Le College de Hollande fut érigé l'an 1616, pour l'entretien des Théologiens de cette Miſſion.

XI. Le College des Hibernois fut établi l'an 1623 par les ſoins d'Eugene Mattheus, Archevêque de Dublin, pour des Théologiens de ce Pays; il reçoit

COLLEGES DE LOUVAIN.

ſes appointements de la Congrégation *de Propagandâ fide* à Rome.

XII. Le College de Viglius, qui eſt pour des Théologiens, a été fondé l'an 1569 par Viglius Zuichemius, Chef-Préſident, Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'or, & Prévôt mitré de Saint-Bavon à Gand.

XIII. Le College d'Arras a été fondé l'an 1519 pour des Théologiens, par Nicolas de Ruiſtre, Evêque d'Arras & Prévôt de St. Pierre à Louvain.

XIV. Le College de Saint-Yve ou des Bacheliers, fut fondé l'an 1483, par Robert de Lacu, Docteur en Droit, pour des Etudiants de la même Faculté. Il y a une Bibliotheque publique.

XV. Le College Van-Daele fut fondé l'an 1569 par Pierre Van-Daele, Docteur en Droit & Doyen de Saint-Martin à Aloſt.

XVI. Le College de Savoie a été fondé l'an 1551 par Euſtache Chapuys, natif d'Annecy, Conſeiller de l'Empereur Charles-Quint, qui mourut, laiſſant tous ſes biens pour des Savoyards qui viendroient étudier à Louvain.

XVII. Le College de Saint-Donat eut pour fondateur, l'an 1488, Antoine Ha-

neron, & enſuite Jean Carondelet, Prévôts de Saint-Donat à Bruges : ce dernier fut auſſi Archevêque de Palerme, en Sicile, & Chef-Préſident du Conſeil-Privé. COLLEGES DE LOUVAIN.

XVIII. Le College de Luxembourg a été fondé l'an 1619, par Jean Mylius, Luxembourgeois, Docteur en Droit : ce College a été rebâti & achevé en 1757.

XIX. Le College de Winckelius fut fondé l'an 1554, pour des Etudiants en Droit, par Jean de Winckel, Docteur en Médecine.

XX. Le College de Breugel a été érigé l'an 1577 par Pierre Breugel, Docteur en Médecine, pour de jeunes Médecins.

XXI. Celui de Jean Pels a été fondé l'an 1584.

XXII. Celui de Ste. Anne, l'an 1559, par Nicolas Goblet, Prévôt de Dinant.

XXIII. Le College de Driutius a été fondé l'an 1559 par Michel Driutius, Docteur en Droit, & Doyen de Saint-Pierre.

XXIV. Celui de Marcel Craendonc a été commencé l'an 1574.

XXV. Celui de Mons, par Jean de

Colleges de Louvain.

Béviene, Docteur en Droit, l'an 1596.

XXVI. Le College de Henri de Hauterlé, Ecolâtre de St. Pierre, fondé l'an 1499.

XXVII. Le College, dit le Patrimoine de Chriſt, a été fondé l'an 1633 par François Hovius, Paſteur de Sainte-Walburge à Anvers.

XXVIII. Le College de l'Ordre Teutonique, l'an 1621, par le Commandeur-Provincial du Bailliage des Vieux-Joncs.

XXIX. Le College dit *Alticollenſe*, y a été transféré de l'Univerſité de Cologne l'an 1686, par Jean Neercaſſel, Evêque de Caſtorie, & Vicaire-Apoſtolique des Provinces-Unies, pour des Théologiens de ſa Miſſion.

XXX. Le College de Standonck a été fondé vers l'an 1490, par Jean Standonck, Malinois, Docteur de l'Univerſité de Paris, pour des pauvres Etudiants en Philoſophie, qui portent un habillement diſtingué. *

XXXI. Le College de la Sainte-Tri-

* Ils ne le portent plus.

nité, ou le nouveau College, eſt celui où l'on enſeigne les Humanités. Il a été commencé l'an 1657; c'eſt un double bâtiment, vaſte & magnifique, ayant une belle façade. COLLEGES DE LOUVAIN

XXXII. Le College de St. Michel a été fondé l'an 1670, par Laurent Zoénius, Licencié en Théologie.

XXXIII. Le College de Malines a été rétabli vers l'an 1675, par le Magiſtrat de cette Ville.

XXXIV. Le College de l'Ordre de Prémontré fut fondé l'an 1571, par les Abbés de Grimbergue, de Tongerlo, d'Everbode, de Parcq & de Ninove, pour leurs Religieux: il a été rebâti magnifiquement l'an 1752, aux fraix de ces Abbayes.

XXXV. Le College des Chanoines Réguliers a eu pour fondateurs, l'an 1618, les Prieurs de Groenendael, Bethléem & autres, pour des Chanoines de leur Ordre.

XXXVI. Le College d'Alne fut fondé l'an 1629, par Dom Edme Jouvent, Abbé d'Alne, de l'Ordre de Cîteaux.

XXXVII. Le College de Villers a été fondé l'an 1660, par l'Abbé de Villers, du même Ordre.

LOUVAIN. Parmi les autres bâtiments publics, est l'Hôtel-de-Ville, qui se fait admirer par sa belle architecture, & le grand nombre de figures dont elle est ornée. La premiere pierre y fut mise l'an 1440, & le bâtiment fut achevé dix ans après. On l'a fort embellie en-dedans depuis l'an 1710.

Parmi les Eglises, la principale est la Collégiale de Saint-Pierre, qui est un des plus magnifiques du Pays. Il ne manque rien à sa symmétrie, comme on pourra voir par le plan ci-joint, auquel on a ajouté la tour, telle qu'elle étoit avant l'an 1604, lorsqu'un gros vent la fit tomber au mois de Janvier. Elle passoit pour un chef-d'œuvre, ayant 533 pieds de hauteur, avec deux latérales, qui en avoient chacune 430.

Lambert, Duc de Brabant, qui a fait bâtir cette Eglise, environ l'an 1045, y a aussi fondé dix-huit Prébendes, qui ont pour Dignités un Prévôt, un Doyen & un Chantre. Ces Canonicats sont, pour la plupart, annexés à des Professeurs, tant en Théologie qu'en Droit, & autres Sciences. Il y a encore dix autres Canonicats d'une seconde fondation.

Au milieu du Chœur de cette Egli-

LE

quelque temps après, l'Archevêque de Cologne ayant accordé au Pere Jean van der Geeſt, Religieux Auguſtin, qui étoit ſon Confeſſeur, de tranſporter une partie de cette Hoſtie à Louvain, il arriva, par un nouveau miracle, qu'elle ſe ſépara en deux parties, dont l'une ſe conſerve encore dans l'Egliſe des Auguſtins à Cologne, & l'autre à Louvain. LOUVAIN.

On y voit encore le Prieuré de Saint-Martin, de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1433; des Capucins, deux Couvents de Carmes déchauſſés, des Minimes, des Prêtres de l'Oratoire, & des Alexiens.

Les Monaſteres de Religieuſes ſont, l'Abbaye de la Vignette, de l'Ordre de Cîteaux; les Dames Blanches, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, dites ſur *la Half-Straete*, & les Dames Angloiſes; les Annonciades, les Clariſſes, les Dominicaines, les Carmélites chauſſées & déchauſſées; les Pénitentes, les Sœurs Noires, les Hoſpitalieres, les Urſulines, & deux Béguinages, outre un grand nombre de Chapelles.

L'Univerſité de Louvain a toujours été féconde en Hommes de Lettres & en célebres Profeſſeurs : on n'entre-

LOUVAIN. Célebres Docteurs de Louvain.

prendra point ici de les nommer tous; on en peut voir les noms & ſouvent les portraits, dans le Livre intitulé : *Bibliotheca Belgica*, & dans l'*Hiſtoire des Hommes de Lettres des Pays-Bas*, dont M. l'Abbé Paco a déja donné plus d'un volume : il y en a cependant quelques-uns que l'on ne peut ſe réſoudre à paſſer ſous ſilence. Celui de tous ces Docteurs, à qui ſa réputation & ſa ſcience ont procuré de plus grands avantages, a été, ſans contredit, le Pape Adrien VI, natif d'Utrecht, qui fut reçu Docteur en Théologie à Louvain, l'an 1491. Il ſe nommoit *Adrien-Florent Boyens;* il fut Précepteur de Charles V, qui après lui avoir fait donner le Chapeau de Cardinal, le fit enſuite élever au ſouverain Pontificat. On peut dire que jamais Précepteur n'a été ſi bien récompenſé de ſes ſervices. Il faut avouer auſſi que Charles V étoit le ſeul éleve qui fût aſſez puiſſant pour procurer à ſon Précepteur une pareille récompenſe.

On doit encore compter parmi les illuſtres Profeſſeurs de Louvain, le fameux Juſte-Lipſe, ſi ſavant dans les antiquités Romaines, quoiqu'il n'ait pas fait une auſſi grande fortune. Il étoit né

dans un Bourg ſitué à trois lieues de Bruxelles, que l'on nomme *Overiſque*, ou, pour abréger, *Iſque*, où l'on voit encore ſa maiſon & ſon portrait : l'on y a ajouté à ſon nom le titre de *Conſeiller de l'Empereur Charles V.* On raconte que l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie lui firent un jour l'honneur d'aſſiſter à une de ſes Leçons. LOUVAIN.

Les anciens Docteurs de Louvain ont donné une édition des Ouvrages de ſaint Auguſtin, faite ſur un grand nombre de vieux Manuſcrits qu'ils avoient raſſemblés. Cette édition eſt encore conſultée par les Savants, ſans que celle que les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur ont publiée en France, ait entiérement effacé ſa réputation. Les différentes manieres d'entendre & d'expliquer la Doctrine de ce Pere, ont donné lieu aux diſputes ſur la grace, qui ont tant agité l'Egliſe de France, & qui ſont nées dans l'Univerſité de Louvain. Michel de Bay, plus connu ſous le nom de Baïus, crut avoir ſaiſi les vrais ſentiments de ſaint Auguſtin ſur ces matieres abſtraites & difficiles à pénétrer. Ses opinions furent vivement attaquées par le Jéſuite Leſſius, qui demeuroit

LOUVAIN. alors à Louvain, & par des Docteurs de l'Univerſité, qui penſoient différemment. Elles furent cenſurées à Rome, & enſuite renouvellées par Cornélius Janſénius, Evêque d'Ypres, qui avoit été Diſciple de Baïus : il crut donner un nouveau jour à la Doctrine de ſon Maître, par ſon Livre intitulé : *Auguſtinus*, qui ne parut qu'après ſa mort, & dont on fit trois éditions ; l'une à Louvain, l'autre à Paris, & la troiſieme à Rouen.

Baïus étoit né dans un Village du Territoire d'Ath ; & il fut du nombre des quatre Inquiſiteurs, nommés dans le Placard de Philippe II, par lequel ce Prince prétendoit établir dans les Pays-Bas le Tribunal de l'Inquiſition. Il fut dans la ſuite Profeſſeur en Théologie à Louvain, & il ſe ſoumit à la Cenſure prononcée contre ſa Doctrine. Quant à l'Evêque d'Ypres, il avoit proteſté dans ſon Teſtament, qu'il ſoumettoit la ſienne au Jugement du St. Siege ; mais l'un & l'autre laiſſerent après eux de zélés défenſeurs de leurs opinions, dont pluſieurs ont été des Ecrivains très-célebres, quoique plus recommandables par leurs talents que par leur docilité.

Les diſputes occaſionnées par les Cen-

sures prononcées contre Baïus, & contre les cinq Propositions, extraites, quant au sens, du Livre de Jansénius, sont fort ralenties dans les Pays-Bas; mais elles subsistent encore dans le Royaume de France, & dans la Province d'Utrecht. LOUVAIN.

Il y a eu dans ces derniers temps, un Docteur très-célebre à Louvain; c'est le fameux Van-Espen, homme très-versé dans le Droit civil & canonique, qui se fit une grande réputation par ses Ouvrages, quoique tous ses sentiments particuliers ne soient pas généralement approuvés. Son attachement à la Doctrine de Jansénius lui attira de fâcheuses affaires, qui l'obligerent, sur la fin de ses jours, à quitter Louvain.

Il y a dans l'Université une Bibliotheque nombreuse, que l'on a placée dans un magnifique bâtiment, qui fut construit en 1724. Les fonds destinés à l'entretien de cette Bibliotheque, ont été considérablement augmentés par une somme modique, imposée sur les Grades Académiques. Malheureusement plusieurs des Manuscrits qui ont autrefois servi aux éditions données par les anciens Docteurs de Louvain, ne s'y trou-

LOUVAIN.

vent pas ; ils appartenoient autrefois aux différents Colleges, dont les Préſidents n'ont pas toujours été aſſez attentifs à les conſerver : s'ils euſſent été tous réunis dans cette Bibliotheque, elle ſeroit ſans contredit très-riche & très-précieuſe.

L'Univerſité de Louvain a de grands Privileges. Le Pape Sixte V lui accorda, l'an 1583, le droit de nomination à pluſieurs Bénéfices des Pays-Bas ; c'eſt en vertu de ce droit que les Profeſſeurs & les Etudiants obtiennent les Bénéfices du Pays. Le même Privilege fut accordé l'an 1513, à la Faculté des Arts en particulier, par le Pape Léon X, qui l'étendit encore ſur les Prébendes & autres Bénéfices du Dioceſe de Tournay & du Pays de Liege. Les Papes Adrien VI, Clément VII, Grégoire XIII & Paul V, ont confirmé tous ces Privileges ; & les Souverains du Pays-Bas les ont toujours maintenus.

A la fin du cours de Philoſophie, on propoſe aux Etudiants diverſes queſtions difficiles à réſoudre, & celui qui en donne la ſolution dans un très-court eſpace de temps, eſt déclaré le *Premier* de ſa Licence ; on en donne auſſi-tôt avis à la Ville où il eſt né, & il y fait

enſuite ſon entrée avec une pompe extraordinaire. LOUVAIN.

Par un Edit de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine, donné le 22 Décembre 1755, il eſt défendu à tous les Sujets de Sa Majeſté Impériale, de quelque état ou condition qu'ils ſoient, d'aller faire des cours de Philoſophie ailleurs que dans l'Univerſité de Louvain, ou dans d'autres Univerſités ſoumiſes à ſa domination, ſans une permiſſion ſpéciale, & par écrit du Gouvernement.

Louvain ſe glorifie de n'avoir jamais été pris par les armes. En 1542, Martin Roſſem, Général des Gueldrois, l'attaqua inutilement. En 1572, Guillaume, Prince d'Orange, fut obligé d'en lever le ſiege, par la vigoureuſe réſiſtance des Bourgeois, ſecondés des Etudiants. On y célebre tous les ans, le premier Dimanche de Juillet, la Fête de ſa Délivrance. En 1635, les Hollandois & les François y mirent le ſiege, qu'ils furent obligés de lever peu de temps après, à cauſe de la famine, qui détruiſoit leur armée.

Le 5 Août 1710, des François, conduits par le Partiſan Du Moulin, y entrerent par ſurpriſe; mais ils furent re-

LOUVAIN. poussés par les Bourgeois, & obligés de se retirer avec perte. Cette bravoure leur fit mériter une clef d'or, qui leur fut envoyée de la part de l'Empereur Charles VI, en reconnoissance de leur fidélité; on la conserve à l'Hôtel-de-Ville.

LE QUARTIER DE LOUVAIN.

Il consiste en dix-sept Mairies, en y comprenant aussi quelques petites Villes; Heverlé, Herent, Arschot, Lubeeck, Sainte-Aghtenrode, Cacchevin, Sichem, Haelem, Tirlemont, Leau, la Gheete, Cumptich, Gest-à-Gerompont, Judogne, Orp-le-grand, Aincourt, Jeandrain & Hannut. Il y a un Receveur du Roi, & un de la part des Etats de Brabant. Les Abbayes de Parc, de Vlierbeeck, de Valduc, de Florival & du Parc-des-Dames; les Prieurés de Heverlé, de Bethléem & de Terbanc, & la Prévôté de Ghempe, sont toutes assez près de la Ville.

L'Abbaye de Parc, de l'Ordre de Prémontré, fut fondée par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant, qui convertit, l'an 1129, son parc, où il nourrissoit des bêtes

bêtes fauves, en un Monaſtere, qui en porte le nom. L'Abbé a le titre d'Archi-Chapelain du Duc, & confere quantité de Cures à ſes Religieux. LOUVAIN.

Vlierbeeck fut premiérement une Prévôté, fondée par le même Duc Godefroi, environ l'an 1125, & annexée à l'Abbaye d'Affligem; juſqu'à ce que les Religieux euſſent obtenu, l'an 1259, du Pape Alexandre IV, un Abbé particulier de leur Maiſon.

Le Prieuré de Terbanc, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fut fondé par Henri IV, Duc de Brabant, l'an 1216.

L'Abbaye de Valduc, de l'Ordre de Cîteaux, a auſſi été fondée l'an 1230, par Henri IV, Duc de Brabant, & ſa fille Marguerite y fut Abbeſſe.

L'Abbaye du Parc-des-Dames, du même Ordre, fut fondée au Village de Weſemael, l'an 1215, par le même Duc, & par les anciens Barons de Rotzelaer.

Celle de Florival fut fondée l'an 1200, pour des Religieuſes de l'Ordre de St. Benoît, qui prirent, l'an 1218, la Regle de St. Bernard.

La Prévôté de Ghempe, Religieuſes

Louvain. de l'Ordre de Prémontré, qu'on nomme auſſi l'Iſle-du-Duc, a été fondée l'an 1219, par Regnier d'Udechem.

Le Prieuré des Céleſtins, à Heverle, joignant la Dile, a été fondé l'an 1521, par Guillaume de Croy, Seigneur de Chievres, & Marguerite de Hamal ſon épouſe; c'eſt l'unique Monaſtere de cet Ordre qui ſe trouve aux Pays-Bas. Les tombeaux magnifiques des illuſtres Maiſons de Croy & d'Arſchot ſont dans cette Egliſe, ainſi que leur Généalogie, depuis Adam : on n'en a jamais fait aucune qui remonte ſi haut. Près de ce Monaſtere, il y a un beau Château appartenant au Duc d'Aremberg.

Le Prieuré de Bethléem, ſitué au Village de Hérent, eſt de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1407, par Godefroi de Curia, Curé d'Oſterheym. Il eſt contigu à la montagne, dite Roeſſelberg, qui a été coupée l'an 1731, par ceux de Malines, lorſqu'ils ont fait le pavé vers Louvain.

LE MARQUISAT

DU SAINT-EMPIRE.

LE Marquiſat du Saint-Empire fait une des XVII Provinces des Pays-Bas; mais il comprend ſeulement la Ville d'Anvers & ſon Territoire, connu en Latin ſous le nom de *Marchionatus Sacri Romani Imperii.* L'Empereur Othon II l'inſtitua en faveur de Gerberge, ſa tante, veuve de Louis d'Outremer, Roi de France. Quelques Hiſtoriens néanmoins rapportent ſon inſtitution aux ancêtres de Pepin de Landen. Charles, fils de Gerberge, prit la qualité de Marquis du Saint-Empire, comme héritier de ſa mere. Après la mort d'Othon, ce Marquiſat paſſa ſous la domination de Godefroi d'Ardenne, avec la baſſe Lorraine. Enſuite l'Empereur Henri IV le

MARQUISAT DU ST. EMPIRE.

donna au célebre Godefroi de Bouillon, depuis Roi de Jéruſalem, en lui accordant auſſi l'Inveſtiture de la baſſe Lorraine. Ils paſſerent enſuite l'un & l'autre aux Ducs de Brabant.

Ce Marquiſat étoit autrefois d'une plus grande étendue, puiſque du temps de Charlemagne, il ne comprenoit pas ſeulement la Ville d'Anvers, mais auſſi celles de Gand, de Termonde, de Tournay, de Valenciennes, & les Châteaux qui étoient ſur l'Eſcaut. Il eſt à préſent compoſé des Quartiers de Liere, Ryen, Santhoven, Arckel, Herentals, Ghele, Hooghſtrate, Turnhaut, Bréda & Bergop-Zoom; mais les deux derniers ſont ſous la domination des Hollandois. *

* Les armes de cette Province ſont d'argent à trois tours de gueules, entretenues par trois murs de même, les deux du chef ſurmontées par deux mains appaumées de carnation, poſées l'une en bande, & l'autre en barre au chef de l'Empire.

Renvoy
A . Citadelle .
B . Esplanade .
C . Porte de Cronenbourg .
D . Quay de Bois .
E . Maye Gat .
F . Teste de Biere .
G . De Werff .
H . Levie de Pierre .
I . Mee Quay .
K . Quay des Anglois .
L . Fort S.t Laurens .
M . Kattenburg .
N . Porte de Slyck
O . De Roy Poort .
P . Porte Kypdorp .
Q . Porte S.t George .
R . Cimetier .
S . Den Eechoff .
T . Cathedralle de N.e D.
V . Fort Isabelle .
W . Redoute de l'Ecluse .
X . Fort du Trajet .
S.t Lazaire
Chemin Pave d'Anvers
Canal
N
M
L
K
I
H
Escau
V
Dyck
PARTIE
de
ANVERS

LA VILLE D'ANVERS.

SOn origine eſt fabuleuſe, comme l'eſt ordinairement celle des grandes Villes; on prétend qu'elle a tiré ſon nom de la main, jettée dans l'Eſcaut, que Salvius Brabon avoit coupée au Géant Antigone, qui demeuroit ſur les bords de cette riviere. En Langage du Pays, *Handt* ſignifie main, & *werpen*, jetter; d'où l'on dit que le nom d'*Antwerpen* a tiré ſon origine. Dans certaines Fêtes, & particuliérement celle de l'*Ommeganck*, on voit des repréſentations de Châteaux, & la figure d'un Géant; & même les armes de cette Ville ſont un Château triangulaire; & les deux mains qu'on y a ajoutées depuis, ſont des pieces parlantes, rapportées à cette fable.

Cette Ville, qui eſt une des plus riches & des plus belles du monde, eſt ſituée dans une plaine à la droite de l'Eſcaut, où cette riviere ſépare le Duché de Brabant du Comté de Flandres. Les Ducs de Brabant, Jean I, Jean III & Char-

ANVERS. les-Quint, la firent agrandir. Elle a deux cents douze rues, vingt-deux Places publiques, des maiſons propres & magnifiques, & des édifices ſacrés & profanes d'une beauté merveilleuſe.

Elle eſt environ à dix-ſept lieues de la mer, entre Bruxelles, Malines, Louvain & Gand ; elle a communication avec la premiere par le moyen d'un Canal, qui aboutit à la riviere de Rupel, & ſe jette dans l'Eſcaut près du Village de Willebroeck, où il arrive chaque jour deux barques qui tranſportent les paſſagers. Son Port, formé par l'Eſcaut, eſt très-beau & très-commode ; il y a encore huit Canaux principaux, par où les vaiſſeaux peuvent entrer dans la Ville : le plus grand en peut contenir juſqu'à cent.

Toutes ces commodités rendoient cette Ville autrefois la plus marchande des Pays-Bas, & les bateaux y abordoient en ſi grande quantité, que pour arriver au lieu de décharge, ils devoient attendre pluſieurs ſemaines avant que d'avoir leur tour. On y comptoit avant l'an 1550, deux cents mille habitants ; mais depuis la ſéparation des Provinces-Unies, la Ville d'Amſterdam a attiré

L'E

ue tout ſon commerce, en rece- ANVERS.
quantité de Marchands, qui en
nt été chaſſés pour la Religion.

Egliſe Cathédrale de Notre-Dame
n ouvrage fort vaſte & d'une archi-
re merveilleuſe : ſa longueur eſt
lus cinq cents pieds, ſa largeur de
cents trente, & ſa hauteur de trois
s ſoixante ; elle contient grand nom-
de Chapelles, enrichies de colon-
de marbre toutes différentes, & or-
s des plus belles peintures de diffé-
ts Maîtres, qui ont excellé à An-
rs plus que dans aucune autre Ville
s Pays-Bas.

Philippe II, Roi d'Eſpagne, y a te-
u, le 21 Janvier 1555, un Chapitre de
Ordre de la Toiſon d'or, où il créa dix-
euf nouveaux Chevaliers. On comp-
oit alors parmi ſes Chevaliers, outre
l'Empereur & Philippe II, Henri VIII,
Roi d'Angleterre ; François I, Roi de
France ; Ferdinand, Roi des Romains ;
Chrétien, Roi de Danemarck ; Maxi-
milien, Roi de Boheme ; Sigiſmond,
Roi de Pologne ; Jean, Roi de Portugal,
ſans y comprendre d'autres grands Prin-
ces & Seigneurs, dont on voit encore
les armoiries au Chœur de cette Egliſe.

ANVERS. La tour, qui fut achevée l'an 1518, eſt des plus hautes & des plus belles du Pays; elle a 466 pieds de hauteur, y compris la croix, qui en a quinze; ſon cadran a 30 pieds de diametre, & 90 de circonférence. Elle a 33 groſſes cloches & deux carillons. On a travaillé à bâtir l'Egliſe avec la tour durant quatre-vingts-quatre ans: elle a deux collatérales, trois portes principales de marbre & dorées, 230 arcades voûtées, ſoutenues par 125 colonnes; & on y voit trente-deux Autels. Les richeſſes & nommément l'argenterie qui ſert au Service divin, ſont d'un prix ineſtimable. Le grand Chœur fut commencé en 1124, & Buichard, Evêque de Cambray, le conſacra. Ce fut en cette année que les Chanoines s'y établirent au nombre de douze. Ils avoient été fondés auparavant dans l'Egliſe Collégiale de Saint-Michel, par Godefroi de Bouillon, dans le temps qu'il ſe préparoit pour l'expédition de la Terre-Sainte; mais ils céderent leur Egliſe, en 1124, à ſaint Norbert, Fondateur des Chanoines Réguliers de Prémontré, qu'ils avoient fait venir de France, pour combattre *Tanchelin* ou *Tanquelin*, Héréſiarque du

douzieme ſiecle, dont on raconte des choſes ſi étonnantes, que l'on ne pourroit croire qu'il ait ſéduit les Peuples à ce point-là, ſi l'on ne ſavoit qu'il y a des temps & des circonſtances où le Fanatiſme s'empare tellement des eſprits, qu'il y éteint en quelque ſorte toutes les lumieres de la raiſon. Cet Héréſiarque étoit d'Anvers; quoique Laïc, il prêchoit publiquement dans les Villes & dans les campagnes; il enſeignoit que les Sacrements de l'Egliſe Catholique étoient des inventions du Diable; que les Prêtres, les Evêques & les Papes, n'avoient rien de plus que les Laïcs, & qu'il ne falloit pas payer la Dixme. Il eut bientôt des Diſciples: on accouroit en foule à ſes Sermons; & comme il avoit le talent de la parole, il fut regardé comme un Prophete envoyé de Dieu, pour éclairer le monde: il acquit un ſi grand crédit ſur l'eſprit du Peuple, qu'il étoit obéi & reſpecté comme un Souverain, & l'on prétend qu'il profitoit de cet aſcendant pour commettre impunément les crimes les plus honteux. Il paroiſſoit en Public, eſcorté de 3000 hommes armés, qui le ſuivoient par-tout: il étoit vêtu ſuperbement, & il marchoit

ANVERS.

Hiſtoire de Tanchelin, Héréſiarque du douzieme ſiecle.

ANVERS. avec la pompe & l'équipage d'un Roi. Quand il alloit prêcher, on portoit ſon étendard devant lui, & ſes Gardes avoient l'épée nue à la main. Cet appareil frappoit les yeux du petit Peuple, qui l'écoutoit comme ſi c'eût été un Ange deſcendu du Ciel. Il faiſoit en même-temps une dépenſe royale; & pour y ſubvenir, voici, dit-on, le moyen qu'il employa.

Prêchant un jour devant une grande multitude de Peuple, il fit placer à côté de lui un tableau de la ſainte Vierge; & mettant ſa main ſur cette Image, il lui adreſſa ces paroles : *Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouſe.* Puis ſe tournant vers ſes Auditeurs: *Voilà*, dit-il, *que j'ai épouſé la ſainte Vierge, c'eſt à vous préſentement à fournir aux fraix des fiançailles & des noces.* Enſuite il fit mettre deux troncs à côté de l'Image, l'un à droite, & l'autre à gauche. *Que les hommes*, dit-il, *mettent dans l'un, & les femmes dans l'autre, ce qu'ils veulent me donner; je connoîtrai par-là lequel des deux ſexes a le plus d'amitié pour moi, & pour ma nouvelle Epouſe.*

Auſſi-tôt chacun s'empreſſa de porter

ſon argent au tronc ; & les femmes s'arracherent juſqu'à leurs colliers & leurs pendants d'oreilles, pour y mettre plus que les hommes. ANVERS.

On auroit peine à croire que le fanatiſme & la ſéduction puiſſent aller juſques-là, ſi l'hiſtoire n'en fourniſſoit pas d'autres exemples, ne fût-ce que celui de Jean de Leyde, ce fameux chef des premiers Anabaptiſtes, Tailleur de ſon métier, qui fit autrefois tant de bruit en Allemagne par ſon éloquence naturelle, jointe à une audace & une impoſture à peu près ſemblable à celle de *Tanchelin.*

Saint Norbert & ſes Compagnons, appellés dans les Pays-Bas pour combattre les erreurs & les extravagances de ce fanatique, eurent toutes les peines du monde à détromper les Peuples qu'il avoit ſéduits ; ils l'obligerent enfin à quitter le Pays, & il prit le parti de ſe retirer en Italie, habillé en Moine, afin de n'être pas connu pour ce qu'il étoit : il n'y demeura pas long-temps ; & à ſon retour, il fut arrêté & mis en priſon, par ordre de Fréderic, Archevêque de Cologne ; mais il trouva le moyen de s'évader, & l'on prétend qu'un

ANVERS. Prêtre, conduit par un faux zele, le tua de ſa propre main en 1125.

Quoique les Héréſiarques qui ont paru dans la ſuite, tels que Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague, Luther & Calvin, n'aient pas donné dans les mêmes excès que ce fanatique ſéducteur du douzieme ſiecle, il eſt pourtant vrai qu'il a été leur précurſeur à certains égards, puiſqu'ils ont enſeigné la même Doctrine que lui ſur la plupart de nos Sacrements, & ſur la puiſſance ſpirituelle de l'Egliſe.

Le Dioceſe d'Anvers eſt diviſé en ſept Doyennés, qui ſont l'Archiprêtré de la Ville, & les Doyennés d'Anvers, de Liere, de Hérentals, de Bréda, de Berg-op-Zoom & de Hooghſtrate, qui contiennent environ 180 Villages, ſix Chapitres de Chanoines, & quatre Abbayes.

Philippe de Nigri, Doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, Conſeiller Eccléſiaſtique du Conſeil-Privé, & Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'or, avoit été nommé premier Evêque; mais il mourut l'an 1562, avant d'être ſacré.

Evêques d'Anvers. I. François Sonnius, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain,

& premier Evêque de Bois-le-Duc, fut transféré à Anvers l'an 1570 : il mourut en 1576 ; enſuite le ſiege vaqua douze années, à cauſe des troubles du Pays. ÉVÊQUES D'ANVERS.

II. Livin Torrentius, Chanoine-Tréfoncier, Archidiacre & Grand-Vicaire de l'Evêché de Liege, fut ſacré l'an 1587, & mourut l'an 1595, après avoir été nommé à l'Archevêché de Malines.

III. Guillaume de Berghes, Grand-Doyen de l'Egliſe de Saint-Lambert à Liege, fut ſacré l'an 1598 : en 1601, il devint Archevêque de Cambray.

IV. Jean le Mire, Paſteur de l'Egliſe de Caubergue, & Chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut ſacré l'an 1604 : il tint un Synode l'an 1610, & mourut l'année ſuivante.

V. Jean Malderus, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, fut ſacré en 1611, & mourut en 1633.

VI. Gaſpar Nemius, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Douay, fut ſacré en 1634 ; en 1652 il devint Archevêque de Cambray.

VII. Marius-Ambroiſe Capello, de l'Ordre de St. Dominique, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, auparavant nommé à l'Evêché

Évêques d'Anvers.

d'Ypres, fut ſacré l'an 1654, & mourut en 1676.

VIII. Aubert van den Eede, Archidiacre d'Anvers, fut ſacré l'an 1677, & mourut en 1678.

IX. Jean-Ferdinand de Beughem, Doyen de l'Egliſe de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut ſacré en 1679, & mourut en 1699.

X. Réginald Cools, de l'Ordre de ſaint Dominique, Evêque de Ruremonde, paſſa à l'Evêché d'Anvers l'an 1700, & mourut le 2 Décembre 1706, âgé de près de 90 ans.

XI. Pierre-Joſeph Francken-Sierſtorf, Chanoine-Tréfoncier de l'Egliſe Métropolitaine de Cologne, & Préſident du Séminaire de Saint-Laurent, fut nommé par l'Empereur Charles VI, & fut ſacré à Cologne le 24 Octobre 1711: il mourut à Anvers le 19 Octobre 1727.

XII. Charles d'Eſpinoſa, Religieux de l'Ordre des Capucins, Suffragant du Cardinal d'Alſace, Archevêque de Malines, depuis l'an 1723, fut fait Evêque d'Anvers en 1728 : il y mourut, âgé de 84 ans.

XIII. Guillaume-Philippe de Herzelles, natif de Nivelle, Abbé de Sainte-

Gertrude à Louvain, fut ſacré à Malines Evêque d'Anvers, le 19 Mai 1733; il y mourut le 2 Septembre de l'année ſuivante, à l'âge de 61 ans. ÉVÊQUES D'ANVERS.

XIV. Joſeph-François-Anſelme Werbrouck, né à Ypres, paſſa de l'Evéché de Ruremonde à celui d'Anvers, le 10 Août 1746 : il mourut ſubitement la veille de Noël, âgé de 55 ans. On doit remarquer ici que le Roi de France, qui étoit alors maître de la Ville d'Anvers, nomma à cet Evêché l'Abbé de Raigecourt, un de ſes Aumôniers, qui étoit Chanoine-Tréfoncier de Liege; mais cette nomination n'eut pas lieu.

XV. Dominique de Gentis, Religieux Dominicain, Docteur en Théologie de l'Univerſité de Cologne, fut ſacré à Rome Evêque d'Anvers, ſur la nomination de l'Impératrice-Reine.

On compte quatre Paroiſſes dans la Ville d'Anvers. L'Egliſe de celle de Saint-Jacques eſt très-belle : c'eſt une Collégiale où il y a trente Chanoines, dont les Prébendes ont été fondées par deux Particuliers. Les autres Paroiſſes ſont St. Georges, Saint-André, Sainte-Walburge, dite du *Bourg*, qu'on dit

ANVERS. avoir été bâtie du temps des Gent & dédiée à l'Idole Woden, Dieu d Guerre : comme elle menaçoit ruin cauſe de ſon ancienneté, on y a fait réparations conſidérables l'an 1739.

Il y a une grande Place fort large fort longue, qu'on appelle *la Meire*, il y a pluſieurs belles maiſons, & milieu un beau & grand Crucifix bronze, de la hauteur de trente-troi pieds, ſur un piédeſtal de marbre : il fut placé l'an 1635.

L'Hôtel-de-Ville eſt d'une très-belle architecture, ayant quatre grands corps-de-logis, tous de pierres de taille, & un très-beau frontiſpice, orné de diverſes ſtatues, & ſurmonté d'un aigle. On commença à le bâtir l'an 1560 : en 1576 il fut brûlé ; mais en 1581, on le rebâtit tel qu'il eſt à préſent. En 1713, le Magiſtrat fit abattre 29 maiſons ſur cette grande Place, pour la rendre plus belle & plus ſpacieuſe.

La Place quarrée, qu'on appelle *la Bourſe*, mérite d'être vue : les Marchands, tant de la Ville que les étrangers, s'y aſſemblent journellement vers l'heure de midi. Elle pourroit aller de pair avec les Bourſes de Londres & d'Amſter-

E D'ANVERS.

ANVERS.

d'Amſterdam, ſi le commerce y étoit égal. Le Magiſtrat la fit bâtir en 1531 pour favoriſer le commerce public : elle eſt ſoutenue par quarante-trois pilliers de pierre bleue, qui forment une galerie tout autour de la Place; ſa longueur eſt de 180 pieds, & ſa largeur de 140. On dit que ce bâtiment a coûté trois cents mille écus. Il y auſſi pluſieurs voûtes ſouterraines qui ſervent de magaſins aux marchandiſes; il y a au-deſſus une grande ſalle, qu'on appelle l'Académie, où l'on enſeigne les principes de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, des Mathématiques, &c.

La Maiſon des *Ooſterlingues*, bâtie en 1568, mérite d'être vue; elle eſt faite pour la commodité des Marchands étrangers, ayant 300 chambres à leur ſervice; ſa longueur eſt de 230 pieds, & ſa largeur un peu moins. On y a logé très-ſouvent les Soldats de la garniſon.

La Citadelle eſt des plus régulieres & des plus fortes, ſelon l'ancienne maniere de fortifier; elle eſt de figure pentagone, ayant cinq baſtions qui ſe défendent bien l'un & l'autre, bien terraſſés & contreminés, avec leurs foſſés larges & profonds, qui en rendent les ap-

ANVERS. proches difficiles. Elle a ſervi de modele à preſque toutes celles qui ont été bâties depuis ce temps-là ; elle renferme une belle Place d'armes, pluſieurs puits, & ſes remparts ſont bordés de quantité de beaux arbres. Le Duc d'Albe la fit bâtir en 1568, & l'ouvrage fut conduit par Paciotti, fameux Ingénieur, & Architecte d'Urbin, qui en donna le deſſein ; & par le Colonel Serbelloni, qui employerent aux travaux les Pionniers auſſi-bien que les Soldats ; ainſi elle fut bientôt en ſa perfection. Il n'y a qu'une ſeule porte ; elle a 2500 pas de circuit.

Anvers ſouffrit beaucoup durant le ſeizieme ſiecle, & les guerres civiles, pour la Religion. En 1566, les Proteſtants pillerent les Egliſes & Couvents avec une fureur extrême. Les maux qu'elle ſouffrit en 1576, ſurpaſſent tout ce qu'on pourroit exprimer de cruel & de barbare. Ce furent les Soldats Eſpagnols qui, s'étant mutinés faute de paiement, ſe rangerent du côté des Rebelles, ſurprirent la Ville, & firent un horrible carnage des habitants. Cinq ou ſix mille Eſpagnols, qui étoient dans la Citadelle, forcerent le retranchement des Bourgeois, & firent la même choſe que

les autres. Plus de 600 maiſons furent brûlées, & près de 10000 hommes y furent tués ou noyés. L'Hôtel-de-Ville & d'autres bâtiments magnifiques furent réduits en cendres, & les richeſſes d'une Ville ſi marchande & ſi puiſſante furent enlevées par des ſcélérats; ce malheur arriva le 4 Novembre, & le pillage dura trois jours. ANVERS.

François de Valois, Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, avoit été inauguré Duc de Brabant à Anvers l'an 1582; mais il fut obligé d'en ſortir en 1583, le conſeil qu'on lui avoit donné de ſe rendre maître de la Ville ayant été mal exécuté. Ce Prince voyant ſon autorité trop bornée, avoit réſolu de la ſurprendre: il y fit entrer le 17 Janvier 1583, dix-ſept Compagnies d'Infanterie, & il étoit avec ſon armée près des murailles, ſous prétexte de la faire paſſer en revue. Les Bourgeois s'étant apperçus de cette ſurpriſe, commencerent à ſe défendre ſi courageuſement, que les François furent repouſſés juſques hors de la Ville. Plus de 1500 y furent tués, parmi leſquels il y avoit 300 Gentilshommes, & plus de 2000 furent faits priſonniers. Les

ANVERS. Bourgeois n'y perdirent de leur côté qu'environ 80 hommes. Le Duc d'Alençon après avoir manqué ſon coup, tâcha en vain de s'excuſer & de ſe réconcilier avec les Etats; il ſe retira enſuite en France, où il mourut de déplaiſir.

Siege d'Anvers en 1585. Le Prince de Parme reprit la Ville d'Anvers le 17 Août 1585, après un ſiege d'un an, qui fut un des plus fameux dont parle l'Hiſtoire. La Ville étoit alors le boulevard du Calviniſme, & de la révolte aux Pays-Bas; elle ne ſe rendit qu'après avoir eſſuyé tous les maux que ſouffre une Place réduite aux dernieres extrémités. Philippe de Marnix, Baron de Sainte-Aldegonde, y commandoit: il avoit été dans la confidence du Prince d'Orange; & depuis ſa mort les Confédérés avoient confiance en lui. Jamais Place ne fut mieux attaquée ni mieux défendue. Le pont que le Prince de Parme fit jetter ſur l'Eſcaut, cette digue fameuſe, ces grandes machines dont il ſe ſervit, ſont des prodiges. Georges Rinaldy, Architecte du Prince de Parme, avoit inventé & dreſſé ce pont, qui fut emporté le 5 Juin, par le moyen de quelques bâteaux chargés de

ANVERS.

feu d'artifice, que les Aſſiégés firent deſcendre ſur l'Eſcaut; l'un creva devant le pont, & en emporta la plus grande partie; 800 hommes furent tués, & un plus grand nombre fut bleſſé; le Prince de Parme y courut riſque de la vie. Ce grand Capitaine avoit oſé attaquer Anvers contre le ſentiment des Chefs les plus expérimentés, avec une armée de 12000 hommes; même en l'aſſiégeant, il étoit aſſiégé par les garniſons des Mécontents de Bruxelles & de Malines.

La Paix ayant été conclue à Munſter, l'an 1648, entre le Roi d'Eſpagne, Philippe IV, & les Etats-Généraux, il a été réglé par ce Traité, que nul gros vaiſſeau ne pourroit plus venir en droiture à Anvers ſans décharger premiérement ſes marchandiſes en Hollande, d'où elles viennent dans le Pays par des bateaux de tranſport. Cet Article n'a pas peu contribué à la ruine du commerce de cette Ville.

Un ſoulevement qui ſurvint l'an 1659 au ſujet des Poſtes qu'on y vouloit établir, & le châtiment de pluſieurs des mutins, l'a auſſi fort diminué; car pluſieurs furent chaſſés, & d'autres qui ſe ſentoient coupables, ſe retirerent ail-

ANVERS. leurs avec leurs familles. Certaine maladie contagieuſe, qui s'y fit reſſentir l'an 1678, a fort dépeuplé la Ville; de ſorte qu'en un même temps on y trouva 1200 maiſons vuides.

Il y arriva auſſi l'an 1684, une choſe fort remarquable : il ſurvint, au mois de Janvier, une gelée ſi forte, que l'Eſcaut en fut pris & fermé pendant quelques ſemaines devant la Ville; de ſorte qu'on paſſa cette riviere en carroſſes & charriots, & qu'on tint une eſpece de foire ſur la glace, où l'on avoit conſtruit pluſieurs maiſons de bois, dans leſquelles on vendit toutes ſortes de denrées.

Les Familles Patriciennes de cette Ville étoient Olins, Hoboken, Bode, Volcker, Impegem, Pape & Wilmar. Autrefois tous ceux du Magiſtrat devoient être iſſus d'une de ces Familles, mais cela n'eſt plus en uſage. Le Magiſtrat d'Anvers eſt compoſé de deux Bourguemeſtres & de dix-huit Echevins; outre deux Tréſoriers, un Receveur, deux Penſionnaires, quatre Greffiers, quatre Secretaires, & douze Conſeillers qui compoſent le Magiſtrat inférieur.

Le Souverain y met auſſi deux Officiers ; l'un pour l'exécution de la Juſtice criminelle, qui porte le titre de *Margrave d'Anvers*, ayant ſous lui un Lieutenant, dit l'*Eſcoutette ;* l'autre pour l'exécution de la Juſtice civile, qu'on appelle *l'Amptman.* La Bourgeoiſie y jouit de quantité de privileges conſidérables. Ils ont cinquante-quatre Doyens de l'arriere-Conſeil, choiſis des vingt-ſept Métiers de la Ville ; il y a auſſi vingt-ſix Capitaines de Compagnies Bourgeoiſes, qu'on prend hors des treize Quartiers de la même Ville. Le ſoin des pauvres y eſt confié à certaines perſonnes des plus honorables de la Ville, qu'on nomme *Aumôniers ;* mais les groſſes avances d'argent qu'ils doivent faire, & les difficultés de cette Charge ſont cauſe qu'elle n'eſt pas fort ambitionnée. On avoit bâti dans ces derniers temps un très-beau Théatre pour l'Opéra, dont tout le profit revenoit aux Pauvres. ANVERS.

Anvers a produit un ſi grand nombre d'hommes illuſtres en toutes ſortes de genres, qu'il ſeroit impoſſible de les nommer tous. Elle peut ſe glorifier d'avoir été la Patrie d'Abraham Ortelius, Hommes illuſtres d'Anvers.

ANVERS. fameux Géographe ; d'Emmanuel Schéleſtrade, un des Bibliothécaires du Vatican; de Jean-Baptiſte Gramaye, célebre Hiſtorien ; d'Aubert le Mire, en Latin *Miræus ;* de Jacques Tirin, de Martin Del Rio, de Daniel Papebrock, de Chriſtophe Butkens, d'Emmanuel Metterens, de François Haræus, de Jean Gruter, & d'une infinité d'autres Savants dans l'hiſtoire ſacrée & profane.

On doit encore compter parmi les hommes illuſtres de la Ville d'Anvers, Chriſtophe Plantin, & Balthazar Moretus, fameux Libraires, dont l'Imprimerie ſubſiſte encore, & dont les Preſſes ſont aujourd'hui principalement employées à donner des Miſſels ou Bréviaires Romains, & d'autres Livres ſemblables à l'uſage des Gens d'Egliſe.

Mais rien ne fait plus d'honneur à la Ville d'Anvers, que les fameux Peintres qu'elle a produits, parmi leſquels Paul Rubens & Jean-Baptiſte Vandeick tiennent inconteſtablement le premier rang.

Fameux Peintres d'Anvers. Rubens n'étoit pas né à Anvers : il naquit à Cologne, où ſon pere s'étoit retiré pendant les troubles des Pays-Bas; ce qui n'empêche pas qu'il ne regar-

dât lui-même la Ville d'Anvers comme ſa Patrie, parce que ſa famille y étoit établie depuis très-long-temps; que ſon pere y avoit toujours vécu; qu'il y poſſédoit la dignité d'Echevin, place très-conſidérable en ce temps-là, & qu'il n'en étoit ſorti que dans la circonſtance des Troubles. ANVERS.

Jamais homme ne naquit avec des diſpoſitions plus heureuſes que celles de Rubens, pour exceller dans la Peinture. Il réuniſſoit en quelque ſorte tous les talents; un eſprit vif; une imagination riche & féconde; une main hardie, légere, & toujours heureuſe; une parfaite connoiſſance de l'Hiſtoire & de la Fable; une ſcience du coloris portée au plus haut degré : il travailloit avec une facilité prodigieuſe. Cependant il ne faut pas croire que tous les tableaux que l'on débite ſous ſon nom, ſoient en entier de ſa main; il en traçoit ordinairement le deſſein, & il le faiſoit enſuite remplir par ſes Eleves, dont il retouchoit l'ouvrage quand il y remarquoit quelque défaut. Dans les grandes pieces, il faiſoit peindre les payſages par *Widen* & par *Vanuden; Synders* en peignoit les animaux. On raconte qu'un

ANVERS. jour ces trois Eleves étant à table, dirent entr'eux que ce Rubens, dont on faiſoit tant de cas, ne pouvoit cependant ſe paſſer d'eux, quand il falloit peindre des payſages ou des animaux, qui faiſoient ſouvent le plus grand mérite de ſes ouvrages. Rubens qui le ſut, peignit auſſi-tôt de ſa main un grand tableau, où il repréſenta divers animaux, avec de très-beaux payſages qu'il leur fit voir, & qu'ils ne purent s'empêcher d'admirer. *Allez*, leur dit-il enſuite, *vous n'êtes que des ignorants ; quand je me ſers de vous, c'eſt pour aller plus vîte ; vous voyez que je puis m'en paſſer, & que je ſuis votre maître en tout.*

Si l'on avoit ce tableau, on pourroit dire qu'il eſt tout entier de la main de Rubens ; mais qui eſt-ce qui nous dira dans les autres ce qu'il a peint lui-même, ou ce qu'il a fait peindre par les trois Eleves que l'on vient de nommer ? Ce grand Peintre avoit demeuré ſept ans en Italie, où il a laiſſé quantité de tableaux, que l'on y conſerve précieuſement. Aucun Peintre n'en a fait un auſſi grand nombre ; la Ville d'Anvers en eſt remplie : on admire ſur-tout la deſcente de Croix qui eſt à la Cathédra-

le, & que l'on regarde, avec raiſon, comme un de ſes chefs-d'œuvres. Il y a beaucoup d'autres Villes qui ſe vantent de poſſéder des tableaux de Rubens : il excelloit dans tous les genres; l'hiſtoire, l'allégorie, le payſage, le portrait, tout étoit peint avec la même force & le même coloris. Il fit en deux ans les vingt-deux tableaux que tout Paris admire dans la galerie du Luxembourg, où il a peint l'hiſtoire de Marie de Médicis, Reine de France. La joie qui éclate ſur le viſage de cette Princeſſe, au même inſtant qu'il paroît abattu par les douleurs de l'enfantement, prouve qu'il étoit capable d'égaler, quand il vouloit, la fineſſe du pinceau des plus grands maîtres d'Italie.

ANVERS.

On ſe plaint, en général, de ce que ſes figures ſont trop lourdes & trop maſſives; mais, à cela près, ſes carnations ſont preſque toujours admirables.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce Peintre infatigable étoit encore un habile négociateur : il fut Ambaſſadeur en Angleterre, & député en Hollande par la Ville d'Anvers, pour y traiter des affaires du commerce. Cependant il n'a vécu que 63 ans, & il a laiſſé un ſi grand

ANVERS

nombre d'ouvrages, qu'ils auroient ſuffi pour remplir la vie de trois ou quatre Peintres, dont le travail eût été ſoutenu & prolongé juſques à l'âge de 80 ans. Il étoit né à Cologne en 1577, & il mourut à Anvers en 1640.

Le plus illuſtre de ſes Eleves a été, ſans contredit, Jean-Baptiſte Vandeick, né à Anvers en 1599, fils d'un Marchand de toiles, & d'une mere qui peignoit le payſage, & qui lui voyant de la diſpoſition pour le deſſein, lui mit de bonne heure le crayon à la main. *Van Balen*, Peintre Flamand, qui avoit paſſé pluſieurs années en Italie, fut ſon premier maître. Il entra enſuite dans l'Ecole de Rubens, & pluſieurs croient qu'il a ſurpaſſé ſon Maître, non pour la fécondité du génie, mais pour la douceur & la délicateſſe du pinceau, jointe à la correction du deſſin. Il excella particuliérement dans le portrait, non qu'il ne fût capable de réuſſir parfaitement dans les tableaux d'hiſtoire; mais ceux-ci n'étoient pas payés auſſi cher de ſon temps qu'ils le ſont aujourd'hui, au-lieu que les portraits des Princes & Princeſſes & des grands Seigneurs, lui rapportoient davantage; & comme il ai-

moit à faire de la dépenſe, il s'adonna au genre qui étoit pour lui le plus lucratif. Les portraits de ſa main ſont aujourd'hui l'ornement des plus riches cabinets de l'Europe, & ils coûtent beaucoup plus qu'ils ne lui ont jamais valu. Il y en a un grand nombre en Angleterre, où il fut appellé par le Roi Charles I. ANVERS.

Au reſte, Rubens & Vandeick ne ſont pas les ſeules Peintres célebres qui ſoient nés à Anvers. Martin de Vos y naquit en 1524; Barthelemi Spranges, en 1546; Paul Bril, en 1554; Jacques Fouquiers, en 1580; David Teniers, en 1582; Synders, en 1591; Jacques Jordans, en 1594; Jean Miel, en 1599; Jacques Quellinus, en 1607: on ne doit pas oublier dans cette liſte *Quintin Meſſeys*, qui étant fils d'un Maréchal, & ne ſachant que le Métier de ſon pere, voulut épouſer la fille d'un Peintre, qui la lui refuſa, parce qu'il ne ſavoit pas manier le pinceau. Il alla en Italie pour y apprendre à deſſiner & à peindre, & il en revint ſi habile en aſſez peu de temps, que le Peintre ne fit plus aucune difficulté de lui donner ſa fille en mariage. On l'appelle ordinairement *le Maréchal*

ANVERS. *d'Anvers :* il y a dans cette Ville plusieurs ouvrages de sa façon : il y mourut en 1529, & il fut enterré à l'entrée de l'Eglise Cathédrale, où l'on mit son buste, avec cette inscription :

Connubialis amor de Mulcibre fecit Apellem.

L'amour conjugal d'un Forgeron en a fait un Apelle.

Comme il y a très-peu de personnes qui se connoissent assez en Peinture pour discerner, avec certitude, les excellentes copies d'avec les originaux, & pour juger sûrement de la touche propre des différents Maîtres, on ne craindra pas de se tromper, en disant qu'il y a plusieurs tableaux achetés & vendus pour originaux, qui ne sont que des copies, & beaucoup d'originaux attribués à différents Peintres, qui n'y ont jamais mis la main. C'est dans cette espece de commerce que les Charlatans, dont le nombre est, comme l'on sait, très-considérable en tout genre, débitent leur marchandise avec le plus d'avantage, par la disette où l'on est de connoisseurs assez éclairés pour découvrir leurs impostures.

La célebre Abbaye de Saint-Michel

eſt ſituée à Anvers auprès des remparts. Les Princes ſouverains & les Gouverneurs y logent ordinairement quand ils ſont dans cette Ville. Saint Norbert, Fondateur de l'Ordre des Prémontrés, fonda cette Abbaye lorſqu'il eut été appellé à Anvers, l'an 1124, pour y combattre les erreurs de Tanchelin. En reconnoiſſance, il reçut pluſieurs biens des Chanoines Séculiers, qui étoient alors dans l'Egliſe de Saint-Michel, qu'ils laiſſerent aux Compagnons de ſaint Norbert, & ils ſe retirerent à celle de Notre-Dame, qui n'étoit en ce temps-là qu'une Chapelle. ANVERS.

La ſeconde Abbaye eſt celle de Saint-Sauveur, de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1444 par Pierre Potz : avant l'an 1654, ce n'étoit qu'un Prieuré.

Tous les Ordres, ſoit de Religieux ou de Religieuſes, y ont leurs Monaſteres; les Jéſuites, qui y vinrent l'an 1562, y ont trois Colleges; dans le premier, ils enſeignent les Humanités à la jeuneſſe, & la Philoſophie à leurs jeunes Religieux; le ſecond eſt leur Maiſon-Profeſſe; le troiſieme eſt nommé *le Convict*, où ils tiennent des Penſionnaires.

L'Egliſe de la Maiſon-Profeſſe, qui

ANVERS.

eſt très-magnifique, a été commencée en 1614, & achevée ſept ans après; elle a été pavée de marbre; les galeries intérieures qui l'entourent pourroient paſſer ailleurs pour deux belles Egliſes, ſoutenues autrefois par un grand nombre de colonnes de marbre; les quatre voûtes ont été ornées de trente-huit grands tableaux à bordures dorées; & les murs percés de quarante croiſées, ſont revêtus de marbre. La grande voûte étoit d'une ſculpture délicate, très-bien pratiquée & dorée de tous côtés. Le maître-Autel eſt de marbre, de jaſpe, de porphire & d'or. Les Chapelles de la Ste. Vierge & de St. Ignace ne ſont pas moins riches, les côtés & la voûte ſont de marbre avec ſix ſtatues d'albâtres, qui repréſentent leurs Fondatrices, qui étoient des filles dévotes. Le Frontiſpice, la Maiſon-Profeſſe des Jéſuites & leurs deux Bibliotheques, l'une pour l'uſage des Peres de la Maiſon, l'autre pour ceux qui y travaillent depuis près de cent ans à la collection des Actes & Vies des Saints, mériteroient une deſcription particuliere. Preſque toutes les peintures qu'on a vues étoient de la main du fameux Rubens; l'on y admire encore

principalement le tableau de l'Assomption de la sainte Vierge, qui est dans une Chapelle, & que ce Peintre nommoit sa piece favorite. ANVERS.

Cette belle Eglise eut le malheur d'être brûlée par la foudre, le 18 Juillet 1718, qui dévora en moins de trois heures de temps tous les beaux ornements de marbre, les belles peintures de Rubens, les Reliquaires, & toute la sculpture : de sorte que l'Eglise fut bientôt réduite en un monceau de pierres, excepté la tour, le frontispice, la Sacristie, & les Chapelles collatérales de Notre-Dame & de St. Ignace. Elle fut rebâtie l'année suivante; elle est aujourd'hui plus claire, mais moins riche en précieux ouvrages de l'Art, qu'elle n'étoit avant l'incendie.

Les Chartreux furent fondés premiérement au Village de Kiel, près du Château, l'an 1320; leur Couvent ayant été détruit en 1542, par Martin van Rossem, Général des Gueldrois, ils s'établirent en 1550 à Liere; mais les Chartreux qui sont maintenant à Anvers, y vinrent de Bois-le-Duc en 1632, après sa réduction. Les Récollets sont établis à Anvers depuis l'an 1449; les Carmes,

ANVERS. depuis l'an 1485; les Auguſtins, depuis l'an 1607 : ils y enſeignent les Humanités & la Théologie; les Dominicains, depuis l'an 1243 : leur Egliſe fut brûlée par la foudre l'an 1679, ainſi que la tour; les Bogards, depuis l'an 1228; les Capucins, en 1586; les Minimes, en 1614; les Carmes déchauſſés, en 1618, & les Alexiens, en 1460. Les Sœurs-Noires y vinrent l'an 1506; les Clariſſes, l'an 1455; les Annonciades, en 1608; les Sœurs-Blanches, dès l'an 1312; les Dominicaines, en 1621 : les Carmélites déchauſſées y ont deux Couvents; l'un, dit des Eſpagnoles, commencé l'an 1611, par la vénérable Mere Anne de St. Barthelemi, qui y eſt morte en odeur de ſainteté l'an 1626 : l'on travaille actuellement à Rome à ſa béatification; l'autre eſt des Carmélites Angloiſes, depuis l'an 1619; les Capucines vinrent en 1644; les Norbertines, depuis l'an 1655; les Urſulines, en 1682; les Hoſpitalieres, en 1238. Les Sœurs du Tiers-Ordre de St. François y ont deux Monaſteres, & les Religieuſes de l'Ordre de St. Auguſtin en ont cinq; ſavoir Ooſtmal, fondé au Village de ce nom, & transféré à Anvers en

1621 ; Facuwez, fondé vers l'an 1350 ; *Ter-Nonnen*, fondé en 1280 ; *Ter-Siecken*, fondé vers l'an 1235 ; & celles de Waelewyck, ſorties depuis peu d'années de la Mairie de Bois-le-Duc. Il y a auſſi un beau Béguinage, avec une riche Egliſe. ANVERS.

En 1706, après la réduction de Bruxelles, le Duc de Marleborough, Général de l'armée Alliée, envoya un détachement pour ſoumettre Anvers, où il y avoit ſix Bataillons François, & ſix d'Eſpagnols. Le Marquis de Taraçena, Gouverneur de la Citadelle, ſe déclara d'abord pour le Roi Charles III, & il y reſta avec quelques Troupes Eſpagnoles ; mais on permit aux François de ſe retirer, avec quatre pieces de canon & deux mortiers.

Anvers fut choiſi, après la Paix de Raſtadt & de Bade, pour tenir le Congrès entre quatre Députés des Etats-Généraux, afin d'y régler le fameux Traité *de Barriere*, qui fut conclu le 15 Novembre 1715, après quarante-huit Conférences, tenues à l'Hôtel-de-Ville. Ce fut auſſi, l'an 1738, le lieu du Congrès entre les Députés de S. M. Imp. & Cath., & ceux d'Angleterre &

ANVERS. d'Hollande, pour régler le Tarif du commerce & d'autres difficultés, qui ne furent pas pourtant applanies.

En 1746, après la prise de Malines, le Feld-Maréchal, Comte de Bathiany, abandonna aussi la Ville d'Anvers, & se retira avec l'armée Alliée du côté de Bréda. Le Roi Louis XV suivit de près, & prit son quartier au Château de Bouchaut, pendant que le Maréchal Comte de Saxe s'avançoit avec l'armée de France. Il prit possession de cette Ville le 20 Mai. La garnison Autrichienne s'étoit retirée, au nombre de 2000 hommes, au Château, qui fut d'abord investi par le Comte de Clermont. On étoit convenu de ne l'attaquer que par les dehors; il se rendit le premier Juin, à condition que la garnison sortiroit avec tous les honneurs militaires, & que tous les Forts des environs seroient rendus en même-temps. Le Roi de France y fit son entrée le 4 suivant, & prit son logement à l'Abbaye de Saint-Michel. Sa Majesté accompagna ensuite la grande Procession de la Cathédrale, le 9, jour de la Fête-Dieu, & retourna le lendemain à Malines.

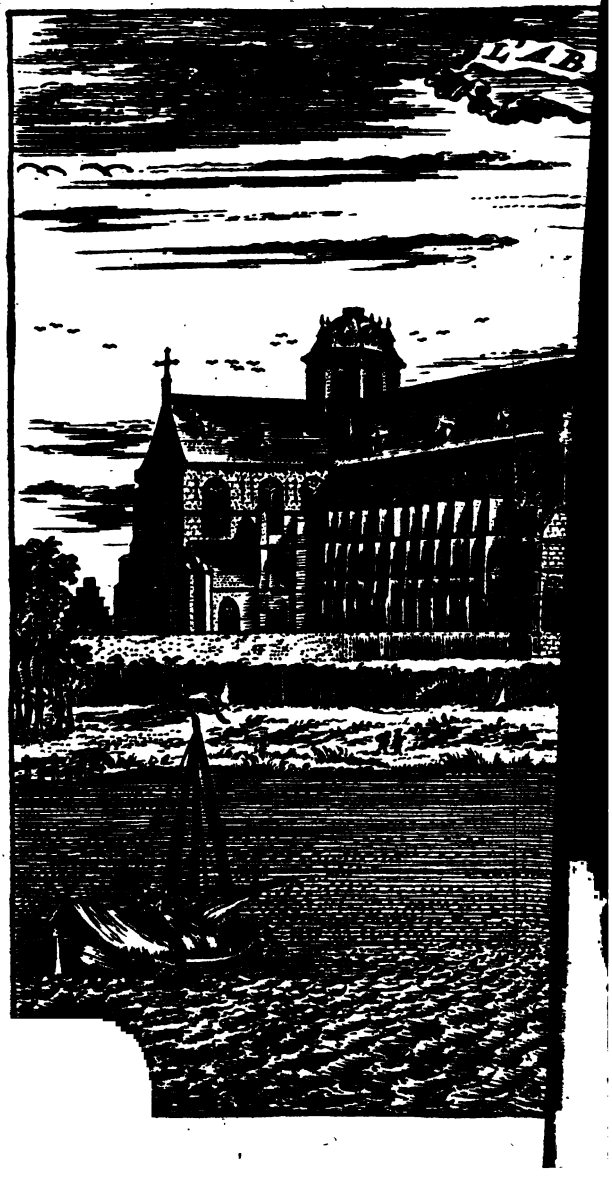

QUARTIER D'ANVERS.

On voit à deux lieues d'Anvers la
e & riche Abbaye de Saint-Bernard,
ligieux de l'Ordre de Cîteaux, ſituée
le bord de l'Eſcaut; elle a été fon-
l'an 1233, par Henri IV, Duc de
bant. Elle a été annexée à l'Evêché
nvers, pour l'entretien de l'Evêque;
s elle en fut ſéparée l'an 1649, en
u d'une tranſaction entamée dès l'an
6, ſous l'Evêque Némius, par la-
lle les biens fut partagés. Quoique
e Abbaye ait été brûlée pendant les
iennes guerres, & par malheur en
72, elle eſt beaucoup plus belle
elle n'a été autrefois; de même que
n Egliſe, dont l'Autel eſt ſuperbe.

LA CAMPINE fait auſſi partie du
uartier d'Anvers; en Flamand on dit
empen, & en Latin *Taxandria*, dont
s plus anciens Géographes ont fait
mention. On diſtingue cette Contrée,
de la Campine Liégeoiſe, qui fait par-
tie du Pays de Liege.

Quoique ce Pays ſoit rempli de bruye-
res, la vigilance & l'induſtrie des ha-
bitants, en réduit journellement quel-

ANVERS. ques parties en culture & en pâturages : elle produit quantité de beurre, qu'on tranſporte dans les Villes voiſines; l'on y tire des tourbes, qui eſt une terre qu'on fait ſécher, & dont on ſe chauffe commodément pendant l'hiver. Cette Contrée eſt arroſée de pluſieurs rivieres, & contient quantité de gros Bourgs, qui ſont pour la plupart autant de franchiſes; & quoiqu'il y en ait qui ſoient ouverts, ils méritent cependant de porter le nom de Villes, par rapport au grand nombre d'Egliſes, de maiſons & d'habitants qu'ils contiennent. Ceux de la Campine aiment naturellement le travail & les études; il y a preſque dans tous les Bourgs & Villages des Ecoles Latines.

HERENTALS, petite Ville ſituée ſur la riviere de Nethe, à ſix lieues d'Anvers, & à trois de Liere. Henri IV, Duc de Brabant, l'a bâtie l'an 1209, & l'annexa à ſon Domaine ; on l'entoura de murailles vers l'an 1400. Son Egliſe principale eſt dédiée à Ste. Waudru; elle fut bâtie l'an 1417. Il y avoit autrefois un Chapitre de Chanoines, fondé l'an 1366, par Wenceſlas, Duc de Brabant : il ne ſubſiſte plus. Il y a encore

des Récollets, des Auguſtins, qui enſeignent les Humanités; un Béguinage & une Prévôté de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1411, par Arnould de Craeynheim, Seigneur de Grobendonck, & par Jeanne de Steynvoort, ſa femme.

HOOGSTRATE, petite Ville & Comté dépendant du Marquiſat d'Anvers, dont elle eſt éloignée de ſix lieues, ainſi que de Berg-op-Zoom, a été bâtie vers l'an 1212, par Henri IV, Duc de Brabant. Il y a dans l'Egliſe Collégiale, dédiée à Ste. Catherine, un Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen, fondé l'an 1531. Les Récollets y ont auſſi un Couvent, & enſeignent les Humanités. Le Comté d'Hoogſtrate a appartenu ci-devant à la Maiſon de Lalaing; mais à préſent elle eſt au Rhingrave Prince de Salm. On y celebre tous les ans une Fête ſolemnelle, avec un grand concours de monde, le Dimanche de la Sainte-Trinité, à l'occaſion d'un miracle qui arriva l'an 1280 au Bourg de Boxtel, dans la Mairie de Bois-le-Duc. Un Prêtre, y célébrant la Meſſe, vint à douter ſi le vrai Sang de N. S. Jeſus-Chriſt étoit dans ſon Calice

ANVERS. après la Conſécration ; il le renverſa ſur le Corporal & ſur les linges de l'Autel, qui au même inſtant devinrent tout enſanglantés. Le Prêtre les plia d'abord, & voulut les laver après la Meſſe, pour en ôter les taches ; mais ce fut en vain. Ces linges ſe montrent encore tous les ans avec grande vénération, dans l'Egliſe d'Hooghſtrate, où ils ont été tranſférés vers l'an 1645, depuis que le Bourg de Boxtel eſt ſous la domination des Hollandois.

TURNHOUT, petite Ville de la Campine, a été bâtie pareillement par Henri IV, Duc de Brabant, vers l'an 1212. Il y a une Egliſe Collégiale dédiée à ſaint Pierre, dont le Chapitre fut fondé l'an 1398, par Marie de Brabant, Ducheſſe de Gueldres ; il eſt compoſé d'un Doyen & de douze Chanoines. On y bâtit une nouvelle Egliſe l'an 1739. Il y a un Couvent de Récollets & de Sépulchrines, un Béguinage, & un College public, où les Chanoines Réguliers de Corſſendonck enſeignent les Humanités depuis l'an 1644.

L'Empereur Charles-Quint donna la Seigneurie de cette Ville, l'an 1545,

à ſa ſœur Marie, Reine de Hongrie, pour en jouir ſa vie durant. En 1648, après la Paix de Munſter, le Roi Philippe IV la donna à la Princeſſe Amélie de Solms, veuve de Fréderic-Henri de Naſſau ; &, par cette raiſon, elle entra dans la Maiſon d'Orange. Guillaume III, Roi d'Angleterre, étant décédé l'an 1702 ſans enfants, la poſſeſſion de cette Seigneurie, en vertu du teſtament de ladite Princeſſe, a été adjugée par Arrêt de la Cour Féodale de Brabant, du 26 Mai 1708, au Roi de Pruſſe, moyennant 100000 florins, qu'il a dû donner à Jean-Guillaume, Prince d'Orange, Stadhouder de Friſe, &c. ANVERS.

Le Quartier de Turnhout eſt de la dépendance de la Ville d'Anvers, & comprend quinze Villages. Le Prieuré de Corſſendonck, Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, en dépend. Il a été fondé l'an 1393 par Marie, fille de Jean III, Duc de Brabant. A deux lieues de là, on voit l'Abbaye de Poſtel, fondée l'an 1173, pour des Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, depuis changée l'an 1270 en un Prieuré d'hommes, qui fut érigé en Abbaye l'an 1622.

La Franchiſe de GEEL eſt une des

ANVERS. huit anciennes Baronnies du Brabant. Il y a une belle Egliſe, dédiée à St. Martin & à Ste. Dymphne, Vierge & Martyre, qui ſouffrit la mort par les mains de ſon propre pere. Il y a dans cette Egliſe un Chapitre de huit Chanoines, & un Doyen, fondé l'an 1562 par Jean de Merode, dont la collation appartient au Marquis de Weſterloo, de la même Maiſon. La Paroiſſe eſt dédiée à ſaint Amand. Il y a des Ecoles Latines célebres par tout le Pays, ſous la direction de Prêtres Séculiers; l'on y voit auſſi un Couvent de Religieuſes Hoſpitalieres. Le Quartier de Geel dépend, pour le Spirituel, du Dioceſe de Bois-le-Duc.

Il y a auſſi les Franchiſes de Moll, d'Arendonck, Deſſchel & Rhéty, avec les célebres & magnifiques Abbayes de Tongerloo & d'Everbode; toutes deux de l'Ordre de Prémontré. Tongerloo eſt ſitué à trois lieues de la Ville d'Arſchot, & doit ſon origine à quelques Religieux de l'Abbaye de Saint-Michel à Anvers, qui s'y établirent l'an 1130, & furent dotés par un homme riche, nommé Giſelbert. On y a vu ſouvent juſqu'à trois cents Religieux, qui ſont

L'ABAÏE D

réduits maintenant à la moitié par les guerres; une grande partie exerce les fonctions paſtorales, même ſous la domination des Etats-Généraux. Le Pape Pie IV l'unit, en 1560, à l'Evêché de Bois-le-Duc, tellement que les deux premiers Evêques en furent Abbés; mais l'an 1590, du temps de l'Evêque Crabeels, l'Abbaye fut ſéparée de l'Evêché, en lui laiſſant certains revenus annuels. La Bibliotheque y eſt magnifique, ſoit pour le nombre de bons Livres, ſoit pour le bâtiment. Environ l'an 1630, les Religieux de Tongerloo acquirent un beau College à Rome, où ils ont un Préſident, avec huit ou dix Religieux de cette Abbaye, qui y vont achever le cours de leur Théologie. ANVERS.

L'Abbaye d'Everbode, qui eſt ſituée à deux lieues d'Arſchot, n'eſt pas moins conſidérable; elle a été fondée l'an 1128 par Arnould, Comte de Lôz, qui y fit venir pareillement des Religieux de Saint-Michel à Anvers. Son Egliſe, qui eſt remarquable par ſa grandeur & par ſa beauté, a été achevée l'an 1673, & on eſt occupé à rebâtir toute l'Abbaye.

Elle eſt en partie ſous les Dioceſes de Malines & de Liege. Son Abbé en-

ANVERS. tre aux Etats de Brabant & de Liege; il a ſous ſa Juriſdiction la Prévôté de Keyſersboſch, Religieuſes du même Ordre, dans la Gueldres. Il confere à ſes Religieux vingt-ſix Cures paſtorales; on voyoit près de Maſeyck le Prieuré du Mont Saint-Jean-Baptiſte, dépendant de la ſuſdite Abbaye, & fondé l'an 1133; mais il a été ruiné dans la ſuite du temps.

LA VILLE DE TIRLEMONT.

CEux du Pays l'appellent *Thienen*, en Latin *Thenæ;* elle eſt ſituée ſur la riviere de Geete, à trois lieues de Louvain & de Saint-Trond, avec leſquelles elle a communication par un beau pavé, commencé l'an 1715, par ordre des Etats de Brabant & de Liege. Elle faiſoit anciennement le quatrieme Quartier du Duché de Brabant dans l'aſſemblée des Etats; mais cette préſéance a été donnée depuis à la Ville de Bois-le-Duc. Il faut qu'elle ait été floriſſante & bien peuplée autrefois, à en juger par l'étendue de l'enceinte de ſes murailles; mais outre les paſſages conti-

nuels & les dégâts causés par les guerres, plusieurs malheurs l'ont fort endommagée. Le premier lui arriva lorsque les François & les Hollandois la prirent en 1635, le 9 Juin : il n'y a point de brutalité ni de sacrilege qui n'y fut commis alors : les saintes Hosties profanées, les Autels, Images & Vases sacrés, pillés ou brisés ; les Ecclésiastiques dépouillés, & quelques-uns assommés ; les Religieuses, femmes mariées & jeunes filles, violées impunément. La honte d'une si cruelle barbarie, obligea les François à en rejetter la faute sur les Hollandois ; & ceux-ci la mirent sur le compte des Calvinistes François. On peut voir une ample description de toutes ces horreurs, dans le Livre du fameux *Cornélius Janſénius*, Evêque d'Ypres, qu'il a intitulé : *Mars Gallicus.* TIRLEMONT.

En 1704, il y arriva un grand embrasement par la négligence d'un Ouvrier. La plupart des maisons furent réduites en cendres, avec la principale Eglise, dédiée à saint Germain, dans laquelle il y a un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé en 1221 par Henri IV, Duc de Brabant. La collation de ces Prébendes ap-

TIRLE-MONT.

partient au Chapitre de Saint-Jean à Liege.

L'Egliſe de Notre-Dame eſt ſur la grande Place; il y a un Chapitre, ou plutôt une fondation ancienne de douze Chanoines Séculiers, des plus notables Bourgeois, même gens mariés, qui chantent très-réguliérement l'Office divin, & qui ſe choiſiſſent entr'eux pour ces Prébendes. On les nomme par raillerie *Hinne-Prieſters*, & l'on fait pluſieurs contes ſur leur ſujet: par exemple, que ſous ſerment ils s'obligent à ne pas déclarer leurs revenus.

Il y a auſſi ſix Couvents de Religieux: les Auguſtins, qui enſeignent les Humanités; les Récollets, les Carmes, les Capucins, les Bogards & les Alexiens. Sept Couvents de Filles, qui ſont: *Barberendael*, *Cabbeck*, qu'on nomme auſſi *St. Agneten-berg*, *Danebroeck*, fondé pour les Lépreux, & les Dames Blanches, tous quatre de l'Ordre de St. Auguſtin: outre des Sœurs-Griſes, des Annonciades, des Hoſpitalieres, & un Béguinage.

En ſortant de Tirlemont pour aller vers Saint-Trond, on rencontre trois grands monceaux de Terre qui s'élevent

en forme de montagnes. Il s'en trouve plusieurs semblables vers Tongres, Maestricht & Aix-la-Chapelle ; quelques-uns prétendent que ce sont des tombeaux dressés par les anciens Romains, pour ceux de leurs Généraux qui venoient à mourir loin de l'Italie, dans les Provinces où ils commandoient ; mais cette opinion n'est qu'une vaine conjecture, qui ne paroît pas fondée sur des preuves solides ; car nous ne voyons point dans les Auteurs qui ont le mieux éclairci les antiquités Romaines, que l'on élevât des montagnes factices, semblables à celles dont on parle ici, sur les tombeaux des Généraux de l'ancienne Rome. Il y a beaucoup plus d'apparence que ces sortes de monuments sont l'ouvrage de ces Peuples barbares venus du Nord, qui porterent les derniers coups à l'Empire Romain, dans le temps de sa décadence. Lorsqu'ils avoient remporté quelque grande victoire, ils bâtissoient une espece de trophée informe & grossier, par un amas de pierres & de terre amoncelées qu'ils laissoient sur le champ de bataille, où ils avoient été les vainqueurs, comme un monument de leur victoire, & c'est

TIRLEMONT.

TIRLEMONT.

par-là que l'on peut expliquer ce fameux cri de guerre des anciens François, que nous voyons ſi ſouvent répété dans les vieilles chroniques : *Montjoie, Saint-Denis ; Montjoie* eſt le nom qu'ils donnoient à ces montagnes factices, qui étoient le ſigne de la victoire, comme à des marques de joie d'alégreſſe & de triomphe : ainſi ce cri ne vouloit dire autre choſe que *trophée, victoire, triomphe, par la protection de ſaint Denis*, Patron de la France, dont on portoit la banniere dans les armées Françoiſes.

Le Quartier de Tirlemont a été de tout temps le théatre des guerres des Pays-Bas : il contient, outre Tirlemont, trois petites Villes ; ſavoir : Leuw, Landen & Halen, avec 72 Villages, leſquels ſont diviſés par les trois Mairies de Cumptich, Geete & Halen ; la derniere comprend une grande partie de Haegelande, qui eſt un Pays entrecoupé de haies & de brouſſailles, autrefois de mauvaiſe renommée pour les brigandages qui s'y commettoient.

On voit dans ſes environs deux Abbayes de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux ; l'une à Oplinter, ſurnommée Maeghdendael, a été fondée l'an 1215 par

par Barthelemi de Vleeſchouwer, riche & dévot Bourgeois; l'autre, dite Rotthem, eſt entre Tirlemont & Dieſt, fondée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Dieſt. L'Abbaye de Heyliſſem, de l'Ordre de Prémontré, eſt à deux lieues de Tirlemont; elle fut fondée l'an 1130, par Regnier de Zetru, Chevalier, qui y établit des Religieux de l'Abbaye de Floreff, près de Namur. TIRLEMONT.

Le Bourg de Hougarde eſt du Pays de Liege, mais enclavé dans le Brabant, à une lieue de Tirlemont; il eſt renommé par la bonne bierre blanche qu'on y braſſe, & qu'on tranſporte par tout le Pays de Liege, le Brabant, le Namurois, & la Flandre. Son Egliſe de Saint-Gorgon a un ancien Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt, fondé au huitieme ſiecle, par Alpaïde, femme de Pepin de Herſtal, Duc de Brabant; mais ils ne réſident pas. Le Prévôt de Saint-Géreon à Cologne, poſſede la Prévôté de Hougarde, & en confere tous les Canonicats. Les Peres Bogards, du Tiers-Ordre de ſaint François, y ont auſſi un Couvent.

Le Village de Hoxem, auſſi du Pays de Liege, n'eſt pas loin de Hougarde:

TIRLEMONT. il y a un Chapitre de Chanoines non réſidents, avec un Prévôt, qui eſt toujours le Grand-Ecolâtre de Cologne.

LANDEN, la plus ancienne Ville du Brabant, eſt à une lieue au-delà de Tirlemont; mais ce n'eſt plus maintenant qu'un Village. Pepin, premier Duc de Brabant, y a demeuré, & il y eſt mort & enterré en 647. Il ſe donna en ce lieu, le 29 Juillet 1693, une ſanglante bataille entre les Alliés & la France. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandoient l'armée des Alliés, & le Maréchal de Luxembourg celle de France. Les François profitant de l'éloignement de quelques mille hommes, détachés pour Maeſtricht, Liege, & pour la Flandre, s'approcherent avec 80000 hommes vers l'armée des Alliés, qui n'étoit que de 40000. Les François furent repouſſés avec vigueur par trois fois, & perdirent un grand nombre d'Officiers & de Soldats; mais enfin retournant à la charge avec des troupes fraîches, ils rompirent l'armée des Alliés, & l'obligerent à ſe retirer vers Louvain & Namur. Le champ de bataille demeura aux François; mais ils

acheterent cher cette victoire, puiſqu'ils y eurent plus de 15000 hommes tués, & 9 à 10000 bleſſés. On la nomma la bataille de *Landen* ou de *Nerwinde*.

TIRLEMONT. Bataille de Nerwinde en 1693.

LA VILLE DE LIERE.

ELle eſt ſituée au confluent de la grande & de la petite riviere de Nethe, éloignée également de trois lieues de Malines & d'Anvers : il y a un pavé qui a été fait en 1714, & qui conduit vers la derniere. On la comptoit dès l'an 1212, parmi les Villes de Brabant. Henri I & Jean I, Ducs de Brabant, lui ont accordé pluſieurs privileges, entre autres, l'an 1309, celui d'un marché de bêtes à cornes, un jour de chaque ſemaine, depuis la Saint-Jean juſqu'à la Saint-Martin. On y braſſe auſſi de la bierre excellente pour l'Eté, qu'on nomme communément *Caveſſe*, & on la débite par tout le Pays.

La grande Egliſe eſt très-belle ; la tour fut brûlée par la foudre l'an 1702. Son Patron eſt ſaint Gommaire, riche Seigneur du Pays, qui mourut en 794,

LIERE. après y avoir fondé un Monaſtere de Clercs, vivants en commun, qui fut depuis changé en Chapitre, compoſé de douze Chanoines, avec un Doyen, & richement doté par Henri IV, Duc de Brabant. La collation des Prébendes appartient au Duc de Brabant.

Les Couvents de la Ville ſont, des Dominicains, fondés l'an 1612, qui y enſeignent les Humanités ; des Capucins, admis l'an 1623; des Jéſuites, reçus l'an 1615, qui y font leur troiſieme an de Noviciat; des Carmes, reçus l'an 1715; & des Freres Alexiens : un Prieuré de Religieuſes de ſaint Auguſtin, dit *Vredenberg*, qui y vinrent de Bréda l'an 1611; des Carmélites déchauſſées Angloiſes; des Religieuſes de Sion, du tiers-Ordre; un Béguinage, dont l'Egliſe a été bâtie l'an 1669; & une Chartreuſe, qui y fut transférée d'Anvers l'an 1543, & qui eſt la plus belle & la plus riche de tout le Pays : ſa nouvelle Egliſe, bâtie environ l'an 1735, mérite d'être vue.

Le Colonel Charles de Héraugieres ſurprit la Ville de Liere par eſcalade, avec quelques Soldats Hollandois, le 24 Octobre 1595; mais le Gouverneur

Espagnol, Dom Alonze de Luna, ayant obtenu d'abord du secours de la garnison d'Anvers & de la Bourgeoisie de Malines, se défendit si bien, que les Hollandois furent obligés d'abandonner leur entreprise, avec perte de 600 hommes, dont plusieurs furent noyés, étant obligés de sauter les remparts, pour se sauver à la nage. LIERE.

On voit près de Liere l'Abbaye de Nazareth, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1220; elle est fort belle, & agréablement située sur la riviere de Nethe.

Le Magistrat est composé d'un Bourguemestre, de sept Echevins, d'un Pensionnaire, & d'un Secretaire : c'est un Conseiller du Conseil de Brabant, qui le vient renouveller annuellement. Le Quartier de Liere, qu'on nomme *Byvanck*, dépend de la Ville, ainsi que du Diocese d'Anvers; il contient sept Villages. *

* Les Armes de la Ville de Liere sont d'argent, à trois chevrons de gueules.

LA VILLE DE DIEST.

CEtte Ville, appellée en Latin *Dieſtemium* ou *Dieſta*, eſt ſituée ſur la riviere de Démer, à trois lieues de Tirlemont, & à quatre de Louvain. Elle eſt connue par les draps, les bas, & autres marchandiſes, & par la bonne bierre qu'on y braſſe & qu'on tranſporte dans tous les environs.

Il y a deux Chapitres de Chanoines, l'un dans l'Egliſe de Saint-Jean-Baptiſte, fondé l'an 1297, par Gerard, Châtelain de Dieſt, pour douze Chanoines; l'autre, dans l'Egliſe de Saint-Sulpice, pour treize Chanoines & un Prévôt, fondé l'an 1456, par Henri de Voren, Abbé de Tongerlo. Le Prévôt eſt Religieux de Tongerlo, & Curé principal de la Ville, quoiqu'il y ait encore la Paroiſſe de Notre-Dame.

Le Béguinage de Dieſt fut inſtitué dès l'an 1252, & les ſtatuts y ſont plus rigides qu'ailleurs. Nicolas Eſſchius, Prêtre, en fut le Réformateur & le Curé, & mourut en opinion de ſainteté,

l'an 1578. Les Couvents des Bogards & des Alexiens ſont très-anciens; celui des Récollets dès l'an 1270, & les Auguſtins depuis l'an 1614. Ils y enſeignent les Humanités, de même que les Prêtres ſéculiers, dans un College érigé par le Magiſtrat. DIEST.

Le Prieuré des Religieuſes de *Mariendael*, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fut fondé l'an 1419; les Sœurs-Griſes avant l'an 1366, & l'Abbaye des Religieuſes de ſaint Bernard a été inſtituée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Dieſt.

Dieſt porte le titre de Baronnie, à laquelle eſt annexé le droit d'y établir le Magiſtrat; elle étoit échue avec le titre de Bourgrave ou Vicomte d'Anvers, & les Terres de Sichem & de Zeelhem, à Jeanne de Dieſt, épouſe de Jean de Naſſau; leur fille unique, Eliſabeth, les porta en mariage à Guillaume, Duc de Juliers. Celui-ci les remit, l'an 1504, par échange, à Engelbert, Comte de Naſſau. Ses Succeſſeurs en ont retenu le Domaine, juſqu'à Guillaume III, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, qui mourut ſans poſtérité, l'an 1702. Après de longs procès pardevant la

DIEST. Cour Féodale de Bruxelles, entre le Roi de Pruſſe & le Prince de Naſſau, Stadthouder de Friſe, la Baronnie de Dieſt, & les Terres de Sichem, Montaigu, &c. furent adjugées, l'an 1708, au Prince de Naſſau.

Les Alliés s'en emparerent l'an 1705, après avoir forcé les lignes qu'on avoit faites pour la défenſe du Pays, & mirent quelques Bataillons & Eſcadrons de Dragons dans Dieſt; mais le 24 Octobre, la Ville fut emportée en une ſeule nuit par un détachement de l'armée des deux Couronnes, & la garniſon fut priſonniere de guerre.

Au Village de Zélem, près de Dieſt, il y a une Chartreuſe, dite le *Mont de Saint-Jean-Baptiſte*, que Gerard, Châtelain de Dieſt, a fondée l'an 1333, & où il a été enterré : elle eſt du Dioceſe de Liege.

La Ville
de
LEEUW.
Marais
Prairies

LA VILLE DE LEAU.

ELle eſt connue en Flamand ſous le nom de *Sout-Leeuw*, & eſt ſituée au milieu des marais, à une lieue de Saint-Trond, & deux de Tirlemont. C'eſt une Mairie, avec ſix Villages, & un des Doyennés Ruraux de l'Archevêché de Malines, appellé *Decanatus Leeuwenſis S. Leonardi.*

La riviere de Geete paſſe dans ſes environs; on l'a élargie & approfondie l'an 1721, afin de la rendre capable de porter bateaux, qui entrent enſuite dans le Démer, de là dans la Dile, pour le tranſport des marchandiſes du Pays de Liege juſqu'à Malines. L'air y eſt ſi fort & ſi mal-ſain, que perſonne n'y demeure long-temps ſans devenir malade.

C'étoit autrefois l'endroit où les Souverains avoient coutume d'envoyer en exil les perſonnes qu'on vouloit punir. C'eſt pour ce ſujet qu'on y changeoit ſouvent la garniſon, qui étoit conſidérable, à cauſe de l'importance de la Place, qui eſt forte, tant par ſa ſituation,

LEAU. que par quelques ouvrages qu'on y a faits. Il y a un Château fortifié, qui étoit un Monaſtere de Chanoines Réguliers. Lorſque les François étoient maîtres de Leau, ils occuperent cet endroit, qu'ils jugeoient très-propre pour être mis en état de défenſe.

Il y a dans la grande Egliſe, qui eſt dédiée à ſaint Léonard, un petit Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen; il fut érigé l'an 1308, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege. Il y a encore, dès l'an 1297, une fondation de douze Chanoines, qui peuvent être mariés, comme ceux de Tirlemont. Ils font maintenant leur Office dans l'Egliſe de Saint-Léonard, à cauſe que leur Chapelle particuliere de Notre-Dame a été détruite entiérement.

Il y a un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, de la Congrégation du Val des Ecoliers, maintenant de ſainte Genevieve, qui s'y établirent l'an 1242; le Prieur eſt triennal; les Religieux du tiers-Ordre de ſaint François; les Sœurs-Griſes, & les Religieuſes, dites de *Béthanie*, ſous la Regle de ſaint Auguſtin, y ſont auſſi, ainſi que les Béguines.

Les François, de la garniſon de Maeſtricht, s'en rendirent maîtres l'an 1678, par ſurpriſe : car elle étoit alors bien fortifiée. Les Eſpagnols y rentrerent par la Paix de Nimegue. LEAU.

En 1705, les Alliés ayant forcé les lignes des François au-delà de Louvain, la firent aſſiéger par le Général Dédem ; il y avoit environ 300 hommes, qui furent faits priſonniers le 5 Septembre. *

LA VILLE DE MONTAIGU.

SA ſituation, ſur le haut d'une montagne, l'a fait appeller *Montaigue*, & en Latin *Mons acutus*. Le grand nombre de miracles que Dieu y a opérés, par l'interceſſion de la ſainte Vierge, y a attiré beaucoup de monde ; & l'Archiduc Albert & Iſabelle, Souverains des Pays-Bas, en ont fait une petite Ville.

L'Image miraculeuſe de la Ste. Vier-

* Les Armes de Leau ſont de ſable au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, au chef de gueules.

MONTAIGU.

ge, qu'on y honore, avoit été miſe par des Bergers, l'an 1580, dans une petite niche, & attachée à un chêne. Il y vint d'abord de tous côtés une ſi grande foule de monde pour viſiter cette Image, que l'an 1602 elle fut placée dans une petite Chapelle de bois, deux ans après dans une de pierre, & enfin l'an 1621, dans une belle Egliſe, bâtie aux dépens de l'Archiduc Albert & Iſabelle, & conſacrée par Matthias Hovius, Archevêque de Malines. L'Egliſe eſt ronde, & il y a une tour, d'où l'on découvre pluſieurs Villes.

L'Archiduc & l'Archiducheſſe avoient coutume d'y aller tous les ans pour y faire leurs dévotions. A leur exemple, S. A. S. Marie-Eliſabeth, Archiducheſſe d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, y alla avec toute ſa Cour, le 15 Juin 1738, afin d'y viſiter cette Image miraculeuſe, & elle y offrit une lampe d'argent de 600 onces.

Le tréſor de cette Egliſe eſt riche & magnifique; on y voit grand nombre de calices & de lampes d'or & d'argent, que pluſieurs Princes y ont données. Ceux de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, & de pluſieurs endroits du Brabant, de

la Gueldres, du Pays de Liege & de l'Allemagne, y viennent chaque année proceſſionnellement, pour honorer la ſainte Vierge, & y faire leurs dévotions. MONTAIGU.

Le Pape Alexandre VII y envoya, l'an 1663, par l'Abbé Jérome de Vecchiis, ſon Inter-Nonce aux Pays-Bas, un précieux tapis, pour ſervir de mémoire de ce qu'il avoit viſité cette Image miraculeuſe, lorſqu'il étoit encore Fabio Chigi, Nonce à Cologne, & Miniſtre du Pape Innocent X à la Paix de Munſter.

L'Egliſe eſt ſous la direction des Peres de l'Oratoire, de l'Inſtitut de ſaint Philippe de Néry; ils y ont un beau logement, d'où ils ſe rendent à l'Egliſe par une longue galerie, dont une partie eſt ſous terre. Jacques Boonen, Archevêque de Malines, les a établis l'an 1624. Le fameux Juſte-Lipſe a écrit en Latin les miracles arrivés en ce lieu par l'interceſſion de la ſainte Vierge. *

* Montaigu porte pour ſes armes, la ſainte Vierge dans une niche, qui eſt placée ſur un arbre ſous des rameaux.

LA VILLE D'ARSCHOT.

LA Riviere de Démer traverſe cette Ville, qui eſt à trois lieues de Louvain & de Dieſt, & à quatre de Malines & de Liere. Elle dépend, pour le ſpirituel, de l'Archevêché de Malines. C'étoit autrefois une Baronnie, dont il y a eu des Seigneurs illuſtres, portant le nom même d'Arſchot dès l'an 1125. Ceux de la Maiſon de Croy l'acquirent enſuite; elle fut honorée, l'an 1507, du titre de Marquiſat; & l'an 1533, l'Empereur Charles-Quint l'érigea en Duché, en faveur de Philippe, Duc de Croy.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à Notre-Dame; ayant un Chapitre de douze Chanoines Séculiers, dont le Prévôt, le Pléban ou Doyen, & le Chantre, ſont des Religieux de l'Abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Antoine de Croy, Comte de Porcean, Sire d'Arſchot, & ſon épouſe Marguerite de Lorraine, fonderent ce Chapitre l'an 1462. La tour de l'Egliſe étoit autrefois ſi belle

& ſi élevée, qu'elle égaloit la tour de Saint-Rombaut à Malines ; mais une tempête la renverſa le 29 Octobre 1572. Il y a auſſi les Couvents des Capucins, depuis l'an 1685, & des Bogards ; le Prieuré *du Mont Saint-Nicolas*, de Religieuſes de ſaint Auguſtin ; des Sœurs-Griſes, & un Béguinage établi dès l'an 1259. ARSCHOT.

Le Quartier d'Arſchot eſt gouverné par un Droſſard ; il contient dix-ſept Villages, avec les Baronnies de Rotzelaer, de Heverlé & de Bierbeeck. *

LA VILLE DE VILVORDE.

ELle eſt ſituée ſur la riviere de Senne, entre Bruxelles & Malines, & à deux lieues de ces deux Villles : elle a été fortifiée autrefois, ce qui lui fit donner le nom de *Ville-forte*. Wenceſlas, Duc de Brabant, y a fait bâtir, l'an 1375, le Château, où l'on gardoit les priſonniers d'Etat. Du temps des trou-

* Les Armes d'Arſchot ſont d'argent, à une fleur de Lis de ſable, au pied coupé.

VILVORDE. bles des Pays-Bas, pluſieurs Chefs de Rebelles y ont été exécutés par ordre du Duc d'Albe; mais à préſent ce Château eſt preſque ruiné.

La grande Egliſe eſt dédiée à Notre-Dame. Il y a un grand nombre de Couvents pour une ſi petite Ville. Les Dominicains y enſeignent les Humanités. Le Monaſtere des Carmélites chauſſées, dit *Ten-Trooſt*, a été fondé l'an 1468, par Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, qui y plaça des Religieuſes, réfugiées de Liege. On y conſerve l'Image miraculeuſe de la ſainte Vierge, qui fut donnée à cette Egliſe dès l'an 1260, par Sophie de Heſſe, épouſe d'Henri VI, Duc de Brabant, & fille de ſainte Eliſabeth, au même temps qu'elle en donna une pareille à la Ville de Halle.

Le Béguinage y eſt le plus ancien de tous les Pays-Bas; outre un riche Hôpital, un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui s'y réfugierent après la priſe de la Ville de Bois-le-Duc, & l'Abbaye ou Refuge de Berne, de l'Ordre de Prémontré, dont les Religieux ont eu autrefois un beau Monaſtere près de Bois-le-Duc.

Le Canal que le Magiſtrat de Bruxel-

les

les a fait creuſer pour aller à Anvers, passe au pied de Vilvorde, ce qui lui est d'un grand avantage. On offrit autrefois à ceux de Vilvorde de le faire passer par la Ville, pour en tirer ensuite un autre sur Malines; mais ils eurent l'imprudence de refuser cette offre avantageuse. VILVORDE.

Jamais Vilvorde ne fut si célebre que l'an 1745, lorsque le Duc de Cumberlan, fils du Roi d'Angleterre, & Généraliſſime des Troupes Alliées, y établit le Quartier général de toute l'armée, se tenant derriere le Canal, depuis le 12 Juillet jusqu'à la fin d'Octobre. On y fit des Fortifications considérables, aussi-bien qu'au Château. Les François le prirent le 7 Février 1746, durant le siege de Bruxelles, & ils y firent deux cents Hollandois prisonniers de guerre.

LE BRABANT WALLON.

LE Brabant ſe diviſe en trois parties : dans la plus conſidérable on parle flamand, dans l'autre le langage wallon, qui eſt un françois corrompu ; d'où on lui a donné le nom de Brabant Wallon. Autrefois on l'appelloit *Romandua*, &, maintenant *Gallo-Brabantia*, dont le Baron Le Roi nous a donné une belle deſcription topographique. La troiſieme eſt le Brabant Hollandois.

Il y a dans cette Contrée pluſieurs Forêts propres pour la chaſſe, & ſon terrein eſt plus montagneux qu'uni. La riviere de la Dile y prend ſa ſource ; celle de la Geete l'arroſe, ainſi que la Sambre, d'un côté ; de l'autre côté il

confine à la Forêt de Soigne & au Comté de Hainaut.

LE BRABANT WALLON.

On y compte cinq petites Villes; Nivelle, Gemblours, Judoigne, Wavre & Hannut. On le partage en quinze Mairies; Nivelle, Genappe, Mont-Saint-Wibert, la Hulpe, Grez, Aincourt, Gemblours, Dongelberghe, Mellin, St. Jean-Geſt, Geſtagerompont, Jeauche, d'Orp-le-Grand, Jeandrin & Hannut. Une partie de ces Mairies eſt ſous le Chef-Quartier de Louvain, & l'autre ſous celui de Bruxelles; elles ſuivent les Coutumes de leurs Chef-Villes. Le Souverain nomme le Grand-Bailli du Brabant Wallon, qui eſt toujours un Seigneur du Pays.

LA VILLE DE NIVELLE.

CEtte Capitale du Brabant Wallon, autrefois ſous le Dioceſe de Liege, maintenant ſous celui de Namur, eſt ſituée à cinq lieues de Bruxelles, à ſept de Namur, & à neuf de Louvain. On l'entoura de murailles l'an 1220, & on y fit ſix Portes.

NIVELLE. On y a vu autrefois une ſi grande quantité d'habitants, qu'outre les Egliſes Collégiales de Sainte-Gertrude & de Saint-Paul, il y a eu onze Paroiſſes établies l'an 1228; ſavoir, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-André, Saint-Nicolas, Saint-Jean-Baptiſte, Saint-Jean l'Evangéliſte, Saint-Georges, St. Maurice & Saint-Sépulcre, Saint-Cyr & Sainte-Gothalie dans les Fauxbourgs. Depuis l'an 1586 il n'y reſta que les cinq premieres Paroiſſes; l'Egliſe de Saint-Maurice a été donnée, l'an 1608, aux Annonciades; & celle de Saint-Georges, en l'an 1614, aux Jéſuites, qui y enſeignent les Humanités. En 1721, on réduiſit le nombre ſuſdit à deux Paroiſſes ſeulement. Il y a encore des Récollets, des Carmes, des Religieuſes de la Conception, & des Hoſpitalieres. Autrefois il y a eu un Béguinage, où l'on comptoit plus de mille Béguines; celui-ci ayant été ruiné par les anciennes guerres, quelques Béguines de Louvain ſont venues à Nivelle vers l'an 1710 pour le rétablir. Il y a auſſi un Séminaire d'Etudiants, que François Buiſſeret, Evêque de Namur, y a établi l'an 1608.

Jean de Nivelle, dont on parle tant,

n'eſt autre choſe qu'un homme de bronze, qui eſt au-dehors de la Tour de l'Egliſe Collégiale, auprès de l'Horloge de la Ville, qui répond ſur la grande Place, lequel ſonne les heures par les coups de ſon marteau ſur la grande cloche. NIVELLE.

Itte ou Idubergue, veuve de Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, & Maire du Palais des Rois d'Auſtraſie, y jetta les fondements d'un Monaſtere vers l'an 645, où elle prit le voile des mains de St. Amand, Evêque de Maeſtricht. Elle en confia le gouvernement à ſa fille Gertrude, pour lors âgée de vingt-un ans. L'Egliſe fut dédiée à ſaint Pierre, & Pepin & Idubergue y furent enterrés. Après la mort de ſainte Gertrude, arrivée le 17 Mars 657, (jour qu'on célebre ſa Fête,) Dieu opéra tant de miracles à ſon tombeau, que l'Egliſe l'a reconnue pour Sainte.

Ce Monaſtere a été changé, longtemps après, en un double Chapitre de quarante-deux nobles Chanoineſſes, & de trente Chanoines. Il a pour Dignités l'Abbeſſe, les Prévôte & Doyenne; les Prévôt, Doyen, Chantre, &c. Les Chanoines chantent l'Office dans l'Egliſe de Chanoineſſes de Nivelle.

NIVELLE. St. Paul, hormis à quelques Fêtes, qu'ils le font, conjointement avec les Chanoineſſes, dans l'Egliſe de Ste. Gertrude. On ne reçoit au Chapitre des Chanoineſſes que des Filles de Princes, Comtes, ou d'anciennes Nobleſſes de quatre générations, tant du côté paternel que du côté maternel. Leur Abbeſſe a le titre de Princeſſe : la nomination appartient au Souverain ; mais les Chanoineſſes lui préſentent trois de leur Corps. Elle eſt Dame pour le ſpirituel & le temporel de la Ville & de ſes dépendances. Elle avoit autrefois le droit de battre monnoie. Les réglements des Chanoineſſes ſont ſemblables à ceux de Maubeuge & de Mons ; elles s'habillent en Chanoineſſes pour aller au Chœur, le reſte du temps elles ſont en ſéculieres, & peuvent même ſe marier, n'étant obligées à aucun vœu.

On voit aux environs de cette Ville un Prieuré de Guillelmites, & un de Trinitaires, dit Orival ; l'Abbaye de Nizelle en eſt à une lieue ; elle fut commencée vers l'an 1425, par quelques Religieux de l'Ordre de Cîteaux, envoyés de l'Abbaye de Moulins, au Comté de Namur.

Les Abbayes de Wautier-Braine & d'Aiwieres, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, n'en ſont auſſi guere éloignées. NIVELLE.

A deux petites lieues de Nivelle, il y a le Village de Seneffe, où ſe donna, le 11 Août 1674, une bataille ſanglante entre l'armée de France, commandée par le Prince de Condé, & celle des Hollandois & de leurs Alliés, ſous Guillaume, Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Les Eſpagnols y étoient commandés par le Comte de Montecrey, & les Allemands par Louis, Comte de Souches, & ils faiſoient enſemble une armée de 60000 hommes. Le combat dura plus de huit heures de jour, & deux à la clarté de la lune, & ne ceſſa que par l'obſcurité. Les François s'en attribuerent la victoire, à cauſe qu'ils avoient le plus grand nombre de priſonniers, & qu'ils prirent tous les équipages de l'armée des Alliés avec cent drapeaux ou étendards: il y eut de part & d'autre environ quatorze mille hommes de tués.

LA VILLE DE GEMBLOURS.

A Quatre lieues de Namur, en allant vers Nivelle, & à ſix de Louvain & de Bruxelles, on voit la petite Ville de Gemblours, (en patois *Giblou*,) ſituée au pied d'une côte, ſur la riviere d'Orneau ou d'Ornu, qui ſe jette enſuite dans la Sambre. Elle n'eſt conſidérable que par une Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, dédiée à ſaint Pierre, qui a été fondée l'an 912, par ſaint Guibert, Seigneur de Gemblours, qui fit un Monaſtere de ſon Château, nommé *Gemmelaus*, duquel la Ville a tiré le nom.

L'Abbaye, quoique du Dioceſe de Namur, dépend néanmoins du Brabant. Son Abbé en eſt le premier Noble, & porte le titre de Comte de Gemblours, comme Seigneur temporel : en cette qualité, il y a la premiere voix à l'aſſemblée des Etats. On y honore dans l'Egliſe l'Image de Notre-Seigneur ſouffrant, & attaché à la colonne, laquelle eſt célebre depuis l'an 1653, par pluſieurs miracles.

GEMBLOURS.

Le Comté de Gemblours a été démembré de l'ancien Comté de Darnue, dans lequel Gemblours étoit ſitué. L'Empereur Othon, par ſes Lettres-Patentes de l'an 983, exempta l'Abbaye de toute Juriſdiction ſpirituelle & temporelle; c'eſt pourquoi elle dépend immédiatement du St. Siege.

Il y a eu autrefois une célebre Ecole, & une Bibliotheque enrichie de quantité de vieux Manuſcrits, comme auſſi pluſieurs Ecrivains très-renommés, entre leſquels eſt le Moine Sigebert, Auteur des Chroniques de Gemblours, ſi connues parmi les Savants; il y mourut l'an 1112, & l'Abbé Anſelme les a continuées juſqu'à l'an 1137.

On trouve auſſi que les anciens Abbés y ont eu le droit de faire battre monnoie, & qu'en 1153 l'Abbé Arnoul l'a fait entourer de murailles. Cette Ville avec l'Abbaye ont été brulées deux fois par accident, ſavoir le 6 Août 1678, & le 17 Août 1712.

Gemblours eſt fameux dans l'hiſtoire par la bataille que Dom Juan d'Autriche, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y gagna, le 31 Janvier 1578, ſur l'armée des Etats-Généraux, commandée

GEMBLOURS. par Antoine de Goignies. Celui-ci perdit tout ſon canon, trente drapeaux & quatre étendards, & lui-même fut fait priſonnier. On attribua cette défaite à l'abſence des principaux Chefs des Mécontents, & à la jalouſie de quelques-uns contre le Prince d'Orange.

A deux lieues de Gemblours, en allant vers Nivelle, on voit la belle Abbaye de Villers, de l'Ordre de Cîteaux, ſituée entre des montagnes, dans un bois dont elle porte le nom. Elle fut commencée l'an 1137, par ſaint Bernard même, qui y envoya douze Moines & cinq Freres Convers de Clairvaux : elle s'eſt tellement agrandie depuis, que les Abbayes de Grandpré & de Saint-Bernard-ſur-l'Eſcaut en ont tiré leur origine. L'Egliſe eſt une des plus belles de tout le Pays : on y conſerve dans une Chapelle les oſſements de dix Bienheureux de cet Ordre, qui y furent ſolemnellement placés l'an 1590. Les bâtiments de l'Abbaye, les jardins, les allées d'arbres, & ſa belle ſituation, ne peuvent être aſſez admirés. La riviere de Dile paſſe ſous le Réfectoire. On voit auſſi à une lieue de Gemblours, en allant vers Namur, l'Abbaye d'Ar-

genton, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1230. * GEMBLOURS.

LA VILLE DE JUDOIGNE.

C'Eſt une petite Ville, mais très-ancienne, du Brabant Wallon, & du Dioceſe de Namur, ſur la riviere de Geete, entre Louvain & Namur. On la nomme en latin *Geldonia*, & en flamand *Geldenaeken*.

On y voit les ruines d'un ancien Château, où les Ducs de Brabant faiſoient élever autrefois leurs enfants, à cauſe de la bonté de l'air.

Il y a un Hôpital & un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de ſaint François; mais l'Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſaint Médard, eſt ſituée hors de la Ville. Elle dépend de l'Ordre de Malthe; & l'an 1175, Gilles, Comte de Duraz, y fonda un Chapitre de dix

* Les Armes de l'Abbaye de Gembloux ſont de ſable à deux clefs d'argent en ſautoir. Celles de la Ville ſont de ſable à trois clefs d'argent.

JUDOIGNE. Chanoines, qui fut éteint dans la ſuite par la perte des revenus.

Le Prieuré de Lerines, de Religieux Trinitaires, & l'Abbaye de la Ramée, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, laquelle fut fondée l'an 1200, par ſainte Ide, ſont dans les environs de Judoigne.

LA VILLE DE WAVRE.

AVant les dernieres guerres, Wavre contenoit plus de 2000 maiſons, & avoit juſqu'à 6000 Communiants. Elle eſt du Brabant Wallon, ſituée ſur la Dile, dans un endroit aſſez agréable, éloignée d'environ trois lieues de Louvain, de cinq de Bruxelles & Nivelle, & de ſept de Namur.

Henri, Duc de Brabant, lui a donné, en 1222, pluſieurs privileges; le Duc Jean lui donna le nom de Ville & Franchiſe en 1293.

Wavre a eu enſuite le malheur d'être brûlée juſqu'à quatre fois, en 1594, en 1604, & principalement le 28 Avril 1695, lorſque le feu s'y étant mis, par accident, dans la maiſon d'un Boulanger,

réduiſit, en l'eſpace d'une heure, plus de 300 maiſons en cendres, avec l'Egliſe Paroiſſiale & le Couvent des Carmes. Le même accident lui arriva le 17 Juillet 1715, lorſque le feu y conſuma 200 maiſons, avec le Couvent des Récollets. WAVRE.

Son principal commerce conſiſte en grains, beſtiaux, & en bierre. Ses Seigneurs ont été autrefois illuſtres par leur naiſſance. Jean II, Duc de Brabant, donna, en 1303, les Terres de Dongelberg & de Wavre à ſon frere bâtard, Jean, ſurnommé *le Meeuwe*. Celui-ci épouſa Marguerite, Dame de Pamele, dont il eut Guillaume, qui laiſſa une fille, nommée Marguerite comme ſa mere. Celle-ci porta la Terre de Wavre dans la Maiſon de Lardinois, Seigneur de Spontin, où elle reſta juſqu'au 15 Octobre 1501, lorſque Jean, Seigneur de Spontin, la vendit à Jean, Seigneur de Berghes, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, dont la fille Mencie épouſa Jean de Merode, qui laiſſerent Marguerite de Merode, femme de Jean de Witthem, Seigneur de Beerſele. Elle eſt entrée de là dans la Maiſon de Cuſance, d'où elle a paſſé au Prince de Vaudemont, qui la vendit.

WAVRE. Outre la Paroiſſe, dédiée à ſaint Jean-Baptiſte, deſſervie par des Bénédictins, il y a un Couvent de Récollets, admis en 1629, qui enſeignent les Humanités, & un Couvent de Carmes, qui y vinrent en 1655, fondés par le Prince de Vaudemont. Le Prieuré de *Baſſe-Wavre* eſt dans le Fauxbourg; il eſt de l'Ordre de ſaint Benoît : les Religieux, au nombre de ſix, avec un Prieur, dépendent de l'Abbaye d'Affligem. On y honore une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge, & une belle chaſſe d'argent remplie de pluſieurs Reliques de Saints.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce premier Volume.

A

ABbés qui ont voix & séances aux Etats de Brabant, 134 & 135. Remarque sur la séance de l'Abbé de Gembloux, *Page* 136

Abbayes situées dans le Territoire de Bruxelles, 230 & 231

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Louvain, 256

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Nivelle, 326 & 327

Abbaye de Villers, située à deux lieues de Gembloux, 330

Archiduc (l') Albert & l'Infante Isabelle sont inaugurés Ducs de Brabant, 175. Philippe III, Roi d'Espagne, est inauguré, par anticipation, avant la mort de l'Archiduc Albert, 176

Anvers, Marquisat du Saint-Empire, 259.

Anvers, Ville; sa description, 262; sa Cathédrale, 263. Hôtel-de-Ville d'Anvers, 272. La Bourse d'Anvers, 272 & 273. Sa Citadelle, 274. Entreprise du Duc d'Alençon sur Anvers en 1583, 275. Fameux siege d'Anvers, par le Duc de Parme, 276.

Hommes illuſtres d'Anvers, 279. Abbayes & Couvents dans la Ville d'Anvers, 287 & 290. Noms des Evêques d'Anvers, depuis l'an 1662, 268. Villes ſituées dans le Territoire d'Anvers, 294 *& ſuiv.* Anvers pris par les Alliés en 1706, 291; & par les François en 1746, 292.
Arſchot, Ville du Brabant, & Duché, 318

B.

Batailles qui ſe ſont données dans les Pays-Bas, depuis l'onzieme ſiecle juſqu'à nos jours, 116 *& ſuiv.*
Brabant, (Duché de) 129. Etats de ce Duché, 134. Ses Privileges particuliers, 148. Ses Ducs depuis l'an 600, 160 *& ſuiv.* Gouverneurs du Brabant, avant & après la révolution, 180. Conſeil de Brabant, 144. Grands Officiers du Brabant, 145. Miniſtres Plénipotentiaires au Gouvernement des Pays-Bas, 132
Brabant Wallon, 322
Bruxelles; deſcription de cette Ville, 192. Ses Egliſes, 201. Deſcription de celle de Sainte-Gudule, 202 *& ſuiv.* Couvents établis à Bruxelles, 210. Conſeil d'Etat établi à Bruxelles, 214. Conſeil-Privé, 215. Noms des Chefs-Préſidents, depuis l'an 1544, 216. Magiſtrat de Bruxelles, 221. Bombardement de Bruxelles, 224. Bruxelles occupée par les Alliés en 1706, 225; aſſiégée en 1708, *ibid*; priſe par les Fran-

François en 1746, 113. Chambre des Comptes établie à Bruxelles, 219

C.

CArlos, (Dom) Infant d'Eſpagne, fils de Philippe II; Remarques particulieres ſur la mort de ce jeune Prince, 46 & 47.
Charles II, (mort de) Roi d'Eſpagne; Epitaphe ſatyrique de ce Prince, 68
Chanceliers de Brabant, depuis l'an 1326, 187
Conſeil des Troubles établi par le Duc d'Albe. Noms de ceux qui le compoſoient, 43

D.

DIeſt, Ville du Brabant. Couvents qui y ſont établis, 311. Chapitre de Chanoines établi à Dieſt, 310; adjugée au Prince d'Orange, 312; priſe par les Alliés en 1705, *ibid.*

E.

ETats des différentes Provinces, 134 *& ſuiv.*

G.

GEmblours. Abbaye célebre, 328. Bataille donnée près de Gemblours, en 1578, 329
Granvelle, Cardinal, Miniſtre dans les Pays-Bas, eſt rappellé par le Roi. Cauſes de ſon rappel, 34, 35, 36 *& ſuiv.* Circonſtance particuliere de ſa priſe de poſſeſſion de l'Archevêché de Malines, 38

J.

JUdoigne, petite Ville très-ancienne du Brabant Wallon, 331

L.

LEau, Ville du Brabant. Prieuré de Leau, 314. Cette Ville prise par les François en 1678, 315; & par les Alliés en 1705, *ibid.*

Landen; fameuse Bataille gagnée par le Maréchal de Luxembourg, en 1693, auprès de Landen: on l'a aussi nommée la bataille de Nerwinde, 306

Liere, Ville du Brabant, 307; ses Eglises & Couvents, 308; prise par les Hollandois en 1595, 308

Louvain, ancienne Capitale du Duché de Brabant, 233. Ses Magistrats, 236. Université de Louvain, 237; ses Colleges, 240 & *suiv.* Ses Eglises, 247. Docteurs de l'Université de Louvain, 250. Sieges de Louvain, 255

Leyceſter, (le Comte de) envoyé au secours des Pays-Bas par la Reine d'Angleterre, 54

M.

MOntaigu, Ville du Brabant. Son Eglise, célebre par les pélerinages de plusieurs Princesses, 316

N.

NIvelle, Ville du Brabant-Wallon, 323. Chapitre de Chanoinesses établi à Nivelle, 325

P.

PRagmatique Sanction de l'Empereur

Charles VI, 94. Attaquée après ſa mort par diverſes Puiſſances, 103 & *ſuiv.*
Noms des XVII Provinces-Belgiques, 10 & 11. Hiſtoire abrégée des XVII Provinces-Belgiques, 12 & *ſuiv.*
Provinces-Belgiques; deſcription générale de ces Provinces, 1. Caractere & induſtrie des Peuples des Pays-Bas, 3 & 4. Epoque de la réunion des XVII Provinces des Pays-Bas, 30 & 31
Pucelle d'Orléans; remarques particulieres ſur ſa vie & ſur ſes actions, 119 & 120

R.

RUbens, fameux Peintre; ſon éloge, 281. Autres Peintres illuſtres d'Anvers, 285

S.

SEneff: Bataille de Seneff en 1693, 327
Soigne; Forêt de Soigne, 228. Prieurés ſitués dans cette Forêt, *ibid.*

T.

TAnchelin, Héréſiarque du douzieme ſiecle: ſon hiſtoire, 264
Tirlemont, Ville du Brabant; ſaccagée par les François & par les Hollandois en 1635, 301. Villes, Bourgs & Abbayes, ſitués dans le Territoire d'Anvers, 304 & *ſuiv.*
Trevuren, Château des anciens Ducs de Brabant, 229

V.

VAndeick, fameux Peintre; ſon éloge, 284
Vilvorde, Ville du

Brabant. Couvents qui y ſont établis, 320. Canal de Vilvorde, 321. Place d'armes des Anglois en 1745, 321. Priſe par les François en 1746, *ibid.*

Wavre, Ville du Brabant Wallon, 332; poſſédée ſucceſſivement par différents Seigneurs, 333. Prieuré de Wavre, 334

Fin de la Table du Tome premier.

ERRATA du Tome I.

Page 53, ligne 23, refuſa ſes offres, *liſez* leurs offres.

70, ligne 6, Bil, *liſez* Bill.

Ibid. ligne 27, penſerent à ſurprendre Ninegue, *effacez* à.

155, ligne 6, Wallon-Brabant, *liſez* Brabant Wallon.

187, ligne 26, il demanda ſa démiſſion, *liſez* il donna ſa démiſſion de la charge de Chancelier.

205, ligne 16, Wallon-Brabant, *liſez* Brabant Wallon.

238, ligne 13, *Pédagogis*, liſez *Pédagogies.*

512, ligne 6, & autres marchandiſes, *ajoutez* que l'on y fabrique.

Brabant. Couvents qui y ſont établis, 320. Canal de Vilvorde, 321. Place d'armes des Anglois en 1745, 321. Priſe par les François en 1746, *ibid.*

Wavre, Ville du Brabant Wallon, 332; poſſédée ſucceſſivement par différents Seigneurs, 333. Prieuré de Wavre, 334

Fin de la Table du Tome premier.

ERRATA du Tome I.

Page 53, *ligne* 23, refuſa ſes offres, *liſez* leurs offres.

70, *ligne* 6, Bil, *liſez* Bill.

Ibid. ligne 27, penſerent à ſurprendre Nimegue, *effacez* à.

155, *ligne* 6, Wallon-Brabant, *liſez* Brabant Wallon.

187, *ligne* 26, il demanda ſa démiſſion, *liſez* il donna ſa démiſſion de la charge de Chancelier.

226, *ligne* 16, Wallon-Brabant, *liſez* Brabant Wallon.

238, *ligne* 13, *Pédagogis*, liſez *Pédagogies.*

310, *ligne* 6, & autres marchandiſes, *ajoutez* que l'on y fabrique.

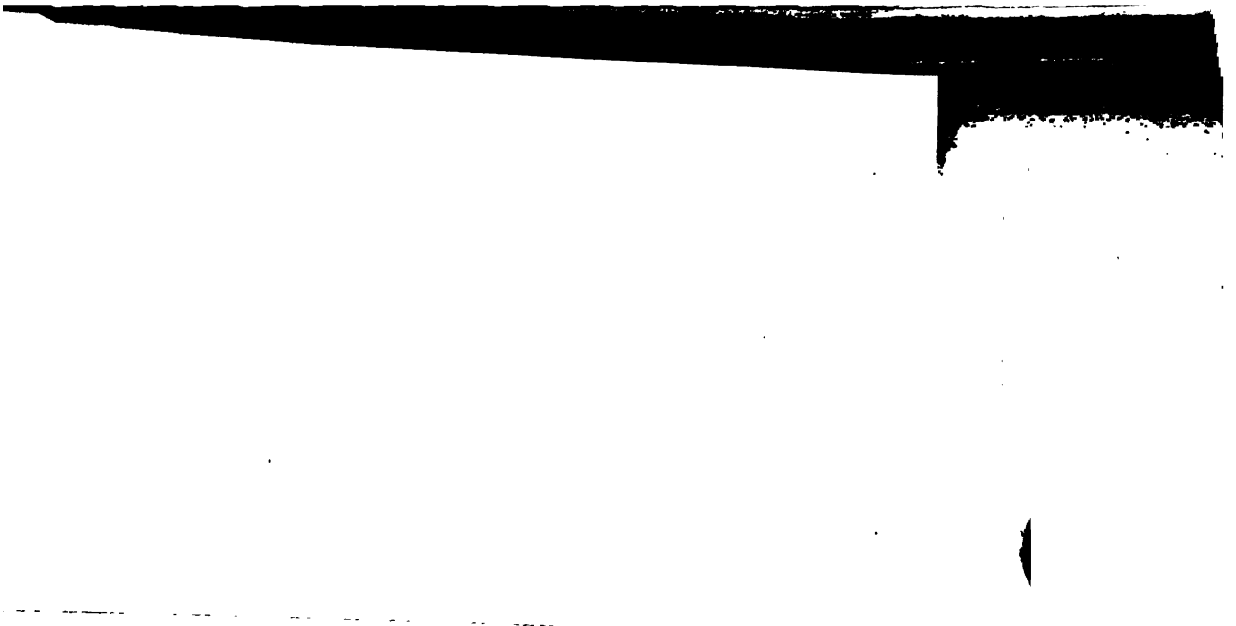

MAR 9 1915